

La porte
NORMANDE



Communauté
de Communes

Communauté de communes La Porte Normande
8 rue des Epinoches
27220 St André de l'Eure

Projet Social de Territoire

Premier élément: le diagnostic social de territoire

Marie Gillot (Chargée de mission)
Septembre 2010

Remerciements:

Je remercie la Communauté de communes et plus spécifiquement M. Delauney, Président, et Mme Lemarié, Directrice Générale des services de la Communauté de communes La Porte Normande, pour m'avoir confié la conduite du Projet social de territoire.

Je remercie M. Géhenne, coordinateur enfance-jeunesse, Mme Gouyette, son adjointe, et M. Bailleul, chef de projet CAF pour leur accompagnement quotidien et leur soutien technique.

Je remercie les membres du Comité de pilotage pour le suivi et l'intérêt portés au Projet social de territoire: Mme Oger (Conseillère générale de l'Eure), M. Delauney (CCPN), M. Lebescond (CCPN), M. Dehainault et M. Boiteux (CAF de l'Eure), M. Besnier MSA de Haute-Normandie), M. Desnos (Président du Pays d'Avre d'Eure et d'Iton), Mme Coulong (Maire de Croth), M. Boreggio (Maire de La Couture Boussey) et M. Masson (Maire de Saint André de l'Eure).

Enfin, je remercie tous les acteurs ayant participé au groupe de travail qu'ils soient professionnels, associatifs, institutionnels ou engagés personnellement sur les problématiques sociales du territoire:

M. Colleu	Maire de Grosseuvre
Mme Coulong	Maire de Croth
M. Hébert	Maire de La Forêt du Parc
M. Douard	Maire de Garennes sur Eure
M. Davard	Maire de Prey
Melle Guesnet	Maire de Quessigny
M. Le Bescond	Adjoint Coudres
M. Brout	Adjoint Grosseuvre
M. Tavernier	Adjoint St André de l'Eure
M. Dupré	Adjoint St André de l'Eure
Melle Coursin	Adjointe St André de l'Eure
Mme Carel	Adjointe St André de l'Eure
M. Willmart	Adjoint La Couture Boussey
Mme Boitel	Adjointe La Couture Boussey
M. Poichotte	Adjoint Marcilly sur Eure
M. Dubois	Adjoint Marcilly sur Eure
M. Géhenne	CCPN
Mme Nalet	CCPN
Mme Foulogne	CCPN
M. Ravoisier	CCPN
Melle Couty	CCPN
Mme Duhamel	CCPN
Mme Doisneau	CCPN
M. Bailleul	CAF
Mme Leveau	CAF
M. Béalet	CAF
Mme Corso	MSA
M. Aubert	PAEI
Mme Millet	Préfecture
Mme Gautier	Préfecture
Mme Hervieu Massé	Conseil général

Mme Bellec	Conseil général
Mme Siva	Conseil général
Mme Friscia	Conseil général
Mme Malard	Mission Locale
M. Piffet	DDJS/DDCS
Mme Lefloch	DDJC/DDCS
Mme Mayer	Inspection académique
Mme Boisseau	Inspection académique
M. Fournier	Inspection académique
Mme Chokomert	Siloge
Mme Mercier	Siloge
Mme Barrelet	Habitat et développement
M. Lemoine	Atelier Lemoine Architectes
Mme Tasserie	Eure expansion
M. Cocheteux	CIDFF
Mme Eckendorff	ADEF
Mme Joffroy	ADEF
Mme Belhouari	ADS Emploi
Mme Poyen	ADS Emploi
M. Dumont	Les Resto du Coeur
M. Messerly	ADAPT
M. Dereux	ADAPT
M. Boireau	Asso-récipro
M. Curial	Les Aînés ruraux
M. Friard	Meta GE/APSL 27
M. Ruffin	Ufolep
M. Aroule	ASA
M. Verdier	ASA
M. Paris	ASA
Mme Le Divechen	Association familiale
Melle Allard	Musée des instruments à vent
M. Zabiolle	Les Pierrots de la Vallée
Mme Auclair	Les Amis du Patrimoine
M. Lot	AF tennis de table
Mme Masseline	ADEL loisirs
M. Paillusson	Rugby

SOMMAIRE

Introduction: La CCPN, vers un nouveau mode d'intervention (p.8)

Les communautés de communes en France

La communauté de communes La Porte Normande

Des frontières évolutives

Un fonctionnement paritaire et démocratique

Les opportunités de départ

Les objectifs validés politiquement

La cohérence territoriale d'actions et de partenaires

Une démarche prospective

Cahier des charges et recrutement

Chapitre premier: Problématique (p.12)

Partie 1: De l'état des lieux à la problématique (p.12)

Approche géographique du territoire

Approche démographique du territoire

Approche économique du territoire

Catégories socioprofessionnelle

L'activité économique du territoire

Équipements et services du territoire

Équipements structurants

Logement et cadre de vie

Approche sociologique du territoire

Dispositifs et projets urbanistiques

Image et notoriété du territoire

Problématique générale

Un territoire rural...

... qui évolue à travers d'autres dynamiques

Vers un territoire périurbain?

Partie 2: Les outils de la démarche (p.26)

Quels sont les fondements d'un Projet social de territoire?

Quelle est la commande politique du Projet social de territoire?

Quelle organisation pour la gestion du Projet social de territoire?

La participation des habitants

L'évaluation du Projet social de territoire

Trois opportunités de travail

Deuxième chapitre: Axes d'investigation (p.29)

Partie 1: L'animation locale (p.29)

Présentation de la démarche

Problématique de départ

Acteurs mobilisés

Communauté d'intérêt et proposition de travail

Hypothèses de travail

Démarches qualifiées engagées et bilan

Le tissu associatif et la demande d'animation

Le renouvellement de l'annuaire des associations

Les résultats de l'enquête auprès des Présidents d'association

Les résultats de l'enquête auprès de la population

Conclusion du chapitre premier

TRANSITION: De l'animation à l'accompagnement

Partie 2: Les solidarités (p.36)

Présentation de la démarche

Problématique de départ

Acteurs mobilisés

Communauté d'intérêt et proposition de travail

Hypothèses de travail

Bilan d'une démarche qualité différent

Soutien et accompagnement à la population

Les facteurs de risques sociaux
Les facteurs de vulnérabilité en chiffres
Les facteurs de vulnérabilité en cartes

Les publics identifiés

Les jeunes
Les séniors

La structuration sociale du territoire

De la prévention primaire à la prévention secondaire

Des manques identifiés

La détection des problèmes sociaux

Le soutien à la parentalité

La prévention sanitaire

La prévention de la délinquance

Conclusion du deuxième chapitre

TRANSITION: L'entraide, la solidarité et l'esprit village

Partie 3: Les conditions de vie (p.51)

Présentation de la démarche

Problématique de départ

Acteurs mobilisés

Communauté d'intérêt et proposition de travail

Hypothèses de travail

Démarches qualités engagées et bilan

Le logement

Les données quantitatives

Les propriétaires
Les locataires

La maîtrise foncière dans les communes

Les régimes fonciers
Les facteurs de risque

Le logement aidé: un visage divers et durable

Définition du logement aidé
Les opportunités du logement aidé
Une initiative locale: un éco-quartier à Grossoeuvre

Les déplacements de vie

Les données quantitatives
Les résultats de l'enquête
Poursuite du diagnostic initié sur les déplacements de vie
Les dispositifs existants
De nouveaux modes de transport tel que le covoiturage

Conclusion du troisième chapitre

Conclusion générale (p.60)

Du soutien aux associations à une politique d'animation

Accompagnement et mise en réseau
Actions d'animation et de proximité

De la prévention primaire à la prévention secondaire

Mise en réseau, communication et information
Accompagnement de la jeunesse vers la responsabilité
Lutte contre l'isolement des seniors

Du maintien de la population à l'accueil des nouveaux arrivants

Adapter les logements aux âges de la vie
L'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants
Le covoiturage

Annexes (p.64)

Introduction: La CCPN, vers un nouveau mode d'intervention

Les Communautés de communes en France

En France, une Communauté de communes exerce en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences relatives à l'administration territoriale. Les dispositions correspondantes sont reportées dans le code général des collectivités territoriales (CGCT), dont l'article L. 5214-1 apporte la définition suivante :

« La Communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave (des exceptions existent). Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace (...) Contrairement aux autres intercommunalités (communautés d'agglomération et communautés urbaines), les communautés de communes ne sont pas soumises à un seuil minimum de population. La seule contrainte est la continuité géographique, qui ne remet pas en cause les communautés de communes créées antérieurement. »¹

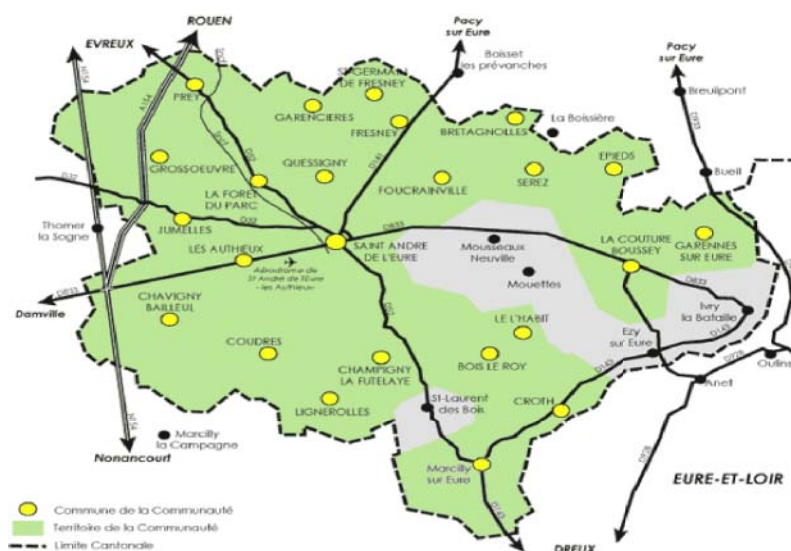
Les CdC peuvent avoir vocation à reprendre puis étendre les compétences acquises dans le cadre de syndicats intercommunaux. La principale différence est que le syndicat est financé par les communes membres tandis que la CdC prélève directement l'impôt. En effet, la CdC bénéficie de dotations de l'État, de subventions contractuelles, de participations des usagers mais aussi de l'impôt reposant sur les familles.

Un syndicat concerne une ou plusieurs actions dirigées tandis qu'une CdC permet de mettre en œuvre un projet global, pérenne et d'intérêt communautaire. Cependant, aucun des deux ne dispose de clause de compétence générale. Se constituer en CdC correspond à la volonté de mutualiser des moyens pour mettre en œuvre des politiques qu'un acteur ne pourrait assumer seul.

La communauté de communes La Porte Normande

Des frontières évolutives

La CCPN est une communauté de communes créée le 31 décembre 1998 dont le siège est établi sur la commune de St André de l'Eure, chef lieu du canton. Son périmètre s'est élargi au fur et à mesure de l'inscription des communes: composée de 19 communes à sa naissance, elle en comprend 24 aujourd'hui et regroupe 17 626 habitants en 2006. Les objectifs initiaux étaient au nombre de quatre, garants de l'esprit communautaire: la mutualisation, le maillage territorial, la mise en réseau de projets communs et le partage des contraintes. Le Projet social de territoire invite à repenser la question de l'identité communautaire: ces objectifs sont-ils atteints aujourd'hui?



Le territoire de la CCPN regroupe 24 communes, dont le chef lieu de canton :

Les Authieux, Bois le Roi, BreTAGNOLLES, Champigny la Futelaye, Chamigny-Bailleul, Coudres, La Couture Boussey, Croth, Epieds, La Forêt du Parc, Foucrainville, Fresney, Garennières, Garennes sur Eure, Grosseuvre, Le L'Habit, Jumelles, Lignerolles, Marcilly sur Eure, Prey, Quessigny, Saint André de l'Eure, Saint Germain de Fresney, Seriz.

1 http://fr.wikipedia.org/wiki/Communaut%C3%A9_de_communes

En 2005, Ezy sur Eure, Ivry la Bataille puis Mouettes, ont rallié le Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet (SICA), devenu la communauté de communes du Val d'Eure et Vesgre en 2007. Mousseaux Neuville et Saint Laurent des Bois restent indépendantes malgré leur enclavement. La réforme des collectivités territoriales vise à évincer ces exceptions afin d'appliquer la pleine mesure de la loi définissant les CdC. Par ailleurs, St Laurent des Bois a adhéré au PAEI signe d'un rapprochement volontariste avec les CdC membres et notamment la CCPN.

Un fonctionnement paritaire et démocratique

La Présidence est assurée par M Delauney, maire de Le L'Habit, et la Direction générale des services par Mme Lemarié.

Les compétences de la CCPN en date du 25 Mars 2009 sont:

- obligatoires:
 - Aménagement de l'espace
 - Développement économique
- facultatives:
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Politique du logement
 - Action sociale-Enfance/jeunesse
 - Voirie et transports
 - Animation et tourisme

Chaque compétence est travaillée au sein d'une Commission, présidée par un élu nommé « Vice-Président ».

Annexe1: les statuts de la CCPN

Elle fonctionne avec plusieurs instances qui se réunissent mensuellement:

- le Conseil communautaire comprend 55 conseillers élus par leurs pairs. Il délibère et prend les décisions.
- le Bureau communautaire assure le secrétariat et le suivi des projets. Il est composé des Vice-présidents et de 5 élus communautaires. Il prépare les conseils et prend les décisions sans enjeux financiers importants. Enfin, il assume le bon fonctionnement de la collectivité.
- Les Commissions font remonter leurs propositions au Bureau, via les Vice-présidents, et sont au nombre de 8:
 - Action sociale et Enfance/Jeunesse: M Boreggio
 - Assainissement Collectif: M. Gerlitzer
 - Assainissement Non Collectif: Mme Pauline
 - Ordures ménagères : M. Confais
 - Tourisme et communication : M Douard
 - Animation : M Le Bescond.
 - Logement- Urbanisme- Handicap: M. Hébert
 - Economie : M. Davard
 - Voirie et Transports: M. Douard

Un groupe de travail dédié aux Finances a été créée au mois de Juin 2010 ayant pour objet la maîtrise budgétaire de la CCPN à long terme. La multiplication des compétences prises en charge par la Communauté de communes depuis sa création implique aujourd'hui une réflexion globale et une approche transversale des services en termes financiers. En effet, les transferts de compétences ont engendré une hausse du personnel et une augmentation de 13% des impôts en 10 ans. Le Projet social de territoire participe également à cette démarche en proposant un schéma de développement qui répond à la question: quels services à la population pour demain et pour quel coût?

Les opportunités de départ

La Communauté de communes La Porte Normande a fêté ses 10 ans en 2008. C'est le moment du bilan: tout organisme ayant connu une évolution exponentielle doit savoir prendre la mesure et les conséquences de ses expériences. Cette date anniversaire correspond aussi à un changement des cadres institutionnels et politiques aux échelles supra et intra territoriales. A ce titre, elle engage une réflexion autour d'un Projet social ayant vocation à rassembler les élus et les acteurs du territoire dans une démarche d'analyse des besoins sociaux et de proposition d'actions partagées.

La CdC adhère au Pays d'Avre et d'Iton en 2008, nouvellement nommé le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Ce dernier compte désormais 5 Communautés de communes y compris la CCPN: la CdC du Pays de Damville, la CdC du Pays de Verneuil sur Avre, la CdC du Canton de Breteuil sur Iton, la Communauté des communes rurales du Sud de l'Eure. A ce titre, une

logique de mise en cohérence des CdC est lancée et des projets communs sont en cours dans divers secteurs (ex: la formation, l'enfance-jeunesse ou encore le tourisme). Par exemple, elles participent (exceptée la Communauté des communes rurales du Sud de l'Eure) à une formation concernant les projets sociaux de territoire. En effet, la dynamique PST existe à différents degrés, selon différents moyens au sein des CdC.

Par ailleurs, les élections de 2008 ont renouvelé les équipes municipales désormais conduites par des femmes dans 5 communes. 10 maires seulement sur 24 se sont représentés et ont été réélus c'est-à-dire moins de la moitié. En effet, la majorité des équipes a changé et certains élus expliquent que ces élections ont rompu la tradition politique d'équipes municipales composées entièrement d'agriculteurs. Cela peut être le signe de projets nouveaux attendus par la population. Il s'agit d'un changement de dynamique puisque certains nouveaux élus sont issus du territoire, ont vécu dans les villes alentours notamment pour raisons professionnelles, et opèrent un retour aux sources afin de s'impliquer dans la vie locale. Par conséquent, la CCPN a modifié la composition de son conseil communautaire et de nouveaux projets voient le jour: par exemple, le transfert de la compétence Voirie ou encore les projets dans le cadre du Contrat de Pays.

Enfin, une troisième opportunité concerne l'apparition de nouvelles problématiques sociales sur le territoire. La désertion des services publics d'État, la crise économique ou encore l'évolution des mœurs engendrent des conséquences sur les conditions de vie des habitants. Elles sont mises à jour par les élus, les professionnels de terrain, les associations ou encore les responsables de structures enfance-jeunesse. Les maires en tant que Président des Centres communaux d'action sociale ont le devoir d'identifier ces problématiques via l'Analyse des besoins sociaux. Or, chacun étant responsable de sa commune, l'approche globale et partagée du territoire ne peut être proposée seulement par la CCPN, instance fédératrice et détentrice de l'intérêt communautaire.

Cela étant, au delà de l'intérêt communautaire, se pose la question de l'esprit communautaire. En effet, 24 équipes municipales en ce qui concerne la Communauté de communes La Porte Normande, doivent apprendre à se connaître et à travailler ensemble. L'enjeu est de mutualiser les efforts pour faire avancer les projets communs. Or, penser le territoire en ayant la responsabilité communale, oblige les élus à une vision collective et globale, et non plus individuelle, dans le cadre des compétences déléguées à la CCPN. Des outils sont proposés à cet instar tels que les réunions d'informations pour les CCAS, les comités des maires...

Les objectifs validés politiquement

La cohérence territoriale d'actions et de partenaires (efficience)

La Communauté de communes met en œuvre des politiques sectorielles adaptées aux compétences qui lui ont été transférées. A ce titre, elle est habilitée à réaliser toutes études portant sur l'évolution de ses compétences. Il existe divers documents de référence:

- les diagnostics, projets et contrats enfance-jeunesse depuis 1999
- l'étude sur l'activité économique de 2001
- le diagnostic et le programme d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat commencé en 2006
- l'étude tourisme de 2008
- le contrat de Pays signé en 2009

Les politiques sectorielles mises en œuvre par la CCPN et plus largement, celles proposées sur le territoire ont permis d'exécuter la législation via la prise en charge des compétences obligatoires mais aussi d'accompagner la dynamique du territoire en assurant des compétences supplémentaires.

En ce qui concerne plus précisément la compétence Action sociale, la CdC est en charge des structures enfance-jeunesse et de quelques événements complémentaires (ex: fête de l'enfance). La gestion du droit commun en matière d'action sociale est en effet garantie par les communes notamment dans le cadre des CCAS. Par exemple, ce sera un membre du CCAS qui aura la charge d'accompagner une personne sans emploi vers les services de la Caf afin qu'il obtienne des droits.

Une politique sectorielle permet d'intervenir sur un objet de manière spécialisée sans prendre en compte les autres secteurs qu'il pourrait affecter. Cela s'explique par la multiplication et la complexité des dispositifs sociaux nécessitant une professionnalisation et une spécialisation des acteurs.

Les rapports nationaux mettent à jour des coûts exponentiels tandis que la situation sociale ne s'améliore pas. En effet, ce type de politique peut avoir un caractère exponentiel en vertu d'une couverture sans fin des besoins sociaux, alors que les moyens mobilisables se font de plus en plus rares. Le contexte actuel favorise, de manière concomitante, une diminution des moyens humains, techniques et financiers dans ce secteur. Par exemple, la Caf a diminué le taux de co-financement de

ses aides dans le cadre du Contrat enfance-jeunesse ou encore, le Conseil général entre dans une logique de concentration des moyens à destination de secteurs d'intervention précis.

Le secteur social est aujourd'hui spécialisé mais il tend à s'émietter, plus particulièrement en zone rurale où l'on constate une diminution des services de proximité, sans pour autant de résultats probants. A ce titre, la démarche de projet social de territoire propose une autre approche, conciliable avec les dispositifs, mais aussi plus économe dans le temps. Elle permet de mettre en cohérence les politiques sectorielles afin de proposer une démarche locale hors de tout « saucissonnage ».

Une démarche prospective (amortissement/anticipation)

Le Projet social de territoire est destiné à « mobiliser les énergies autour d'un enjeu (...) C'est une manière de développer le capital de motivation et de créativité du potentiel humain »². A ce titre, l'innovation est un paramètre décisif du PST bien que celui-ci ait vocation à faire consensus sur le territoire.

La démarche mise en œuvre par la Communauté de communes permet d'anticiper les besoins de la population. En effet, la phase de diagnostic permet d'avoir une démarche prospective sur le long terme. « Anticiper, c'est montrer cette capacité à suspendre momentanément le cours des choses pour savoir comment ce cours va évoluer, donc pour tenter le cas échéant d'infléchir la suite des événements. Anticiper, c'est en définitive par rapport à la situation présente faire preuve d'intelligence, c'est-à-dire adopter une activité de détour permettant de mieux ressaisir les situations auxquelles nous sommes confrontées, éviter que ces situations s'imposent à nous de façon coercitive. »³

Cette logique permet de mieux gérer les risques de création d'équipements lourds pour répondre aux problématiques futures du territoire. Le PST permet d'anticiper grâce à la mise en œuvre d'un schéma d'actions, initié par les acteurs locaux du territoire. La mise en synergie de l'existant et des ressources permet de saisir les risques sociaux à venir et de les prévenir.

Cahier des charges et recrutement

La Communauté de Communes La Porte Normande a décidé du recrutement d'une chargée de mission, Marie Gillot, pour 18 mois. Sous la responsabilité du Président et de la Directrice Générale des Services, elle conduit le projet et mobilise les acteurs locaux afin d'identifier les problématiques du territoire.

Le choix d'un recrutement, et non d'un consultant, est un engagement fort de la CCPN. En effet, la chargée de mission est responsable à temps plein de cette entreprise et détachée de tous services afin d'œuvrer à une approche globale, non sectorielle et transversale du territoire. A ce titre, l'investissement de la collectivité met en exergue la qualité attendue du projet.

Une fiche de poste a été élaborée ex ante afin d'exprimer au mieux la commande politique des élus dans la mise en œuvre du projet. Le poste est financé de manière conjointe mais inégale entre la CCPN (2/3 du salaire) et la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (1/3 du salaire) et ce, à cause de l'absence d'un troisième partenaire (ex: Conseil général, État...). Cette dernière valorise la démarche de la CCPN au sein du service Action sociale. En effet, la Caf de l'Eure vise à compléter les services de droit commun par des initiatives adaptées aux situations locales.

Annexe: Cahier des charges PST

Annexe: Fiche de poste

2 Jean-Pierre Boutinet, *Anthropologie du projet*, Quadrige, PUF, 2007, p. 107.

3 Idem, p.58.

Chapitre premier: Problématique

La Communauté de communes est un territoire administratif. Ses frontières et son fonctionnement sont définis de manière légale. Or, c'est également un lieu de vie où s'exercent des attirances, des aversions et des flux sociaux qu'aucune logique administrative n'a prédéfinie. En effet, la CCPN est un territoire de vie, un bassin de population qui interagit en son sein. Afin de comprendre les mécanismes qui sont en œuvre, il s'agit de proposer un état des lieux du territoire en tant que bassin de vie. Cette photographie va permettre de poser les fondements du PST et son cadre général d'analyse du territoire: la problématique.

Partie 1: De l'état des lieux à la problématique

Approche géographique du territoire

La CCPN est implantée sur le canton de Saint André de l'Eure, situé au sud-est du département de l'Eure qui compte 30 communes dont 24 ont adhéré à l'EPCI. Ce canton est le plus grand canton du département avec une superficie de 267,21 Km². La distance kilométrique du Nord au Sud, entre Prey et Marcilly sur Eure, est de 20 Kms, celle d'Ouest en Est, de Chavigny Bailleul à Garennes sur Eure, est de 22 Kms. La CCPN reste imprégnée d'une forte identité cantonale car les élus, qu'ils soient de la CCPN ou du Val d'Eure et Vesgre, partagent les mêmes projets au sein de l'Associations des maires du canton de Saint André de l'Eure, présidée par M. Cochon (Maire de Chavigny-Bailleul).

Les cantons ont été créés sous le règne de Napoléon. Il s'agit d'un découpage stratégique: la distance parcourable à cheval sur une journée. La longueur du canton de St André de l'Eure est importante mais relativement aisée. En effet, les $\frac{3}{4}$ des communes sont situées sur un Plateau agricole et les autres, dans une Vallée boisée, localisée au Sud-Est. Par ailleurs, la Communauté de communes est placée aux confins de trois régions (la Normandie, l'Ile de France et le Centre) et jouxte les départements de l'Eure et Loir et des Yvelines. A ce titre, elle connaît des influences architecturales diverses, notamment entre le style normand et le style parisien.



Une maison de style normand:
un ensemble de plein pied, à colombages.



Deux maisons de style parisien:
un ensemble à étages, en briques.

L'implantation des communes de la CdC est le résultat d'une histoire rurale et surtout agricole. Compte-tenu de la faible densité de population au m², les communes sont de petites tailles (seules six communes ont plus de 1000 habitants) et l'habitat est dispersé en hameaux. Cette répartition géographique est nommée « mitage » puisque la vue aérienne du territoire indique un éclatement de la population sur le territoire. Or, compte-tenu de sa localisation et des influences qu'il subit, le territoire évolue rapidement et doit faire face à son attractivité.

Voici le nombre d'habitants par communes de la CdC (recensement Insee 2006):

Communes	Nombre d'habitants
Foucrainville	78
Quessigny	123
Serez	142
Saint Germain de Fresney	152
Bretagnolles	182
Champigny la Futelaye	223
Les Authieux	224
Fresney	243
Lignerolles	279

Jumelles	292
Epieds	346
L'Habit	483
Chavigny Bailleul	493
Coudres	502
La Forêt du Parc	511
Garencières	541
Prey	824
Bois le Roi	916
Grossoeuvre	1028
Croth	1309
Marcilly sur Eure	1427
Garennes sur Eure	1776
La Couture Bousse	2159
Saint André de l'Eure	3374
CCPN	17626

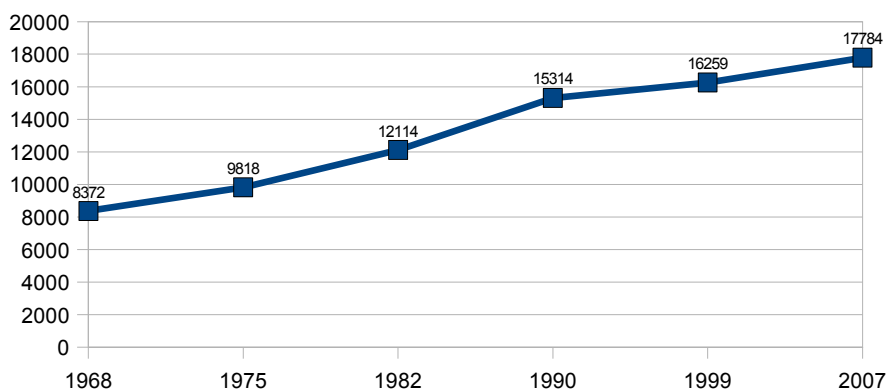
Axes routiers/ferroviaires

La ville-centre assure la rencontre des routes départementales qui croisent le territoire. Également, les routes nationales ainsi que les voies ferrées traversent le territoire de manière latérale:

- un axe Nord/Sud à la limite Ouest du territoire: la N154
- un axe Est/Ouest à la limite Sud du territoire: la voie ferrée reliant Granville et Paris (gare Montparnasse)
- un axe Est.Ouest à la limite Nord du territoire: la voie ferrée reliant Cherbourg et Paris (gare St Lazare)

Approche démographique du territoire

Evolution de la population de 1968 à 2007



La population de la Communauté de communes La Porte Normande augmente de manière constante depuis quarante ans. Cette évolution démographique dépasse celle du département. En effet, la population de la CdC a plus que doublé de 1968 à 2007. On dénombre au dernier recensement plus de 17 784 habitants sur le territoire.

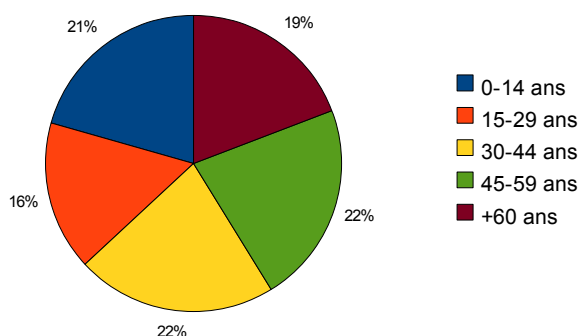
Deux facteurs expliquent l'augmentation d'une population: d'une part, le solde naturel autrement dit la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. D'autre part, il s'agit du solde migratoire c'est-à-dire la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année⁴.

4 Définitions INSEE

Sur le territoire, le solde naturel augmente mais il ralentit d'année en année, ce qui interroge le maintien de la population et son vieillissement sur le territoire. Cette donnée interroge les politiques sociales et de logement mises en œuvre jusqu'alors. Par exemple, faut-il proposer plus de services et d'équipements afin de favoriser une nouvelle demande? La création d'un multiaccueil supplémentaire serait-il source de naissances? La création de maisons médicalisées telles qu'elles sont promues par le Pays d'Avre d'Eure et d'Iton favoriseraient-elles l'allongement de la durée de la vie?

A contrario, le solde migratoire est en hausse continue. Par conséquent, l'évolution démographique s'explique davantage par l'arrivée de nouveaux ménages sur le territoire. Les flux migratoires sont particulièrement élevés, cependant, les nouveaux arrivants sont dans une logique d'installation sur le territoire. En effet, environ 50% des ménages sont installés depuis 10 ans au moins, dans le même logement. Cela implique par ailleurs un fort taux de renouvellement de la population dans les communes.

Répartition de la population par tranche d'âge



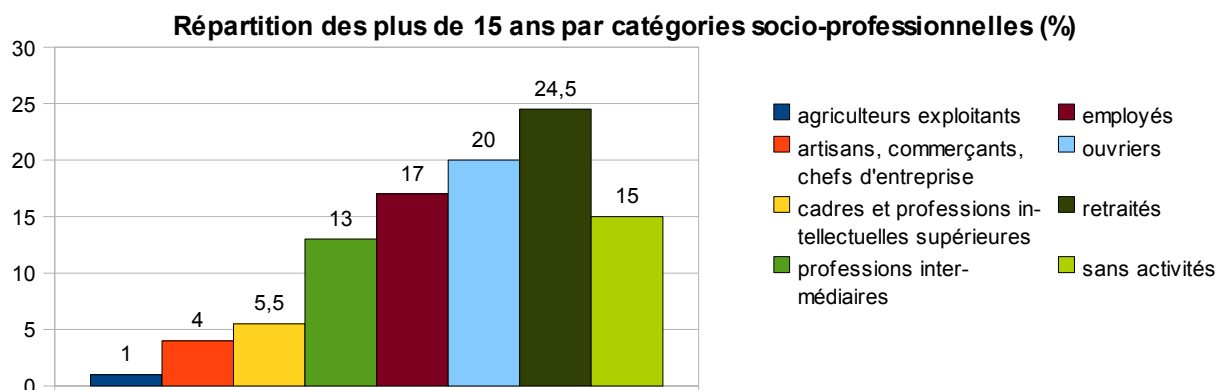
La répartition de la population par tranches d'âge est hétérogène sur le territoire. Cela implique une prise en compte de la population dans son ensemble et dans sa diversité, principe relayé dans la démarche du projet social de territoire.

Par ailleurs, on remarque que la population de la Communauté de communes est relativement jeune. En effet, le cumul des 0-14ans et des 15-29ans permet de constater que 37% de la population a moins de 30ans en 2006. Cette donnée est similaire au sein du département de l'Eure. Dans ces conditions, il faut une dynamique territoriale qui puisse canaliser et mobiliser la jeunesse sur le territoire mais également des outils qui permettent un ancrage de ces jeunes sur le territoire. Cela étant, la proportion de jeunes sur le territoire est facteur de risque à long terme. D'ici 30 ans, il peut s'agir d'un indicateur du vieillissement potentiel de la population, d'autant plus que la part des + de 60 ans représente déjà 19% de la population.

Enfin, on constate que les 15-29ans sont moins représentés dans la population. Cette tranche correspond à la sortie de l'âge de scolarisation obligatoire en France. En d'autres termes, il s'agit des jeunes qui poursuivent leurs études au lycée puis dans le supérieur. Cette faible part des 15-29 ans dans la population s'explique par le fait qu'il n'existe pas de lycées ni d'établissements du supérieur sur le territoire. Dans ce contexte, le rayonnement de l'action éducative des établissements sur les territoires n'existe pas sur la CCPN. Les jeunes doivent partir sur Évreux, Rouen ou encore Paris pour poursuivre leur scolarité. Par ailleurs, cette sous-représentation peut s'expliquer aussi par le fait que les entreprises salarient difficilement les jeunes. Ce constat territorial se retrouve également à l'échelle nationale.

Approche socio-économique du territoire

Les catégories socio-professionnelles



Ce tableau décrit la répartition des habitants de plus de 15 ans par catégories socioprofessionnelles. Les retraités représentent la part la plus importante du graphique: environ $\frac{1}{4}$ des plus de 15 ans sont retraités sur le territoire. Ce constat s'explique par l'attractivité du cadre de vie du territoire. En effet, le nombre de résidences secondaires ne cesse de diminuer pour devenir les résidences principales de personnes en retraite. Cela implique également un vieillissement de la population du territoire. A ce titre, les élus expliquent que leur commune était en phase de disparition à cause d'un vieillissement progressif des habitants et du manque de renouvellement de leurs habitants. Aujourd'hui, il existe un regain de dynamisme démographique avec l'arrivée de nouveaux ménages avec de jeunes enfants.

On constate que les habitants sont principalement ouvriers ou employés sur le territoire. Cette proportion, comparable à celle du département de l'Eure, implique une logique de formation courte au sein des familles. Les chiffres INSEE montrent que la part des 15-29 ans qui sont élèves ou stagiaires, diminue sur le territoire. Ce constat s'explique notamment par la répartition des établissements du secondaire et du supérieur dans le département. Les jeunes restant sur le territoire sont en apprentissage ou d'autres filières de formations courtes. Les autres, partis pour leurs études, ne reviennent pas sur le territoire qui n'est pas, par ailleurs, un bassin d'emploi.

En outre, les chiffres de l'INSEE concernant le recensement 2006, sont probants en matière éducative. Si l'on cumule les personnes sans diplôme à la sortie de leur scolarité, les titulaires du certificat d'études primaires ainsi que les détenteurs du Brevets des collèges, on obtient 42% de la population du territoire. Une part conséquente des habitants sort du système scolaire sans diplôme professionnalisant.

Cela étant, le croisement des catégories socio-professionnelles par tranches d'âge implique une dynamique d'évolution de carrière notamment pour les femmes. En d'autres termes, plus on vieillit sur le territoire, plus la carrière professionnelle se développe. Cette donnée peut s'expliquer par trois hypothèses: d'une part, les personnes accèdent à des formations continues au cours de leur parcours professionnel bien qu'aucune offre spécifique ne soit à l'œuvre sur le territoire, d'autre part, elles disposent de moyens de transport après leur entrée sur le marché du travail ce qui favorise leur carrière ou enfin, les personnes plus diplômées sont issues des flux migratoires.

Le taux d'emploi des habitants de la CCPN (recensement Insee 2006):

	CCPN	Eure
Taux d'emploi	68%	65%
Taux d'emploi des hommes	80%	70%
Taux d'emploi des femmes	70%	60%
Taux de chômage	9,2%	11%

La grande majorité des habitants travaillent et ce, dans des proportions plus importantes que celles du département. Cela s'explique par un fort taux d'emploi des hommes mais aussi des femmes et ce, notamment dans le secteur public. Par conséquent, les habitants de la Communauté de communes connaissent un taux de chômage plus faible que la moyenne départementale. Cet écart tend à se réduire depuis les premiers effets de la crise économique sur le territoire. En effet, les

derniers chiffres disponibles montrent un taux de chômage de 7% en 2006 puis 9,2% en 2007. Les communes de la Vallée sont particulièrement affectées puisqu'elles portent le patrimoine industriel du territoire.

Beaucoup de couples sont bi-actifs, ce qui implique un niveau de vie limitant les risques sociaux. Cette donnée se vérifie par le mode de vie des habitants qui peut être qualifié de « classe moyenne ». En 2007, on dénombre 80% de personnes propriétaires de leur logement. Cette donnée se complète par le fait que 90% des logements sont des maisons individuelles, relativement grande puisque la majorité compte au moins cinq pièces de vie. De plus, 90% des habitants disposent d'au moins un véhicule, 50% en ont au moins deux. Cela peut s'expliquer à la fois par la nécessité impérative d'être mobile sur un territoire rural mais aussi par le fait que les habitants ont des revenus permettant l'achat de bien.

Cela étant, travailler implique de pouvoir se déplacer: la part du nombre d'emplois offerts sur le territoire est plus faible que sur l'ensemble du département. Les chiffres montrent que 44% des habitants travaillent dans une autre commune du département (ex: Évreux) et 40% dans une autre région de France (ex: région parisienne). En d'autres termes, plus de 85% des habitants du territoire quittent leur commune pour travailler. Compte-tenu de l'implantation du territoire, il y a une forte influence des bassins d'emploi alentours, excepté celui de la Seine-Maritime, centralisé à Rouen et Le Havre.

L'activité économique du territoire

Voici un tableau récapitulatif et détaillé de l'activité économique (recensements INSEE 2000 et 2006):

Libellé commune ou ARM	Nb d'établissements créés par secteur d'activité en 2006				Nb d'établissements par secteurs d'activité en 2006				Nb d'exploitants agricoles en 2000
	industrie	construction	commerce	services	industrie	construction	commerce	services	
Les Authieux	0	0	0	0	1	2	5	4	5
Bois-le-Roi	1	2	0	0	5	8	3	8	4
Bretagnolles	1	0	0	1	3	0	3	5	5
Champigny-la-Futelaye	0	1	0	0	0	1	0	0	13
Chavigny-Bailleul	0	0	0	0	2	5	1	12	12
Coudres	0	1	1	1	2	11	1	9	14
La Couture-Boussey	4	1	3	5	12	13	12	36	11
Croth	0	2	1	1	8	7	8	11	nc
Épieds	0	0	0	0	1	3	2	6	6
La Forêt-du-Parc	0	0	1	1	0	4	2	5	8
Foucrainville	0	0	0	1	0	1	0	3	4
Fresney	0	0	0	0	2	0	4	3	3
Garencières	0	0	2	0	3	3	2	12	7
Garennes-sur-Eure	0	3	2	3	10	15	14	26	4
Grossoeuvre	0	1	0	0	9	14	4	17	11
L'Habit	0	2	0	0	2	2	2	4	nc
Jumelles	0	0	0	1	0	2	2	1	5
Lignerolles	0	1	0	0	1	1	0	2	8
Marcilly-sur-Eure	0	1	1	1	3	6	9	29	5
Prey	1	0	0	2	4	6	7	9	5
Quessigny	0	0	1	2	1	1	0	2	nc
Saint-André-de-l'Eure	2	3	6	9	22	34	54	91	18
Saint-Germain-de-Fresney	0	0	0	0	0	0	0	3	6
Serez	0	1	2	0	0	0	2	3	7
CCPN	9	19	20	28	92	142	139	302	167

Selon la Chambre du Commerce et de l'Industrie, le territoire compte 422 entreprises en 2010. L'activité économique repose principalement sur les services à la personne et les services aux entreprises. Ce secteur d'activité à la fois publics et privés, représente environ 50% des établissements du territoire.

Les services aux personnes et aux entreprises sont moins importants sur la CCPN qu'à l'échelle départementale. De plus, les chiffres montrent une diminution du secteur notamment depuis 3 ans, début de la crise économique. Dans ces conditions, elle n'est pas la seule dynamique territoriale et n'est pas immédiatement concernée par l'avènement d'une économie résidentielle voire présenteielle.

Une économie résidentielle est fondée sur les services aux personnes. Sa forme la plus poussée étant l'économie présenteielle où l'ensemble des activités (ex: boulanger, coiffeur...) visent à maintenir un bassin de vie dénué de tout autre forme d'activités économiques.

Le territoire dispose aussi des secteurs d'activités traditionnelles. Le commerce, la construction et l'industrie reste dynamique sur la Communauté de communes. Il y a une forte proportion d'artisans et de commerçants travaillant à leur compte ou dans des petites structures. En effet, 55% des établissements du territoire ne comptent aucun salarié et 35% moins de 10. En d'autres termes, 90% des 422 entreprises recensées accueillent moins de 10 salariés.

La CCPN accueille un Centre d'Adaptation par le Travail, à St André de l'Eure: l'ADAPT (anciennement nommé le Centre Arditi) régit par une association d'insertion sociale et professionnelle. Elle accueille 45 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé pouvant avoir une activité professionnelle stable.

Voici la liste des entreprises qui comptent plus de 10 salariés sur le territoire:

SARL PEINTURE VALLEE DE SEINE	Travaux de peinture et vitrerie	COUDRES
SAS JMH INDUSTRIES	Mécanique industrielle	CROTH
SARL COMALDIS	Affrètement et organisation des transports	GARENNES SUR EURE
SA GENESTE	Commerce de gros de matériel agricole	GARENNES SUR EURE
SAS SOCIETE DES ETS GROMENIL BURLOT	Découpage, emboutissage	GARENNES SUR EURE
SAS FEDERAL MOGUL OPERATIONS FRANCE	Fabrication d'autres équipements automobiles	GARENNES SUR EURE
SAS CHEMLOG	Entreposage et stockage non frigorifique	GARENNES SUR EURE
SA AMG INDUSTRIES	Activités des sociétés holding	GROSSOEUVRE
SARL LACOMME	Travaux de couverture par éléments	GROSSOEUVRE
EURL SERVLY	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	GROSSOEUVRE
SA ATELIER DE MECANIQUE GENERALE	Mécanique industrielle	GROSSOEUVRE
SAS MARTIN-CHANU	Mécanique industrielle	LA COUTURE BOUSSEY
SAS MARI GAUX	Fabrication d'instruments de musique	LA COUTURE BOUSSEY
SARL HYPER MECA	Mécanique industrielle	LA COUTURE BOUSSEY
SASU MANUFACT. INSTRUMENTS LA COUTURE	Fabrication d'instruments de musique	LA COUTURE BOUSSEY
SAS BRONZE ALU	Fonderie d'autres métaux non ferreux	LA COUTURE BOUSSEY
MR DEGERMANN NICOLAS	Location de logements	LA COUTURE BOUSSEY
SA ORPEA	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	LA COUTURE BOUSSEY
SARL REGIS MARTIN	Activités d'architecture	MARCILLY SUR EURE
SA ATELIER INFORMATIQ & ELECTRONIQ.	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	PREY
SEC INDOOR GREEN	Autres activités manufacturières n.c.a.	SEREZ
SARL SMP	Activités de centres d'appels	ST ANDRE DE L'EURE
SAS CSF FRANCE	Supermarchés	ST ANDRE DE L'EURE
SARL RDC PRODUCTIONS	Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers	ST ANDRE DE L'EURE
EURL TREUIL MENUISERIE BATIMENT	Travaux de menuiserie bois et PVC	ST ANDRE DE L'EURE
EURL S2NI	Nettoyage courant des bâtiments	ST ANDRE DE L'EURE
SAS RESIDENCE LE BOIS LA ROSE	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	ST ANDRE DE L'EURE
SAS EUROVIA HAUTE NORMANDIE	Construction de routes et autoroutes	ST ANDRE DE L'EURE

Les établissements économiques les plus importants sont concentrés sur 4 communes principalement:

- Garennes sur Eure
- Grosseuvre
- La Couture Bousse
- St André de l'Eure

Cette donnée met à jour le caractère dynamique de la Vallée. En effet, Croth, Garennes sur Eure, La Couture Bousse ou encore Serez font partie de la Vallée du territoire. Dans ces conditions, la distinction géographique et historique entre le Plateau et la Vallée existe aujourd'hui encore en termes économiques. La Vallée est porteuse du patrimoine industrielle tandis que le Plateau abrite l'économie agricole du territoire et ce, notamment au regard de ces caractéristiques naturelles et géographiques.

Le territoire de la CCPN d'origine rural avec un fort ancrage agricole, compte de moins en moins d'exploitations agricoles. En 1999, on compte 171 exploitants contre 139 en 2006. On constate également une logique de concentration c'est-à-dire un regroupement des terres exploitées par les agriculteurs. Bien que les exploitations ne soient pas toutes sur la même commune, que leur quantité diminue depuis 1988, les agriculteurs possèdent des surfaces exploitables plus grandes. Cette logique d'achat est vouée à se renforcer compte-tenu du vieillissement des agriculteurs sur le territoire. En effet, 1/3 des agriculteurs ont plus de 55 ans et 1/3, de 40 à 54 ans. Il s'agit pour les communes de continuer à anticiper et à préparer la gestion de leur foncier.

Les équipements et services du territoire

Les équipements structurants

Ville centre

La CdC dispose d'une ville-centre, Saint André de l'Eure, qui concentre les équipements et les services du territoire. Compte-tenu du développement démographique du territoire, le chef lieu de canton souhaite soutenir l'arrivée de nouveaux ménages en continuant d'améliorer cette offre de services et d'équipements (ex: souhait de construire une piscine, une maison de la santé...). Une logique qui favorise l'attractivité sans l'adhésion de l'ensemble des communes. Ces communes de moindre importance, mais tout de même significative, ont opté pour un développement progressif. En effet, certains élus expliquent perpétuer l'« esprit village » en limitant notamment les constructions d'habitat.

Également, l'arrivée de nouvelles populations met en cause les relations entre les communes mais aussi, entre la CCPN et ses communes membres. La politique du logement a des impacts sur les politiques sociales: des enjeux politiques entourent les questions d'organisation et de fonctionnement des communes face au poids économique que représente le maintien et l'accueil des populations en termes scolaires, péri-scolaires ou extra-scolaires notamment.

Par exemple, les nouveaux foyers, arrivés grâce à la construction de plus de 200 logements sur le chef lieu de canton, ont de jeunes enfants à scolariser pour la plupart. L'inscription scolaire étant gérée au niveau communal, Saint André de l'Eure privilégie l'accueil des nouveaux enfants à ceux d'autres communes. Quessigny par exemple ne dispose pas d'école propre et va devoir contractualiser avec une autre commune pour scolariser les enfants. La logique communale reprend le dessus dans une situation de développement démographique et ce, d'autant plus que l'inscription scolaire est un enjeu fort entre les élus et les parents.

Le Point d'information Communautaire

Depuis 2008, la Communauté de communes investit, en partenariat avec le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, dans une structure relai auprès de la population en termes d'animation et de tourisme: le Point d'Information Communautaire. Il prend en charge et propose:

- l'information et la documentation touristique
- un accès gratuit à Internet
- une aide à la mise en page (affiches, CV)
- une libre consultation de revues spécialisées
- les petites annonces (emploi, logement)
- les manifestations ou les événements locaux (festival)

Compte-tenu de l'absence de lieux structurants entre la population, les associations et les institutions mais également au regard du retrait de l'offre d'accueil institutionnel en zone rurale, le PIC a vocation à se développer.

Il décline un projet visant à favoriser le tourisme sur la CCPN jusqu'en 2018, afin de mener une action cohérente et maîtrisée, en accord avec l'évolution des besoins et les attentes des acteurs locaux. A ce titre, une étude a été menée par un consultant mandaté par la CCPN.

Annexe: Étude tourisme 2008

Les équipements touristiques

Communes	aires camping-cars	campings	chambres d'hôtes	gîtes ruraux
Chavigny Bailleul				1
La Couture Boussey			2	1
Croth				
Garennes sur Eure			1	
Jumelles			1	
La Forêt du Parc			1	1
Marcilly sur Eure	1	1		
Saint André de l'Eure	1	1		

La situation géographique du territoire, à environ 1 heure de Paris, amène à privilégier un tourisme d'une part, rural de week-end et de courts séjours et d'autre part, un tourisme familial. Ce constat est confirmé par la proportion élevée de résidences secondaires. Ses principaux atouts sont fondés sur le patrimoine historique, le terroir, la nature, la randonnée, les rivières et la pêche. Le tourisme participe à l'économie locale à travers l'usage des commerces de proximité et des

impôts reversés aux collectivités locales.

Les équipements sportifs...

Communes	Salle polyvalente	Gymnase	Terrain de sports	Terrain de tennis	Autres
Les Authieux			1		bassin de pêche
Bois le Roi	1		1	1	
Bretagnolles	1				
Chavigny Bailleul	1	1	1		
Coudres	1				
La Couture Boussey	1	1	1	1	Base "acrobranche" temporaire Mini golf temporaire Skate parc
Croth	1		2	1	Terrain vélo bassin de pêche
Carencières	1		1		
Garennes sur Eure	1		1	1	Base VTT
Grossoeuvre	1		1		
Le LHabit	1				
Jumelles	1				
Marcilly sur Eure					
Prey	1		1		bassin de pêche
Saint André de l'Eure	1	1	1	1	Skate parc Base "acrobranche" temporaire aérodrome

... et les équipements culturels

Communes	Bibliothèques	Musée	Ecole de musique
Bois le Roi	1		1
Chavigny Bailleul	1		
Coudres			1
La Couture Boussey	1	1 musée des Instruments à vent	1
Croth	1		
Garennes sur Eure	1		
Grossoeuvre	1		
Marcilly sur Eure	1		
Saint André de l'Eure	1 Médiathèque		
Total	8	1	3

Les communes disposent d'équipements sportifs et culturels au bénéfice de la population. Signe de dynamisme et d'investissement, ils participent à l'attractivité des communes et au maintien des habitants. En effet, ces équipements permettent d'instaurer des actions d'animations ponctuelles et régulières sur le territoire bien qu'elles restent majoritairement communales hormis quelques évènements intercommunaux (exemple: rencontre inter-associations) voire communautaires (exemple: festival de musique « ça sonne à la porte »). La fréquentation des activités permet d'observer une réelle demande du public. Par exemple, de 2006 à 2009, les activités mini-golf et accrobranche ont accueillis 6600 personnes environ.

Les communes privilégient les associations ou les initiatives locales dans la gestion de l'utilisation de leurs infrastructures. Cependant, la faible quantité de gymnases implique des séances de négociations annuelles pour la répartition des activités et ce, compte-tenu de la forte part d'associations sportives sur le territoire. Par exemple, St André de l'Eure organise une réunion estivale où l'ensemble des créneaux horaires disponibles pour le gymnase sont sollicités.

On remarque en outre, la quantité d'équipements de type culturels et notamment d'inspiration musicale, sur le territoire. Ce développement est encouragé par l'histoire du territoire: c'est le berceau des instruments à vent. « Pôle français de la facture des instruments à vent, la commune de La Couture Boussey accueille des luthiers depuis le XVIIe siècle. Ceux-ci ont su tirer du buis, abondamment présent dans la région, une production de flûtes, hautbois et clarinettes. Ici sont nées des dynasties de facteurs qui ont marqué l'histoire de la musique en Europe»⁵. L'histoire du territoire et son rayonnement international encourage à valoriser et perpétuer les traditions locales.

5 Guide 2010 du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, p.8.

Les écoles

Ecoles maternelles et primaire
St André de l'Eure
La Couture Boussey
Croth
Grossoeuvre
Garennes sur Eure
Bois le Roi / Le L'Habit
Garencières / Fresney / St Germain de Fresney
Marcilly sur Eure
La Forêt du Parc / Les Authieux/ Jumelles / Thomer la Sogne (hors CCPN)
Chavigny Bailleul / Coudres / Lignerolles
Prey

L'école est le lieu de l'instruction mais aussi elle constitue un enjeu politique pour les communes. Les nouveaux arrivants tout comme la population locale, mettent en valeur ces équipements. En effet, l'école est garante d'une dynamique communale puisqu'elle est source de socialisation et d'ancrage pour les familles. Les élus expliquent que l'école constitue le premier motif de visite des nouveaux arrivants en mairie et même parfois, l'unique.

Par ailleurs, compte-tenu des flux de déplacements sur la communauté de communes, la répartition des élèves dans les écoles interroge. Certaines familles préféreraient scolariser leur enfant près de leur lieu de travail ou près de leur lieu de garde. Cependant, la gestion des inscriptions dans les établissements scolaires est communale; des ententes existent parfois mais soulève des questions financières importantes.

Collèges	Communes de rattachement	Nb d'élèves
Collège de St André de l'Eure « Les 7 épis »	Les Authieux, Bretagnolles, Champigny la Futelaye, Chavigny Bailleul, Coudres, La Forêt du Parc, Foucrainville, Fresney, Garencières, Grossoeuvre, Jumelles, Lignerolles, Prey, Quessigny, Saint André de l'Eure, Saint Germain de Fresney, Serez.	470 élèves
Collège d'Ezy sur Eure « Claude Monet »	Bois le Roi, Croth, Le L'Habit, Marcilly sur Eure	154 élèves
Collège de Bueil « Lucie Aubrac »	Bretagnolles, La Couture Boussey, Epieds, Garennes sur Eure	

Les élèves sont répartis entre trois collèges en fonction de leur lieu d'habitation. Outre le collège de St André de l'Eure, ils partent étudier en dehors de la CCPN. Il s'agit des jeunes du Sud de la Vallée pour le collège d'Ezy sur Eure et des jeunes du Nord de la Vallée pour le collège de Bueil.

La Vallée est proche de la CdC du Val d'Eure et Vesgre qui constitue un bassin de vie pour ses habitants. Dès lors, la distinction Plateau-Vallée intervient en termes de scolarisation pour les jeunes.

Les structures enfance-jeunesse

La communauté de communes a réalisé un maillage du territoire grâce aux structures enfance-jeunesse. Cette logique de déconcentration constitue la vitrine sociale de la CdC et participe à la notoriété de la CCPN. Le service compte un RPAM, un Multiaccueil, 11 CLSH et un secteur adolescents sur les communes suivantes:

Commune s	Structures	Noms
St André de l'Eure	Centre de loisirs sans hébergement Centre multi-accueil Relai parents-assistante maternelles Secteur adolescents	Les 5 fossettes Les 5 fossettes RPAM Sac'ados
Grossoeuvre	Centre de loisirs sans hébergement	1,2,3 soleil

Garenes sur Eure	Centre de loisirs sans hébergement	Les lutins de la Vallée
Prey	Centre de loisirs sans hébergement	Les cyprès de loin
Bois le Roi	Centre de loisirs sans hébergement	Les tilleuls
La Couture Boussey	Centre de loisirs sans hébergement	Les jardins de loisirs
Croth	Centre de loisirs sans hébergement	Les crothmignons
La Forêt du Parc	Centre de loisirs sans hébergement	Les loustics
Chavigny Bailleul	Centre de loisirs sans hébergement	Les petits artistes
Garencières	Centre de loisirs sans hébergement	Les gallopins
Marcilly sur Eure	Centre de loisirs sans hébergement	Les écureuils

Ce maillage local permet d'affirmer que la CCPN dispose d'un bon niveau d'équipements en termes de structures d'accueil. Cependant, le budget de fonctionnement de cette politique sectorielle ayant presque triplé en sept ans, elle est restreinte par des financements devant évoluer moins vite en dépit de besoins et d'une demande souvent identifiés.

Logement et Cadre de vie

La Communauté de communes La Porte Normande compte 7824 logements dont 90% de logements individuels en 2006. Le territoire a connu une forte augmentation du nombre de logements notamment dans les années 1980. D'une part, le territoire devient attractif grâce à sa proximité avec Paris et sa banlieue grossissante. A cette époque, de nombreux logements dont beaucoup de résidences secondaires, sont construits. D'autre part, ce phénomène est largement encouragé par des politiques incitatives de construction. En effet, les politiques de la ville favorisent le développement des campagnes et la mixité sociale.

Le parc de logements est inégalement répartis. En effet, les locations représentent seulement 18% en 2006. Cela pose certaines questions: l'accueil des jeunes? L'adaptation du logement aux âges de la vie? Le coût du logement dans le budget des ménages? Les logements sont principalement habités par leurs propriétaires bien que l'on puisse noter une logique de location à l'œuvre sur les communes. Les locations sont surtout implantées dans les communes les plus peuplées. Garenes sur Eure, La Couture Boussey ou encore St André de l'Eure comptent plus de 100 logements en location au dernier recensement.

Le lancement de nouvelles constructions est initié tant par des particuliers que par les communes elle-mêmes. Aussi, en 2007, on dénombre 335 nouveaux logements et en 2008, 144. Cette dynamique est freinée par les coûts des terrains à bâtir qui augmentent. Le seul type de construction peu, voire non exploité, est le logement HLM. En effet, le territoire compte seulement 4% de HLM contre 16% à l'échelle départementale. Cette caractéristique correspond aux particularités des habitants, issus de la classe moyenne et d'origine rurale. L'ancrage de la tradition familiale et de la notion de propriété privé dans ces catégories sociales limitent la création d'ensemble immobilier pour les personnes en difficultés sociales et/ou familiales.

Par ailleurs, le pourcentage des résidences secondaires, bien qu'en diminution entre 1990 et 2006, reste encore supérieur à la moyenne départementale, soit 11% contre 7,5%. Le territoire a été valorisé par les villes alentours pour sa qualité de vie. Or, aujourd'hui, on constate une réappropriation de l'espace par les habitants. En d'autres termes, le territoire se résidentialise et l'offre touristique prend le relai pour valoriser le territoire.

Approche sociologique du territoire

Dispositifs et projets urbanistiques

La gestion du foncier se réalise au niveau communal c'est pourquoi, les communes membres se dotent d'outils, prévus dans le Code de l'urbanisme. A ce titre, seules 1/3 des communes sont encore sous le règlement national d'urbanisme. L'élaboration de la carte communale (1/3 des communes) ou d'un plan local d'urbanisme qui remplace le plan d'occupation des sols depuis 2000 (1/3 des communes), représente une dépense importante pour les communes mais aussi une source de maîtrise du foncier, indispensable dans notre contexte financier et immobilier.

	Population en 2006	Régime national d'urbanisme	Carte Communale	PLU/POS
La Forêt-du-Parc	78			x
Quessigny	123	x		
Serez	142	x		
Saint-Germain-de-Fresney	152	x		
Bretagnolles	182			
Champigny-la-Futelaye	223	x		
Lignerolles	224			
Foucrainville	243	x		
Les Authieux	279		x	
Grossoeuvre	292			x
Jumelles	346		x	
L'Habit	483	x		
Chavigny-Bailleul	493		x	
Coudres	502		x	
Épieds	511		x	
Fresney	541	x		
Prey	824			x
Bois-le-Roi	916			
Garencières	1028		x	
Croth	1309			x
Marcilly-sur-Eure	1427			x
Garennes-sur-Eure	1776			x
La Couture-Boussey	2159			x
Saint-André-de-l'Eure	3374			x
TTL	17626	7	6	8

La majorité des communes souhaite délimiter les zones constructibles et ainsi maîtriser la pression foncière. En tant que territoire rural, elle garde l'avantage d'être encore 40% moins cher que le département de l'Eure et Loir mais le territoire est désormais considéré comme une des couronnes parisiennes. L'onde des coûts du foncier, issue de la région parisienne, est également perceptible au sein même de la CCPN. En effet, dans la Vallée, le m² coûte environ 100€ et sur le Plateau, environ 65€.

Afin d'avoir une cohérence territoriale mais aussi une réflexion globale, la CCPN établit un Schéma de Cohérence Territoriale en partenariat avec les quatre autres CdC et quelques communes (ex: St Laurent des Bois). En effet, les enjeux de développement sont similaires, c'est pourquoi, le SCOT est lancé à l'échelle du Pays d'Avre d'Eure et d'Iton. La réalisation du SCOT permet de limiter les phénomènes de périurbanisation liés au développement des villes alentours (ex: Dreux, Évreux, Chartres ou encore Paris) tout en prenant en compte les particularités locales (exemple: Plan de lutte contre les inondations).

Il s'agit de maîtriser la croissance démographique afin d'assurer un développement durable des territoires, le maintien de la population mais aussi d'anticiper les mouvements démographiques tels que les départs en retraite des agriculteurs. En effet, cela implique la vente des terres pouvant devenir constructibles. Dans ces conditions, les PLU ou les POS des communes devront être en conformité avec les orientations du SCOT afin de devenir opposables.

Sur le plan qualitatif, la CCPN réalise une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat. Une première OPAH, prolongée d'un an par un PIG avait été réalisée de 1995 à 1998 mais sur quelques communes uniquement. C'est une opération incitative, grâce à des aides financières, en faveur de l'amélioration du parc de logement privé. Plusieurs étapes ont déjà été réalisées: le diagnostic, la définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs ainsi qu'un premier bilan d'intervention après deux ans de mise en œuvre. Ce dernier met à jour des résultats limités. Sur l'objectif des 155 propriétaires à toucher, seuls 55% ont réalisé des travaux, et sur les 35 logements locatifs à améliorer, 35% ont subi des travaux. Cela étant, un renforcement de la campagne de sensibilisation des propriétaires est lancé afin de bonifier les résultats d'ici la fin de l'OPAH, prévue fin 2010.

Image et notoriété du territoire

La CCPN étant jeune, son image et sa notoriété sont en cours de construction. Elle a été bâtie sur deux piliers: l'un stratégique et l'autre identitaire:

- la mutualisation de moyens matériels, techniques et financiers
- un territoire ayant une identité rurale

La Communauté de communes œuvre à valoriser ces deux approches à travers différents dispositifs: la création du Point d'Information Communautaire, l'adhésion au PAEI... En effet, cette construction identitaire est très présente en termes touristiques. Le projet d'une Voie Verte sur le canton ou encore les aides financières pour la mise en œuvre d'activités estivales (ex: tir-à-l'arc à La Couture Boussey) ou ponctuelles (ex: concert du Brass Band de Paris à Marcilly sur Eure) permettent de valoriser le territoire.

La démarche de PST contribue à dynamiser l'image de la CCPN. Cette méthode d'investigation novatrice participe à l'identification de la Communauté de communes par les acteurs locaux. Par ailleurs, le cadre d'analyse général du territoire, la problématique déclinée ci-dessous, permet de participer à un mouvement national, le réseau Ville-Campagne, et ainsi affirmer son identité institutionnelle également. Une journée de formation régionale est organisée sur le territoire concernant les politiques d'accueil et d'attractivité des territoires ruraux.

Problématique générale

La démarche de PST impose de saisir des opportunités de travail à partir d'un cadre général d'analyse: la problématique. Il s'agit d'opérer des choix, de définir ce cadre en fonction des priorités sociales, des acteurs du territoire et de la demande locale. Le territoire doit être appréhendé de manière globale afin d'en saisir la dynamique interne et ses interactions avec l'environnement externe.

L'état des lieux tel qu'il est présenté ci-dessus, permet de rendre compte d'une situation locale avec ses particularités, ses avantages et ses points faibles. En effet, bien que la CCPN ne soit pas un territoire clairement identifié par ses voisins, elle existe en tant que tel. Elle dispose d'une dynamique propre qui doit être étudiée dans sa globalité car elle implique des modes de vie, de consommation, d'habitat ou de socialisation particuliers pour ses habitants.

Un territoire rural...

C'est un territoire qui dispose des trois critères morphologiques de la ruralité, définis par l'Institut National de Recherche Agronomique⁶: d'une part, la faible densité de population au km². Tandis que le département de l'Eure compte 94 habitants au km², la CCPN en dénombre 80, en 2006. D'autre part, la CCPN est marquée par la discontinuité du bâti. En effet, le territoire est dans une logique de « mitage » c'est-à-dire que les communes membres sont éparées et découpées en hameau. Par exemple, Chavigny Bailleul est constitué de cinq hameaux. Enfin, le dernier critère d'un territoire rural est la présence d'une activité agricole. Comme nous l'avons souligné précédemment, le territoire dispose d'une activité agricole importante notamment sur le Plateau, domaine approprié pour l'exploitation bien que le sol soit caillouteux et gorgé de silex. A ce titre, la Mutualité Sociale Agricole totalise 76 chefs de famille ressortissants sur le territoire.

Outre l'approche géographique et démographique du territoire, il s'agit d'un mode de vie largement valorisé par les élus et les habitants. L'histoire du territoire et ses traditions sont mis en avant par des événements comme la Fête de l'Atelage à Fresney par exemple. Certains élus investissent dans leur patrimoine communal bien que celui-ci soit restreint. En effet, quelques communes réparent ou mettent en valeur leur Eglise (ex: Epieds) ou leur mare. Également, la mairie de Chavigny Bailleul a financé un projet de recherche afin de retrouver le blason, effigie de la commune.

Les maires assimilent la ruralité à « l'esprit village » c'est-à-dire à une organisation de la commune basée sur la conscience collective et l'intérêt collectif. Le maire de Foucrainville explique qu'au regard de la taille de sa collectivité locale, l'investissement des habitants pour entretenir la commune est primordial. Afin de conserver cet état d'esprit, il s'agit de préserver l'activité agricole, de maîtriser l'arrivée de nouveaux habitants mais aussi de perpétuer un cadre de vie relativement loin des grands commerces et des grands axes autoroutiers. La vie associative dynamique, les relations humaines basées sur l'entraide, la solidarité et la courtoisie (se dire « bonjour » étant une règle de bienséance incontournable) ainsi que la tranquillité et le calme sont les caractéristiques mises en avant par les élus.

Annexe: Compte-rendu de l'enquête réalisée par les élèves du Lycée de Chambray concernant l'accueil des nouvelles populations.

6 Cf. INRA, *Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*, 2008.

La création des Communautés de communes s'inscrit dans l'évolution du monde rural. Les 36 000 communes françaises ont vocation à se regrouper voire à fusionner afin de participer à la réduction des dépenses publiques et adopter des modes de gestion efficient. Les mêmes logiques de mutualisation et de projets communs motivent cette adhésion. La CCPN participe à ce mouvement puisque 13 communes adhérentes comptent moins de 500 habitants en 2006. L'objectif communautaire est de mutualiser les moyens face à des enjeux similaires à gérer. Cela étant, la totalité des communes s'inquiètent de la Réforme des collectivités locales et d'une éventuelle disparition des plus petites communes; par exemple, Foucrainville dénombre 78 habitants en 2006. Ainsi, par exemple, une logique de mutualisation et de regroupement des achats et des commandes pourraient permettre de mieux défendre l'intérêt des communes modestes

A une autre échelle, les communes souhaitent valoriser leur communauté au sein du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. De la même manière, les problématiques et les enjeux des territoires sont similaires. Six enjeux communs sont déterminés par quatre des cinq CdC du PAEI: CdC du Pays de Damville, CdC du Pays de Verneuil sur Avre, CdC du Canton de Breteuil sur Iton (sauf Communauté des communes rurales du Sud de l'Eure).

- L'accueil des nouveaux arrivants et le maintien des populations
- L'adaptation de l'offre de services pour toutes les populations avec une attention particulière portée aux jeunes, aux populations vulnérables et aux personnes âgées
- La mobilité
- Le logement
- La coopération des acteurs locaux
- L'information, la communication (acteurs, usagers, habitants)

Ces enjeux permettent de poser les bases d'un référentiel communs afin de mettre en oeuvre un Projet social de territoire en cohérence avec le futur SCOT. En cours de construction, ce référentiel vise à mutualiser les démarches et ainsi permettre une action collective des CdC sur le Pays.

Annexe: le référentiel PST des CdC du Pays d'Avre d'Eure et d'Iton.

... qui évoluent à travers d'autres dynamiques

Ces différents éléments caractérisent le monde rural. Cependant, au delà de l'approche factuelle, il existe un imaginaire lié au monde rural. L'image d'un monde reculé et isolé qui subit l'exode rurale. Cependant, les campagnes ont profondément changé depuis plusieurs décennies. Étroitement liées aux dynamiques urbaines et territoriales, les campagnes sont à la fois des lieux de résidence, de loisirs, de production et de nature.

Simultanément, les villes évoluent et à leurs frontières de plus en plus diffuses et étendues, se développent des espaces périurbains, hybrides de ville et de campagne. Par exemple, une habitante de Grosoeuvre, commune de 1028 habitants en 2006, ne considère pas vivre à la campagne grâce à la proximité de la ville, favorisée par le développement des moyens de communication et les infrastructures routières.

Cela étant, « le repeuplement des espaces ruraux n'est pas le monopole des classes moyennes et supérieures, de ces jeunes cadres à la recherche d'un mode de vie plus agréable qui accèdent à la propriété pavillonnaire avec leur famille. Il existe aussi un exode urbain des classes populaires qui a contribué à modifier la sociologie des campagnes. »⁷. En effet, les campagnes sont également devenues le lieu d'accueil des populations fragilisées économiquement. Cette logique nationale est très limitée sur la CCPN au regard de la réalité foncière du territoire qui limite toute mixité sociale aujourd'hui dans les communes.

Le territoire de la Communauté de communes La Porte Normande est en pleine mutation aujourd'hui et divers éléments le prouvent au regard de l'état des lieux proposé ci-dessus. Tout d'abord, on constate une diminution du nombre d'agriculteurs sur les communes mais aussi une diminution de leur pouvoir politique: ils sont de moins en moins à la tête des municipalités. Alors qu'on pourrait percevoir la CCPN comme un territoire agricole, le taux de population familiale agricole est seulement de 3.82% contre 4.13% pour Verneuil, 5.33% pour Breteuil et 7.09% pour Damville.

Les élus font un triple constat: d'une part, un renouvellement de la population grâce à l'arrivée de jeunes foyers dans les communes. D'autre part, l'amplification de la densité de population au m². Ce mouvement est d'envergure nationale: un rapport du Sénat décrit un retour à la ruralité depuis les années 1970: « la population rurale augmente 3 fois plus vite que celle des zones urbaines ». Ce constat est vérifié au sein de la CCPN: la densité de population au km² est passée de 38 en 1968 à 80 en 2006. Enfin, il s'agit d'un constat sociologique: la fragilisation du noyau familial. Les familles du territoire

7 Article du Monde Diplomatique, *Exode urbain, exil rural*, n°677, Août 2010, p.10.

sont soumises à de nouveaux modes de vie qui mettent à mal les valeurs et les principes de la famille traditionnelle. Les élus mais aussi les habitants mettent en avant la multiplication des divorces, des familles monoparentales ou encore recomposées sur le territoire.

La mobilité est un critère dominant de la société aujourd'hui et se renforce sur les zones rurales. Le territoire est décrit en fonction des influences et des impacts sur les modes de vie, liés à l'Ile de France, à Évreux, Dreux ou encore Chartes. La CCPN est devenue un lieu d'accueil pour de nouvelles populations qui concilient vie professionnelle et vie familiale sur deux territoires différents: la ville et la campagne. De manière générale, ce choix de vie est souvent conditionné par des moyens financiers contraints (coût du foncier trop élevé en ville) mais aussi par rapport à une qualité de vie supérieure. Dans ce contexte, le territoire de la CCPN se résidentialise. La population travaille en dehors du territoire, ce qui transforme les modes de participation dans la vie locale. Les acteurs locaux notent une baisse générale de la participation à la vie politique ou associative, au regard des temps de trajets quotidiens des familles pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

Autre signe de la mutation du territoire: les modes de consommation. Les élus constatent des phénomènes d'endettement liés à une gestion de l'immédiateté. Par exemple, l'achat d'une maison sur la CCPN est un investissement qui nécessite par ailleurs, des frais quotidiens de déplacements notamment professionnels, parfois non pris en compte par les ménages. A l'échelle départementale, on dénombre plus de 28% de familles endettées. De plus, les élus affirment que les jeunes foyers demandent plus facilement des aides au CCAS a contrario des personnes âgées qui ont grandi dans l'esprit village.

Vers un territoire périurbain?

La Direction départementale de l'Eure propose deux ouvrages récents concernant la mutation des territoires ruraux du département: Cf. *Les franges franciliennes de l'Eure* (2008) et *La périurbanisation dans l'Eure* (2010). Ces deux réflexions amènent à poser les caractéristiques des territoires tels qu'ils évoluent. Les territoires subissent les conséquences des phénomènes d'attraction ou de répulsion des villes alentours c'est pourquoi, le monde rural est en recomposition structurelle et fonctionnelle.

La notion de ruralité évoluent en pratique mais aussi dans les discours des habitants. L'identité des territoires est mise en doute par une recomposition de la population et des modes de vie. Les populations d'origine rurale et les nouveaux arrivants n'ont pas la même histoire, les mêmes modes de vie, ni les mêmes attentes. Ces changements sociologiques imposent de repenser le lien social sur les territoires.

Compte-tenu de ces éléments, le Projet social de territoire, initié par la CCPN, doit œuvrer à un objectif de cohésion sociale. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier plus précisément cette mutation et ses composants afin de faire émerger les risques ou encore les tensions inhérents à toute transformation identitaire du territoire. Puis, dans un second temps, le PST devra être source de recommandations dans une logique pluriannuelle. En effet, les opportunités de travail liées à la recomposition identitaire devront mettre en valeur le cadre et le mode de vie local en permettant l'intégration des nouvelles populations sur le territoire.

Dans ces conditions, la question de départ du projet social de territoire de la CCPN est : « comment mobiliser la population autour d'une culture commune se référant aux origines rurales du territoire afin de mieux répondre à leurs besoins? ». Il s'agit d'anticiper et de travailler sur le maintien des populations, l'accueil des nouveaux habitants, les mutations économiques en cours ou encore les transformations sociales et environnementales de territoire.

Partie 2: Les outils de la démarche

Quels sont les fondements d'un Projet social de territoire?

Un Projet social de territoire est une démarche partagée visant à identifier les enjeux actuels et futurs d'un territoire et à répondre aux besoins et attentes de sa population. En d'autres termes, il poursuit trois finalités majeures: améliorer durablement les conditions de vie des habitants, renforcer le « vivre ensemble », permettre aux habitants de devenir acteurs de leur territoire.

Un PST s'inspire des théories et pratiques du développement social local :

- l'approche globale (décloisonnement, déségmentation, transversalité)
- le partenariat et la coopération des acteurs locaux (échanges, mise en réseau, mutualisation, mobilisation des ressources locales)
- la participation de la population (information, concertation, expression des attentes, implication dans les projets)
- la mise en prospective des territoires et la conduite d'une démarche de projet partagé (identifier, partager les enjeux et les questions du présent pour construire un avenir commun).

Un PST est composé de trois éléments distincts mais fondamentalement liés: un état des lieux analysé de manière globale et transversale. A ce titre, 60 acteurs locaux ont été mobilisés durant la période de diagnostic afin de mettre en avant des connaissances, des compétences mais aussi une interprétation des enjeux du territoire. Le deuxième élément est un schéma de développement c'est-à-dire un montage technique et financier d'actions pluriannuelles. Cet ensemble doit être légitime auprès des acteurs locaux mais également validé par les commanditaires du projet. Enfin, le troisième élément constitue la démarche évaluative c'est-à-dire cibler les actions fondatrices du projet et saisir leur impact et leur évolution.

Quelle est la commande politique du Projet social de territoire?

Les équipements enfance-jeunesse permettent une logique de projets et une dynamique territoriale. En effet, les structures sont soumises à un conventionnement avec la Caf de l'Eure, de manière pluriannuelle. Ce dispositif requiert une approche de développement social local par la mise en œuvre de projets globaux et cohérents. Principale compétence de la CCPN en termes d'action sociale, les élus ont fait confiance à ce mode d'intervention, valorisé par les habitants et les acteurs locaux. Par ailleurs, au regard des réductions des dépenses publiques, cette démarche permet de concilier cohérence et efficacité. En effet, beaucoup de dispositifs existent sur la CCPN, il s'agit de les mettre en lien. La commande politique s'articule autour d'objectifs éthiques, d'objectifs stratégiques et de résultats attendus.

Les objectifs éthiques

- Recréer du lien social entre les élus et plus globalement, entre les acteurs locaux: l'esprit communautaire.
- Faire émerger les priorités sociales du territoire de manière concertée entre les acteurs locaux: redéfinir l'intérêt communautaire et le « vivre ensemble »
- Favoriser une approche prospective: quels enjeux pour aujourd'hui et pour demain?

Les objectifs stratégiques

- Adapter l'action sociale aux nouvelles problématiques de nos communes, liées au lien social, à la solidarité et aux conditions de vie des habitants.
- Améliorer l'adéquation des moyens techniques, financiers et stratégiques mis en œuvre pour répondre aux besoins du territoire: l'efficacité.
- Organiser la synthèse et la complémentarité des différents niveaux d'intervention sur le territoire (Contrat de Pays, SCOT, CEJ...).

Les résultats attendus

- Permettre une vision partagée entre les ressources du territoire: quels partenariats à mettre en œuvre? (CCPN, communes, associations, institutions...)
- Promouvoir un ensemble d'actions globales et pérennes: quels engagements et quelles responsabilités à prendre ensemble?
- Faire valoir la cohésion sociale comme réponse moins onéreuse à certaines demandes sociales.

Quelle organisation pour la gestion du Projet social de territoire?

Le PST est orienté stratégiquement et contrôlé par le Comité de pilotage. Cette instance décisionnelle, guide dans la conception et la conduite du projet, est composée de manière paritaire entre les institutions et les acteurs politiques de la CCPN:

- la Caisse d'allocation familiale de l'Eure
- la Mutualité sociale agricole
- le Conseil général
- le Pays d'Avre d'Eure et d'Iton
- le Président de la CCPN
- le Vice-Président de la CCPN
- le Présidents de la Commission Action sociale
- le Maire du Chef lieu de canton
- la Maire de Croth

D'autres acteurs avaient été sollicité sans retour positif de leur part: l'Education nationale, les services de l'Etat...

Le pilotage technique du Projet est assuré par la chargée de mission, sur une période de 18 mois. Elle dispose d'outils de gestion propres à la conduite d'un PST, le premier étant un calendrier d'intervention. Après avoir évalué la charge de travail, une charte de Gantt a été proposé puis validé par le Comité de pilotage. En effet, un PST nécessite rigueur et organisation mais aussi une vision globale afin de ne pas rester uniquement dans l'idéal du projet.

Le calendrier d'intervention est scindé en quatre phases. Bien qu'elle soient présentées de manière ordonnée et pédagogique, ces phases sont entremêlées tout au long du Projet social de territoire.

Cf Annexe Planning de Gantt

- la phase découverte (3mois)
C'est l'appropriation des caractéristiques du territoire et la définition de la commande politique. L'objectif premier est de définir les particularités à partir des données chiffrées concernant le territoire tout en déterminant les attentes des élus de la Communauté de communes.
- la phase exploratoire (7 mois)
Elle correspond à la rencontre d'acteurs politiques, associatifs et institutionnels au sein de groupes de travail concernant les thématiques transversales et globales, approuvées en amont par le Comité de pilotage. Le choix des acteurs a été permis grâce à une phase de concertation avec des élus engagés et des techniciens de la CCPN. L'enjeu fût de rassembler des professionnels, des personnes concernés mais aussi des élus autour d'un même objet.
- la phase de production (3 mois)
C'est l'écriture du diagnostic: la synthèse analytique des rencontres afin de produire le diagnostic social de territoire. Celui-ci a la particularité d'être partagé et d'origine qualitative. En effet, les échanges et les réflexions collectives sont les sources de ce diagnostic. On comprend dès lors l'intérêt d'obtenir l'adhésion d'acteurs variés et compétents sur les thématiques afin que les rencontres soient les plus riches possibles.
- la phase opérationnelle (5 mois)
Elle permet de proposer un schéma de développement, avec les scénarios d'action chiffrés, pour répondre aux enjeux déterminés par le diagnostic.

La participation des habitants

Différentes expériences de participation citoyenne existent au sein de la Communauté de communes:

- Le Conseil municipal des enfants à Marcilly sur Eure.
- Les Conseils de quartiers à St André de l'Eure.
- La consultation des habitants avant la construction d'un éco-quartier à Grossoeuvre.

Un projet social de territoire doit s'inscrire dans une démarche de travail similaire: il doit valoriser la participation des habitants afin d'être légitime et adapté aux besoins et à la demande locale. En effet, l'ensemble des ressources du territoire doit participer à la conception puis à la réalisation du projet afin de s'inscrire dans une ambition commune.

Il existe différents modes de participation citoyenne: l'information, la consultation, la concertation, la co-décision. Au cours du Projet social de territoire ont été utilisés:

- l'information par le biais des réunions d'informations des Centres Communaux d'Action Sociale par exemple
- la consultation à travers la passation d'enquête auprès de la population.

La concertation ainsi que la co-décision citoyenne ne sont pas mises en œuvre. En effet, les élus, commanditaire du PST, sont les représentants désignés et élus par la population. Cela étant, les équipes municipales restent ouvertes et disponibles afin de recevoir les habitants au cours des permanences d'accueil. Certains élus expliquent être également disponibles 24h/24h en cas de besoin. Les habitants peuvent les appeler sur leur téléphone mobile ou les interpeller à leur domicile. Il existe une forte proximité entre les élus et leurs administrés et ce, notamment avec la population locale. En effet, certains élus identifient des relations plus distantes parfois inexistantes avec les nouveaux arrivants.

L'évaluation du Projet social de territoire

Considérée comme une composante essentielle du projet social de territoire, l'évaluation se situe à chaque niveau de sa conception et de sa mise en œuvre. L'ensemble des partenaires sera donc sollicité pour évaluer la démarche mais aussi pour préparer l'éventuelle réalisation du projet afin de concentrer les efforts et poursuivre une démarche commune. Il existe différentes manières d'évaluer et ce, en fonction des objectifs éthiques et des finalités données au PST.

- Pertinence: Le projet est-il adapté aux caractéristiques de la population, de l'environnement économiques et sociales mais aussi aux missions de la CCPN?
- Effectivité: Le projet propose t-il des actions? Sont-elles réalisées? Selon les critères de réalisation définis?
- Conformité: Le projet se déroule t-il comme prévu, en fonction des règles définies en amont?
- Efficacité: Le projet a t-il atteint les objectifs prévus? Quels sont les effets prévus et non prévus du projet? Quel est l'effet du projet sur les autres projets en cours?
- Cohérence: Le projet répond t-il aux problèmes soulevés initialement?
- Efficience: Les résultats obtenus le sont-ils au meilleur coût?
- Satisfaction: Les différents acteurs sont-ils satisfaits des actions qui vont être ou qui ont été menées?

Trois opportunités de travail

La démarche de Projet social de territoire peut être comparée à un entonnoir. En effet, l'emploi du terme « social » est entendu au sens large. Il comprend l'ensemble des thèmes qui permettent aux individus de vivre ensemble et de faire société: le tourisme, le handicap, l'éducation ou encore le logement.

La dimension première du PST est de saisir les particularités du territoire en fonction des besoins et de la demande sociale. Ce travail a été mené au cours du diagnostic: les rencontres avec les commanditaires et les acteurs locaux ont permis de cibler précisément les thèmes du PST. Ils découlent des risques et des opportunités identifiées sur le territoire par les acteurs, et sont au nombre de trois: le lien social, les solidarités et les conditions de vie.

Chacun de ces thèmes a été travaillé de manière indépendante bien que le projet conserve sa cohérence globale grâce à la chargée de mission:

- le lien social est perçu à travers la question de l'animation locale
- les solidarités à travers l'information, la prévention et l'éducation
- les conditions de vie à travers l'emploi, l'habitat et le transport

Deuxième chapitre: Axes d'investigation

Le second chapitre est consacré à la présentation des travaux d'investigation autour de ces trois thématiques. Il retrace six mois de diagnostic initié par la Communauté de communes La Porte Normande et mené avec un panel d'acteurs locaux. Leur participation permet de présenter aujourd'hui un diagnostic partagé et commun aux participants. En effet, chaque thématique a été traitée et analysée, de manière collective, au sein de groupes de travail qui se sont réunis de trois à six fois chacun, au cours des six derniers mois. L'enjeu était de saisir les hypothèses de travail en fonction de l'état des lieux du territoire puis de confronter ces hypothèses aux savoirs faire et aux connaissances professionnelles, techniques et personnelles des acteurs concernés. En effet, le PST vise à mettre à jour les ressentis et l'interprétation subjective du territoire.

Partie 1: L'animation locale

Compte tenu de la diversité des origines et des modes de vie des habitants du territoire, des événements fédérateurs devraient permettre de consolider le lien social et de participer à la valorisation d'une identité locale. Cette dernière est fondamentale pour assurer la cohésion sociale sur le territoire à long terme. Le comité de pilotage, au regard des premiers éléments de diagnostic, confirme cette nécessité et ouvre une réflexion autour de la question de l'animation. Ainsi, l'animation est devenue le premier axe de travail au sein du projet social de territoire.

Présentation de la démarche

Le groupe de travail a rempli deux objectifs afin de réaliser le diagnostic de l'animation sur le territoire. D'une part, définir l'existant en termes de manifestations et d'équipements sur le territoire et d'autre part, saisir les pratiques et les attentes de la population. Pour ce faire, le groupe de travail a commencé par définir son cadre de réflexion, à savoir sa problématique de départ compte tenu de l'état des lieux du territoire.

Problématique de départ

Trois phénomènes interagissent sur le territoire et impliquent des conséquences sur les conditions de vie des habitants.

D'une part, la Communauté de communes est un territoire de vie attractif. Outre le fait qu'elle ne dispose pas de bassins d'emploi, elle propose un cadre de vie de qualité, à la fois en campagne et à proximité des villes et de leurs équipements structurants (axes autoroutiers ou encore centres commerciaux). Par ailleurs, les coûts fonciers restent encore raisonnables comparés à ceux des villes alentours bien qu'ils augmentent avec le jeu de l'offre et de la demande. Le territoire est devenu un lieu d'accueil pour de nouveaux habitants depuis plus de quarante ans. Sa population ayant plus que doublée, elle doit faire face à une recomposition identitaire pour intégrer, de manière pérenne, les nouvelles populations mais elle doit aussi assurer le maintien de la population locale, garante des traditions et de l'histoire locale.

D'autre part, le territoire connaît de nouveaux modes de vie. A proximité de villes porteuse d'emplois, la CCPN accueille des personnes travaillant hors de leur commune de résidence. La densité des flux de déplacements domicile-travail engendre des modes de vie particulier pour ces ménages. En effet, elles sont peu présentes dans leur commune d'habitation sauf les soirs et week-end où elles préfèrent rester dans la sphère familiale. A ce titre, les élus constatent des phénomènes d'essoufflement dans la participation à la vie communale qui pourraient conduire à terme, à l'avènement de zones dortoirs sur le territoire.

Enfin, la géographie naturelle du territoire a forgé une mémoire collective basée sur la distinction. La CCPN dispose d'un Plateau et d'une Vallée dont les orientations, les attirances et l'histoire sont différentes. Vivant sur un même territoire administratif, les habitants portent malgré tout en eux cette distinction qui peut être séparatiste parfois, au dépend de projets communs.

Ce triple enjeu est fondamental pour la Communauté de communes La Porte Normande qui est confrontée à différents risques sociaux, dont voici le récapitulatif:

Risques sociologiques	Manque de cohésion sociale entre la population locale et les foyers issus de la migration résidentielle ou professionnelle.
	Risque d'expansion de l'individualisme: manque de mobilisation des habitants dans la vie de la commune.

	Risque d'isolement de certains publics (personnes âgées, nouveaux arrivants...)
Risques géographiques et démographiques	Risque de disparition des petites communes compte tenu de la réforme des Collectivités locales.
	Risque de pérennisation de la distinction Plateau/Vallée sur le territoire.
Risque économique et institutionnel	Désaffection du service public, modernisation de l'Etat, révision des Politiques publiques...

Acteurs mobilisés

L'objectif de ce groupe était de mobiliser des acteurs de l'animation culturelle, sportive ou événementielle ainsi que des institutionnels et des élus, autour de la question du lien social sur le territoire de la Cdc. Le groupe de travail concernant l'animation locale était composé initialement de 15 personnes:

Mme Carel	Adjointe St André de l'Eure
Melle Coursin	Adjointe St André de l'Eure
M. Le Bescond	Adjoint Coudres/ Vice Président de la CCPN
Mme Nalet	CCPN
Mme Foulogne	CCPN
Mme Duhamel	CCPN
Melle Couty	CCPN
M. Piffet	DDJS/DDCS
M. Aroule	ASA
M. Verdier	ASA
M. Paris	ASA
M. Zabiolle	Les Pierrots de la Vallée
M. Ruffin	Ufolep
M. Friard	Meta GE/ Apsl 27
Melle Allard	Musée des instruments à vent

Communauté d'intérêt et propositions de travail

L'identification de ces risques invite à compenser la question du contrat social dans un environnement institutionnel changeant. En effet, l'équilibre et le maintien de l'ordre social passe par la reconnaissance d'une identité commune et locale de la part des habitants eux-mêmes. Il s'agit de repenser les conditions de vie des habitants dans un nouveau contexte socio-économique.

Dans ces conditions, le diagnostic relatif à la question du lien social doit permettre de proposer des actions d'animation, dans un second temps, de valoriser cette identité collective. En effet, l'animation participe à l'amélioration de l'environnement local, met sur pied des événements, propose des activités et contribue à mener à bien des projets fédérateurs.

Le comité de pilotage a validé le choix de travailler autour de l'animation locale et ce, pour deux raisons fondamentales. Tout d'abord, l'animation est garante de la transmission d'une culture et d'une histoire entre les générations mais également entre les différentes catégories de population. En d'autres termes, elle se pose comme garante du lien social. Ensuite, la notion d'animation se conjugue avec celle de l'engagement voire de bénévolat et/ou de militantisme. Ainsi, il s'agit d'impliquer les habitants autour de projets communs et ce, pour favoriser l'identité territoriale.

La démarche de Projet social de territoire met en avant la notion de cohérence c'est pourquoi, il ne s'agit pas de proposer ce qui existe par ailleurs, ni de concurrencer les acteurs compétents. Dans ces conditions, le diagnostic va permettre de saisir

puis d'analyser l'animation territoriale puis, dans un second temps, de définir les pratiques mais aussi les attentes de la population dans ce domaine.

Hypothèses de travail

Deux hypothèses récapitulatives ont servi de bases de réflexions et d'échanges au groupe de travail afin de saisir ce qui se passe sur le territoire; l'enjeu étant de pouvoir les valider ou les infirmer au regard de la réalité de terrain.

hypothèse n°1:

Les personnes qui habitent et travaillent dans un périmètre restreint ont une vie sociale plus active car elles ont moins de déplacements quotidiens. A l'inverse, les personnes travaillant dans un bassin d'emploi éloigné s'impliquent moins dans les activités associatives et politiques pour s'investir dans leur sphère privée durant leur temps libre.

hypothèse n°2:

Il existe une fracture historique et géographique qui continue d'avoir des incidences sur le développement du territoire. Autrement dit, on ne vit pas de la même manière sur le Plateau et sur la Vallée. Différents types d'animations seraient nécessaires pour répondre aux attentes de la population.

Le groupe de travail a donc rempli deux missions pour alimenter le diagnostic: connaître l'offre auprès du tissu associatif et des organisations sociales compétentes et connaître la demande d'animation c'est-à-dire les pratiques et les attentes de la population. Chaque membre du groupe s'est inscrit sur un des axes de réflexion ou sur les deux. Au delà du dynamisme des acteurs lors des réunions et même en dehors (nombreux échanges mails avec certains), celles-ci ont été peu suivies de manière régulière; en effet, aucune réunion n'a mobilisé la totalité des acteurs.

L'offre d'animation sur le territoire		Les pratiques de la population	
M. Le Bescond	Vice Président de la CCPN	M. Le Bescond	Vice Président de la CCPN
M. Géhenne	Coordinateur Enfance-Jeunesse	M. Géhenne	Coordinateur Enfance-Jeunesse
Melle Couty	PIC (CCPN)	Mme Duhamel	PIC (CCPN)
Mme Nalet	Dumiste (CCPN)	Mme Foulogne	CLSH de Prey (CCPN)
M. Aroule	ASA générale	Melle Coursin	Mairie St André de l'Eure
M. Verdier	ASA générale	M. Piffet	DDJS/DDCS
M. Paris	ASA générale	M. Ruffin	Ufolep
Melle Allard	Musée des instruments à vents	M. Friard	Meta GE/APSL 27
M. Zabiolle	Les pierrots de la Vallée		

Démarches qualités engagées et bilan

Trois démarches qualité ont ponctué le diagnostic afin de le partager avec les intéressés eux-mêmes. En effet, un projet social de territoire implique la participation des habitants et des personnes concernées par la thématique en cause. Les enquêtes ont donné lieu à la constitution de questionnaires. Une fois retournés, ils ont permis un traitement puis une lecture statistiques: les résultats ont été analysés et discutés collectivement au sein du groupe de travail et les résultats sont présentés ci-après.

Une première enquête a été menée auprès des Présidents d'association. Un questionnaire a été élaboré par le groupe de travail puis diffusé par courrier postale. Ce mode de communication a bien fonctionné puisque 43 associations soit $\frac{1}{4}$ ont répondu. L'enquête a été lancée en Mai 2010 et, est fondée sur trois objectifs: d'une part, saisir le fonctionnement et l'organisation de l'association, d'autre part, identifier les pratiques des associations en termes de partenariat et enfin, mettre à jour leurs attentes ou leurs besoins en termes de services et d'équipements. Si le questionnaire permet d'obtenir divers renseignements, il a aussi contribué au renouvellement de l'annuaire des associations. L'analyse des résultats de l'enquête a été présentée à quelques répondants afin d'échanger sur leur représentation individuelle mais aussi de mieux cerner leurs activités et leurs objectifs.

Annexe: Questionnaire destiné aux Présidents d'association

D'autre part, une enquête auprès des habitants afin de saisir leur pratique de loisirs, leur inscription dans une association et enfin leur souhait en matière d'animation sur le territoire. Cette étude a été menée par questionnaire auprès d'habitants et ce, de manière aléatoire, lors de la Fête Enfance-Jeunesse, dans la rue ou encore grâce à la publication de la gazette intercommunale. Ces modes d'interview ont bien fonctionné contrairement à la mise en ligne du questionnaire sur Internet qui a été un échec total. Cela étant, l'enquête a permis d'obtenir l'avis et de connaître les pratiques de 67 personnes au total. Annexe: Questionnaire animation pour les habitants.

Afin d'être exhaustif, le groupe de travail a souhaité que cette enquête soit adaptée puis passée auprès de deux autres publics: les enfants et les adolescents. Les enfants ont été contactés par le biais de l'Ufolep, dans le cadre d'un projet commun sur la thématique du multisport. Ce questionnaire a recueilli 951 réponses sur l'ensemble des écoles primaires du canton de Saint André de l'Eure. Pour les adolescents, un questionnaire a été proposé au sein des collèges du Sud de l'Eure. Bien que le Collège de Saint André de l'Eure n'ait pas ouvert ses portes pour ce projet, les réponses des adolescents ont été considérées comme exploitables malgré tout.

Les jeunes et les familles ont donné leur avis, qu'en est-il des personnes âgées? Un partenariat avec le CLIC d'Évreux va permettre de se consacrer à cette catégorie de population. Spécialisé sur les questions relatives aux séniors, leurs modes de vie et leurs activités, une étude pourra être entreprise. Il va s'agir cette fois de collecter des données du service, et non d'un questionnaire.

Enfin, la Communauté de communes a engagé un partenariat avec le Lycée de Chambray. Dans le cadre d'un module « développement local », les élèves du BTS ACSE 1 s'intéressent à l'accueil des nouvelles populations sur les territoires ruraux. Compte-tenu des flux de mobilité sur la CCPN et de l'intérêt porté à la question des nouveaux arrivants dans le cadre du Projet social de territoire, une action commune via un questionnaire a été engagée.

Cf éventuellement suite du DATAR

Annexe: Questionnaire des BTS

Le tissu associatif et la demande d'animation

Le renouvellement de l'annuaire des associations

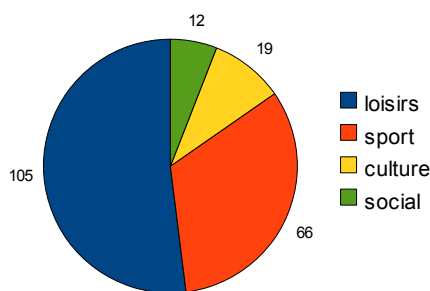
L'annuaire des associations est un outil créé par la Communauté de communes La Porte Normande afin de centraliser l'ensemble des associations du territoire à la fois sur son site Internet et en version papier. Cet outil a permis de poser les bases de réflexion du groupe de travail. Les associations sont triées par leur nom, leur commune d'intervention et par leur type d'activités proposées.

Avant son renouvellement, l'annuaire compte 167 associations sur le territoire en 2007. Plus de 40% proposent des activités sportives telles que le tennis ou encore la pêche. Ensuite, 32% des associations offrent des activités de loisirs et de rencontres. Il s'agit par exemple des comités des fêtes ou des clubs des anciens. La troisième catégorie d'associations concerne les activités culturelles. 17% proposent des animations musicales ou d'arts créatifs. Enfin, la dernière catégorie concerne les associations à caractère social. Plus de 10% œuvrent pour l'insertion ou encore les services aux personnes.

On constate une majorité d'associations sportives bien qu'il y ait assez peu d'équipements structurants sur le territoire (3 gymnases et 12 terrains de sport). A contrario, les associations culturelles bénéficient d'un relai structurel important fondé sur l'histoire du territoire. En effet, le territoire compte un réseau de 8 bibliothèques, 3 écoles de musique et un musée à rayonnement international. Cet investissement local est similaire à celui de la Communauté de communes qui dispose actuellement de moyens humains (3 intervenantes musicales et une coordinatrice bibliothèque).

L'ensemble des mairies et les associations ayant répondu à l'enquête sont inscrits dans une démarche participative pour renouveler l'annuaire des associations. Cette initiative permet aujourd'hui de connaître les caractéristiques du tissu associatif local mais également de comparer ces données avec les précédentes afin de saisir la dynamique associative du territoire.

Le territoire compte 202 associations en 2010, réparties comme suit:



Ce sont les communes les plus importantes du territoire qui concentrent principalement le plus grand nombre d'associations. A titre d'exemple, St André de l'Eure compte 53 associations, soit $\frac{1}{4}$ environ du tissu associatif. Elle concentre également une grande partie de la population du territoire et le plus d'équipements. La répartition géographique permet également de constater que la Vallée rassemble plus d'associations que le Plateau, du fait éventuellement de l'attractivité de la Ville d'Évreux, dans ce champ.

La mobilisation et la participation des habitants dans la vie communale évincent les risques de devenir des zones dortoirs compte tenu des flux qui irriguent notre territoire. Le Plateau ni la Vallée ne sont lésés en termes d'animation. Comparé au dernier recensement, l'étude compte 30 associations en plus. En considérant que ces deux recensements sont exacts, le territoire de la Communauté de communes dispose d'une forte dynamique associative qui peut s'expliquer, entre autre, par la demande des nouveaux arrivants sur le territoire. Si tel est le cas, les nouveaux arrivants étant majoritairement sur Saint André de l'Eure et dans le nord de la Vallée, la répartition des associations sur le territoire ne devra pas subir de modifications.

Annexe: annuaire des associations

Dans ces conditions, des choix d'actions doivent être privilégiés par rapport à d'autres: faut-il développer des zones qui concentrent moins d'associations et souvent les moins peuplées? Faut-il à contrario investir le tissu associatif de nouvelles missions afin de favoriser leur coopération dans des actions d'animation?

Les résultats de l'enquête auprès des Présidents d'association

Les données quantitatives concernant le tissu associatif sont intéressantes mais doivent être appréciées à la lumière des résultats de l'enquête auprès des Présidents d'association.

L'enquête compte 43 retours c'est-à-dire qu'environ $\frac{1}{4}$ des associations ont retourné le questionnaire à la CCPN. Cette proportion est relativement importante puisque c'est généralement la règle des 20% de retours qui s'applique. L'implantation des associations ayant répondues est logique puisque ce sont les communes où il y a le plus grand nombre d'associations, à savoir St André de l'Eure ou différentes communes de la Vallée (Ex: Garennes sur Eure, Marcilly sur Eure...). Ces associations sont récentes puisque les $\frac{2}{3}$ ont été créées après 1980. Aussi, elles déclarent majoritairement être dans une dynamique d'évolution soit par le nombre d'adhérents ou par la diversité des activités proposées.

L'enquête met à jour l'investissement humain dans les associations: ces dernières fonctionnent majoritairement avec moins de 10 bénévoles. Cependant, $\frac{1}{3}$ des associations comptent plus de 10 bénévoles et certaines, plus de 40 bénévoles. Un autre moyen humain est le recours à des intervenants salariés. Cette situation ne concerne que 7 associations sur les 43 ayant répondues. Elles privilégient le CDI notamment pour être attractive bien que cela nécessite une stabilité financière, des connaissances juridiques et un besoin d'informations administratives. Enfin, la troisième force vive d'une association est son nombre d'adhérents. On constate une égale répartition des associations ayant répondues à l'enquête. En effet, le nombre d'adhérents est très variable, ce qui offre un panel diversifié d'associations à étudier. Celles qui comptent plus de 100 adhérents sont généralement les associations qui chapôtent les sections (EX: ASA, Association familiale) ou les associations telles que l'ADMR (services à la personnes).

Une association sur deux met en place des actions partenariales sur le territoire, et ce, de manière ponctuelle principalement. Par ailleurs, l'étude montre une volonté soit de développer, soit de créer cette dynamique sur le territoire. Elle pourrait se traduire par la mutualisation de moyens financiers, techniques ou humains. La grande majorité des associations explique avoir un rayonnement intercommunale. A cette occasion, les communes pourraient accompagner cette démarche par le prêt (et non la location) de matériels ou d'équipements.

La question des équipements reste fondamentale pour les associations. En effet, 32 associations sur les 43 interrogées déclarent ne pas avoir de local propre. Cela engendre des problèmes pour se réunir ou organiser des événements conviviaux et ponctuels. Aussi, certains préconisent le prêt d'équipements entre les associations en complément des locaux prêtés par les communes. A fortiori, 2/3 des associations ayant répondues souhaiteraient un lieu structurant sur le territoire afin d'échanger, se rencontrer, de monter des projets et d'avoir des informations générales sur le fonctionnement associatif.

Le groupe a validé le bilan de l'enquête après divers échanges. Ces derniers ont notamment porté sur la question de la participation financière de la CCPN auprès des associations. La Communauté de communes ne subventionne aucune association du territoire, ces dernières étant de compétence communale. Par ailleurs, un transfert de compétence engendrerait la définition de critères de sélection. La CCPN ne pourrait subventionner près de 200 associations.

La Communauté de communes propose des interventions culturelles et musicales à travers un maillage communale. Dans ce cadre, la question de l'intervention sportive est posée par les associations présentes. Par ailleurs, les Président(e)s ont mis à jour une réelle volonté d'échanger et pouvoir se connaître mutuellement au delà des opportunités existantes (Ex: Forum des associations).

Les résultats des enquêtes menées auprès de la population

La démarche qualité a conduit à la construction d'un questionnaire au sein du groupe de travail qui a été passé auprès de 67 habitants sur le territoire. Les répondants sont majoritairement des femmes qui ont entre 31 et 45 ans et vivent principalement sur St André de l'Eure. Ce profil s'explique par le fait que la passation ait été réalisée à St André de l'Eure et pour la plupart, lors de la Fête de l'Enfance. En effet, aucun retour n'a été obtenu via le site Internet La Porte Normande et très peu via la Gazette intercommunale qui, par ailleurs, n'a pas été distribuée dans certaines communes ou en retard dans d'autres.

L'enquête interroge les modes de communication communautaire. En effet, est-ce dû à une thématique peu mobilisante? Est-ce dû à la période d'enquête? Est-ce un manque d'intérêt suscité par les habitants à l'égard de la CCPN? Enfin, ces modes de communication sont-ils les plus pertinents pour informer ou échanger avec la population?

Durant leur temps libre, les personnes privilégient davantage les sorties de loisirs aux sorties sportives ou culturelles. Ce classement permet de mettre en avant le souhait de se détendre. A ce titre, les répondants souhaitent voir plus d'événements de loisirs sur le territoire. Par ailleurs, ils consultent les affiches en priorité pour s'informer des événements sur le territoire. Ensuite, viennent le bouche-à-oreille puis les journaux (Internet n'est pas un canal d'informations privilégié).

43% des personnes interrogées font au moins une activité dans le cadre associatif. On remarque que c'est le sport qui domine la typologie des activités pratiquées. Ce phénomène peut aussi s'expliquer par le fait qu'une association sur deux du territoire soit à caractère sportif. Beaucoup de femmes ont d'ailleurs exprimé le manque d'activités manuelles (Ex: scrapbooking). Par ailleurs, plus de la moitié des répondants se sentent investis dans le fonctionnement de leur association. Cette donnée interroge le type d'investissement: est-ce le bénévolat ou l'assiduité aux activités?

Globalement, les personnes interrogées ont un réseau social développé. A ce titre, environ 70% se disent parfaitement intégrés à la vie locale bien que 36% des personnes vivent éloignées de leur famille. Cependant, voici un bilan spécifique des résultats des personnes qui ne se sentent pas intégrées: elles représentent environ 1/3 des personnes interrogées, soit 24 sur 67. Contrairement aux idées reçues, la moitié de cette catégorie est investie dans une activité associative et la grande majorité a sa famille à proximité. Il s'agit principalement de femmes, vivant à St André et ayant entre 30 et 45 ans (profil surreprésenté dans l'enquête). Cependant, on constate que les loisirs ou les activités associatives sont limitées principalement par le manque de temps. Ce paramètre peut s'expliquer par des temps de trajets importants au quotidien notamment.

La population de la Communauté de communes contient une forte proportion de jeunes (38% des habitants ont moins de 30 ans) mais aussi, une part importante de retraités (1/4 de la population). A ce titre, la question de l'animation doit être posée en termes de générations. En effet, il s'agit de proposer des actions adaptées aux différents publics mais également proposer des actions intergénérationnelles afin de favoriser le lien social notamment entre les jeunes et les seniors.

Conclusion du chapitre premier

Le diagnostic permet de mettre en évidence l'étendu du tissu associatif sur notre territoire. Dans ces conditions, promouvoir l'animation ne signifie pas multiplier le nombre d'associations qui sont relativement bien réparties sur le

territoire: par exemple, il n'y a pas de distinction Plateau-Vallée en termes de répartition des associations mais elle est palpable concernant l'attraction des bassins de vie. Les habitants du Plateau et de la Vallée ne sont pas

Le tissu associatif est peu structuré et les associations sont principalement de petites tailles. A ce titre, la mise en cohérence et la coopération entre les associations serait une démarche plus cohérente en termes de projets ou de mutualisation d'équipements par exemple.

Les habitants mettent en avant la diversité du tissu associatif bien que certains pointent le manque d'activités manuelles (ex: scrapbooking). Ils composent leurs loisirs avec le temps et l'argent dont ils disposent. En d'autres termes, l'investissement dans les activités ou le fonctionnement associatif ne dépendrait pas des déplacements professionnels mais du souhait de s'impliquer dans la vie locale ou non.

Par ailleurs, les bassins de vie déterminent également l'investissement des habitants. Par exemple, bien qu'il n'y a pas de distinction Plateau-Vallée en termes de répartition des associations, la différence est palpable dans le choix des habitants. Un habitant de la Vallée va plus facilement aller vers la CdC du Val d'Eure et Vesgre que sur le Plateau pour trouver son activité.

Le travail autour des questions d'animation et d'identité sur le territoire met à jour une distinction entre les personnes investies et les autres. Ces dernières ne souhaitent pas nécessairement se mobiliser mais profiter de leur temps libre comme moyen de détente et de loisirs, si possible en famille. Cette logique de consommation est valable tant pour les personnes ayant des déplacements quotidiens que pour celles qui travaillent sur le territoire.

TRANSITION: De l'animation à l'accompagnement

Les actions événementielles ou les projets d'animation portés par les structures enfance-jeunesse génèrent une prévention primaire. En effet, elles permettent de mobilisées et de créer du lien social entre les personnes et ainsi, limitent l'isolement. « Ce n'est pas la nature de l'activité qui définit l'animation, sa spécificité réside dans le fait que les participants aux diverses activités établissent entre eux des rapports dont découlent pour eux des bénéfices : l'activité elle-même, le développement personnel et le renforcement de leur réseau de sociabilité. »⁸

D'autres possibilités existent pour favoriser le mieux vivre-ensemble. Il s'agit de s'appuyer sur les ressources, les forces vives du territoire qui sont, par ailleurs, largement mis en avant dans les zones rurales. Les élus valorisent « l'esprit village » et plus largement, l'entraide et la solidarité dont il découle. Dans ces conditions, l'animation peut être le lieu de l'accompagnement c'est-à-dire avoir une dimension sociale. Dans ce cadre, l'animation dite socioculturelle issue de l'Éducation populaire, joue un rôle fondamental de détection et d'orientation sociale qui peut conduire à prévenir les risques sociaux.

Les personnes en difficulté peuvent trouver recours auprès du tissu associatif ou auprès d'acteurs mobilisés sur le territoire. En effet, les aides sociales définies par le Droit commun connaissent de nombreuses limites auxquelles une communauté d'habitants peut parfois pallier.

⁸http://fr.wikipedia.org/wiki/Animation_socioculturelle

Partie 2: Les solidarités

Ce champ d'intervention est différent des deux autres dans le sens où il s'est avéré plus large, plus complexe à définir et à illustrer par les acteurs. En effet, le social est un vaste domaine où s'entremêlent des compétences, des acteurs, des statuts mais aussi des valeurs politiques.

La communauté de communes La Porte Normande abrite une population relativement homogène en termes sociaux et économiques. En effet, environ 80% de la population vit en couple (83%), dispose d'un emploi (68%), d'une maison individuelle (89%) et d'au moins un véhicule (91%). En d'autres termes, les habitants relèvent majoritairement de la classe moyenne. Or qu'en est-il de la population restante? Qui sont ces habitants? Dans quelles mesures peut-on les identifier? Le Comité de pilotage a posé une réflexion autour des solidarités sur le territoire, souhaitant répondre aux difficultés sociales définies prioritaires dans le cadre du diagnostic.

A. Présentation de la démarche

Le groupe de travail s'est constitué autour de deux axes: d'une part, les aides sociales et d'autre part, l'approche préventive. L'enjeu était de saisir l'organisation sociale du territoire, ses acteurs mais également, d'identifier les limites de cette organisation composée à la fois de Droit commun et d'action sociale.

Par ailleurs, ce qui relève de la solidarité nationale est mise en doute aujourd'hui dans les collectivités. En effet, deux phénomènes se conjuguent: d'une part, le retrait des services publics d'État dans les communes et d'autre part, la suppression de la taxe professionnelle, parfois unique marge de manœuvre financière pour les collectivités territoriales. Dans ces conditions, l'investissement social et la prévention sont parfois relayés au second rang.

Par ailleurs, le groupe de travail s'est consacré à déterminer les risques sociaux émergents sur le territoire. Les modes de vie évoluent, les populations changent et de nouvelles problématiques apparaissent. Il s'agit de la identifier afin de les traiter le plus tôt possible. Ce mode d'investigation limite, par la suite, l'amplification des problématiques et de ce fait, les investissements lourds.

Problématique de départ

80% de la population présente les caractéristiques d'un niveau de vie correct. Cependant, 20% d'habitants restent en dehors de cette « norme territoriale ». Le groupe de travail avait pour objectif d'identifier ces habitants en posant l'hypothèse que ce sont ces personnes qui utilisent les aides et les services à caractères sociaux sur le territoire dont il faut prévenir les risques.

Lors des premiers échanges avec les élus, deux catégories de population ont été mises en avant. En effet, les jeunes mais également les personnes âgées sont identifiés comme personnes à risques sur le territoire. Cette orientation de travail a permis de cerner le cadre des échanges et des réflexions au sein du groupe. Ces deux publics ont donc été identifiés comme prioritaires en termes d'éducation, de prévention et d'information au sein du groupe de travail.

Ce premier état des lieux a permis de mettre à jour les risques ressentis par les responsables politiques sur le thème de la solidarité:

Risque sociologique	Différence de développement entre les communes les moins peuplées et les plus peuplées.
Risques géographiques et démographiques	Inactivité subie ou souhaitée des jeunes comme source potentielle de délits.
	Perte d'autonomie et de mobilité des personnes âgées.
Risques économiques et institutionnels	Perte de marges de manœuvre financières des collectivités locales.
	Désaffection du service public, modernisation de l'État, révision des Politiques publiques...

Acteurs mobilisés

M. Dupré	Adjoint St André de l'Eure
M. Tavernier	Adjoint St André de l'Eure
M. Poichotte	Adjoint Marcilly sur Eure
M. Dubois	Adjoint Marcilly sur Eure
M. Willmart	Adjoint La Couture Boussey
M. Géhenne	CCPN
Mme Doisneau	CCPN
M. Friscia	Conseil général
M. Bailleul	Caf
Mme Corso	MSA
Mme Mayer	Inspection académique
Mme Joffroy	ADEF
Mme Eckendorff	ADEF
M. Cochetoux	CIDFF
M. Dumont	Les Resto du coeur
Mme Poyen	ADS Emploi
Mme Malard	Mission Locale
Mme Charbonnier	Les nounous sympas
M. Boireau	Asso-récipro
M. Curial	Les Aînés ruraux

Les acteurs ont été sollicités une seule fois en sous-groupe et ce, pour mener deux réunions sur les mêmes thématiques avec des acteurs différents. Ce dédoublement n'a pas été vain puisque les mêmes conclusions, présentées ci-dessous, ont été similaires concernant le diagnostic.

Communauté d'intérêt et proposition de travail

Une enquête réalisée par les élèves du Lycée E. de Chambray, concernant l'accueil de nouvelles populations, révèle que 90% des élus considèrent la CCPN comme un territoire rural et la totalité des élus souhaitent conserver ou entretenir le cadre et les modes de vie traditionnels de leur commune. L'étude a permis de clarifier les caractéristiques du monde rural et plus précisément, de l'« esprit village » qui consiste à conserver une vie associative dynamique, des relations humaines basées sur l'entraide, la solidarité et la courtoisie ainsi que la tranquillité et le calme.

Les risques identifiés ci-dessus invitent à repenser la question du vivre-ensemble. En effet, évincer ou prévenir les aléas sociaux permet de garantir la qualité de vie d'un territoire et ce, d'autant plus que les territoires ruraux ont tendance à conserver des modes d'organisation communautaire. En effet, beaucoup de discussions ont permis de comprendre que les habitants, originaires du territoire, demandent rarement de l'aide en cas de difficultés. Ils ont été habitués à un mode de vie plus « rude » pour satisfaire leurs besoins primaires. La fierté d'être autonome rend difficile l'accès aux aides sociales.

Dans ce contexte, il s'agit de saisir les opportunités de travail afin de développer la prévention, l'éducation et l'information auprès des personnes qui pourraient être en difficultés et ce, en fonction des problématiques sociales identifiées sur le territoire.

Hypothèses de travail

Comme pour le thème de l'animation, deux hypothèses récapitulatives ont servi de bases de réflexions et d'échanges au groupe de travail afin de saisir ce qui se passe sur le territoire; l'enjeu étant de pouvoir les valider ou les infirmer au regard de la réalité de terrain.

Hypothèse n°1:

Le chef lieu de canton et les communes les plus importantes du territoire réunissent la majeure partie des équipements et des structures dont se servent les habitants mais également, ils concentrent les problématiques sociales du territoire.

Hypothèses n°2:

Certains publics n'ont pas accès aux activités du territoire ce qui engendre des conséquences sociales: Cf. délits chez les jeunes, isolement pour les personnes âgées.

Deux cadres de réflexion ont été définis afin de réaliser le diagnostic au sein du groupe de travail. Tout d'abord, identifier les aides et services sur le territoire c'est-à-dire les acteurs et les structures sociales ainsi que leur niveau d'investissement sur le territoire. Ensuite, saisir les axes prioritaires en termes de prévention et d'éducation dans le but de compléter l'approche par public. En effet, qui sont précisément les jeunes et les personnes âgées en difficultés et selon quels problèmes rencontrés?

Bilan d'une démarche qualité différente

Le projet social de territoire implique d'engager des démarches qualité c'est-à-dire de proposer des moyens de participation pour aller au-devant des habitants notamment afin de saisir leurs avis et leurs intérêts. Pour le thème de la solidarité, le cheminement a été différent: il s'agit de proposer des espaces de rencontres individuelles ou collectives, dans le cadre du PST.

L'organisation sociale du territoire est complexe et mouvante. Il existe un réseau d'entraide et de solidarité à travers les Centres communaux d'action sociale ou les associations à caractère social. Le tissu associatif est développé mais par de petites associations et il est peu structuré. Chacun peut agir sans nécessairement connaître son voisin, ce qui limite l'efficacité, la pertinence et la cohérence des aides.

Face à cet état des lieux, la démarche qualité pour cette thématique plus que les autres, a été de prendre le temps d'échanger, de se connaître, de présenter son réseau de partenaires et ses moyens humains, techniques et financiers; l'objectif étant de mettre en relation les acteurs mobilisés dans cette démarche: les acteurs politiques comme les CCAS, les associations ayant des activités caritatives mais aussi des professionnels d'institutions. Ces rencontres ont permis de mettre en réseau des acteurs souvent cloisonnés dans leur champ de compétence et qui malgré tout peuvent travailler sur des objets communs ou s'apporter des connaissances mutuelles. Ici, l'exemple d'une commune qui ne recense aucune demande d'aides sociales depuis plusieurs années tandis que l'association caritative de proximité indique délivrer un nombre croissant de repas pour des habitants de cette commune.

Soutien et accompagnement à la population

Les facteurs de risques sociaux

La mise en réseau des acteurs en charge du secteur social et ce, au delà des différences juridiques et ou statutaires, a permis d'avoir une réflexion globale et non sectorielle autour des questions sociales. Alimenter le diagnostic avec différents points de vue bien que le constat général soit identique pour les acteurs: la situation sociale du territoire ne s'améliore pas et ce, notamment face aux effets de la crise économique.

Les facteurs de vulnérabilité en chiffres

Les échanges du groupe de travail ont été favorisés par un travail statistique réalisé à partir de données de l'INSEE et de la Caf de l'Eure. Cinq indicateurs ont servi de base à la réflexion, après avoir été produit sous forme de chiffres.

Les indicateurs	Les chiffres clefs du territoire
Être nouvel arrivant (avoir emménagé depuis moins de 4 ans sur le territoire)	La part des nouveaux arrivants représente 18% des habitants du territoire.

Vivre seul	La CdC compte 21% de ménages d'une personne (contre 27% dans le département).
Être une famille nombreuse (avoir au moins 3 enfants)	Il y a 24% de familles nombreuses sur le territoire comme sur le département.
Être au chômage	Le taux de chômage de la CCPN était de 9,6% contre 11% dans l'Eure, en 2006.
Avoir de bas revenus (Le seuil bas revenus pris en considération dans les fichiers Caf est de 903 euros, pour un adulte seul, en 2009)	La Communauté de communes compte 19% de personnes ayant de bas revenus (contre 28,5% dans le département).

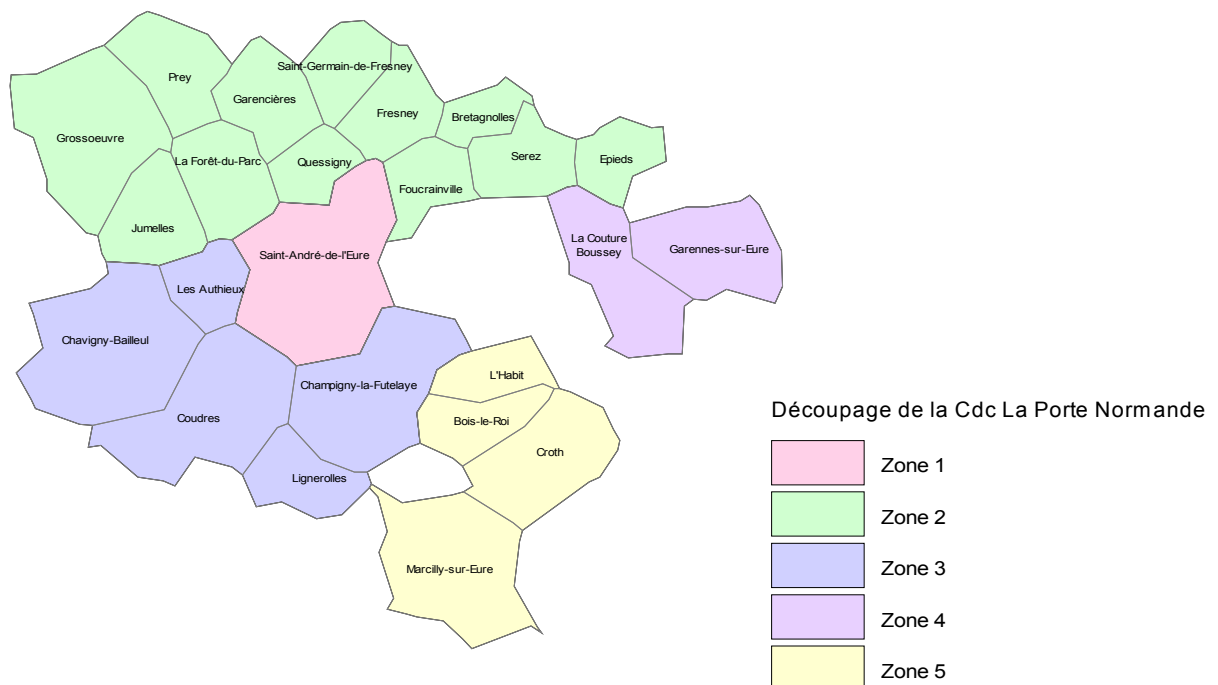
On remarque dans un premier temps que ces chiffres correspondent effectivement à des catégories de population qui représentent environ 20% des habitants. Certes, ces personnes ne cumulent pas l'ensemble des indicateurs cependant, elle forme ce que l'on pourrait appeler le « cinquième élément » du territoire.

Ces situations ne sont pas précaires en tant que telles (ex: un chômeur percevant l'assurance chômage, une personne vivant seule mais à proximité de sa famille...). Cependant, elles sont génératrices de besoins particuliers que le groupe de travail a identifié (ex: besoins d'aides financières, d'informations juridiques et administratives, d'accompagnement, de mobilité...) et qui trouvent des solutions auprès des services sociaux (ex: les aides au logement, les aides des CCAS, le transport à la demande...)

Or, le cumul de ces indicateurs devient problématique puisque les personnes doivent aussi cumuler les réponses sociales proposées et ce, même si ces dernières entrent en contradiction les unes avec les autres: par exemple, le volet insertion du RSA invite à reprendre une activité mais le retour à l'emploi à temps partiel peut générer des effets de seuil en termes financiers.

Les facteurs de vulnérabilité en cartes

Afin de compléter le diagnostic, ces données ont été proposées sous forme cartographique. Le territoire a été scindé en cinq zones qui présentent environ le même nombre d'habitants:



Chef lieu de canton: zone 1: St André de l'Eure

Nord du Plateau: zone 2: Grosseuvre, Jumelles, Prey, La Forêt du Parc, Garencières, St Germain de Fresney, Quessigny, Fresney, Bretagnolles, Foucrainville, Serez, Epied.

Sud du Plateau: zone 3: Chavigny-Bailleul, Les Authieux, Coudres, Lignerolles, Champigny la Futelay.

Nord de la Vallée : Zone 4: La Couture Boussey, Garennes sur Eure.

Sud de la Vallée: Zone 5: Le L'Habit, Bois le Roy, Croth, Marcilly sur Eure.

Ce découpage a trois objectifs: d'une part, faire preuve de précision dans l'analyse de la Cdc, d'autre part, rendre compte ou non d'une distinction sociale entre le Plateau et la Vallée. Enfin, il s'agit de vérifier l'hypothèse selon laquelle Saint André de l'Eure et les communes les plus importantes concentrent les problématiques sociales du territoire.

Légende:

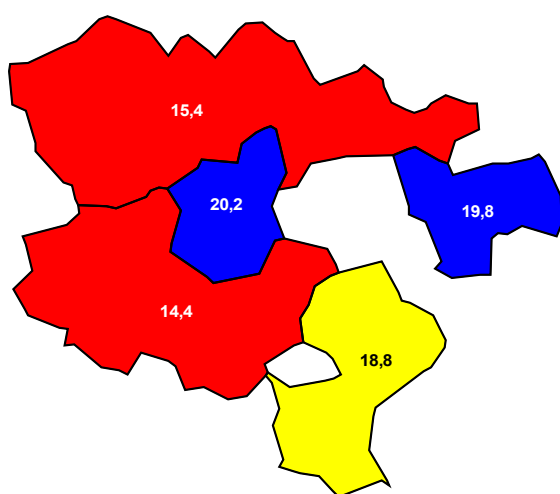
Jaune: norme CCPN

Rouge: en-dessous de norme

Bleu: au-dessus de norme

Être nouvel arrivant (avoir emménagé depuis moins de 4 ans sur le territoire)

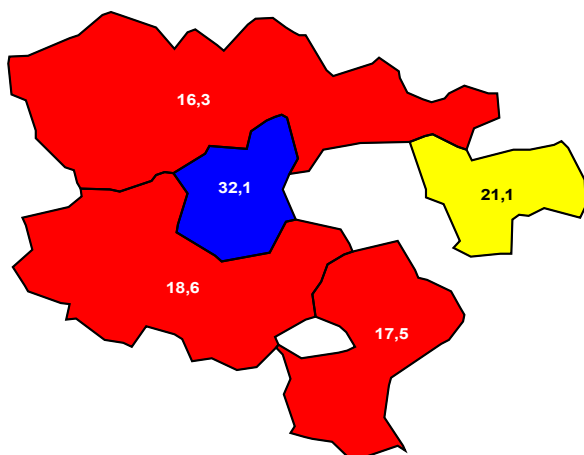
Part des nouveaux arrivants (moins de 4 ans) – (Source : Insee RPP 2006)



Saint André de l'Eure et le Nord de la Vallée accueillent la plupart des nouveaux arrivants du territoire. A contrario, le Plateau favorise moins la mixité sociale. Est-ce que les nouveaux arrivants préfèrent les communes les plus développées comme Saint André de l'Eure ou telles qu'elles existent au Nord de la Vallée? Les communes les moins peuplées ont-elles également développées une logique d'accueil dynamique et des logements disponibles pour favoriser leur attractivité?

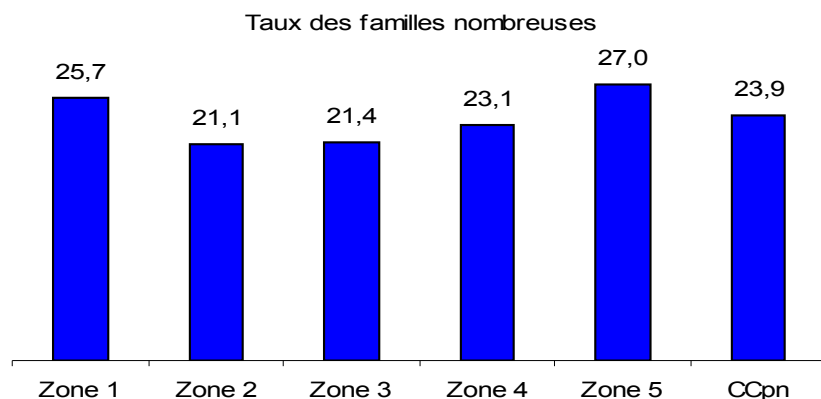
Vivre seul

Part des ménages 1 personnes (Source : Insee RPP 2006)



Le chef lieu de canton contient le plus de personnes vivant seules sur le territoire et ce, dans une large mesure puisque 32% des habitants de St André de l'Eure vivent seuls. Il peut s'agir de jeunes ou encore de personnes âgées par exemple. L'enjeu de cet indicateur est de saisir s'il y a corrélation entre le fait de vivre seul et la solitude pour certaines personnes. En effet, une personnes vivant seules peut avoir un réseau social développé. Dans ces conditions, il s'agit d'échanger avec les acteurs sur le thème de l'isolement, premier indicateur de risque social.

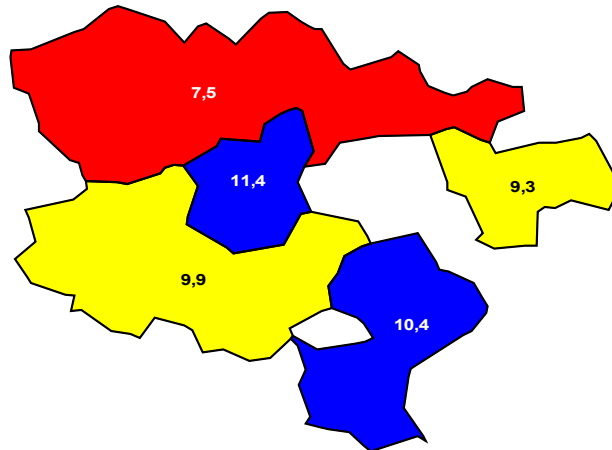
Être une famille nombreuse (avoir au moins 3 enfants)



Taux de familles nombreuses (Source : Caf Eure 2008)

Les familles nombreuses représentent environ $\frac{1}{4}$ des familles du territoire. Elles sont présentes à St André de l'Eure mais également dans le sud de la Vallée. Outre le fait qu'elles participent au renouvellement de la population des communes, les familles nombreuses sont potentiellement à risque au regard des besoins financiers nécessaires pour répondre aux besoins primaires de la famille.

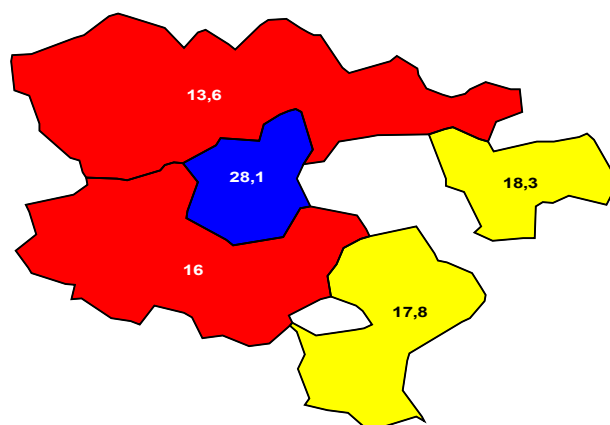
Être au chômage



Part des chômeurs dans la population active (Source : Insee RPP 2006)

Cette répartition du nombre de chômeurs a été modifiée par la crise économique. Cependant, elle correspond au dernier recensement de l'INSEE disponible. Le chef lieu de canton et le sud de la Vallée concentre cette problématique. Par ailleurs, seul le nord du Plateau semble épargné avec 7,5% de chômage contre 9,6% à l'échelle du territoire en 2006. Aujourd'hui, la Vallée semble avoir un taux de chômage plus important. Porteuse du patrimoine industriel du territoire, les effets de la crise devront être confirmés par les prochains indicateurs INSEE.

Avoir de bas revenus (Le seuil bas revenus pris en considération dans les fichiers Caf est de 903 euros, pour un adulte seul, en 2009)



Taux d'allocations à bas revenus (Source : Caf Eure 2008)

St André de l'Eure contient une forte proportion de personnes ayant de bas revenu sur le territoire. Cependant, ce taux correspond à la moyenne départementale, soit 28% environ. Les autres zones présentent des indicateurs relativement faible, ce qui explique un bon niveau de vie sur la majorité des communes du territoire.

Bilan:

L'approche cartographique met à jour le fait que St André de l'Eure concentre l'ensemble de ces indicateurs sociaux. En revanche, ils montrent également la mixité sociale présente dans la commune. En effet, le chef lieu de canton valorise un mode de développement actif et une logique d'équipements (ex: piscine, maison médicalisée...). Par ailleurs, la fracture Plateau/Vallée est mise en cause en termes sociaux. En effet, le nord et le sud de la Vallée présentent plus de similitudes avec le chef lieu de canton que le nord et le sud du Plateau.

les publics identifiés

Deux publics ont été définis comme vulnérables sur les communes: les jeunes et les personnes âgées. Cela étant, c'est après un travail de diagnostic partagé que ces publics sont aujourd'hui clairement identifiés dans la population. Ces données vont permettre de proposer des actions cohérentes et efficaces par la suite.

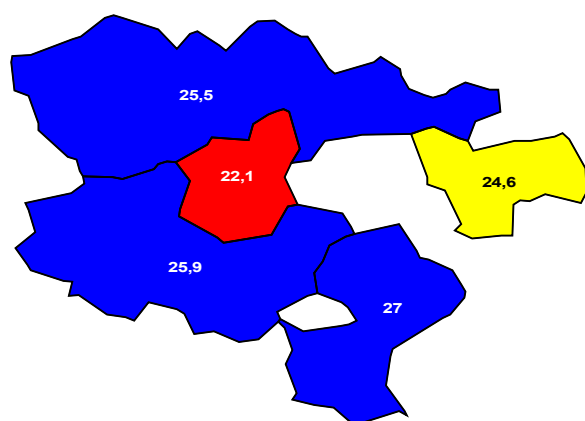
Les jeunes

Cette catégorie de population a rapidement été identifiée par les acteurs engagés dans le PST et ce, pour diverses raisons: ils constituent les forces vives de demain et sont garant du développement du territoire. En effet, de nombreuses communes valorisent l'arrivée de nouveaux ménages avec des enfants, source de renouvellement et de mixité dans la population. Certains expliquent même cette nécessité voyant la population décroître chaque année au risque de disparaître.

Communes	Nombre de jeunes de moins de 18 ans
Foucrainville	20
St Germain de Fresney	38
Bretagnolles	40
Quessigny	41
Serez	41
Les Authieux	53
Champigny la Futelaye	57
Fresney	62
Jumelles	81
Lignerolles	81
Epieds	82
L'Habit	120

Chavigny Bailleul	125
Garencières	128
Coudres	129
La Forêt du Parc	153
Prey	205
Bois le Roi	237
Grossoeuvres	248
Marcilly sur Eure	367
Croth	392
Garennes sur Eure	438
La Couture Boussey	529
St André de l'Eure	744
CCPN	4410

Part des jeunes de moins de 18 ans (Source : Insee RPP 2006)



On remarque que la majorité des jeunes de moins de 18 ans ne vivent pas à Saint André de l'Eure mais dans les communes alentours bien que les chiffres soient relativement proches dans les différentes zones. En effet, le taux de jeunes oscille de 22% à 27% selon les zones définies. Dans ces conditions, on remarque que les jeunes habitent tant les communes développées que les moins peuplées.

Quelques données complètent les caractéristiques des jeunes sur notre territoire. Seulement 1/3 des jeunes du territoire font des études supérieures. Ils sont principalement dans une logique de formation courte puisque la plus grande part disposent d'un CAP ou d'un BEP.

Cela étant, le constat est alarmant, 42% des personnes de plus de 15 ans en 2006 ne disposent d'aucun diplôme (hormis le Brevet des collèges). Ce chiffre INSEE⁹ baisse sensiblement en 2007 (40,1%) mais concerne toujours davantage les femmes (44,3%) que les hommes de plus de 15 ans (35,8%). La présentation de cette donnée a donné lieu à de nombreux échanges autour de la jeunesse.

Ce chiffre a permis de mettre en avant un public jeune « transparent » pour les services d'aide sociale. Dès lors qu'ils ne sont pas en formation ou en situation professionnelle et qu'ils cohabitent avec leurs parents, les 16-25 ans n'entrent dans aucun processus d'aide sociale. En effet, ces situations engendrent des effets de seuil dans les politiques sociales: ils ne perçoivent ni les aides de la Caf pour le logement, ils sont trop jeunes pour obtenir le Revenu de Solidarité Active... A ce titre, certains risquent d'être évincés du monde professionnel, voire du monde social, bien qu'ils aient leur famille à proximité.

Un second profil a émergé des débats: c'est un public féminin, jeune, voire très jeune. Un technicien du Réseau local de Santé publique explique que les situations de maternité précoce se multiplient dans les collèges du Sud de l'Eure. La

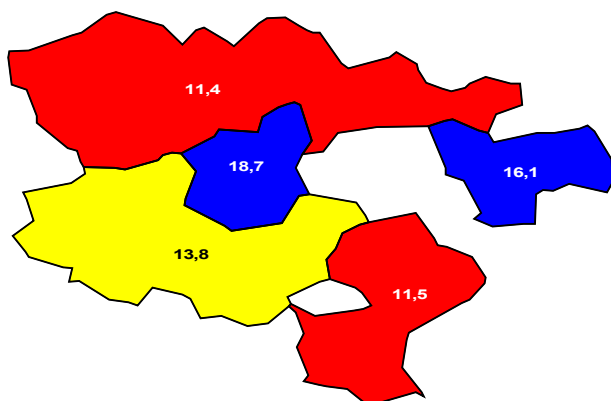
9 http://www.statistiques-locales.insee.fr/Fiches%5CDL%5CEPCI%5CDL_EPCI242700565.pdf

problématique de ces jeunes mères est qu'elles ne travaillent pas nécessairement et n'ont pas encore de logement autonome. Elles constituent aussi parfois un « public transparent » dans les politiques d'aides sociales. Les effets de seuil ainsi que les orientations et la charge de travail actuelle des services éducatifs et sociaux favorisent l'isolement de ces jeunes mères qui ne fréquentent pas, par ailleurs, le Relai Parents Assistantes Maternelles. Certains professionnels s'inquiètent des difficultés sociales à venir pour ces ménages puisque ces enfants vont grandir dans des conditions sociales parfois difficiles.

Les séniors

Le public des personnes âgées n'a pas été abordé dans les premières séances de travail, faute d'acteurs présents ou mobilisés. Dans ces conditions, d'autres acteurs ont été invités, par la suite, telle que l'association des Aînés ruraux ou encore l'ADMR, afin de combler ce manque.

Communes	Nb de personnes de plus de 65 ans
Quessigny	10
Serez	12
Foucrainville	13
Bretagnolles	19
St Germain de Fresney	21
Fresney	26
Champigny la Futelaye	31
Les Authieux	31
Jumelles	32
La Forêt du Parc	34
Lignerolles	40
Garencières	48
L'Habit	48
Epieds	55
Chavigny Bailleul	62
Coudres	73
Bois le Roi	98
Grossoeuvres	110
Prey	129
Croth	141
Marcilly sur Eure	190
Garennnes sur Eure	280
La Couture Bousse	353
St André de l'Eure	632
CCPN	2487



Part des plus de 65 ans parmi la population totale (Source : Insee RPP 2006)

Les personnes de plus de 65 ans habitent principalement sur le chef lieu de canton et sur le nord de la Vallée (La Couture Boussey, Garennes sur Eure). Cette donnée est à relativiser puisqu'il s'agit par ailleurs des lieux d'implantation des maisons de retraite: Bois la Rose à Saint André de l'Eure et la Résidence Les Rives d'Or à la Couture Boussey.

Les « anciens » ne constituent pas une catégorie homogène: entre un jeune retraité dynamique et une personne confrontée à des lourds problèmes de dépendance, les attentes sociales sont différentes. Ce second public a été jugé préoccupant par les élus mais aussi par des institutions qui constatent un phénomène de vieillissement et d'isolement parfois dans certaines communes.

Les plus de 60 ans représentent environ 19% de la population de la CCPN. On sait par ailleurs, qu'une personne sur deux ayant plus de 80 ans vit seule sur le territoire. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de l'isolement: l'éloignement familial est favorisé par le manque d'emploi et de formation; les séniors arrivent sur le territoire pour passer leur retraite à la campagne...

La solidarité et l'entraide auprès des personnes âgées sont valorisées L'exemple récent concerne l'aide apportée aux anciens, lors des journées de neige, cet hiver tant par les équipes municipales que de la part des particuliers (voisins ou autres). Cependant, certains professionnels mettent en avant le vieillissement de la population. Combiné à l'allongement de la durée de la vie, cela peut renforcer les cas isolés qui ne sont pas toujours clairement identifiés dans les communes.

La structuration sociale du territoire

Le recensement des acteurs et des équipements sociaux qui structurent le territoire n'a pas vocation à être exhaustif (se reporter à l'annuaire des acteurs sociaux). Cette présentation met en avant les acteurs institutionnels ou institutionnalisés du territoire. Il s'agit des organismes engagés et prêts à construire des actions collectives dans le cadre du Projet social de territoire. Par ailleurs, cette liste a vocation à se développer durant la mise en œuvre du PST, ce dernier permettant une démarche fédératrice.

Mission locale

Elle a une mission de service public relative à l'emploi des jeunes, de 16 à 25 ans, qui ne relèvent plus du système scolaire. Afin de répondre aux problèmes d'insertion professionnelle des jeunes, la mission locale propose divers dispositifs: l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement vers la formation et l'emploi. En effet, l'insertion professionnelle est souvent conditionnée par la prise en charge d'autres facteurs d'insertion tels que le logement, la santé et surtout la mobilité.

Le processus d'accueil proposé à Saint André de l'Eure concerne 222 jeunes. Ils s'engagent à suivre un accompagnement individuel mais aussi des ateliers de coaching dans le but de reprendre confiance en soi ou encore ils peuvent être mis en relation avec des psychologues. L'intervention des familles dans ce processus est primordial bien que les jeunes soient tout d'abord écoutés seuls afin de prendre la mesure de leur ressenti.

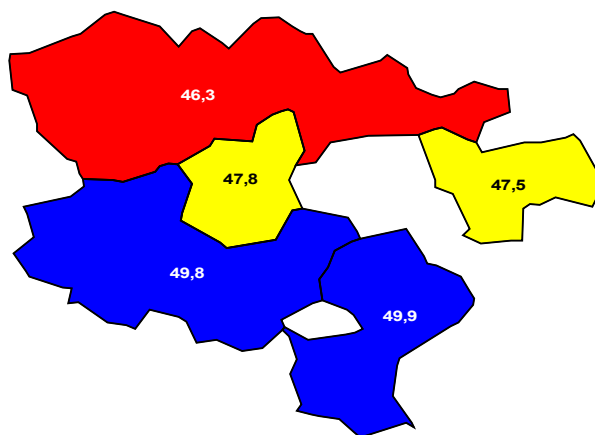
Le profil-type du jeune accueilli à Saint André de l'Eure est le même qu'au niveau départemental: il s'agit principalement de jeunes femmes ayant entre 18 et 21 ans, sans qualification scolaire. Cependant, les statistiques de la mission locale montre une augmentation du nombre de jeunes diplômés accompagnés par la structure.

Elle soulève le problème de la mobilité: premièrement, les moyens de transport collectifs sont limités sur le territoire et deuxièmement, les moyens individuels sont contraints par le manque de ressources matérielles et/ou financières. Par exemple, il faut accompagner l'aide pour le permis de conduire, par l'achat ou le prêt d'un véhicule. La Mission locale met en avant la nécessité de travailler de manière collective et partenariale, sur la question de la mobilité, sur le territoire.

La caisse d'Allocations familiales

Organisme de droit public, elle intervient dans de nombreux domaines de la vie quotidienne et propose deux types d'aides aux familles. D'une part, les aides individuelles attribuées aux familles après études des dossiers: allocations familiales ou encore allocation logement. D'autre part, les aides collectives vouées au fonctionnement des équipements gérés par les collectivités locales ou les associations (ex: crèches ou encore relai d'assistantes maternelles).

La Caf dispose aussi d'un budget propre destiné à l'action sociale. Ainsi, elle adapte les aides aux besoins et à la demande plus spécifiques du territoire dont elle a la charge. C'est dans ce cadre qu'elle participe au Projet social de territoire tant en termes financiers qu'en termes humains et techniques.



Taux de personnes couvertes par la Caf (Source : Caf Eure 2008)

Cette carte montre qu'environ 50% de la population du territoire bénéficie d'une aide de la Caf au titre des enfants, du logement, d'aides exceptionnelles...

Mutualité Sociale Agricole

La MSA est un organisme de droit public dédié au monde agricole. Les exploitants, les salariés ainsi que toutes personnes attaché au secteur agricole est affiliées à la MSA (ex: salariés du Crédit Agricole). Cette affiliation ouvre des droits à des prestations en termes de familles, de maladie, de vieillesse ou de handicap. En d'autres termes, cet organisme est un guichet unique, regroupant l'ensemble des services de la Sécurité sociale, pour le comptes des ressortissants agricoles. Compte tenu du nombre important de personnes âgées issues du monde agricole sur notre territoire, la MSA met en œuvre ou participe à des actions sociales (Bien vieillir, Pack eurêka...).

Conseil général

Il dispose de délégations qui organisent les compétences autour de missions claires. A ce titre, la délégation sociale regroupe les unités territoriales d'action sociale (UTAS) d'Évreux, Vernon, Louviers et Pont-Audemer composées de centres départementaux d'action sociale (CDAS). La délégation sociale accueille au sein de ses services médico-sociaux l'ensemble des Eurois et intervient dans de nombreux domaines : l'enfance et la famille, les personnes âgées et les personnes handicapées et plus globalement dans le domaine de la lutte contre les exclusions (insertion, logement, ...).

C'est la délégation sociale qui est compétente sur les questions relatives au PST. La responsable de secteur explique que le territoire est confronté à différents problèmes sociaux: le chômage de longue durée, les problèmes d'expulsions de familles en cessation de paiements pour leur logement, la mauvaise alimentation... En outre, ces ennuis sont amplifiés par des addictions notamment à l'alcool. En effet, une intervention sur deux du conseil général met en avant un problème d'alcoolisme.

Le Conseil général s'intéresse aux personnes âgées de plus de 65 ans. D'une part, dans le cadre de la dépendance, phénomène démographique dû à l'allongement de la durée de la vie et conduisant à des handicap limitant l'autonomie. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) participe soit au financement d'une maison de retraite, soit au maintien à domicile. Le groupe de travail a mis en avant l'intérêt du maintien à domicile en termes de qualité de vie sur le territoire. En effet, les personnes âgées ont la plupart vécu dans la même commune; l'enjeu étant de ne pas déraciner ces personnes au risque qu'elle s'isole. Également, comme en maison de retraite où parfois les groupes déjà constitués sont fermés.

L'enjeu du conseil général est de faire connaître cette prestation aux éventuels bénéficiaires afin de favoriser l'accès aux droits. Elle concerne 192 personnes sur le canton de St André de l'Eure pour un total de 2487 personnes de plus de 65ans, uniquement sur la CCPN. Par ailleurs, les maisons de retraite du territoire attirent beaucoup de personnes de la Région parisienne et sont privées: il faut compter environ 3000€ par mois. Les participants ont mis en avant le manque d'infrastructures d'accueil pour les séniors.

Le conseil général via le **Centre Local d'Information et de Coordination**, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole, tente de favoriser l'autonomie des « séniors », catégorie de retraités encore actifs, avant qu'ils ne deviennent dépendants. En accord avec les orientations nationales, le CLIC de l'Eure propose une série d'actions locales au sein du dispositif « Bien Vieillir ». Le bilan est positif puisqu'au Printemps, 505 séniors se sont mobilisés dans ce programme.

Les associations d'aides à domicile telles que l'**ADMR** ou l'**ADEF**, constituent une autre ressource pour les personnes âgées sur le territoire. En effet, leur travail de terrain, auprès de personnes âgées dépendantes, permet une analyse des besoins locaux. Le maintien à domicile nécessite l'intervention d'associations d'aide à la personne permis et encouragé par des aides de la Caf ou du Conseil général. Dans ce cadre, un travail avec ses associations mais également, l'ensemble du tissu associatif en charge de ce public, pourra être sollicité afin de favoriser l'identification des personnes dépendantes en situation de risques.

ADS Emploi :

Anciennement « Ateliers De la Solidarité », l'association ADS Emploi est aujourd'hui un « ensemblier » puisqu'elle compte trois structures indépendantes:

- *ADS Emploi* : créée en 1988, elle porte le régime d'association intermédiaire et comprend 6 antennes dans le Sud de l'Eure. Cette appellation est révélatrice de la mission accomplie puisque l'enjeu est de mettre en situation de travail salarié, des personnes en difficultés sociales, via les contrats aidés. Aujourd'hui, ADS emploi met à disposition environ 550 personnes, auprès de particuliers, de collectivités ou encore d'associations.
- *ADS Insertion* : créée en 1994, cette association prend la forme de chantiers d'insertion. Pour preuve symbolique, la construction du Siège social d'ADS, en 2008, est le résultat d'un chantier d'insertion. La population accueillie est principalement composée de femmes, de 25 à 49 ans, sans qualification. ADS Insertion gère quatre magasins qui proposent des vêtements de récupération. Environ 50 personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ont repris une activité professionnelle en participant au processus qui commence par la collecte puis le tri, le nettoyage, le repassage, la mise en rayon pour terminer par la vente des vêtements collectés. ADS Insertion prend également en charge la gestion de quatre déchèteries, services plus adaptés aux hommes cette fois-ci.
- *Alizés*: créée en 2004, elle porte le régime d'association également et offre les services d'une agences d'intérimaires. Soumise à objectif par la Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle, Alizés doit permettre aux personnes inscrites d'accéder à un emploi durable. En 2008, 71 personnes ont travaillées pour Alizés et 20 ont obtenues un CDI.

Trois structures pour une approche globale et surtout adaptée à chaque situation rencontrée. Un projet social unique rassemble ADS emploi, ADS Insertion et Alizés: elles ont pour objectif l'insertion économique mais aussi sociale des personnes. En effet, les problématiques sociales conditionnent l'insertion professionnelle. ADS Emploi propose des moyens matériels pour favoriser la mobilité, facteur majeur d'insertion: un parc de 22 mobylettes mis à disposition et un service de transport individuel pour les démarches à caractère administratif ou professionnel. ADS Emploi souhaite développer son activité en multipliant les contacts notamment au sein des communes mais aussi dans le secteur marchand.

Les Centres Communaux d'Action Sociale

Chaque Maire préside un Centre communal d'action sociale dont le fonctionnement et l'organisation varient selon le nombre d'administrés. En effet, bien que beaucoup de problèmes soulevés soient les mêmes, chaque commune adapte son champ d'intervention à ses moyens financiers notamment. Les CCAS sont des « lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information (...) afin d'accompagner les personnes en difficultés (...). Il anime une action générale de prévention et de développement local dans la commune (...) et apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communautaire (...) »¹⁰.

Annexe: Article Gazette de Saint André de l'Eure: « Qu'est-ce que le CCAS? »

Par ailleurs, les CCAS doivent organiser un observatoire auprès de la population afin de produire une analyse des besoins sociaux. Acteurs de proximité, ils peuvent œuvrer à une politique préventive sur les communes. Cependant, le mode de vie en milieu rural ne favorise pas la prise en charge publique des difficultés sociales de certaines personnes. Par exemple, les personnes âgées préfèrent « se débrouiller » seules pour ne pas déranger ou encore conserver leur fierté.

Les CCAS sont soutenus par la Communauté de communes La Porte Normande à travers plusieurs dispositifs:

- elle reverse 390 000€ de contingent d'aides sociales aux communes en 2009.
- elle organise des réunions d'informations et d'échanges sur diverses thématiques sociales (ex: l'emploi, la délinquance, le logement)
- elle propose des temps et des lieux d'informations (Point d'information communautaire, permanence du Cidff, d'Info énergie...
- elle met en place des outils tels que l'annuaire des acteurs sociaux

Par ailleurs, la réalisation d'un Projet social de territoire n'a pas vocation à fusionner les CCAS mais à promouvoir une action commune dès lors que les équipes municipales souhaitent s'engager. En effet, la mise en réseau des CCAS à travers les réunions d'informations ou encore la création d'outils (ex: annuaire des acteurs sociaux) sont gages de cohérence et

10 Article Gazette St André de l'Eure, p. 15.

d'efficacité sur le territoire.

Les structures du champ de l'animation

L'animation au sein des structures Enfance-Jeunesse, des écoles ou encore au sein du tissu associatif constitue une ressource fondatrice. En effet, elle peut jouer un rôle d'accompagnement et être source de solidarité puisque les valeurs constitutives du secteur public et associatif sont similaires en termes de cohésion et de lien social.

Par ailleurs, la mise en réseau de ces organisations sociales peut contribuer à détecter les situations sociales difficiles. En effet, les effets de seuil ou les conditions d'attribution des prestations produits par les politiques sociales limitent l'accès aux droits pour certaines catégories comme certains jeunes ou seniors par exemple. En d'autres termes, la mise en place d'actions coordonnées sur le territoire entre des politiques sectorielles et des acteurs locaux pourraient permettre une lutte efficace notamment contre l'isolement des personnes en difficultés physiques et/ou morales.

En outre, la prévention secondaire reste nécessaire en matière sanitaire, économique, éducative... Elle peut être comparée à un traitement qui évolue en fonction des lieux et des époques, puisque la loi la régit. C'est le dernier palier avant la sanction. Certains partenaires expliquent la confusion qui existe parfois entre ces deux dispositifs, mais cet échelon reste fondamental afin d'anticiper des situations sociales complexes et parfois dramatiques et ainsi, conserver la qualité de vie sur le territoire.

De la prévention primaire à la prévention secondaire

Des manques identifiés

Les acteurs sociaux et locaux mettent en exergue, de manière unanime, les difficultés à travailler ensemble, à sortir de son quotidien d'intervention afin d'avoir des projets plus globaux pour le territoire. Par exemple, certaines écoles et leurs structures péri-scolaires ont peu d'échanges, ni de liens, permettant une démarche partenariale. A terme, cela peut conduire à des règles de vie différentes, des temps différents, des projets qui se répètent tandis que les temps d'intervention se succèdent pour l'enfant.

Par exemple, le territoire compte environs 10 clubs des anciens, 8 associations d'anciens combattants mais également 4 associations d'aide à domicile et 11 comités des fêtes. Ces associations sont réparties de manière relativement homogène sur les 24 communes et constituent un fief de forces vives qu'il s'agit de mettre en relation. Cependant, le groupe de travail a mis à jour un écueil propre aux associations destinées aux anciens. En effet, au delà d'une convivialité, un fonctionnement « clanique » existe parfois: les nouveaux adhérents peuvent connaître des difficultés d'intégration, un déménagement peut rompre l'appartenance au club... Ce fonctionnement se retrouve également à une échelle inter-associative. Ils mettent à jour les difficultés à rassembler les associations et à promouvoir des actions collectives.

Une demande et une émulation existent pourtant sur le territoire; preuve en est la mobilisation et le suivi accordés par les acteurs tout au long du diagnostic, et notamment ceux de l'Inspection académique. A ce titre, le Projet social de territoire se veut être à l'écoute de cette demande latente et avoir un rôle de coordination sur le territoire.

La détection des problèmes sociaux

La logique préventive recouvre l'ensemble des mesures prises pour empêcher que ne se produisent des phénomènes pouvant nuire à un individu ou à une collectivité. Cette notion est devenue familière mais n'en demeure pas moins primordiale.

Alors que la prévention primaire se définit comme une approche généraliste fondée sur le lien social, à destination de collectifs concernés par des problématiques transversales, la prévention secondaire se situe directement dans le champ de l'action sociale. Elle mobilise des compétences professionnelles spécifiques dans le cadre de suivis individuels. Son rôle est de soulager les dispositifs curatifs qui se focalisent uniquement sur les situations les plus dramatiques et ce, de façon partielle. En effet, la réduction des budgets sociaux et des moyens humains amènent les professionnels à opérer des choix. Par exemple, les éducateurs spécialisés, responsables du suivi de 30 familles chacun sur le territoire, interviennent lorsque les situations deviennent urgentes, que les problèmes psychologiques se multiplient. Les éducateurs doivent retarder les placements des enfants au risque que les situations soient dégradées.

La prévention est conditionnée par l'existence d'un réseau. Par exemple, le conseil général intervient auprès de familles signalées par l'inspection académique, la MSA ou encore le CIDFF. Le réseau permet d'identifier les personnes en difficultés qu'elles soient ou non, prises en charge dans le cadre de dispositifs sociaux.

Le soutien à la parentalité

Développer un travail spécifique de prévention dans les collèges et lycées en s'appuyant sur les infirmières scolaires, la Protection Maternelle et Infantile, le planning familial permettrait d'éviter « des maternités avant l'heure ». La prévention autour de l'éducation sexuelle offrirait également l'opportunité de prendre en charge une dimension sanitaire par rapport aux garçons et filles (ex: utilisation des contraceptifs), de travailler sur le lien homme-femme en réhabilitant une dimension affective dans le rapport sexuel... La question fondamentale en matière d'opérationnalité est de savoir comment entrer en contact avec ce public?

De cette seconde thématique en découle une troisième plus générale, celle du soutien à la parentalité. En effet, les parents sont parfois confrontés à des difficultés éducatives et ce, notamment au moment de l'adolescence de leur enfant. Les thèmes identifiés par les participants portent principalement sur les addictions (tabac, alcools, jeux vidéo...) motivées par des logiques sociales de « consommation » ou encore d'intégration au groupe. Ces thèmes concernent les jeunes dès leur entrée au collège. Des solutions éducatives et préventives doivent être mises en œuvre sur le territoire. Par exemple, relativement au faible niveau scolaire, une logique d'aide aux devoirs constitueraient une première réponse possible, d'autant qu'une association, « asso récipro », peut offrir ce type de services. Également, il serait possible d'aller jusqu'à l'organisation de séjours familiaux, étant donné le constat du faible taux de séjours en vacances des familles en difficulté sociale. Les actions d'éducation et de prévention nécessitent une approche globale des situations, c'est pourquoi, le lien entre les acteurs locaux dans le cadre du Projet social de territoire est primordial.

La prévention sanitaire

Le Réseau Local de Promotion de la Santé du Pays d'Avre d'Eure et d'Iton a pour but l'amélioration de la santé de la population et ce, dans une démarche de développement local. En effet, le territoire dispose d'acteurs, d'équipements ou encore de projets à valoriser et à accompagner. Cette démarche, similaire à celle du PST, implique une collaboration entre la CCPN et le RLPS. De plus, dans le cadre du Programme local de santé, des actions et des financements seront proposés sur les territoires.

Afin de proposer un Programme local de santé cohérent, le coordonateur du RLPS opère un diagnostic sanitaire à l'échelle du Pays d'Avre d'Eure et d'Iton. Cette phase permet à la CCPN de déterminer son positionnement, en matière de santé, comparé aux autres Cdc du Pays. Par exemple, on sait que le canton de Breteuil sur Iton est beaucoup mieux équipé que celui de St André de l'Eure en matière d'hébergement sanitaire. Cette donnée est d'ailleurs confirmée par le CLIC (attente des données CLIC et diag RLPS)

La production d'indicateurs sanitaires confirme, de manière générale, les inquiétudes des acteurs sociaux locaux. Quatre thèmes sanitaires sont mis à jour sur le territoire, bien que le diagnostic soit encore en cours d'élaboration à ce jour. On remarque que deux publics sont également ciblés comme prioritaires par le RLSP: les jeunes et les personnes âgées.

- l'hygiène générale et plus particulièrement, l'hygiène buccodentaire.
- les addictions notamment à l'alcool chez les jeunes.
- Les troubles alimentaires notamment chez les jeunes et les personnes âgées.
- des souffrances psychologiques telles que la dépression chez les jeunes et les personnes âgées.

La prévention de la délinquance

Le Maire est le premier échelon d'action dans le domaine de la prévention de la délinquance et ce, notamment depuis la loi du 5 Mars 2007. « Elle renforce le rôle du maire en matière de sécurité et de prévention, tout en lui donnant des moyens nouveaux pour assumer sa mission. »¹¹:

- plus d'informations disponibles auprès de l'Inspecteur d'académie et du procureur de la République.
- Mise en place du Conseil des droits et devoirs des familles.
- Fonds de prévention de la délinquance.

Annexe: Loi 2007-297 du 5 Mars 2007 – Loi pour la prévention de la délinquance: les points clefs.

Les gendarmeries œuvrant sur le territoire de la CCPN enregistrent peu de délits: en moyenne, 400 faits sont enregistrés par an. Par ailleurs, elles notent une recrudescence du nombre de délits depuis 2006. Cependant, les communes font face à un sentiment d'insécurité. Ce dernier est favorisé par plusieurs éléments: d'une part, le sentiment d'insécurité existe partout

11 Loi 2007-297 du 5 Mars 2007 – Loi pour la prévention de la délinquance: les points clefs.

en France; les résultats des élections présidentielles en sont l'indicateur. D'autre part, certains jeunes oisifs, de manière subie ou volontaire, se regroupent parfois le soir et trouble l'ordre public bien qu'aucun délit ne soit répertorié en tant que tel. Enfin, les élus craignent que la délinquance enregistrée sur le canton du Val d'Eure et Vesgre impacte la CCPN.

Cependant, pour faire face aux difficultés rencontrées car elles existent malgré tout, et ce dans une logique de long terme, certaines communes ont agi. C'est le cas de la commune de Saint André de l'Eure qui emploie des agents de Surveillance de la Voie Publique et des Gardes Champêtres ou encore des communes de La Couture Boussey avec Garennes sur Eure qui disposent d'agents de Police municipale. Les résultats sont probants: les délits enregistrés sur La Couture Boussey ont diminué de 60% selon le Maire. Cela étant, ne se sont-ils pas déplacés sur d'autres communes?

Six communes sont à l'initiative d'une demande de Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance: Le L'Habit, La Couture Boussey, Bois Le Roi, Garennes sur Eure, Croth et Marcilly sur Eure. Un CISPDP sert à « constituer une instance de concertation et d'élaboration de stratégies coordonnées lors de réunions entre des responsables de l'État, les responsables de Services municipaux et les acteurs sociaux dans le but de prévenir et de lutter contre l'insécurité et la délinquance. »¹². Créés en 2002, un CISPDP nécessite une réflexion globale et partenariale autour de la prévention sur un territoire. Quatre thématiques sont incontournables: prévention et parentalité, prévention et citoyenneté, prévention et addiction et prévention et vidéo-protection.

Annexe: Projet de mise en place d'un CISPDP

Les six communes totalisant environ 7500 habitants ont déposé un dossier de demande de création d'un CISPDP à la Préfecture, à l'Été 2009. Or, dans le cadre de restructurations des gendarmeries uvrant sur le territoire, le dossier reste en attente. Ce dernier prévoit de mettre en place une cellule de veille sociale auprès de quartiers en difficulté ou sur des situations concrètes. Des groupes de travail doivent être constitués et se réunir, au moins, une fois par an afin de promouvoir des actions de prévention. Par exemple, il peut s'agir du partage d'une police municipale plusieurs communes.

Conclusion du deuxième chapitre

Les communes les plus développées concentrent les équipements et les services afin de répondre aux besoins et aux attentes des habitants plus nombreux. Elles concentrent également les problématiques sociales (ex: chômage, solitude, bas revenus...). Dans ces conditions, le diagnostic confirme la nécessité de mettre en place des actions vers ces lieux.

Qu'ils soient en charge du droit commun (Caf, MSA, Conseil général...) ou de problèmes locaux (CCAS, associations...), les acteurs nombreux, disposent de moyens à la fois techniques, humains ou financiers au service du territoire. L'enjeu est de mettre en valeur ces ressources ayant par ailleurs, des valeurs et des objectifs similaires. Dans ces conditions, le rôle du projet social est d'impulser une dynamique de réseau, de partenariat et de coopération dans le but de faire face aux problématiques du territoire (ex: santé, soutien à la parentalité, délinquance...).

Les publics cernés en matière de prévention, d'éducation ou d'information sont plus particulièrement les jeunes et les seniors. Ces deux catégories sont particulièrement vulnérables et ce, partout en France à travers les thèmes d'insécurité ou de dépendance notamment. Cependant, des difficultés sociales propres au territoire se développent. Ces publics connaissent parfois des difficultés pour faire face aux contraintes de la vie rurale et plus précisément, celles du territoire de la CCPN (ex: forte mobilité, isolement, peu d'offre de formation, manque d'informations sur la sexualité...).

Le territoire connaît des problématiques sociales mais elles restent en marge. En effet, la Communauté de communes La Porte Normande observe 20% d'habitants ayant des problèmes sociaux, le reste disposant d'un niveau et d'un mode de vie corrects. Cependant, cette remarque intervient dans le cadre du Projet social de territoire qui a vocation à identifier les risques sociaux. Dans ces conditions, les problématiques sociales existent et doivent être traitées au risque de s'aggraver. Par ailleurs, l'intérêt du PST est de prévenir les risques dès qu'ils sont mis à jour par les acteurs de terrain afin de les traiter via le réseau d'acteurs qui pourra être créé entre les institutions, les associations et les CCAS.

TRANSITION: L'entraide, la solidarité et l'esprit village

La population de la Communauté de communes La Porte Normande change et les modes de vie évoluent. L'enjeu est de trouver le compromis c'est-à-dire une phase de développement durable et consensuelle entre les habitants. Il s'agit de repenser la cohésion sociale en tenant compte des conditions de vie des habitants. En effet, les individus appartiennent à un territoire dès lors qu'ils y habitent, qu'ils peuvent se déplacer et travailler.

12 Projet de mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Partie 3: Les conditions de vie

Le troisième thème du PST concerne les conditions de vie, de manière générale. La CCPN est un territoire rural avec des caractéristiques géographiques et historiques mais aussi ses modes de vie et ses schémas de penser. L'enjeu de cette dernière partie est de saisir l'ensemble des particularités du territoire afin de proposer un diagnostic cohérent et en accord avec les conditions de vie des habitants.

Présentation de la démarche

Le comité de pilotage a choisi de travailler autour de trois axes relatifs aux conditions de vie: l'habitat, l'emploi et le transport. Ces paramètres présentent des particularités propres au territoire de la CCPN d'où l'enjeu d'un diagnostic dans le cadre du Projet social de territoire. On ne vit pas de la même manière sur la CCPN que sur Évreux par exemple.

Ces trois axes font partis des thèmes étudiés au sein de la Communauté de communes La Porte Normande. En effet, il existe une commission « Développement économique », une commission « Logement- Urbanisme- Handicap » et enfin, une commission « Voirie et Transports ». Ces compétences évoluent dans des cadres d'exercice relativement figés par les statuts de l'institution.

Certes, le PST n'a pas vocation à construire des logements, des routes, des ponts ni un réseau de transport en commun. Cependant, il répond aux statuts de la CCPN qui « est habilitée à réaliser toutes études portant sur l'évolution de ses compétences ». L'objectif d'un diagnostic est de mettre à jour les particularités du territoire afin de rendre cohérentes les actions à mener dans ces domaines.

Problématique de départ

Comme nous l'avons détaillé précédemment, le territoire abrite une population relativement homogène en termes sociaux et économiques: au moins 80% de la population présente les caractéristiques d'un niveau de vie correct. Cependant, 20% d'habitants restent en dehors de cette « norme territoriale ».

Les flux de population mais aussi de déplacements sont nombreux sur le territoire. Les habitants doivent faire face à des contraintes qui garantissent à termes les conditions et la qualité de vie sur un territoire rural. Par exemple, les ménages doivent consacrer une part importante de leur budget au logement et au transport. En effet, le territoire ne dispose que de logements individuels relativement grands et les besoins de la vie quotidienne nécessite des déplacements (le travail, les écoles ou encore les grandes surfaces)

En partant de ces indicateurs, la réflexion autour des conditions de vie s'oriente vers les habitants qui relèvent de cette norme territoriale mais aussi vers les personnes qui connaissent des difficultés particulières.

Risques sociologiques	Forte mobilité de la population.
	Difficultés d'accessibilité et de mobilité des personnes vulnérables.
Risques géographiques et démographiques	Manque et vétusté des logements
	Conséquences des politiques du logement et du transport sur le développement du territoire.
Risques économiques et institutionnels	Hausse du chômage.

Acteurs mobilisés

M. Hébert	Maire de La Forêt du Parc
M. Douard	Maire de Prey
Mme Coulong	Maire de Croth
Melle Guesnet	Maire de Quessigny

M. Colleu	Maire de Grosseoeuvre
M. Brout	Adjoint Grosseoeuvre
M. Tavernier	Adjoint St André de l'Eure
M. Géhenne	CCPN
Mme Siva	Conseil général
Mme Leveau	Caf
M. Auber	PAEI
Mme Tasserie	Eure Expansion
Mme Chokomert	Siloge
Mme Mercier	Siloge
Mme Barrelet	Habitat et développement
Mme Malard	Mission Locale
M. Lemoine	Atelier Lemoine Architectes
Mme Poyen	ADS Emploi
M. Dereux	ADAPT
M. Messerly	ADAPT
M. Friard	Meta GE/Apsl 27

Communauté d'intérêt et proposition de travail

Les conditions de vie sur un territoire regroupent divers thèmes dont trois ont été mis en avant par le Comité de pilotage: l'habitat, l'emploi et le transport. Cependant, après divers échanges, le groupe de travail a préféré traiter l'emploi à travers la question du transport. Ce choix s'explique par le fait que le territoire de la CCPN n'est pas un bassin d'emploi: 85% des habitants travaillent en dehors de leur commune.

Compte-tenu des risques identifiés et des enjeux choisis par le groupe de travail, les conditions de vie ont été abordées sous deux angles différents mais complémentaires: d'une part, comprendre comment les personnes se sont appropriés et habitent le territoire et d'autre part, saisir les déplacements de vie et leurs conséquences sur les ménages.

Deux publics ont été mis en avant pour traiter ces questions: les personnes en situation de handicap puisque leurs conditions de vie nécessitent des aménagements et les personnes ayant peu de ressources telles que certains jeunes ou certaines personnes âgées. En effet, ces derniers sont parfois obligés de partir, n'ayant pas un niveau de vie suffisant pour assurer les dépenses liées au logement, à la mobilité...

Hypothèses de travail

Comme pour le thème de l'animation et des solidarités, deux hypothèses récapitulatives ont servi de bases de réflexions et d'échanges au groupe de travail afin de saisir ce qui se passe sur le territoire; l'enjeu étant de pouvoir les valider ou les infirmer au regard de la réalité de terrain.

hypothèse n°1: le logement et les services proposés

Les communes offrent peu de logements locatifs et de logements à loyers modérés pourtant nécessaires à une frange de la population. La qualité des biens immobiliers est également remise en cause (isolation, rapport qualité/prix...)

hypothèse n°2: les déplacements domicile-travail

Il existe peu de bassins d'emploi sur le territoire, c'est pourquoi, les personnes sont amenées à se déplacer quotidiennement. Les populations en situation de handicap social, physique ou mental connaissent des difficultés à être mobiles et donc à pouvoir travailler.

Les membres du groupe ont choisi l'axe (ou les axes) de travail qui correspondait au mieux à leur intérêt professionnel ou même personnel. Ces deux groupes ont été particulièrement dynamique dans la mise en œuvre des enquêtes bien que la mobilisation ait été très fluctuante.

Le logement		Les déplacements de vie	
M. Hébert	Maire de La Forêt du Parc	Melle Guesnet	Maire de Quessigny
Mme Coulong	Maire de Croth	M. Davard	Maire de Prey
M. Tavernier	Mairie de St André de l'Eure	Mme Coulong	Maire de Croth
Mme Leveau	Caf de l'Eure	M. Tavernier	Adjoint St André de l'Eure
M. Aubert	PAEI	Mme Siva	Conseil général de l'Eure
Mme Mercier	Siloge	M. Aubert	PAEI
Mme Chokomert	Siloge	Mme Malard	Mission Locale
Mme Barrelet	Habitat et développement	M. Friard	Meta GE/ APSL 27
M. Géhenne	CCPN	M. Dereux	ADAPT
M. Colleu	Maire de Grosseoeuvre	M. Messerly	ADAPT
M. Brout	Adjoint Grosseoeuvre	M. Géhenne	CCPN
M. Lemoine	Atelier Lemoine Architectes		

Démarches qualités engagées et bilan

Deux démarches qualité ont rythmé les rencontres des groupes de travail. Elles sont différentes l'une de l'autre puisqu'elles ne visent pas les mêmes thèmes, ni les mêmes publics.

La première démarche qualité est une réunion d'informations à destination des Centres communaux d'action sociale. Il s'agit d'organiser une rencontre sur le thème du logement afin d'échanger et d'informer les élus. Cette réunion prévue fin Septembre rassemble divers professionnels dans ce secteur. Il s'agit entre-autre d'apporter des éléments de compréhension sur les caractéristiques du territoire et sur ses limites. Cette réunion est également l'occasion de rapporter aux élus les diagnostics relatifs au logement.

La seconde démarche qualité est une enquête sur les déplacements de vie des habitants. En effet, comment s'organisent les personnes mais aussi et surtout les familles ayant des enfants ou encore les personnes handicapées? Cette enquête a été passée auprès d'habitants à la sortie des écoles, sur le marché, sur des lieux de travail: elle totalise 77 retours. Une fois les questionnaires retournés, ils ont permis un traitement puis une lecture statistique: les résultats ont été analysés et discutés collectivement au sein du groupe de travail.

Annexe: Questionnaire relatif aux conditions de vie.

B. Le logement

Les données quantitatives

Les propriétaires

Les échanges du groupe de travail ont été favorisés par la présentation de différentes données chiffrées issues de l'INSEE. Ces dernières mettent à jour une homogénéité très forte concernant le logement. En effet, le territoire abrite 91% de maisons individuelles dont 50% comptent au moins 5 pièces de vie. En d'autres termes, les logements sont grands et il n'y a que 9% d'appartements sur la CCPN.

Ces premiers éléments de diagnostic interrogent sur l'adaptation des logements aux différents âges de la vie notamment pour les jeunes qui sont amenés à quitter le territoire, sur le maintien à domicile des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap mais également, sur les coûts d'investissement et d'entretien des logements.

Les logements appartiennent principalement aux personnes qui les habitent. En effet, 82% des habitants sont propriétaires de leur lieu de vie. La population dispose donc d'un niveau de vie suffisant pour répondre à l'investissement que représente l'achat d'une maison et qui plus est, souvent grande.

Les élus expliquent que le territoire est soumis à une forte pression foncière bien qu'elle soit toujours moindre que dans les villes alentour: dans la Vallée, le m² coûte désormais environ 100€ et sur le Plateau, environ 65€. On remarque l'influence de la région parisienne sur le territoire, la Vallée étant la partie la plus proche de la capitale.

Puisque les nouveaux habitants représentent 18% de la population, la majorité des habitants a investi dans un bien immobilier auparavant tandis que le coût du foncier était moins important. Cela étant, peut-on dire que le territoire est habité par une population aisée? A cette question, la réponse est double: les habitants ont un niveau de vie supérieur qu'ils n'auraient peut-être pas en zone urbaine. Cependant, habiter sur le territoire implique de consacrer une part importante de son budget à son logement que l'on soit aisé ou non. En d'autres termes, se loger reste un paramètre prioritaire dans les conditions de vie des ménages.

Les locataires

Par ailleurs, 18% des logements sont habités par des locataires. Une solution rare sur le territoire comparée à la moyenne départementale qui compte 34%, soit 2 fois plus de locations. Mais encore, les élus estiment le coût des mensualités exorbitant: une maison de cinq pièces est louée plus de 1000€.

Bien que cela représente un budget important pour les ménages, qu'en est-il des familles ayant des difficultés économiques? Le groupe de travail a mis en avant deux constats: D'une part, les personnes peuvent bénéficier du parc de logements HLM. Bien qu'il existe, ce dernier ne représente que 4% des logements contre 16% à l'échelle départementale. Mme la Conseillère Générale explique que « nous sommes montrés du doigt » dans ce domaine. Cette donnée indique la méconnaissance ou la réserve des élus, sur ce type de logement pouvant favoriser l'arrivée de populations en difficultés sociales. Elle indique également les difficultés à bâtir dans un contexte immobilier en inflation. En effet, la construction de nouveaux logements est rendue difficile tant pour les bailleurs sociaux que les promoteurs privés compte tenu de la pression foncière.

D'autre part, les membres des Centres communaux d'action sociale mettent en avant les difficultés générées par le logement dans les foyers. Certains ne peuvent plus payer leur loyer, d'autres sont menacés d'expulsions et certains cumulent les signes de pauvreté. Ainsi, le CCAS de St André de l'Eure a recensé une forte augmentation des demandes d'aides alimentaires ou combustibles mais encore elle dénombre un fort taux de demandes de secours dont les montants ne cessent d'augmenter¹³. De manière générale, les CCAS des communes les plus peuplées font le même constat: il y a une aggravation des difficultés sociales et économiques sur le territoire notamment due à la crise.

La maîtrise foncière dans les communes

Les régimes fonciers

Le logement constitue une préoccupation quotidienne pour les élus: c'est le lieu d'ancrage de la population. Les communes disposent de 3 outils pour maîtriser leur foncier qui sont répartis de manière équitable sur le territoire. Tout d'abord, le Règlement national d'urbanisme qui encadre les communes n'ayant pas leur propre outil foncier. Il concerne l'architecture du bâti ou encore les modes de clôture.

Ensuite, il s'agit de la Carte communale qui « délimite les secteurs où les constructions sont autorisées ou non admises » selon l'article L124-2 de la loi. La Carte communale tout comme le troisième outil, sont réalisés sur demande et financement des communes, de manière individuelle.

Enfin, le Plan local d'urbanisme qui remplace le Plan d'occupation des sols depuis la loi SRU de 2000. Le PLU a été créé pour faire face à la forte pression foncière dans les communes. Il permet de délimiter les zones constructibles dans un règlement établi au regard d'un diagnostic, d'un projet d'aménagement et de documents graphiques. Le PLU représente un lourd investissement, environ 16 000€, mais les communes souhaitent contenir le développement des constructions. Cependant, comment assurer la maîtrise du développement du territoire à moyen terme, puisque les 2/3 des agriculteurs ont plus de 40 ans aujourd'hui?

A cela s'ajoute l'attractivité du territoire compte tenu de sa position géographique: les coûts immobiliers sont 40% moins chers que certaines zones d'Eure et Loir. Dans ces conditions, les municipalités souhaitent contenir le développement de leur commune afin de gérer, de manière efficiente, l'arrivée de nouveaux habitants générant de nouveaux besoins; ces besoins (école, routes, assainissement, éclairage...) impliquent de fortes dépenses pour des communes œuvrant dans un contexte économique et financier incertain.

13 Article Gazette StAndré de l'Eure, p. 15.

De manière globale, le lancement du Schéma de Cohérence Territoriale, à l'échelle du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton interroge le développement des territoires. Il s'appuiera sur les outils fonciers des communes mais suite à un diagnostic et divers travaux d'études, il a vocation à devenir un dispositif foncier opposable. Le Projet social de territoire s'inscrit dans une démarche partenariale c'est pourquoi, il propose d'exposer les facteurs de risques identifiés sur le territoire en matière de développement foncier.

Les facteurs de risque dans ce secteur

Les besoins identifiés en termes de logements sur le territoire, par les acteurs locaux, sont de deux ordres. Tout d'abord, en termes quantitatifs, il y a un manque de logements de manière générale. Les élus mettent en avant les nombreux appels téléphoniques ou visites de ménages en recherche de logements sur le territoire et ce, notamment avant les effets de la crise économique.

Ces demandes ne peuvent être quantifiées car aucun registre ou suivi n'a été formalisé. Cependant, certaines ont été satisfaites. En effet, les communes ont connu, au début des années 2000, trois années de regain de constructions privées. Cela a été favorisé par des dispositifs mis en place dans certaines communes. Par exemple, la mairie de Garencières a mis en place un Pass'foncier sur la commune afin d'aider des particuliers à investir dans le bâti grâce aux réductions de TVA, à l'emploi d'entreprises locales... Ces dispositifs ont notamment « sauvé » certaines communes qui étaient en cours de disparition. Leur population vieillissante ne pouvait plus assurer le renouvellement des habitants.

Le manque de logements sur le territoire est d'autant plus important concernant les locations, les logements aidés et les appartements. Les conséquences à terme sont indéniables: le territoire ne peut pas maintenir sa population notamment les jeunes, source de renouvellement démographique, et les personnes âgées, porteur de l'histoire locale. De plus, il ne permet aucune mixité sociale, source de dynamisme.

Le deuxième type de besoin est qualitatif sur le territoire. Les logements sont anciens c'est pourquoi, ils ne répondent à aucune norme énergétique et sont parfois devenus insalubres. Le diagnostic réalisé sur la CCPN dès 2007, via l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, montre que 484 logements du parc privé seraient potentiellement indignes c'est-à-dire non décentes ou insalubres. Ce chiffre est important puisqu'il concerne environ 7,5% du parc immobilier. C'est d'ailleurs à cette occasion que la Communauté de communes a souhaité agir et proposer des aides financières incitatives aux travaux de rénovation.

Annexe: Diagnostic de OPAH

Habitat et développement explique qu'il existe des réponses financières adaptées mais qu'ils ont des difficultés à communiquer autour des aides existantes, auprès des propriétaires de logement. A ce titre, le bilan intermédiaire de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat reste limité. En effet, les subventions accordées pour la réalisation de travaux sont faibles par rapport à l'estimation initiale et aux besoins globaux des habitants.

Le logement aidé: un visage divers et durable

Définition du logement aidé

La question du manque de logement est doublée de celle de l'accès au logement pour différentes catégories de population telles que les jeunes, les personnes vieillissantes, les personnes qui connaissent des accidents de vie... A ces questions, le logement aidé est une réponse concrète.

Beaucoup d'a priori négatifs entourent ce sujet cependant, le logement aidé concerne 70% de la population française aujourd'hui. Il est attribué sur critères de ressources aux personnes ayant un revenu modéré, ne dépassant pas un certain plafond. Ce plafond est redéfini chaque année et varie selon la localisation du logement, la composition du ménage et le conventionnement avec l'Etat.

Suite à une initiative privée (les particuliers) ou publique (les bailleurs sociaux), le bénéficiaire dispose d'aides indirectes orchestrées par les pouvoirs publics. On parle d'aides « indirectes » dans le sens où les sommes financières ne transitent pas par les bénéficiaires. Les aides proviennent de subventions de l'État (Ex: TVA réduite), de prêts bonifiés par la Caisse des dépôts (prêt à taux zéro), d'aides fiscales (1% logement) ou encore d'aides personnalisées au logement versées par la Caf (Ex: APL).

Le logement aidé ne concerne pas uniquement les populations défavorisées mais également les familles nombreuses ou encore les étudiants. A chaque niveau de ressources et chaque situation, son type d'aides. En effet, il recouvre une multitude de situations:

- « Logement locatif aidé » pour les familles en difficultés sociales et économiques
- « Logement intermédiaire » pour les familles qui accèdent difficilement au marché libre de l'immobilier sur un

- territoire (Ex: un loyer peut être inaccessible même pour un couple bi-actif ayant des revenus moyens)
- « L'accession sociale » à la propriété qui aide les familles à devenir propriétaire de leur logement dans un contexte d'envolée du prix au m² notamment.

Par exemple, un appartement de 30m², de type T1, dont le loyer est de 360€. Pour une famille en difficultés sociales et économiques qui bénéficie du « Logement locatif aidé », le loyer sera de 143€ contre 241€ si la famille bénéficie de l'aide intermédiaire.

Les opportunités du logement aidés

Dans ces conditions, l'image négative du logement aidé doit être mise en cause et ce, pour quatre raisons au moins:

- 1) Le logement aidé participe au Droit au Logement**
Dans une société où les difficultés sociales se densifient et peuvent se cumuler (Cf. chômage, temps partiel, séparation...), le logement reste un droit pour tous. Le logement aidé est donc complémentaire au marché libre dans une société où le droit au logement devient opposable.
- 2) Le logement aidé ne concerne pas uniquement les familles en grande difficulté sociale** mais 70% de la population.
Le logement aidé est gage de mixité sociale puisqu'il peut s'appliquer à divers publics (ex: personnes vieillissantes, étudiants, couple bi-actif avec 3 enfants, personne seule au chômage...)
- 3) Le logement aidé permet un parcours résidentiel adapté**
C'est une solution adaptée aux revenus et aux besoins de chacun, en fonction des âges de la vie (Ex: un logement de plein pied devient nécessaire quand on perd sa mobilité).
- 4) Le logement aidé s'appuie sur des projets prônant la qualité de vie**
Le logement aidé connaît une vive restructuration aujourd'hui: les constructeurs favorisent la qualité de vie dans leurs projet compte-tenu des bilans négatifs des logement sociaux des années 1980.

Une initiative locale: Un éco-quartier à Grosseoeuvre

Afin d'approfondir la question du manque de logements notamment aidés, sur le territoire, la Mairie de Grosseoeuvre est intervenue lors d'un groupe de travail afin de présenter les enjeux liés à l'habitat sur sa commune et la solution qui a été retenue pour y répondre. L'équipe municipale et le cabinet d'architecte ont répondu à l'invitation afin d'exposer la démarche de construction d'un « éco-quartier » sur la commune.

La municipalité de Grosseoeuvre s'est fixée 3 objectifs ambitieux: d'une part, s'inscrire dans une démarche de développement durable, d'autre part, favoriser la mixité sociale (jeunes/vieux, locataire/propriétaire...) et enfin, proposer des logements adaptables aux différents âges de la vie.

Ce projet est conduit avec la participation des habitants: chacun a pu exposer ses besoins, ses attentes mais aussi ses réticences. Une enquête publique a été menée afin de recueillir l'avis de la population et déjà, les inscrire dans une réflexion autour du « vivre autrement », du « vivre mieux » selon l'architecte. Les résultats sont publiés dans le bulletin municipal « Le Grand Sylvain », du mois de Mai 2010.

Annexe: Scan du bulletin municipal

Lors de cette présentation, des élus ont rappelé que les problématiques communales ne sont pas toutes identiques, c'est pourquoi, les solutions ne sont pas nécessairement importables. Cela étant, la démarche, autant que le projet, semble intéressant et incite à repenser la question du logement dans les communes notamment sur la capacité d'accueil des populations mais également les conditions énergétiques qui vont devenir opposables par la suite.

C. Les déplacements de vie

Les données quantitatives

Le Projet social de territoire a vocation à réaliser un diagnostic sur les déplacements de vie. La séance a permis d'initier le recensement des solutions c'est-à-dire savoir comment s'organisent les habitants sur notre territoire pour se déplacer. Le groupe de travail n'a pas souhaité définir de public prioritaire au regard de l'ampleur du phénomène, c'est pourquoi la question des déplacements domicile-travail s'est élargie à la question des déplacements de vie (logement, garderie, travail, course) sur un territoire rural.

La CCPN dispose d'un fort taux d'activité: en effet, plus de 68% de la population travaille contre 65% au niveau départemental. Elle compte 422 entreprises dont la quasi totalité emploient moins de 10 salariés. L'activité tertiaire (services aux personnes et aux entreprises) reste majoritaire sur le territoire bien que l'activité industrielle et le commerce soient très présents.

Travailler implique donc de pouvoir se déplacer: la part du nombre d'emplois offerts sur le territoire est plus faible que sur l'ensemble du département. Les chiffres montrent que 44% des habitants travaillent dans une autre commune du département (ex: Évreux) et 40% dans une autre région de France (ex: région parisienne). En d'autres termes, plus de 85% des habitants du territoire quittent leur commune pour aller travailler. Cette donnée montre l'ampleur du phénomène qui correspond à 70% au niveau départemental. Compte-tenu de l'implantation du territoire, il y a une forte influence des bassins d'emploi alentours, excepté celui de la Seine-Maritime, centralisé à Rouen et Le Havre.

Les déplacements domicile-travail se cumulent aux autres besoins de transport: faire les courses, amener les enfants à l'école, à la garderie... Cela oblige ou encourage les habitants à avoir un bon niveau d'équipement. Plus de 90% des ménages disposent d'au moins un véhicule (contre 73% au niveau départemental). Cela étant, d'autres solutions existent pour être mobile:

- des solutions individuelles (ex: véhicule personnel, taxi...).
- des solutions collectives (ex: transport ferroviaire, transport en commun...)
- des solutions solidaires (ex: transport à la demande organisé par la CCPN, locations de mobylettes gérées par ADS Emploi, le covoiturage...)
- des solutions financières (ex: aide au permis de conduire pour les jeunes initié par le Conseil Général)
- des solutions de services (ex: livraisons à domicile)

Les premiers éléments de diagnostic permettent de saisir l'importance des flux de déplacements sur le territoire. Par conséquent, au poids du logement sur le budget des ménages, s'ajoute celui des déplacements. En effet, l'achat, l'entretien d'un véhicule, le prix du carburant ou encore le coût des abonnements de transport engendrent des dépenses considérables pour la population. En effet, beaucoup de personnes travaillent dans la Région parisienne et dans ce cadre, elles utilisent les gares SNCF desservant Bueil et Houdan en direction de Paris.

Le mode de vie sur un territoire rural est largement impacté par la capacité des ménages à être mobiles. Les CCAS mettent en avant l'exemple de foyers qui s'installent, le coût des logements étant moindre qu'en zone urbaine, sans prendre en compte ces dépenses supplémentaires. Certains doivent alors faire des demandes d'aides pour y faire face.

Le diagnostic met en avant la forte mobilité de la population sur le territoire. Dans ce cadre, il permet aussi de s'interroger sur les catégories de population qui ne sont pas mobiles. Cette limite peut être physique et c'est le cas des personnes âgées ou en situation de handicap. Elle peut être sociale: certaines personnes n'ont pas les ressources nécessaires ou n'ont pas accès au permis de conduire. Dans ces conditions, on peut poser l'hypothèse que les déplacements professionnels ou alimentaires sont privilégiés au détriment des loisirs. Mais encore, elle peut être mentale dans le sens où les territoires ruraux permettent des modes de vie autarciques sans besoins de se déplacer pour assurer ses besoins primaires. Cela peut également consister à avoir peur de se déplacer.

Les résultats de l'enquête

Le groupe de travail a souhaité mettre en place rapidement une enquête afin d'identifier les déplacements des ménages, de saisir leurs conséquences mais aussi de savoir dans quelles mesures les habitants seraient prêts à voyager différemment. Aussi, une attention particulière a été donnée aux personnes en situation de handicap. En effet, le territoire accueille une association d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap: l'ADAPT à St André de l'Eure. L'enquête a été réalisée sous forme de questionnaires. 77 retours ont été enregistrés et permettent de produire une première analyse des déplacements de vie sur le territoire.

Les personnes ayant répondu sont la plupart employés et leurs conjoints travaillent également. Dans ces conditions, l'enquête met à jour 86% de couples biactifs et 86% disposent de 2 véhicules. 67% des enquêtés ont des horaires de travail stables. Concernant les 33% restants, les horaires changent majoritairement chaque semaine, ce qui requiert une forte adaptabilité des modes de vie et de garde aussi. Globalement, les enquêtés partent tôt et rentrent tard de leur travail. En effet, 36% déclarent au moins 40min de trajet, le matin puis le soir (et 5% au moins 1h30 de trajet).

L'organisation professionnelle a des conséquences sur l'organisation familiale des personnes. Les répondants vivent majoritairement en couple et ont principalement 1 ou 2 enfants. En grande majorité, ils font garder leurs enfants le matin et le soir. On remarque que le taux de garde est supérieur le soir au matin. Ce constat est identique à l'échelle du territoire, c'est pourquoi les rythmes de l'enfant sont mis en avant dans les projets éducatifs des structures périscolaires.

Par ailleurs, on constate que les modes de garde du matin sont plus variés: par une structure périscolaire mais aussi par une assistante maternelle ou un membre de la famille. L'analyse met en avant une question: le besoin d'accueil du matin doit-il

être diversifié OU les structures périscolaires ouvrent-elles suffisamment tôt pour être adaptées aux besoins des parents?

Les enquêtés habitent sur le territoire de manière homogène; peu de communes ne sont pas recensées. Cependant, les commerces utilisés par les personnes sont principalement situés à St André de l'Eure (moyennes surfaces), à Évreux (grandes et moyennes surfaces) et à Saussay (moyennes surfaces). On constate la perméabilité des limites administratives et territoriales dans le quotidien des personnes.

Deux solutions pourraient limiter ces déplacements: d'une part, la livraison à domicile qui a seulement été utilisée par 7% des répondants et d'autre part, l'utilisation des commerces ambulants de proximité. 64% des répondants déclarent disposer de commerces ambulants dans leur commune or, seuls 2% les ont déjà utilisés.

Zoom sur les personnes en situation de handicap:

L'enquête compte 1 questionnaire sur 7 en provenance de l'ADAPT. Ce partenariat actif permet de mettre à jour quelques particularités concernant le public des personnes en situation de handicap. L'association intègre de manière professionnelle, à la vie sociale ces personnes.

Très peu peuvent se déplacer en voiture hormis les véhicules sans permis, c'est pourquoi, les temps de trajet s'allourdissent, la plupart ne vivant pas sur la commune de St André de l'Eure. A ce titre, l'ADAPT a diminué le temps de travail à 31h par semaine afin de contenir ces temps de trajet.

Le responsable de production a expliqué que sur 45 employés, 1/3 voyage en bus, 1/3 est autonome (voiture sans permis, scooter...) et 1/3 qui habite à proximité, est à pied ou en vélo. Ces données sont vérifiées par l'enquête qui précise qu'elles ressentent par ailleurs des difficultés à se déplacer.

Poursuite du diagnostic initié sur les déplacements de vie

10% de la population ne dispose pas de véhicules motorisés selon l'INSEE et à ce panel s'ajoute aussi les personnes qui rencontrent, de manière générale, des difficultés pour se déplacer. Dans ces conditions et au regard de l'enquête, le groupe a travaillé sur un état des lieux des solutions de types « solidaires » dans le but de promouvoir la mobilité de l'ensemble de la population mais aussi les solutions qui limitent les déplacements quotidiens.

Les dispositifs existants

- la livraison à domicile
- les commerces ambulants
- les aides financières pour passer le permis de conduire:
 - Fonds départemental d'aide aux jeunes (Conseil général).
 - Dispositif Hirsch.
- les prêts de véhicules:
 - Mobylettes par ADS Emploi (public: bénéficiaires de minima sociaux).
 - Mobylettes par IFAIR (public: demandeurs d'emploi).
 - Voiture sans permis par l'ADAPT/Eure ESAT (public: travailleurs handicapés) de Beuzeville et bientôt à St André de l'Eure.
 - Minibus par la CCPN (public: associations)
- Le transport à la demande:
 - Vers les commerces: initiative de la CCPN et du Centre Arditti.
 - Vers le marché de St André de l'Eure: initiative de la CCPN.
 - Pour une démarche administrative ou professionnelle: initiative d'ADS Emploi.
 - Pour tous les trajets (mais non existant sur le Canton de St André de l'Eure): initiative du Conseil général (Cf LiberTAD)

De nouveaux modes de transport tel que le covoiturage

En France, 80% des automobilistes sont seuls au volant de leur véhicule. Dans ces conditions, les coûts de déplacement, les embouteillages, les problèmes de stationnement et la pollution restent à la charge du seul conducteur. Des solutions existent tels que le covoiturage.

D'autres pays comme les Etats-Unis proposent des voies de circulation rapides réservées aux véhicules ayant plus de 2 passagers. Des communes comme Caen ou des départements comme l'Eure proposent des dispositifs pour favoriser le covoiturage (aire de stationnement, site Internet...). Le PIC propose également d'afficher les demandes ou les propositions de covoiturage sans succès par ailleurs.

Divers communes de la CCPN pourraient s'inscrire dans ce dispositif compte-tenu des flux de déplacements qui traversent le territoire. Par exemple, Prey a enregistré 5000 véhicules/jour avant la déviation. Mais encore, les différentes enquêtes

montrent que certaines catégories de personnes seraient intéressées par ce dispositif: les personnes âgées, les personnes handicapées mais aussi des actifs qui utilisent les transports ferroviaires à partir de Bueil ou Houdan.

L'enquête concernant les déplacements de vie enregistre un intérêt pour ce mode de déplacement. Cependant, une condition est mise à jour: les habitants souhaitent un mode de contact direct entre les potentiels covoitureurs. En d'autres termes, les personnes souhaitent pouvoir se rencontrer en amont.

Conclusion du troisième chapitre

Le logement et les déplacements de vie restent fondamentales car ils concernent la population dans son ensemble: que l'on soit jeune, ancien, riche ou pauvre, chacun doit pouvoir se loger et être mobile pour répondre à ses besoins primaires. Cependant, ils rendent difficiles les conditions de vie sur le territoire et impliquent des problématiques d'envergures sur lesquelles les élus mais aussi l'ensemble des acteurs doivent pouvoir réfléchir et agir. Par exemple, ils représentent un investissement économique considérable qui semble mal identifié par certains nouveaux arrivants et qui créent de fait des phénomènes d'endettement.

D'une part, les caractéristiques du logement sont sans appel. Il ne peut y avoir de mixité sociale: les jeunes ne peuvent pas rester et les anciens doivent partir du territoire. Les loyers, les coûts d'achat ou encore la restauration sont difficilement supportés par les ménages. Dans ces conditions, une sélection au sein de la population s'opère au risque que ne disparaisse l'esprit village et que les communes deviennent des zones dortoirs.

D'autre part, les déplacements sont incontournables dans notre société et vitaux lorsque l'on vit sur un territoire rural. N'étant pas un bassin d'emploi, disposant de peu de petites et moyennes surface et aucune grande surface, la CCPN est un bassin de vie où l'ampleur des flux de déplacement s'explique par le besoin de mobilité. Ce constat valable pour chaque ménage, est générateur de problèmes sociaux pour les familles qui ne sont pas motorisées ou ayant des difficultés financières (ex: pas accès à la formation, ennui des jeunes, isolement des personnes âgées...)

Nous avons fait le calcul pour une famille issue de la « norme territoriale » c'est-à-dire sans difficulté socio-économique particulière: Elle est propriétaire d'une grande maison au sein de laquelle il faut envisager des travaux. Par ailleurs, les parents travaillent en dehors du territoire et comptent 40min par trajet (soit St André de l'Eure jusqu'à Mantes la Jolie). Si nous nous référons à un barème fiscal établissant le prix de revient kilométrique en 2004, une voiture de 4CV faisant 25000 Km par an, coûte 6650€ et une voiture de 6CV coûte 8225€. Disposant de deux véhicules, cette famille dépensera annuellement environ 15000€ pour ses déplacements, l'équivalent d'un salaire par mois sans avoir commencé ses travaux de rénovation de la maison.

Conclusion générale

Du soutien aux associations à une politique d'animation

Accompagnement et mise en réseau

La mobilisation et la participation des habitants dans la vie communale évincent les risques de devenir des zones dortoirs notamment au regard des flux résidentiels qui irriguent notre territoire. La Communauté de communes dispose d'une forte dynamique associative qui peut s'expliquer, entre autre, par la demande des nouveaux arrivants sur le territoire. Le Plateau et la Vallée totalisent 202 associations.

Le tissu associatif est développé et constitue une véritable dynamique pour le territoire. Ce maillage constitue une opportunité d'intervention cependant, les associations sont principalement de petites tailles et peu structurées. En effet, seules deux associations « chapeaux », composées de différentes sections d'activités, existent sur le territoire: l'Association familiale et l'Association sportive Andrésienne. A ce titre, la mise en réseau et la coopération entre les associations permettraient d'optimiser le rayonnement associatif sur le territoire.

Compte-tenu de leurs caractéristiques, les associations recherchent un accompagnement technique, humain et financier, complémentaire à celui de leur commune d'appartenance (ex: maison des associations de Croth, forum des associations de La Couture-Boussey). Dans un premier temps, il s'agit de répondre aux attentes des associations par le biais d'informations (exemple: sur la réglementation), de mutualiser les équipements (exemple: local de réunion) mais aussi de favoriser le bénévolat (exemple: durant les forums des associations) mais surtout, il s'agit de favoriser une logique de projets collectifs à travers des actions ponctuelles et pluri-communales.

En effet, le diagnostic met à jour le fait que les habitants ne souhaitent pas nécessairement se mobiliser mais profiter de leur temps libre comme moyen de détente et de loisirs, si possible en famille. Cette logique de consommation est valable tant pour les personnes ayant des déplacements quotidiens que pour celles qui travaillent sur le territoire. Dans ces conditions, des événements de proximité et ponctuels doivent pouvoir concilier participation et détente.

Actions d'animation et de proximité

Aucune zone du territoire n'est lésée en termes d'animation cependant les habitants peuvent se tourner vers d'autres bassins de vie, plus proches parfois. Par exemple, un habitant de la Vallée va plus facilement aller vers la CdC du Val d'Eure et Vesgre que sur le Plateau pour trouver son activité. La distinction Plateau/Vallée est historique et géographique. Elle existe en termes d'attraction de bassins de vie mais il n'existe ni fracture, ni logique de démarcation dans la typologie, ni les modes de vie de la population. Il y a parfois plus de similitudes entre St André de l'Eure et la Vallée que St André de l'Eure et les autres communes du Plateau.

Cela étant, mobiliser les habitants du territoire nécessite de promouvoir des activités de proximité. A ce titre, une initiative, autour d'actions ponctuelles, est en cours d'expérimentation. En partenariat avec l'Ufolep et le Meta GE, une soirée multisport a été organisé à Marcilly sur Eure à destination des familles. Cet événement a remporté un vif succès et serait à renouveler.

On constate une majorité d'associations sportives bien qu'il y ait assez peu d'équipements structurants sur le territoire (3 gymnases et 12 terrains de sport). A contrario, les associations culturelles bénéficient d'un relai structurel important fondé sur l'histoire du territoire. En effet, le territoire compte un réseau de 8 bibliothèques, 3 écoles de musique et un musée à rayonnement international. Cet investissement local est similaire à celui de la Communauté de communes qui dispose actuellement de moyens humains (3 intervenantes musicales et une coordinatrice bibliothèque).

En dépit d'équipements nombreux, certains élus souhaitent mettre en place des activités sportives plus spécifiquement pour les jeunes, un public qui n'est pas mobile et qui peut avoir des difficultés à s'inscrire dans une pratique régulière et encadrée. Ainsi, l'expérimentation en cours avec l'Ufolep peut être une solution et peut aboutir à la formation d'une Junior association, dispositif encadré par l'Ufolep. Orienté par des professionnels, les jeunes peuvent prendre en charge le montage d'une association y intégrant leurs valeurs et leurs rythme de vie et ce, dans une logique d'autonomie telle qu'elle est valorisée au sein des chantiers jeunes aujourd'hui.

En effet, depuis sa création, la Communauté de communes La Porte Normande dispose d'un service Enfance-jeunesse. Ce dernier s'est beaucoup développé et recense aujourd'hui 14 structures d'accueil pour les enfants de 3 mois à 18 ans. Elles organisent un événementiel de qualité destiné aux familles du territoire: festival, chantiers jeunes....

L'ensemble de ces structures travaille en commun tout au long de l'année au sein de la « Porte Normande » et plus particulièrement, à l'occasion de « Enfance jeunesse en Fête ». Cette action se déroule sur une journée, autour d'un thème (« la citoyenneté » en 2010). Les structures accueillent les familles autour de jeux et un déjeuner en commun est proposé. Enfance jeunesse en fête pourrait être remaniée et constituer un levier de soutien à la politique socio-éducative du territoire.

De la prévention primaire à la prévention secondaire

Le Projet social de territoire offre la possibilité de passer d'une prévention primaire c'est-à-dire des logiques de lien social et d'animation à un nouveau mode d'intervention: la prévention secondaire. Elle se situe dans l'accompagnement grâce à la mise en oeuvre de réseaux, pour venir en aide aux personnes qui présentent des risques sociaux.

Les indicateurs	Les chiffres clefs du territoire
Etre nouvel arrivant (avoir emménagé depuis moins de 4 ans sur le territoire)	La part des nouveaux arrivants représente 18% des habitants du territoire. St André de l'Eure et le Nord de la Vallée accueillent la plupart des nouveaux arrivants.
Vivre seul	La CCPN compte 21% de ménages d'une personne (contre 27% dans le département). Le chef lieu de canton compte le plus de personnes vivant seules sur le territoire et ce, dans une large mesure puisque 32% des habitants de St André de l'Eure vivent seuls.
Etre une famille nombreuse (avoir au moins 3 enfants)	Il y a 24% de familles nombreuses sur le territoire comme sur le département, soit ¼ des familles.
Etre au chômage	Le taux de chômage de la CCPN était de 9,2% contre 11% dans l'Eure, en 2007. Ce dernier et la répartition du nombre de chômeurs a été modifiée par la crise économique, cependant, il faut attendre le prochain recensement INSEE pour disposer d'indicateurs récents.
Avoir de bas revenus (Le seuil bas revenus pris en considération dans les fichiers Caf est de 903 euros, pour un adulte seul, en 2009)	La Communauté de communes compte 19% de personnes ayant de bas revenus (contre 28,5% dans le département). St André de l'Eure augmente la moyenne avec un indicateur de 28%; les autres zones présentent un taux relativement faible, ce qui explique un bon niveau de vie sur la majorité des communes du territoire.

Le territoire connaît des problématiques sociales bien qu'elles restent en marge. En effet, la Communauté de communes observe environ 20% d'habitants ayant des difficultés sociales, le reste disposant d'un niveau de vie correct. Cela étant, la prévention est nécessaire dans un contexte territorial d'une part, influencé par les villes alentours et d'autre part, mettant à jour de nouvelles problématiques notamment autour des jeunes et des seniors.

Mise en réseau, communication et information

Les personnes travaillent difficilement dans une démarche globale de projets par manque de moyens. La coordination des acteurs politiques, institutionnels ou associatifs du territoire est l'opportunité de rendre efficaces les actions et d'éviter leurs effets de seuil. Par ailleurs, le diagnostic a permis de rendre compte de l'isolement d'acteurs et a contrario, de l'émulation créée dans une démarche collective.

La communication et l'information sont primordiales dans une démarche partenariale. Différentes actions doivent être repensées, élargies mais aussi évaluées afin de pouvoir s'adapter aux besoins des acteurs.

- Pérenniser et ouvrir les réunions d'informations aux CCAS sur des champs d'intervention et selon les objectifs communs aux acteurs mobilisés
- Valoriser les outils mis à disposition des habitants par le biais de la CCPN (Info énergie, CDIFF...) mais aussi des communes (permanence Caf...)

Un des enjeux mis en avant par le diagnostic est de constituer des cellules de veille en complément de l'analyse des besoins

sociaux réalisée par les CCAS des communes. En effet, la vieille juridique, sanitaire ou encore migratoire permettrait d'identifier et de prévenir les risques sociaux sur le territoire.

Cette opportunité a été plébiscitée autour de deux publics: d'une part, les jeunes via la création d'un Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Six communes se rassemblent afin de constituer des groupes de travail pluridisciplinaires autour de problématiques détectées sur le terrain. D'autre part, les seniors nécessitent la mise en place d'un réseau d'acteurs afin de saisir les problématiques plus spécifiques à ce public.

Accompagnement de la jeunesse vers la responsabilité

En 2006, 37% de la population du territoire a moins de 30 ans et 21% a moins de 15 ans. Par ailleurs, le constat est alarmant: 42% des personnes de plus de 15 ans sur le territoire ne disposent d'aucun diplôme (hormi le Brevet des collèges). En d'autres termes, près d'un jeune sur deux sort du système scolaire sans formation professionnalisante et les autres sont principalement dans une logique de formation courte puisque la plus grande part disposent d'un CAP ou d'un BEP. Ce chiffre INSEE¹⁴ baisse sensiblement en 2007 (40,1%) mais concerne toujours davantage les femmes (44,3%) que les hommes de plus de 15 ans (35,8%)

Ces données interrogent la politique éducative à l'oeuvre sur le territoire. Il n'y a aucun levier direct sur la formation, prise en charge par l'Etat et la Région. Par ailleurs, les établissements scolaires sont parfois réticents à s'investir dans une démarche partenariale. La politique éducative se résume principalement à une approche sectorielle des problématiques puisque la concertation entre les acteurs est restreinte. Les établissements scolaires agissent dans un cadre législatif, les acteurs sociaux sont cantonnés aux dispositifs d'aide et les acteurs de terrain manque d'outils pour promouvoir une approche globale et pérenne.

Le diagnostic met à jour des problématiques précises, d'une part, en termes sanitaires: les jeunes souffrent d'addictions notamment à l'alcool et le nombre de grossesses précoces augmente, selon un bilan du Réseau local de promotion de la santé. D'autre part, en termes socio-éducatifs, l'accompagnement à la scolarité est pris en charge par l'Education nationale dont le champ d'intervention est limité au cadre législatif mais sans concertation avec le péri-scolaire. Par ailleurs, les parents peuvent être dépassés par cette dimension éducative du fait de leur mode de vie sur le territoire (ex: déplacements professionnels). Ces données interrogent aussi la question de l'emploi, du logement et de la mobilité pour les jeunes adultes sortis du système scolaire. Le diagnostic fait état de jeunes, de 16 à 24 ans, sans emploi mais vivant chez leurs parents et sans aucune prise en charge sociale du fait de leur situation « passerelle ».

La coordination d'acteurs, dans des espaces de rencontres, devient primordiale dans le champs de l'enfance-jeunesse au risque que les générations futures ne reproduisent ces schémas sociaux. Plusieurs solutions semblent se dessiner mais nécessitent un diagnostic approfondi en amont sur les jeunes qui ne constituent pas un groupe homogène (exemple: auprès de la Mission Locale). Cet état des lieux doit être partagé et permettre la constitution de réseau d'acteurs.

thème	objectifs	Acteurs à mobiliser
Prévention sanitaire	Lutte contre les addictions	CCPN, Education nationale, Conseil général, structure enfance/jeunesse, Réseau local de promotion de la santé, MSA
	Lutte contre les grossesses précoces	CCPN, Education nationale, Conseil général, Sac'ados, Réseau local de promotion de la santé
Prévention socio-éducative	Accompagnement scolaire et/ou professionnel	CCPN, PIC, Education nationale, Mission locale, structure enfance/jeunesse, associations de seniors, asso-récipro, Caf, MSA,
	Soutien à la parentalité	CCPN, Education nationale, Conseil général, Caf, structure enfance/jeunesse, MSA

Lutte contre l'isolement des seniors

Les personnes de plus de 65 ans représentent 14% de la population de la CCPN. On sait par ailleurs, qu'une personne sur deux ayant plus de 80 ans vit seule sur le territoire. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de l'isolement: l'éloignement familial est favorisé par le manque d'emploi et de formation, les seniors arrivent sur le territoire pour passer leur retraite à la campagne... Bien que les seniors ne soit pas un public homogène, chaque étape nécessite un accompagnement.

14 http://www.statistiques-locales.insee.fr/Fiches%5CDL%5CEPCI%5CDL_EPCI242700565.pdf

Le territoire compte environ 10 clubs des anciens, 8 associations d'anciens combattants mais également 4 associations d'aide à domicile et 11 comités des fêtes. Ces associations sont réparties de manière relativement équilibrée sur les 24 communes. Par ailleurs, le Conseil général propose des actions saisonnières adaptées aux problématiques spécifiques des seniors dans le cadre du Centre local d'information et de coordination (Cf. Bien Vieillir)

Les communes disposent de moyens adaptés aux seniors notamment à travers le tissu associatif. Cependant, certains professionnels mettent en avant le vieillissement de la population sur le territoire: les plus de 60 ans représentent 20% de la population et les plus de 65 ans, 14%. Bien que les flux migratoires combrent ce déficit aujourd'hui, certaines communes avaient une population en constante diminution. Combiné à l'allongement de la durée de la vie, cela peut renforcer les cas isolés qui ne sont pas toujours clairement identifiés. A ce titre, le Conseil général et la CCPN s'accordent à penser que la commune est l'échelon le plus pertinent du fait de leur proximité.

La solidarité et l'entraide auprès des personnes âgées sont valorisées. L'exemple récent concerne l'aide apportée aux anciens, lors des journées de neige, cet hiver tant par les équipes municipales que de la part des particuliers (voisins ou autres). Cependant, aucun dispositif formalisé de vieille et de coordination n'existe sur le territoire pour l'ensemble des seniors et plus particulièrement pour les personnes devenues dépendantes et souvent isolées. Dans ces conditions, le diagnostic identifie une autre cellule de vieille à construire, de manière partenariale, afin d'évincer les risques d'isolement, accrus sur un territoire rural pour les seniors. Divers outils existent mais doivent être explorés: liste canicule des communes, liste des plus de 60 ans du CLIC, les associations...

Du maintien de la population à l'accueil des nouveaux arrivants

Le territoire connaît des problématiques sociales mais elles restent en marge. Dans ces conditions, l'objectif est d'améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population. En tant que bassin de vie, la Communauté de communes est confrontée à deux problématiques: la question du logement en tant que lieu de vie et la question des déplacements au regard de la mobilité professionnelle en particulier.

Adapter les logements aux âges de la vie

Les logements appartiennent principalement aux personnes qui les habitent. En effet, 82% des habitants sont propriétaires de leur lieu de vie. La population dispose donc d'un niveau de vie suffisant pour répondre à l'investissement que représente l'achat d'une maison et qui plus est, souvent grande. Par ailleurs, 18% des logements sont habités par des locataires. Une solution rare sur le territoire comparée à la moyenne départementale qui compte 34%, soit 2 fois plus de locations. Mais encore, les élus estiment le coût des mensualités exorbitant: une maison de cinq pièces est louée plus de 1000€.

Bien que cela représente un budget important pour les ménages, qu'en est-il des familles ayant des difficultés économiques? Le diagnostic met en avant deux constats: D'une part, les personnes peuvent bénéficier du parc de logements HLM. Bien qu'il existe, ce dernier ne représente que 4% des logements contre 16% à l'échelle départementale. Mme la Conseillère Générale explique que « nous sommes montrés du doigt » dans ce domaine. Cette donnée indique la méconnaissance ou la réserve des élus, sur ce type de logement pouvant favoriser l'arrivée de populations en difficultés sociales. Elle indique également les difficultés à bâtir dans un contexte immobilier en inflation. En effet, la construction de nouveaux logements est rendue difficile tant pour les bailleurs sociaux que les promoteurs privés compte tenu de la pression foncière.

Une information claire doit être mise en place auprès des élus par le biais d'études ou de rencontres thématiques (exemple: le pass'foncier) comme dans le cadre des réunions d'informations des CCAS. L'enjeu est de faciliter les rencontres entre les acteurs (constructeurs, mairie, habitants) afin de rendre possible les projets de construction dans les communes. Il s'agit de maintenir la population notamment les jeunes, source de renouvellement démographique mais aussi et les personnes âgées, porteur de l'histoire locale sur le territoire, au-delà de l'accueil de nouvelles populations. La politique du logement est garante de la mixité sociale, source de dynamisme pour un territoire.

L'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants

Les nouveaux habitants représentent 18% de la population. Le territoire propose des conditions de vie attractives puisqu'environ 50% des ménages sont installés depuis 10 ans au moins, dans le même logement. Cependant, les communes sont-elles en capacité de parler d'« intégration » des populations?

Le diagnostic met à jour la nécessité d'un accompagnement auprès de ce public au delà des dispositifs d'animation. Dans un premier temps, en amont, avant que les ménages ne soient installés. Les demandes d'installation ne peuvent être

quantifiées aujourd'hui car aucun registre ou suivi n'a été formalisé. Or, l'attractivité du territoire doit être mesurée par le biais d'indicateurs afin de saisir son importance mais aussi son évolution.

Un travail plus général sur l'accueil peut être mené. En effet, l'accueil peut concerner les nouveaux habitants mais aussi les entreprises ou encore les artisans. Dans ce cadre, un partenariat est initié avec le Réseau rural de Haute-Normandie et le Lycée E. de Chambray qui proposent une réflexion collective et des outils sur cette thématique.

Dans un second temps, un travail en aval est nécessaire pour permettre l'accueil puis l'intégration des ménages sur notre territoire. Des initiatives communales existent comme les réunions d'accueil au mois de Septembre dans la commune de St André de l'Eure par exemple. Les 24 communes sont confrontées à cette thématique, c'est pourquoi des outils communautaires peuvent être créés à partir d'une cellule de veille qui définirait les besoins et attentes de cette population, par exemple, un livret d'accueil, un système de parainage avec le voisinage... Cette opportunité est également l'occasion de rendre compte des qualités mais aussi des contraintes de la vie sur un territoire rural comme, par exemple, les capacités socio-économiques des ménages à se loger et à être mobiles.

Le covoiturage

Nous avons fait le calcul pour une famille issue de la « norme territoriale » c'est-à-dire sans difficultés socio-économiques particulières. Elle est propriétaire d'une grande maison au sein de laquelle il faut envisager des travaux. Par ailleurs, les parents travaillent en dehors du territoire et comptent 40min par trajet (soit St André de l'Eure jusqu'à Mantes la Jolie). Si nous nous référons à un barème fiscal établissant le prix de revient kilométrique en 2004, une voiture de 4CV faisant 25000 Km par an, coûte 6650€ et une voiture de 6CV coûte 8225€. Disposant de deux véhicules, cette famille dépensera annuellement environ 15000€ pour ses déplacements, l'équivalent d'un salaire par mois sans avoir commencé les travaux de rénovation de la maison.

Le diagnostic met en avant la forte mobilité de la population sur le territoire. Les déplacements domicile-travail se cumulent aux autres besoins de transport: faire les courses, amener les enfants à l'école, à la garderie... Cela oblige ou encourage les habitants à avoir un bon niveau d'équipement. Dans ce cadre, il permet aussi de s'interroger sur les catégories de population qui ne sont pas mobiles. 20% de la population ne dispose pas de véhicules motorisés selon l'INSEE et à ce panel, s'ajoute aussi les personnes qui rencontrent, de manière générale, des difficultés pour se déplacer.

Dans ces conditions et au regard du diagnostic, l'enjeu est de promouvoir des solutions de type « solidaire » dans le but de permettre à chacun de se déplacer et ce, dans un souci de développement durable. En France, 80% des automobilistes sont seuls au volant de leur véhicule. Dans ces conditions, les coûts de déplacement, les embouteillages, les problèmes de stationnement et la pollution restent à la charge du seul conducteur.

Des solutions existent tels que le covoiturage. Divers communes de la CCPN pourraient s'inscrire dans ce dispositif compte-tenu des flux de déplacements qui traversent le territoire. Par exemple, Prey a enregistré 5000 véhicules/jour avant la déviation. Mais encore, les différentes enquêtes montrent que certaines catégories de personnes seraient intéressées par ce dispositif: les personnes âgées, les personnes handicapées mais aussi des actifs qui utilisent les transports ferroviaires à partir de Bueil ou Houdan. Des espaces de rencontres ainsi que des plateformes de stationnement pourraient être proposés dans le cadre d'actions partenariales.

Annexes

1. les statuts de la Communauté de communes La Porte Normande
2. le cahier des charges du Projet social de territoire
3. la fiche de poste
4. les résultats de l'enquête du Lycée de Chambray sur l'accueil des nouvelles populations
5. le référentiel Projet social de territoire du Pays d'Avre d'Eure et d'Iton
6. le planning de Gantt
7. le questionnaire pour les Présidents d'associations
8. le questionnaire sur le temps libre des habitants
9. le questionnaire Ufolep sur le temps libre des enfants
10. le questionnaire D'E. Thétiot sur le temps libre des adolescents
11. le questionnaire du Lycée de Chambray sur l'accueil des nouvelles populations
12. l'annuaire des associations
13. l'article de la gazette de St André de l'Eure concernant les CCAS
14. la loi du 5 mars 2007 sur la délinquance
15. le projet de mise en place d'un CISP
16. le questionnaire sur les déplacements de vie
17. le diagnostic OPAH
18. le bulletin municipal de Grossoeuvre concernant l'éco-quartier

Annexe 1: Les statuts de la Communauté de communes La Porte Normande



21 866

PREFECTURE DE L'EURE

**Arrêté D2/B2/N° 09 - 320 portant modification des statuts de la communauté de communes
La Porte Normande créée par arrêté du 31 décembre 1998**

**La Préfète de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République modifiée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5211-58 et L 5214-1 à L 5214-29 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1998 portant création de la communauté de communes du canton de Saint André de l'Eure, modifié par les arrêtés des 6 mai 1999, 23 novembre 2001, 6 mai 2002, 30 décembre 2002, 8 septembre 2003, 30 septembre 2003, 1^{er} décembre 2003, 8 décembre 2004, 22 mars 2005, 23 septembre 2005, 27 juillet 2006, 7 août 2006, 23 octobre 2007 et 23 octobre 2008 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2009 du conseil de communauté décidant de modifier l'article 4 (F – voirie et transports) des statuts ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des 24 communes adhérentes ayant donné un avis favorable ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er – Les statuts de la communauté de communes La Porte Normande sont modifiés et complétés ainsi qu'il suit :

Article 1er:

En application de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et des dispositions subséquentes du code général des collectivités territoriales, il est institué une communauté de communes entre les communes de: Les Authieux, Bois-le-Roy, Bretagnolles, Champigny-la-Futelaye, Chavigny-Bailleul, Coudres, La Couture-Boussey, Croth, Epieds, La Forêt du Parc, Foucrainville, Fresney, Garencières, Garennes-sur-Eure, Grosseoeuvre, L'Habit, Jumelles, Lignerolles, Prey, Quessigny, Saint-André-de-l'Eure, Saint-Germain-de-Fresney, Serez et Marcilly sur Eure.

Cette communauté portera le nom de : « Communauté de communes La Porte Normande »

Article 2 : Siège

Le siège de la communauté est constitué par les locaux administratifs dans lesquels les agents exercent leurs fonctions 8 rue des épinoches à Saint-André-de-l'Eure.

Article 3 : Durée

La communauté de communes est instituée pour une durée illimitée.

Article 4 : Compétences

A – AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

La communauté de communes est compétente pour :

- Elaborer et assurer le suivi du SCOT*
 - Etudier les aménagements possibles qui sont formalisés dans un document de planification (programmation ou dans une charte intercommunale de développement).*
 - Elaboration de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) d'intérêt communautaire*
- Sont d'intérêt communautaire, les ZAC concernant l'activité économique sur des terrains supérieurs à 10ha.*
- Exercer par délégation, au cas par cas, de ses communes membres, le droit de préemption urbain institué par elles. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine de la communauté.*

B – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- *Promotion du développement économique de la communauté*
 - *Création, réalisation aménagement et gestion de zone d'activités économiques.*
- Sont d'intérêt communautaire :*

- o *La zone d'activités de Prey*
- o *Toutes nouvelles zones d'activités économiques, d'une surface supérieure à 3 000m².*

- *Construction, réhabilitation et gestion (dont location) de bâtiments à vocation économique d'intérêt communautaire.*

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- o *Ateliers relais à Saint André de l'Eure*
- o *Toutes nouvelles constructions de bâtiments permettant l'accueil d'entreprises sur les nouvelles zones d'activités d'une surface supérieure à 3 000m².*

- *Action et aides au maintien et au développement d'activités économiques (services) de proximité (artisanat, commerce). Sont d'intérêt communautaire :*

- o *Les bâtiments à vocation commerciale de Prey*
- o *reprise du dernier commerce*
- o *création d'un point multiservice*
- o *développement de commerces, restructuration de l'artisanat et du commerce, (l'ORAC)*

C - PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

- *Etude et élaboration d'un programme intercommunal d'amélioration de l'environnement.*

Eau & Assainissement

- *Etude en matière de gestion de l'eau :*
 - *Étude des bassins versants*
- *Assainissement autonome : contrôle, réhabilitation et entretien*
- *Assainissement collectif,*

Elimination des déchets ménagers :

- *Collecte et traitement, gestion des déchetteries*

D – POLITIQUE DU LOGEMENT

- *Élaboration, suivi et mise en place du programme local d'habitat (PLH)*
- *Réalisation d'OPAH et ou PIG (programme intérêt général) en liaison avec la politique départementale du logement.*
- *Participation à l'extension ou l'amélioration du parc locatif de logements sociaux par garantie d'emprunt,*
- *Réalisation et gestion des aires de stationnement des gens du voyage, déterminées dans le cadre du schéma départemental.*

E - ACTION SOCIALE – ENFANCE JEUNESSE

- Reversement du contingent d'aide sociale dans les conditions de l'article L.5211-27-1 du CGCT
- Coordination structures enfance, jeunesse.
- Suivi du contrat enfance et temps libre
- Création, gestion et fonctionnement des haltes garderies, des centres de loisirs sans hébergement (CLSH), des activités périscolaires et des relais parents assistantes maternelles (RPAM) reconnus d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- o Point multi accueil « Les 5 fossettes » à Saint André
- o Périscolaire et CLSH « Les 5 Fossettes » à Saint André
- o Périscolaire et CLSH « Le jardin des loisirs » La Couture Boussey
- o Périscolaire et CLSH de Garemmes sur Eure
- o Périscolaire et CLSH de Croth
- o Périscolaire de Garencières
- o Le périscolaire de Marcilly sur Eure
- o Le périscolaire et CLSH de Grosseoeuvre
- o Le périscolaire de Bois le Roy-Le L'Habit
- o Toute nouvelle création qui sera approuvée par le conseil communautaire.

- Actions éducatives et culturelles en direction de la jeunesse reconnues d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- o Le Cyberbus, le Point Information Jeunesse (PIJ), l'organisation et l'animation des loisirs et du « temps libre » en direction des adolescents.

Le péri scolaire pris en charge par la collectivité comprend les garderies péri scolaires mises en place, reprises ou créées par la communauté de communes, assimilées à un centre de loisirs, agréées DDJS (Direction Départementale Jeunesse et Sport) et agréées par la PMI (Protection Maternelle Infantile). Sont exclues les heures de surveillances du midi ainsi que les études surveillées faites par les enseignants.

F – VOIRIE – TRANSPORTS

- Entretien, exploitation et aménagement (aménagement, extension et création) des voies dites d'intérêt communautaire, soit toutes les voies communales, référencées au tableau de classement ;
- Transports scolaires : la communauté de communes prend en charge le transport matin/soir (arrêt de bus existant/école et retour) et midi les trajets école cantine en dehors des déplacements pédagogiques, c'est-à-dire que la collectivité prend en charge, les transports dont la compétence relève du département.
- Transport à la demande pour les personnes âgées ou à mobilité réduite

G – ANIMATION ET TOURISME

➤ *Études, création, développement et coordination d'activités culturelles, sportives et touristiques d'intérêt communautaire,*

Sont d'intérêt communautaire :

- *Éducation musicale dans les écoles primaires,*
- *Coordination des animations thématiques dans les bibliothèques municipales ou écoles maternelles, primaires, point multi accueil et RPAM,*
- *La création d'une base VTT, avec organisation de rencontres cyclo annuelles obligatoires, manifestation vélo « La Moulinaarde » (FFCT) et la journée bicyclette organisée par la communauté de communes.*
- *La participation à la réalisation d'une voie verte (cf. statuts du syndicat intercommunal de la voie verte de l'Eure à l'Avre).*

➤ *Partenariat et soutien aux associations pour les activités et manifestations culturelles, sportives et touristiques ponctuelles et événementielles reconnues d'intérêt communautaire.*

Sont reconnues d'intérêt communautaire :

- *Les journées instrumentales de La Couture Boussey,*
- *Le festival international folklorique de Garennes sur Eure,*
- *Le rallye pédestre*
- *Les Foulées de Prey*
- *Toutes nouvelles activités et manifestations qui seront reconnues par la communauté de communes*

H – *La communauté est habilitée à réaliser toutes études portant sur l'évolution de ses compétences.*

I - Adhésion

La communauté de communes est adhérente au syndicat mixte du Pays d'Avre et d'Iton

Article 5 : Conseil communautaire

La communauté de communes est administrée par un conseil communautaire composé de délégués titulaires et suppléants élus par les conseils municipaux.

Les délégués sont répartis de la façon suivante :

- *communes de moins de 1 000 habitants : 2 délégués et 1 suppléant*
- *communes de 1 001 à 2 000 habitants : 3 délégués et 2 suppléants*
- *communes de plus de 2 000 habitants : 4 délégués et 2 suppléants*

Article 6 : Composition du bureau

Le conseil communautaire élit parmi les délégués les membres du bureau.

Le bureau comprend le président, les vice-présidents et 6 membres.

Article 7 : Dispositions financières

Les dépenses sont constituées :

- *de toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement correspondantes aux compétences communautaires.*

Les recettes sont constituées :

- 1) des dotations extérieures et produits d'origines diverses :*
- *Dotations et subventions en provenance de l'Etat, de la région, du département, de l'union européenne et toutes aides publiques.*
 - *Revenus des biens meubles ou immeubles du patrimoine,*
 - *Le produit des dons et legs,*
 - *Le produit des taxes, redevances et des contributions correspondantes aux services rendus,*
 - *Le produit des emprunts.*
- 2) de la fiscalité propre à la communauté :*
- *fiscalité additionnelle sur les quatre impôts directs,*
 - *une TP de zone qui sera mise en place dès que les élus de la communauté auront défini le ou les emplacements de développement économique.*

Article 2 - Les arrêtés antérieurs portant modification statutaire sont abrogés.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, le trésorier payeur général de l'Eure, le président de la communauté de communes La Porte Normande, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

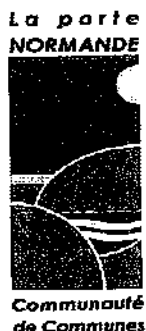
Evreux, le **1-3 JUL. 2009**

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,


Thierry SUQUET

Conformément aux dispositions de l'article R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Un recours gracieux auprès du préfet peut être exercé pendant ce même délai.

Annexe 2: Le cahier des charges du Projet Social de Territoire



logo
Conseil Général

CAHIER DES CHARGES
ELABORATION D'UN PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA PORTE NORMANDE
EURE (27)

CONTEXTE DE LA MISSION
Rappel historique
Présentation du territoire
Partenaires contractants
Documents de référence

LA MISSION
Attentes
Valeurs
Objectifs
Éléments de méthode
Pilotage et portage
Echéancier

ANNEXES
Budget
Fiche de poste

Le contexte de la mission

Rappel historique :

La CCPN est une Communauté de communes créée le 31 décembre 1998 dont le siège est établi sur la commune de Saint André, chef lieu du canton.

Très rapidement, elle s'est engagée dans des politiques de développement territorial autour de l'enfance et la jeunesse, de l'économie, de l'habitat, du tourisme, ...

En 2009, elle a intégré le Pays d'Avre et d'Iton qui est devenu le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton

Présentation du territoire :

La CCPN regroupe 24 communes du canton de Saint André de l'Eure et compte une population de 17 626 habitants au recensement 2006.

Ses compétences en date du 23 juillet 2009 sont :

- aménagement de l'espace (SCOT au niveau du Pays)
- développement économique (ZAE, ORAC)
- protection et mise en valeur de l'environnement (SPANC, SPAC, OM)
- politique du logement (PLH, OPAH)
- action sociale – enfance –jeunesse (CEJ)
- voirie et transports
- animation et tourisme (initiation musicale dans les écoles, coordination bibliothèque, festival musique...)

Le territoire connaît de nombreuses mutations: démographique, sociologique, institutionnelle, économique, culturelle....

Des volontés publiques et privées sont prêtes à s'associer pour mettre en oeuvre un projet social de territoire.

Les principaux partenaires des politiques de développement territorial :

Les Communes membres de la CCPN

La Caisse d'Allocation familiale de l'Eure : par l'intermédiaire de son responsable de l'action sociale, du chef de projet au niveau du PAEI, de l'ensemble des services

Le Conseil Général de l'Eure : par l'intermédiaire de la Conseillère Générale du Canton, le responsable de l'unité territoriale, la directrice de la maison du département, de l'ensemble des services

Le Pays d'Avre, d'Eure d'Iton : par l'intermédiaire du Président du syndicat mixte et de l'agent de développement

Les documents de référence :

Les diagnostics, projets et contrats enfance et jeunesse de 1999 à 2008

L'étude sur l'activité économique de 2001

Le diagnostic et le programme OPAH élaboré en 2006

L'étude tourisme de 2008

Le contrat de Pays signé en 2009

La mission

Les raisons d'un projet social de territoire :

Par l'intermédiaire d'une **lecture originale et globale du territoire**, il s'agit de proposer une **nouvelle approche des solidarités** (enfance jeunesse, 3 ème âge, l'handicap, le soutien à la parentalité), **de l'inscription dans le lien social** (information, culture, sport, formation, emploi, animation, éducation, préventions), **des conditions de vie** (logement, transport, santé).

Sollicitant **l'ensemble des ressources disponibles** (privé, public,informel...), une **priorisation des objectifs** sera formulée dans le cadre d'un schéma de développement chiffré et adapté. Se doter d'un projet de territoire traduit la volonté des acteurs de **mieux répondre aux besoins actuels et à venir des habitants.**

Les valeurs :

La démarche devra se faire dans le respect des valeurs propres d'un service au public : neutralité, égalité de traitement et d'accès, considération de l'intérêt général,

En conformité avec les principes d'une démarche sociale et éducative soucieuse de l'individu et des familles, il est proposé une action partagée et participative visant à promouvoir l'autonomie, l'épanouissement, l'implication de la population ; le développement du lien social comme élément de réponse au besoin social.

Les objectifs :

Identifier et répondre à de nouveaux besoins, de nouveaux enjeux
Identifier les acteurs et les actions et les interactions (synergies, difficultés..)
Associer et fédérer le public concerné, celui ci étant le premier acteur
Promouvoir une identité de territoire comme point de confluence des volontés
Développer une cohérence entre les acteurs afin d'anticiper et optimiser les réponses:
Définir un cahier des charges commun, base d'un socle de services
Formuler des préconisations pluriannuelles chiffrées (investissement et fonctionnement)
Solliciter les efforts de chacun en fonction de son potentiel et compétences
Soutenir des initiatives privées et/ou publiques visant à répondre à un besoin éducatif et social
Soutenir les politiques de préventions des risques sociaux, éducatifs, sanitaires
Développer la transversalité des projets ayant un caractère social et intercommunal
Identifier les porteurs de la réalisation du projet de territoire (collectivités, association, GIP)
Considérer la disponibilité des moyens, y compris financiers.

Les éléments de méthode :

Démarche en vertu d'une méthodologie de projet
Diagnostic partagé selon une approche pluridisciplinaire quantitative et qualitative
Démarche participative dans l'analyse du territoire et la formulation du schéma de développement
Définition d'une démarche d'évaluation
Restitution des travaux de manière dynamique auprès des décideurs, des acteurs et des habitants

Les impacts souhaités à moyen et long terme :

Appropriation de la démarche par les élus, les acteurs, la population
Développement des ressources locales à partir d'une mutualisation des moyens
Enrichissement du lien social

Pilotage et portage :

un groupe technique composé d'élus de communes membres, investis dans différentes commissions de la CCPN, la responsable de la maison du département du canton de St André de l'Eure, le chargé de développement Pays d'Avre Eure et Iton, le chef de projet de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, le coordinateur enfance jeunesse de la CCPN assurent le lancement de la démarche auprès des institutions respectives.

Ce groupe de pilotage sera composé au moins des instances représentées dans ce groupe technique. Il sera possible d'intégrer tout autre représentant, dont les usagers.

Le chargé de mission pourra faire des propositions au groupe de pilotage, en s'appuyant sur le groupe technique. A termes, le statut du porteur de projet devra émerger.

Échéancier :

1 novembre 2009/	Prise de poste diagnostic analyse
d' octobre 2010 à janvier 2011	formulation du schéma de développement, avec chiffrage
Avril 2011 /	validation ou non du conseil communautaire et du comité d'action sociale de la CAF pour agrément sur 3 ans.

FICHE DE POSTE

Le répertoire des métiers territoriaux N° 02/B/08 :

- chargé de mission DEVELOPPEMENT SOCIAL DE TERRITOIRE

Définition:

Il/ elle conduit un diagnostic social de territoire et formule un schéma de développement en vue de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement d'un territoire.

Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, assure le pilotage et la contractualisation des projets.

Autonomie et responsabilités:

- Relative autonomie dans l'organisation des activités dans le cadre des orientations stratégiques de la collectivité, sous la responsabilité de la direction générale des services
- Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire
- Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage
- Des erreurs d'arbitrage, un manque de concertation avec les partenaires, une mauvaise gestion des projets peuvent avoir des conséquences politiques et financières pour la collectivité

Relations fonctionnelles

- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation
- Communication permanente avec les collaborateurs et les agents de développement
- Echanges réguliers avec les élus, le directeur général des services, les responsables de services
- Relations fréquentes avec les représentants d'autres collectivités, les services déconcentrés de l'Etat, les associations, les entreprises, acteurs ressources du territoire
- Animation du comité de pilotage
- Animation du groupe technique

Connaissances:

maîtrise de la méthodologie de projet:

- diagnostics: capacité à conduire des enquêtes quantitatives et qualitatives, capacité à créer des outils originaux pour faire émerger des informations pertinentes,
- capacité d'analyse pluridisciplinaire: sociologie, économie...
- capacité de problématisation et d'exposition des problématiques
- capacité à formuler un schéma de développement et son chiffrage pluriannuel selon les principes de la finance publique

connaissance de l'environnement:

- connaissance des grandes problématiques sociales / famille

- identification des problématiques des zones rurales
- connaissance de l'environnement institutionnel et des dispositifs
- connaissance des principes essentiels de l'action publique, des modalités d'action, des contraintes

Compétences: rédactionnelles, organisationnelles, relationnelles, pédagogiques

Qualifications et expériences requises :

Niveau Maîtrise / DESS-Master / DEFA dans le champ du développement social local avec des expériences dans le domaine de l'animation, de la conduite de projet.

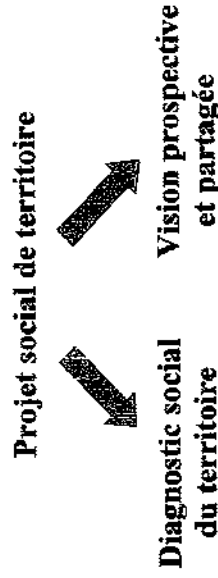
Durée de la mission: 18 mois

salaires: selon grille indiciaire de la fonction publique, catégorie A, possibilité de primes

Annexe 3: La Fiche de poste

MA MISSION : Conduire le projet social de territoire

Un projet social de territoire: c'est l'état d'une ambition sociale, commune et partagée, entre les ressources du territoire. Il est composé de deux phases: d'une part d'un diagnostic social et d'autre part, d'une vision prospective du territoire. Il s'agit de faire émerger la volonté des acteurs à mieux répondre aux besoins actuels et à venir des habitants.



Ma mission s'organise en quatre étapes:

- **Novembre 2009 à Janvier 2010 :**
Phase découverte ► Bilan quantitatif et appropriation des données relatives à l'ensemble des thématiques sociales du territoire.
- **Février 2010 à Août 2010 :**
Phase exploratoire ► Rencontre des acteurs politiques, institutionnels, décisionnels, associatifs et des habitants du territoire afin de mettre en avant les axes de travail pour le projet social de territoire.
- **Septembre 2010 à Novembre 2010 :**
Phase de production ► Synthèse et bilan prospectif des phases précédentes, comprenant les orientations financières du projet à mettre en œuvre.
- **Décembre 2010 à Avril 2011 :**
Phase opérationnelle ► Formulation du schéma de développement basé sur des préconisations pluriannuelles chiffrées puis définition de la démarche d'évaluation associée.

Annexe 4: Les résultats de l'enquête du Lycée de Chambray sur l'accueil des nouvelles populations

Rapport d'enquête **« Conditions et moyens pour bien accueillir les nouvelles populations »**

Travail réalisé par la classe de BTS ACSE 1ère année, du lycée agricole Edouard de Chambray en partenariat avec la Communauté de communes La Porte Normande dans le cadre du Projet social de territoire.

Dans le cadre d'un module « développement local », les élèves ont pour objectif de participer ou réaliser un projet, en lien avec le territoire, sur le thème de l'accueil des nouvelles populations. Compte-tenu des flux de mobilité sur la CCPN et de l'intérêt porté à la question des nouveaux arrivants dans le cadre du Projet social de territoire, une action commune a été engagée. Quatre objectifs ont été définis conjointement afin d'ancrer la démarche dans le Projet social de territoire et d'orienter le travail des élèves :

- Caractériser les communes et les nouveaux arrivants.
- Identifier les pratiques communales en matière d'accueil.
- Saisir les enjeux de ces arrivées auprès des élus.
- Connaître la représentation des élus concernant la ruralité aujourd'hui.

Méthodologie:

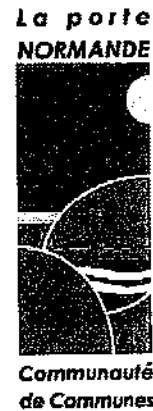
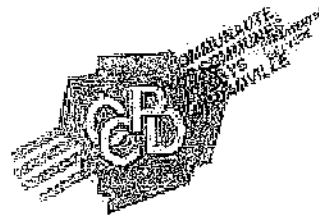
- 16 élus interrogés par questionnaire, de manière individuelle, par deux à trois étudiants.
- Création d'une base de données Excel pour le traitement des informations.
- Création et présentation d'un diaporama le lundi 31 mai, auprès du groupe de travail réalisant le diagnostic logement sur le territoire, dans le cadre du PST.

Partie 1: Les caractéristiques des communes et des nouveaux arrivants.

Les élus recensent majoritairement « une forte augmentation » du nombre de nouveaux arrivants dans leur commune. Ils identifient divers caractéristiques: les nouveaux arrivants proviennent principalement des villes alentours, ils sont actifs ou retraités et habitent les constructions neuves des communes. Les élus expliquent les moyens utilisés pour recenser cette population: les inscriptions à l'école, les permis de construire déposés en mairie ou encore à travers le tissu associatif.

Partie 2: Les pratiques communales en matière d'accueil.

Lorsqu'ils existent, les dispositifs d'accueil sont variés dans les communes. De manière générale, ils visent à intégrer les nouveaux arrivants à la population locale à travers des événements mobilisateurs. Ils peuvent être officiels: les vœux du maire, le Noël des enfants ou encore les commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Ils peuvent également être festifs comme les expositions en mairie ou la fête des voisins. Enfin, certains élus accueillent les nouveaux arrivants grâce à leur bulletin municipal, source d'informations utiles. La majorité des élus interrogés souhaitent développer leur politique d'accueil. A ce titre, l'enquête révèle un souhait d'informations sur les dispositifs ou encore les « bonnes pratiques » d'accueil. Cela étant, ils considèrent la commune comme l'échelle appropriée et adaptée à ces pratiques. Dans ces conditions, la Communauté de communes pourrait également intervenir comme soutien et force de proposition dans ce domaine.



MAISONS
DES JEUNES
ET DE LA
CULTURE
Verneuil-sur-Avre



FORMATION-ACTION

Acquisition d'une culture commune et élaboration collective d'un référentiel technique « Projet Social de Territoire »

BILAN DES TRAVAUX

JUIN 2010



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	p 2
RAPPEL DE LA COMMANDE	p 3
I – LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE PROJET.....	p 4
II – LE PST : DEFINITION, REFERENCES, FINALITES.....	p 7
III – MOTIVATIONS LOCALES ET AXES D'INTERVENTION.....	p 8
IV- LE PST : CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	p 11
V- LE PST : PROPOSITIONS D'ORGANISATION.....	p 16
ANNEXES.....	p 18

PREAMBULE

Cette formation-action, financée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, la Mutualité Sociale Agricole de Haute Normandie, le syndicat mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, les communautés de communes du canton de Breteuil sur Iton, de la Porte Normande, du Pays de Damville, du Pays de Verneuil sur Avre, l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture de Verneuil sur Avre et l'association La Source s'est déroulée sur 14 journées entre les mois d'octobre 2009 et juin 2010.

Ont participé à cette formation :

AUBERT Thomas	Directeur Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton
BAILLEUL Simon	Chef de projet CAF de l'Eure
BEALET Julien	Conseiller technique CAF de l'Eure
CORSO Nadège	Assistante sociale MSA Haute Normandie
DUNGLAS Anaïs	Coordinatrice enfance et jeunesse CdC du canton de Breteuil sur Iton
GEHENNE Marc	Coordinateur enfance et jeunesse CdC de la Porte Normande
GILLOT Marie	Chargée de mission Pst CdC de la Porte Normande
HURAY-FERRE Isabelle	Coordinatrice projet social Association La Source
LESAGE Jean-Baptiste	Coordinateur projet d'animation globale MJC de Verneuil sur Avre
MAUBERT-GUILLOUX Isabelle	Coordinatrice enfance et jeunesse CdC du Pays de Damville
NORMAND Frédéric	Coordinateur enfance et jeunesse CdC du Pays de Verneuil sur Avre
TRACHEZ Pierre	Directeur MJC de Verneuil sur Avre

RAPPEL DE LA COMMANDE

Les dispositifs et outils d'intervention institutionnelle qui se déclinent à différentes échelles territoriales (REAAP, CUCS, PRE, CEL, CEJ, CLAS, Centre Social,...) se fondent et reposent très majoritairement mais avec des nuances, sur une démarche de développement local et une logique de conduite de projet.

Or, pour différentes raisons qui restent à approfondir mais qui relèvent pour une large part d'un côté, de la persistance de pratiques d'intervention très cloisonnées et verticales de la part des institutions et de l'autre, des cultures et conceptions professionnelles disparates, ces différents dispositifs produisent peu de connaissance partagée sur les territoires, s'articulent peu ou pas entre eux et ne semblent pas créer la synergie, la dynamique recherchées, propres à un projet de développement local structuré et durable.

Face à ce constat, la formation-action élaborée avait pour finalité la construction d'un **cadre de référence technique commun** sur la base des diverses modalités d'intervention à l'œuvre dans les politiques locales actuellement conduites. L'élaboration de ce cadre de référence devait contribuer à l'émergence, à l'échelle du Pays et au sein des différentes communautés de communes qui le composent¹ **d'une culture commune inter-institutionnelle**.

La base conceptuelle du référentiel à élaborer collectivement devait s'articuler autour de la notion générique de **Projet Social de Territoire** et des conceptions et modes d'intervention qu'il sous tend dans une logique de croisement de la demande sociale et de la commande publique.

Cette action de formation devait enfin déboucher sur une **production collective** écrite en qualité de « **référentiel technique PST** », présentant le sens, les principes, les critères et les modalités de mise en œuvre que cette notion recouvre.

La formation-action a été conduite dans le respect du cadre et des objectifs rappelés ci-dessus ; le présent rapport regroupe et restitue les travaux du groupe constitué.

¹ La communauté de communes rurales du Sud de l'Eure n'a pas participé à cette formation-action

LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE PROJET A L'ŒUVRE AU SEIN DU PAYS D'AVRE, D'EURE ET D'ITON

La communauté de communes de la Porte Normande (24 communes – 18 000 habitants) a pour projet de mettre en place un Projet Social de Territoire dont le diagnostic est en cours d'élaboration (recrutement d'une chargée de mission) et porte sur les champs suivants : animation locale, solidarités, conditions de vie.

La communauté de communes du canton de Breteuil sur Iton (14 communes – 9 200 habitants) porte sa réflexion, dans le cadre du renouvellement du CEJ, sur un renforcement du maillage en équipements du territoire communautaire et sur la question de l'accueil et des loisirs des enfants au-delà de 12 ans.

La communauté de communes du Pays de Damville (16 communes – 8 200 habitants) a pour projets, dans le cadre de sa compétence enfance/jeunesse et du renouvellement de son CEJ :

- de renforcer la dynamique de son Projet Educatif Local, notamment par la mise en place d'un forum enfance/jeunesse intergénérationnel
- de développer le secteur ados (12/17 ans)
- de favoriser l'expression des parents
- de créer un café des ados et un centre de ressources pour les parents.

La communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre (17 communes 13 000 habitants) a décidé d'une extension du nombre de places d'accueil pour les 0-3 ans (deux micro-crèches), l'accroissement du nombre de places d'accueil de loisirs via la création d'une structure pour les 3/5 ans ainsi que l'extension du nombre de places pour les 12/17 ans. Par ailleurs, la communauté de communes est partenaire du projet d'animation globale porté par la MJC de Verneuil sur Avre.

Les quatre communautés de communes ont pour point commun d'avoir intégré dans leurs statuts la compétence enfance/jeunesse, de disposer d'un bon niveau d'équipement d'accueil et de loisirs (multi-accueil, ALSH, RPAM, MJC...) et de s'engager dans une dynamique de projet social de territoire.

Le syndicat mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, créé en 2002, a pour missions l'animation, la coordination, l'accompagnement de projets dans les champs :

- de l'économie, de l'emploi, de la formation,
- des services à la population
- du tourisme et de la culture
- de l'environnement

Il intervient également dans le champ de l'aménagement du territoire par l'élaboration, en cours, d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Contrats et programmes gérés par le Pays :

Contrat de Pays (2008-2010) – 50 actions – 35 M€ dans les domaines de l'économie, des services à la population et de l'environnement.

Programme LEADER environnement et développement durable (2009-2014) – 150 actions – 1,8 M€

Pôle d'Excellence Rurale (2010-2014) – Maisons de santé, Maisons de services (en projet)

Programme européen jeunesse en action (2011) – échanges européens de jeunes (en projet)

Conduite d'un travail sur les nouvelles vocations (biomasse-énergie, piscines et culture)

L'Association La Source, fondée en 1991 et implantée à la Guéroulde, a obtenu un agrément centre social en 1998 dans le cadre d'une animation globale de territoire à partir de pratiques artistiques.

Son projet associatif porte sur les thèmes suivants :

- interventions auprès de publics défavorisés (enfants et parents)
- actions d'éveil artistique et culturel en milieu rural
- développement de partenariats avec des établissements scolaires et/ou spécialisés
- développement de ressources intergénérationnelles

L'association bénéficie du soutien de multiples partenaires financiers, tant publics que privés.

Dans le cadre du renouvellement de son agrément centre social, l'Association porte ses réflexions sur la (re)définition du public accueilli et sur la pertinence de son territoire d'intervention.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Verneuil sur Avre, créée en 1960, exerce ses activités (secteur jeunesse – 12/17 ans –, secteur familles, vie locale et associative, ateliers) sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Verneuil, en articulation avec la MJC de Tillière sur Avre. Elle dispose d'un agrément centre social sur certains secteurs d'activités et a élaboré un Projet d'Animation Globale.

La MJC gère également, depuis le début de l'année 2010, le Silo, salle de spectacles de 400 places avec cafétéria, pôle multimédia, studios d'enregistrement, escalade, implantée à Verneuil sur Avre.

Axes de réflexion et projets en cours :

- renforcer les interventions en direction des 15-17 ans (création d'une maison de Quartier dédiée à cette tranche d'âge)
- mise en place du Projet d'Animation globale
- stabiliser les nouvelles activités.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure intervient, dans le cadre de sa mission d'action sociale familiale (territoriale), dans les champs suivants :

- conciliation vie sociale / vie familiale / vie professionnelle – accueil petite enfance-enfance – jeunesse

- soutien à la fonction parentale : lieux d'écoute, d'accueil, de rencontres – accompagnement à la scolarité
- environnement social des familles : habitat, logement – animation de la vie sociale (centres sociaux)
- insertion sociale et professionnelle (RSA).

Partenaire financier et technique (contrats de projet CEJ et PST) des collectivités territoriales et des associations, la Caf de l'Eure a instauré (CPOG 2009-2012) un schéma départemental territorialisé du service aux familles et aux allocataires dont l'objectif, au niveau local, est de travailler par territoire de projet pour proposer une offre de services adaptée.

La Mutualité Sociale Agricole de Haute Normandie intervient, dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale et selon une posture affirmée de Développement Social Local et d'actions collectives, sur quatre axes :

- les jeunes et les familles
- les actifs
- la santé
- les retraités

Pour les jeunes et les familles, ses interventions portent sur les points suivants :

- arrivée des enfants (information + aide ménagère)
- soutien à la vie quotidienne
- soutien dans les situations de rupture
- soutien à la fonction éducative
- accès aux vacances, aux loisirs
- accompagner les jeunes à la prise d'autonomie (aide financière mensuelle)
- travail social de groupe

II- LE PST : DEFINITION, REFERENCES, ET FINALITES

DEFINITION :

Le PST est une démarche partagée visant à identifier les enjeux actuels et futurs d'un territoire et à répondre aux besoins et attentes de sa population.

REFERENCES :

Le PST s'inspire des théories et pratiques du développement social local :

- **l'approche globale** (décloisonnement, déségmentation, transversalité)
- **le partenariat et la coopération des acteurs locaux** (échanges, mise en réseau, mutualisation, mobilisation des ressources locales)
- **la participation de la population** (information, concertation, expression des attentes, implication dans les projets)
- **la mise en prospective des territoires et la conduite d'une démarche de projet partagé** (identifier, partager les enjeux et les questions du présent pour construire un avenir commun).

FINALITES :

Le PST poursuit trois finalités majeures :

- **améliorer durablement les conditions de vie des habitants,**
- **renforcer le « vivre ensemble »,**
- **permettre aux habitants de devenir acteurs de leur territoire**

III- MOTIVATIONS LOCALES ET AXES D'INTERVENTION

Synthèse thématique des principaux enjeux des territoires

Les enjeux des territoires constitutifs du Pays d'Eure, d'Avre et d'Iton ont été déterminés dans le cadre d'un travail collectif de diagnostic mené par les participants à la formation. Ils sont la résultante d'une synthèse des problématiques et enjeux communs aux différentes communautés de communes.

Six enjeux ont été ainsi déterminés :

- **L'accueil des nouveaux arrivants et le maintien des populations**
- **L'adaptation de l'offre de services pour toutes les populations avec une attention particulière portée aux jeunes, aux populations vulnérables et aux personnes âgées**
- **La mobilité**
- **Le logement**
- **La coopération des acteurs locaux**
- **L'information, la communication (acteurs, usagers, habitants)**

Si certains de ces enjeux (le logement, notamment) n'ont pas vocation à être traités spécifiquement dans le cadre des PST, il conviendra de les travailler conjointement et en articulation afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des orientations et des projets qui seront élaborés.

Synthèse transversale

CONSTAT GÉNÉRIQUE : des territoires qui se « résidentialisent » (développement d'une économie résidentielle), ce qui suppose d'anticiper et de travailler sur :

- **le maintien des populations**
- **l'accueil des nouveaux habitants**
- **les mutations économiques en cours**
- **les transformations sociales et environnementales des territoires**

AXES D'INTERVENTION : l'attractivité, la coopération, l'accessibilité

1- Développer l'attractivité des territoires dans un contexte de maîtrise des flux migratoires et d'équilibre territorial :

Les territoires constitutifs du Pays sont aujourd'hui confrontés à une double injonction paradoxale : maîtriser l'étalement urbain et le « mitage », rester attractifs résidentiellement ; la réflexion à conduire doit donc porter conjointement et de façon articulée sur les trois axes suivants :

- **Définition et conduite de politiques foncières et de logement** adaptées aux contextes et aux enjeux des territoires.
- **Adaptation de l'offre de services :**
 - maintien, consolidation des services publics
 - accueil des publics
 - création d'équipements structurants (dans les domaines du sport, de la culture)
- **Structuration de politiques d'accueil des nouveaux arrivants** (information, communication, animation).

2- Renforcer la coopération entre acteurs locaux:

Le partenariat inter-institutionnel et la participation des habitants constituent les principaux fondements d'une démarche PST ; leur mise en œuvre doit s'appuyer sur les bases suivantes :

- **Identité des territoires et culture commune des acteurs**

La coopération entre acteurs locaux est à rechercher au travers d'une triple démarche :

- la conduite d'une réflexion partagée sur le positionnement stratégique (vocations) des territoires, dans une logique d'échelles emboîtées,
- l'instauration d'espaces et de temps d'échanges entre acteurs,
- la structuration et le développement de l'information et de la communication.

- **Mutualisation et mise en cohérence des projets territoriaux**

Mutualisation et articulation passent par :

- l'instauration d'une coordination formalisée entre élus et professionnels,
- l'élaboration de diagnostics et de projets partagés,

- la mobilisation des différents acteurs, des populations et ressources locales dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions.

- **Travail, coopération et action dans la durée**

Conditions requises :

- pluri-annualité des engagements
- formalisation des relations partenariales
- évaluer et ré-interroger régulièrement les projets et les partenariats

3- Favoriser l'accessibilité aux droits et aux services

Le développement de l'autonomie et de la socialisation de la population nécessite d'intervenir conjointement sur quatre registres :

- Accessibilité **géographique et physique** (transports, déplacements, localisation et aménagement des équipements et services),
- Accessibilité **financière** (adaptation des tarifs des services aux ressources de la population),
- Accessibilité **sociale** (accompagnement des populations, médiation, accès aux droits et aux services),
- Accessibilité à l'**information** (connaissance, lisibilité de l'offre de services).

Si la question de l'accessibilité concerne l'ensemble des populations, elle se pose avec une acuité particulière pour les jeunes, les personnes âgées, les populations vulnérables, les personnes handicapées.

IV- LE PST : CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

DES CONDITIONS PREALABLES :

Pour être effective, la démarche PST doit être initiée et conduite sur la base des deux principes suivants :

- **Définir des échelles territoriales pertinentes de projet**

Si l'échelle de référence initiale des projets est la communauté de communes, il conviendra d'envisager, en fonction de la nature et de la portée des projets, une coopération à d'autres échelles territoriales (intra et/ou extra-communautaire).

- **Exprimer la volonté politique de s'engager dans une démarche de PST, de créer les conditions de son portage et de sa mise en œuvre.**

Si la démarche de PST nécessite une organisation technique, elle requiert également l'adhésion des élus locaux ainsi que celle des partenaires institutionnels.

UNE ORGANISATION :

La démarche PST doit, pour assurer sa dimension fortement participative, se structurer sur la base de trois niveaux d'organisation :

- le pilotage politique
- la coordination technique
- les groupes de travail

1- le pilotage politique

Objectifs :

- Donner une légitimité politique et institutionnelle à la démarche de PST (par les élus communautaires, les responsables des institutions partenaires, les élus associatifs porteurs d'une démarche PST)
- Formaliser les engagements des différents partenaires du PST en termes de moyens humains, financiers et techniques.
- Assurer, à terme, la représentation, dans l'instance constituée, de l'ensemble des acteurs des territoires impliqués dans la démarche PST.

Missions :

- Déterminer la structure porteuse du PST et le support juridique afférent
- Animer politiquement et institutionnellement la démarche
- Examiner et valider les différentes étapes de la démarche

- Evaluer en continu le PST et les projets initiés.

Etapes et modalités de mise en place :

- organisation d'une **réunion fondatrice** regroupant élus et partenaires institutionnels et débouchant sur un accord de principe collectif d'adhésion à la démarche de PST,
- **validation de la démarche** (adhésion au référentiel) dans les instances décisionnelles propres à chaque partenaire,
- constitution d'un **Comité de Pilotage**,
- Elaboration et validation du cahier des charges du PST (constitué sur la base du présent référentiel) et de conventions bi ou pluripartites

Si la phase d'initiation et de structuration de la démarche PST relève dans un premier temps, des décideurs locaux (élus et institutionnels), il conviendra d'associer, à terme, au pilotage de la démarche, les différents acteurs, associatifs notamment, investis dans le PST.

2- La coordination technique

Objectifs :

- assurer les conditions d'une neutralité politique et institutionnelle de la démarche,
- favoriser l'échange, la concertation, le partage, la fluidité de l'information, la connaissance partagée.

Missions :

- assurer la mise en œuvre concrète de la démarche PST en respectant le cahier des charges validé par le Comité de Pilotage,
- assurer l'interface entre le Comité de Pilotage, les instances locales et les porteurs de projet,
- repérer les ressources du territoire et accompagner les porteurs de projet,
- vérifier et consolider la pertinence et la cohérence du projet global et du programme d'actions (sur les plans thématiques, territoriaux, financiers),
- préparer les ordres du jour des Comités de Pilotage, en assurer le secrétariat.

Modalités de mise en place :

Si le choix des modalités de coordination technique appartient à chaque territoire, la conduite d'un PST nécessite d'identifier un référent technique dédié spécifiquement à cette coordination

3- Les groupes de travail

Objectifs :

- Impliquer les habitants dans les actions,
- instaurer des lieux d'échange, d'expression et de débat (mettre le territoire en parole) rassemblant une pluralité d'acteurs,

Missions :

- réaliser des diagnostics partagés,
- formuler des propositions d'actions,
- suivre le programme d'actions.

Modalités d'organisation

Les groupes de travail seront évolutifs dans leur intitulé et leurs fonctions selon les étapes d'avancement du PST :

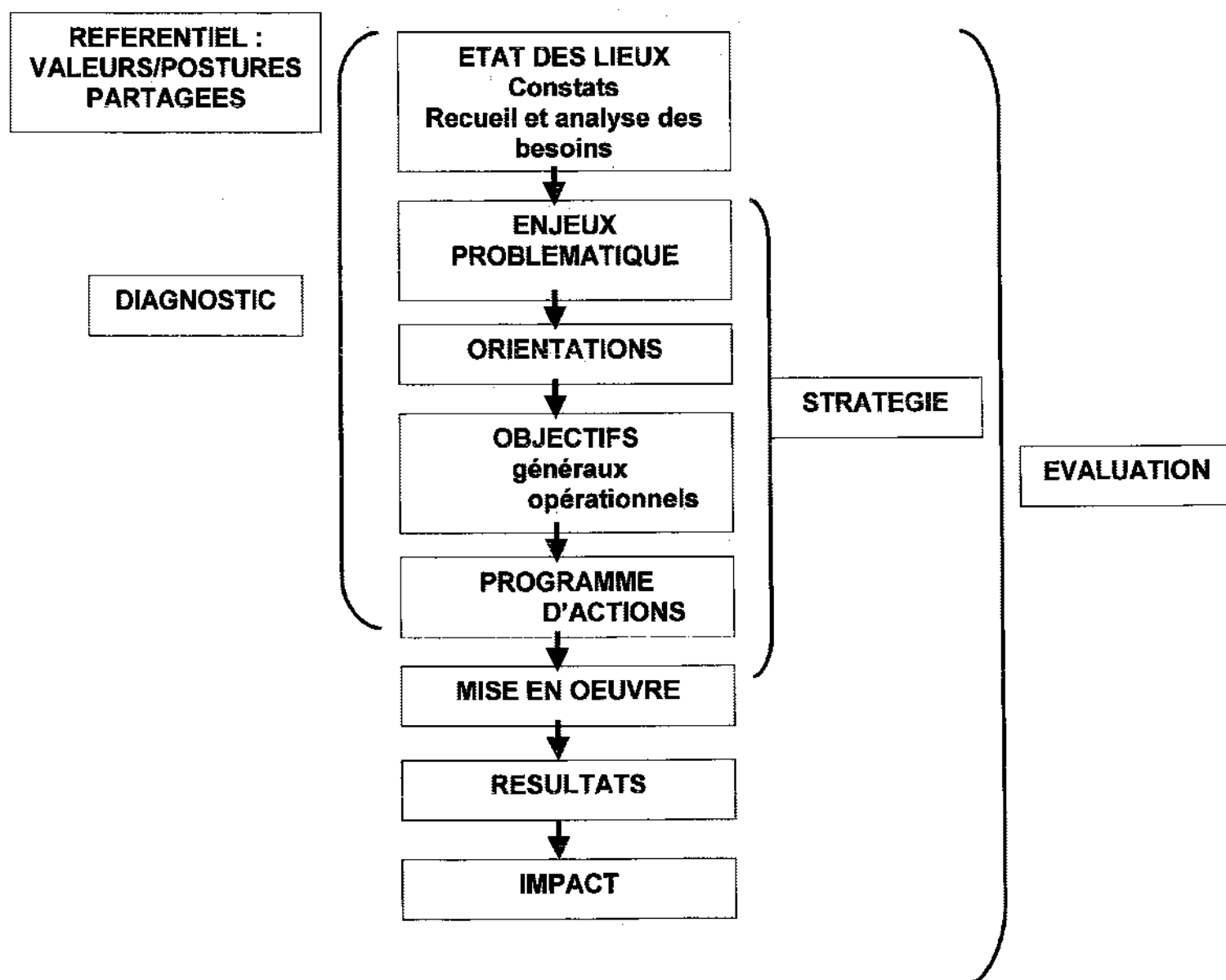
- groupe thématique,
- groupe territorialisé,
- groupe de suivi,
- groupes d'évaluation,
-

UNE METHODE COMMUNE :

Le schéma ci-après récapitule la méthode proposée qui s'inscrit dans une démarche de projet territorialisé ; les principales étapes en sont les suivantes :

- S'accorder, entre acteurs, sur des conceptions, des valeurs, des postures partagées,
- Conduire un diagnostic partagé à même de déboucher sur des objectifs et un programme d'actions cohérents et appropriés par tous les acteurs impliqués,
- Concevoir et conduire une évaluation qui s'inscrive dans le processus même de la conduite du projet.

La démarche de projet proposée ci-après devra, si elle est validée, être intégrée dans le cahier des charges PST.



Conduite de la démarche de projet

Une démarche de projet de territoire partagé s'inscrit dans une dynamique « en boucle » (cf ANNEXE 1) dont chaque étape, de l'ambition de départ à la mise en œuvre du projet doit être clairement identifiée et finalisée:

- l'état des lieux, le quadrillage, l'écoute active du terrain ne constituent pas le diagnostic; ils doivent permettre d'acquérir une connaissance fine du territoire, de ses composantes, de ses spécificités, de ses problématiques, des acteurs mobilisables,
 - de vérifier la pertinence, la réalité sociale voire l'ampleur d'une « intuition » de départ,
 - de réaliser une « photographie » du territoire à même de faire émerger des problématiques spécifiques,
 - de recenser et d'identifier les acteurs de terrain (politiques, institutionnels, associatifs,...) avec lesquels il faudra travailler (analyse du « système acteurs »)

Il servira de base à l'élaboration du diagnostic stratégique et du diagnostic partagé (cf ANNEXE 2).

- l'analyse stratégique se construit sur la base de l'état des lieux réalisé et intègre notamment les résultats de l'analyse du système d'acteurs du territoire. Elle a pour objet de définir la stratégie qui va sous tendre la démarche (étapes, types et temps de mobilisation des acteurs, modalités d'organisation et d'animation,...) – (cf ANNEXE 3)
- Le diagnostic partagé constitue le temps de l'échange, de l'ouverture au changement, de la mise en prospective et en perspective du territoire (cf ANNEXE 4).
- Il doit déboucher sur l'élaboration d'un projet de territoire partagé dont le programme d'actions, l'animation, l'évaluation doivent faire l'objet d'une implication et d'une participation des différents acteurs locaux.

Chaque étape doit donc être précisément décrite selon ses objectifs, son contenu, ses opérateurs, ses modalités de mise en œuvre et sa temporalité.

La coordination technique devra s'assurer de la conformité des démarches PST engagées à ce schéma d'intervention (tout en conservant des possibilités d'adaptation en fonction des contextes locaux) à la fois dans le cadre du Comité de Pilotage mis en place et par le biais d'un appui technique aux porteurs de projet et, plus largement, aux acteurs locaux engagés dans la démarche PST.

La démarche évaluative doit s'inscrire dans le processus même de conduite du projet de territoire; elle doit donc être initiée dès le lancement de la démarche « projet » (évaluation ex ante), se dérouler de façon concomitante aux différentes étapes de ce projet (évaluation en continu) et préparer l'évaluation finale (évaluation ex ante ou sommative).

La démarche évaluative proposée est décrite en ANNEXE 5.

V- LE PST : PROPOSITIONS D'ORGANISATION

Modalités de fonctionnement :

- Création d'une commission au sein du Pays (composition : membres désignés des Comités de Pilotage des PST),

- Instauration d'un réseau technique des coordinateurs PST (temps et lieux de travail et d'échanges collectifs).

Proposition du groupe technique : instaurer la commission et le réseau PST comme lieux de réflexion sur le volet social du SCOT et/ou du Contrat de Pays.

Les présentes propositions ont été élaborées par le groupe technique et n'ont qu'un statut de recommandations pour la constitution et la mise en œuvre de la démarche PST.

PILOTAGE

- **Supports juridiques envisageables des PST**

- Gestion directe par la Communauté de Communes

Avantages : opérationnalité du PST, portage territorialisé.

Inconvénients : absence de neutralité vis-à-vis des autres membres du Comité de Pilotage.

- Portage par une association existante

Avantages : mobilisation d'une ressource locale, souplesse juridique et administrative.

Inconvénients : inadaptation partielle potentielle des statuts et des représentations, manque de neutralité vis-à-vis des autres acteurs locaux.

- Portage par une entité ad hoc (association, établissement public autonome,...)

Avantages : gouvernance adaptée, représentations équilibrées.

Inconvénients : lourdeur au démarrage, risque de dilution des responsabilités.

Modalité transverse : possibilité de co-gestion ou de gestion tournante

Préconisation du groupe technique : constitution d'une entité ad hoc avec co-gestion et co-animation afin d'assurer le maintien des engagements de chacun.

MISE EN RESEAU DES STRUCTURES PORTEUSES ET DES PARTENAIRES DES PST

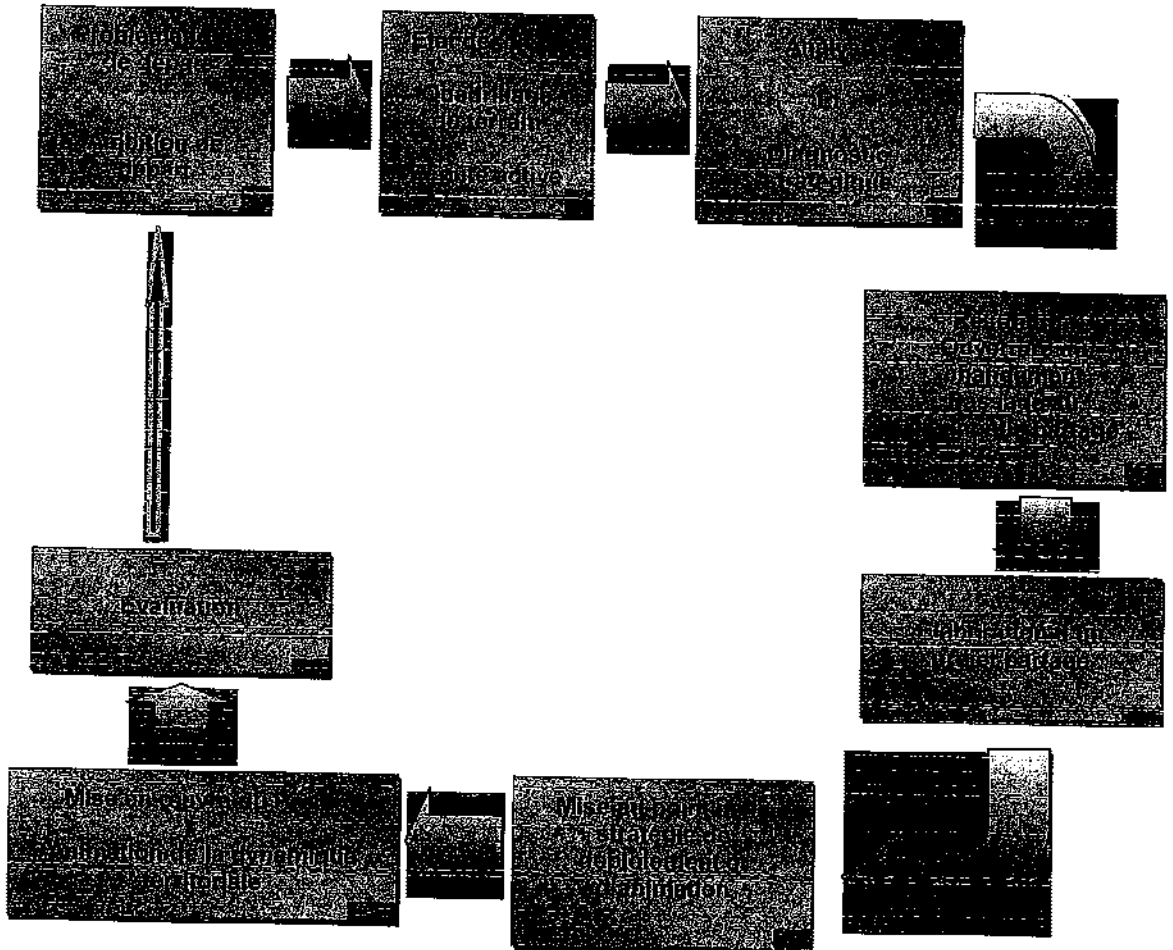
Objectifs :

- mise en cohérence des démarches et mutualisation des moyens,
- échanges et transferts d'expériences,
- évaluation globale des PST,
- étude/analyse des échelles d'intervention pour les enjeux supra et extra-communautaires.

ANNEXES

ANNEXE 1

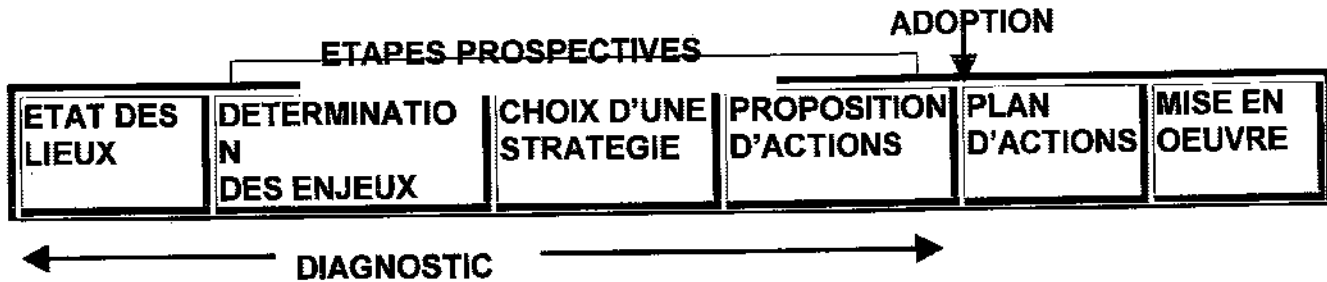
La « boucle » d'une démarche de projet territorialisé



ANNEXE 2

De l'état des lieux au diagnostic partagé

I- FINALITES ET PHASES DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE



Le diagnostic doit s'inscrire dans une démarche de projet de territoire qui est avant tout une réflexion volontariste et prospective : il s'agit de se projeter dans l'avenir pour choisir le meilleur scénario de développement du territoire considéré. Un bon projet doit être dynamique tout en fixant une perspective solide, appuyée sur deux piliers :

- une « vision » du futur largement partagée (élus, acteurs socio-économiques, citoyens) qui fixe des priorités stratégiques pour le territoire,
- une volonté collective organisée de construire cet avenir, en programmant des actions.

Il convient donc d'acquérir une bonne connaissance des territoires, cerner les attentes, la demande sociale, analyser le système d'acteurs local, s'inscrire dans une logique de projet pour accompagner le développement territorial. Dans ce cadre et selon ces objectifs, **le diagnostic de territoire doit se concevoir comme une démarche au service de l'action.**

Selon cette acception, il faut distinguer précisément l'état des lieux du diagnostic.

L'état des lieux : « collecter les signes »

Dans cette étape fondatrice, il s'agit de collecter et d'étudier les données quantitatives et qualitatives disponibles sur les territoires : positionnement géostratégique, infrastructures, organisation spatiale, démographie, habitat, services publics et commerces, déplacements, environnement, tissu économique, offre culturelle et touristique, animations,...

Cette collecte documentaire et statistique peut (doit, dans le cadre de sous-ensembles territoriaux) être complétée par des enquêtes de terrain (écoute active, quadrillage de terrain) et l'analyse du système d'acteurs.

Il faut également (re)mobiliser les études, travaux, « diagnostics » déjà réalisés. Il faut enfin rechercher et mettre en place des éléments comparatifs.

L'état des lieux, selon son contenu, son échelle de réalisation et sa finalité, peut répondre à trois finalités, non exclusives les unes des autres :

- être un outil « technique », une première étape de connaissance générale des territoires (données de cadrage),
- être un outil « prétexte », un support pour mobiliser les acteurs d'un territoire, constituer les bases d'un partenariat de terrain ; il peut donc être partagé entre acteurs dans son élaboration,
- être un outil « méthode », support d'accompagnement d'une démarche de projet (apprentissage collectif, appropriation, constitution d'une vision commune, élaboration d'un consensus entre acteurs sur les enjeux et les axes de développement d'un territoire).

Le diagnostic : « ordonner et interpréter les signes ; mettre le territoire en prospective »

Il s'agit de comprendre le fonctionnement d'un territoire, de formuler des hypothèses à partir des signes observés, émettre un jugement sur une situation puis se projeter dans l'avenir dans un objectif d'élaboration de propositions et de prise de décision. Le diagnostic n'est donc pas une fin en soi mais un processus de mise en prospective et d'aide à la décision.

Il s'appuie sur l'état des lieux, lie les éléments recueillis de façon dynamique.

Il doit être partagé avec les acteurs locaux :

- pour en permettre l'appropriation,
- pour déboucher sur l'élaboration d'enjeux partagés,
- pour que ces enjeux soient traduits en orientations stratégiques puis en propositions d'actions.

II- CONTENU / RUBRIQUES DE L'ETAT DES LIEUX

Le tableau synoptique qui suit présente quatre manières d'approcher et d'appréhender les territoires :

Une approche « spatiale » : le territoire est une réalité résultante de l'organisation de l'espace. Les modes d'inscription du territoire dans un ensemble plus vaste (positionnement géostratégique), la manière dont les lieux sont reliés (infrastructures) et occupés (organisation spatiale – dispersion de la population, polarités, maillage, zonage,...) et les outils d'aménagement mis en place constituent les composantes de cette analyse.

Une approche «naturaliste» qui appréhende les reliefs, les composantes géomorphologiques et physiques, les paysages, les ressources naturelles et, plus largement, les rapports hommes/nature.

Une approche « socio-économique » qui intègre les différentes composantes de l'occupation de l'espace et les activités humaines : démographie, économie, habitat, services, mobilités,... Elle peut être complétée par une **approche « humaine »** qui appréhende les signes de la « territorialité » : représentations de l'espace, usages, mémoire collective, enracinement,....

Une approche par les organisations ; le territoire est appréhendé comme un espace où se déploient des stratégies de pouvoir : l'analyse du système d'acteurs, l'organisation et les découpages politico-administratifs, les politiques contractuelles territorialisées sont les principales composantes de cette approche.

Les rubriques d'analyse et d'investigation ainsi que les sources d'information citées ne se veulent pas exhaustives ; elles pourront être complétées à partir des bases de données existantes aux échelles départementale ou régionales.

APPROCHES	COMPOSANTES	RUBRIQUES	SOURCES
APPROCHE SPATIALE	Positionnement géostratégique	Inscription régionale et départementale du territoire (infrastructures de desserte, polarisations extra-territoriales,...)	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) – Conseil Régional
	Infrastructures	Routières, autoroutières, aériennes, ferroviaires, transports en commun, distances-temps des grandes agglomérations	SRAT
	Organisation spatiale	Bassins de vie, bassins d'emploi, armature urbaine, polarités, maillage, zonages dispersion de la population	SRAT – INSEE (ZAUER)
	Outils/document s d'aménagement du territoire	Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT + PADD) – Plans Locaux d'Urbanisme	Préfecture – communes - intercommunalités
APPROCHE NATURALISTE	Composantes physiques (relief, paysages) Ressources	Analyse des incidences du relief, des ressources naturelles sur l'activité humaine et l'organisation socio-spatiale du territoire	

	naturelles		
APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE	Démographie	Evolution de la population – soldes naturel et migratoire – structure par âge – type et taille des ménages – indice de jeunesse – CSP – mobilité résidentielle Les allocataires CAF : évolution globale, évolution des familles avec enfants, types de familles, revenus, dépendance aux prestations	INSEE (RGP 1999 et 2006) Données CAF (cf exemple diag social de Loire-Atlantique)
	Déplacements	Déplacements domicile/travail	INSEE (RGP 2006) Flux routiers (comptages Département)
	Habitat/logement	Le parc de logements : évolution et composantes (RP, RS, LV) – dates de construction – statut d'occupation – nombre moyen d'occupants par logement La construction neuve : évolution et typologie (individuel, collectif, public/privé) Les aides au logement	INSEE (RGP 2006) DRE (fichiers Siclone et Siroco) Données CAF
	Economie	Le tissu économique : dominantes (secteurs primaire, secondaire, tertiaire) – industrie et artisanat, secteurs d'activité, taille et localisation des entreprises	INSEE (RGP 2006 et fichier SIRENE) Registre CCI Répertoire des métiers
	Services	Commerces et services marchands : typologie et localisation – analyse des niveaux de services	Registre du commerce (CCI)
		Services publics et para-publics (poste, administrations, permanences et antennes sociales, CCAS, CLIC, Maisons du département, centres sociaux, hôpitaux, cliniques, RPA Services à la personne	INSEE (inventaire communal) INSEE (inventaire communal) + enquêtes de

<p>APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE (suite)</p>	<p>Emploi/insertion</p>	<p>Pôle Emploi, Mission Locale ou PAIO</p> <p>L'offre d'accueil petite enfance/enfance/jeunesse/familles</p> <p>L'offre de formation initiale et continue (établissements scolaires – RPI – organismes de formation, MFR,...)</p> <p>L'offre touristique – animations – équipements – sites</p> <p>L'offre culturelle et de loisirs (cinémas, salles de spectacles, MJC, manifestations et animations, équipements sportifs, l'offre associative)</p> <p>Nombre, types, catégories d'emplois offerts</p> <p>La demande d'emploi - taux, évolution, caractéristiques des DE</p> <p>Les dispositifs d'insertion (AI, EI, ETTI,...)</p>	<p>terrain</p> <p>Données CAF</p> <p>Inspection Académique + enquêtes de terrain</p> <p>Offices du Tourisme – Syndicats d'initiative – site internet des collectivités</p> <p>INSEE (inventaire communal) – sites internet des collectivités + enquêtes de terrain</p> <p>RGP 2006 – Pôle Emploi</p> <p>Préfecture (CDIAE) DDTEFP</p>
<p>APPROCHE PAR LES ORGANISATIONS</p>	<p>Organisation politico-administrative</p> <p>Programmes, contrats territoriaux</p> <p>Le système d'acteurs</p>	<p>communes, cantons, arrondissements, EPCI (compétences)</p> <p>données financières des collectivités (potentiel fiscal, financier)</p> <p>CUCS, projets ANRU, PER, CEJ programmes LEADER, ZRR, Pays –loi Voynet)</p> <p>Elus, représentants institutionnels, acteurs de terrain</p>	<p>Site internet de la Préfecture</p> <p>DGI</p> <p>Préfecture</p> <p>enquêtes de terrain et lecture de la presse locale</p>

III- DE L'ETAT DES LIEUX A LA COMPREHENSION DES TERRITOIRES : LES OUTILS « SWOT » ET « MIX-TERRITOIRE »

Comment se repérer dans l'ensemble des signes collectés, les ordonner, les interpréter pour en dégager des enjeux, autrement dit, comment passer de l'état des lieux au diagnostic ?

Deux techniques complémentaires peuvent être mobilisées ; elles sont à la fois des outils de compréhension et d'animation (en direction des acteurs locaux dans le cadre d'un diagnostic partagé) :

- la méthode « SWOT »

L'analyse SWOT vise à intégrer dans la réflexion collective sur un projet les caractéristiques intrinsèques du territoire concerné, mais aussi les facteurs déterminants de l'environnement dans lequel celui-ci prend place; elle permet de dégager des lignes stratégiques les plus pertinentes par rapport à un objectif global de développement. Il s'agit là de « croiser » les données « objectives » recueillies (état des lieux) avec la perception, la vision qu'ont les acteurs locaux de leur territoire , l'intérêt étant de ne pas « asséner » d'emblée une réalité contingente du territoire aux acteurs mais de les amener à confronter leurs représentations à des données factuelles qui confirment, précisent ou infirment ces mêmes représentations et d'ainsi « faire bouger les lignes » et faire émerger les grands enjeux du territoire.

En termes d'animation (dans le cadre d'un groupe de travail, d'un comité de pilotage,...), il faut structurer les échanges et les opinions sur la base du tableau AFOM (Atouts/faiblesses – opportunités/menaces) et à partir des composantes (approches) de l'état des lieux, puis d'apporter des éléments de connaissance « objective », contextuelle pour dégager une vision commune et partagée du développement territorial.

- l'outil « mix-territoire »

Cet outil s'appuie sur l'hypothèse qu'un territoire, avec ses multiples trames, est comme une molécule complexe constituée de six composants de base qui se combinent entre eux en fonction de forces plus ou moins stimulées par le jeu d'acteurs. Ces six composantes sont :

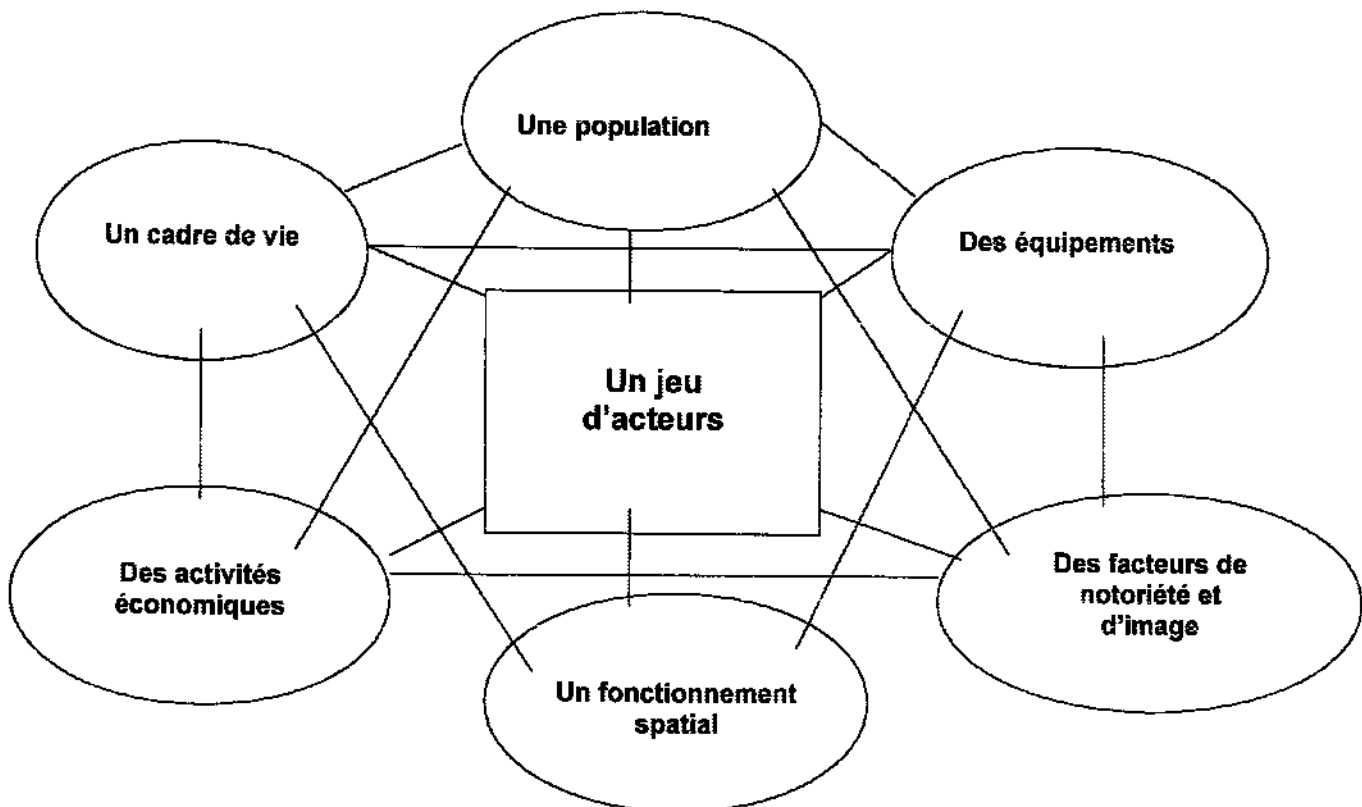
- *la population décrite par des données quantitatives (démographie, niveau de formation,...) et par des données qualitatives (traditions, qualifications collectives, motivations,...),*
- *le cadre de vie décrit par la qualité de l'environnement, des paysages, par les caractères et l'état du bâti (architecture, urbanisme), par l'habitat,*
- *les équipements décrits au plan des infrastructures (voies de communication, zones économiques) et au plan des services (transports en commun, services publics, santé, éducation, formation, commerces, culture, sports et loisirs,...) mis à la disposition des habitants, des acteurs économiques et de tous les autres « utilisateurs » du territoire,*
- *les activités économiques décrites par la gamme des entreprises industrielles et de services classées par secteur et par la gamme des commerces, de même que par l'éventail des emplois offerts sur le territoire,*
- *le fonctionnement spatial qui repère les caractéristiques de l'organisation interne du territoire, les influences externes qu'il subit ainsi que les principales migrations périodiques intra et extra-territoriales,*

- les facteurs de notoriété et d'image qui décrivent les sites, les monuments et événements possédant un rayonnement ainsi que l'animation locale générée par la vie associative.

L'idée du « Mix-Territoire » est que le système moléculaire (le territoire) possède d'autant plus de stabilité et de chance de pérennité ou de progrès que les composants présentent entre eux les meilleurs caractères d'homogénéité et de cohérence, et, a contrario, que l'existence de contradictions fortes peut être cause de stagnation ou même de dégradation du système.

Partant, l'outil vise à repérer, dans la complexité des informations concernant chacun des composants, les données descriptives les plus caractéristiques du territoire, et en particulier les grands enjeux qui s'y révèlent ; il s'agit de parvenir à sélectionner les dix à vingt facteurs descriptifs dominants dont le tableau est suffisant pour reconnaître et comprendre le territoire. On obtient ainsi un dessin simplifié du territoire, à la limite de la caricature, mais clairement reconnaissable.

L'étape suivante consiste à caractériser le jeu d'acteurs qui anime le territoire. Aux côtés des collectivités locales, de multiples acteurs, publics et privés, exercent leur influence sur les divers composants du territoire et sur leur assemblage ; la question est dans la coordination de ces diverses influences.



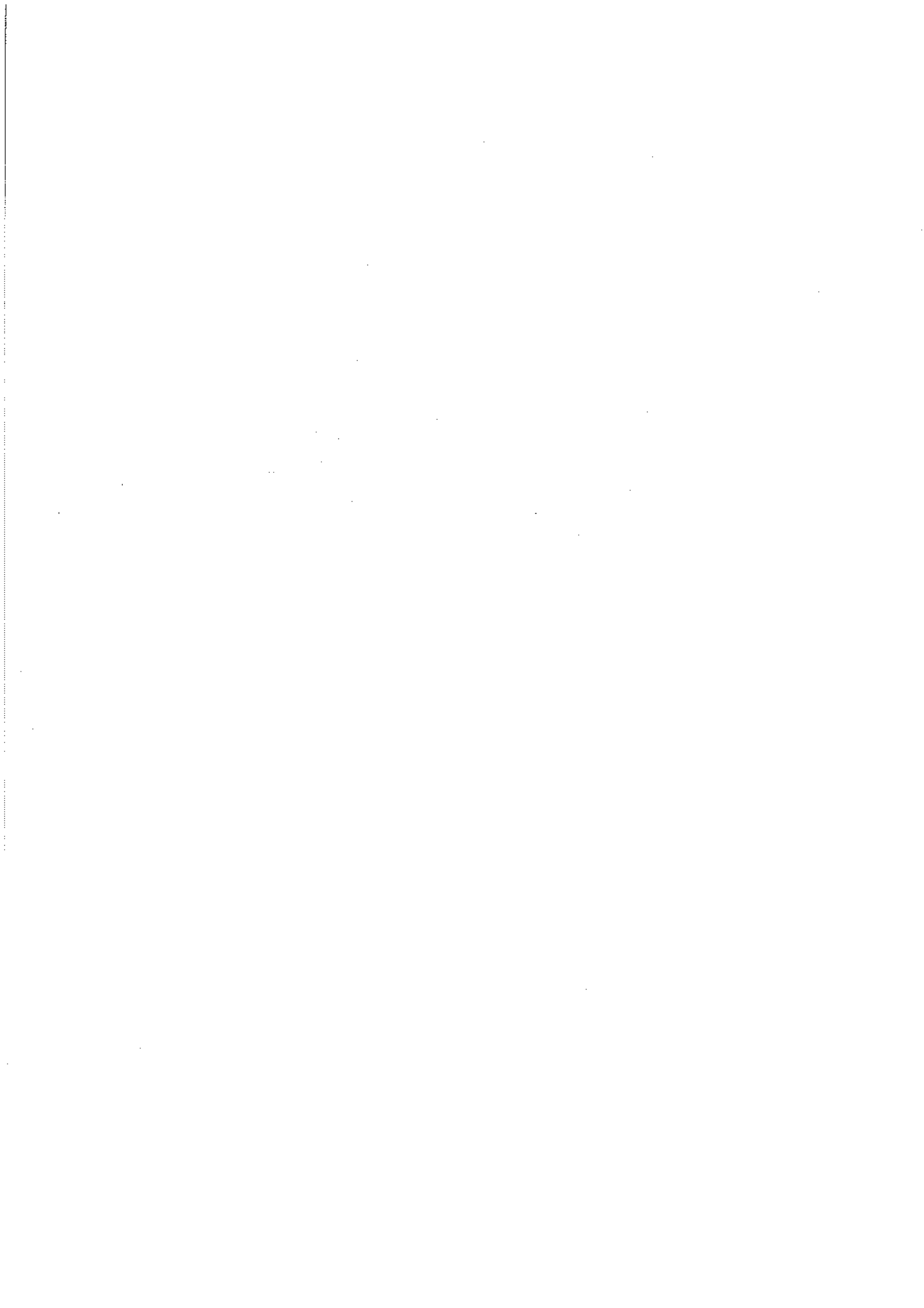
IV- LA MISE EN PROSPECTIVE DU TERRITOIRE : DES ENJEUX AUX PROPOSITIONS D' ACTIONS

Pour passer des enjeux identifiés aux propositions d'action, il faut se tourner, se projeter vers l'avenir, contextualiser le projet et donc passer des éléments structurants du présent aux représentations de l'avenir. Quel avenir voulons-nous pour notre territoire ? Sur quels éléments du présent faut-il chercher à agir ? Par le biais de quelles actions, avec quels moyens, quels partenaires ?

Annexe 6: Le planning de Gantt

Planning de Gantt

Année	Phase du projet	Mois	Orientations stratégiques		
2009	Phase découverte (3 mois)	novembre	Commande politique		
		décembre			
2010	Phase exploratoire (8 mois)	février	BIEN-ÊTRE SOCIAL	SOLIDARITÉ	CONDITIONS DE VIE
		mars			
		avril			
	Phase de planification (6 mois)	juin	Schéma de développement		
		juillet			
		août			
Phase opérationnelle (5 mois)	décembre	Démarche évaluative			
	février				
	avril				



Annexe 7: Le questionnaire pour les Présidents d'association

Améliorons ensemble l'offre d'animation sur notre territoire !

« La Communauté de communes conduit un projet social de territoire dont un des thèmes de travail concerne l'animation locale. Nous profitons de cette occasion pour mettre à jour notre annuaire des associations et faire un état des lieux de vos besoins en termes d'équipements et de services sur le territoire. Nous comptons sur votre participation pour obtenir suffisamment de données et vous proposer des solutions adaptées. »

Profil de l'association

Nom de l'association:.....

Objet de l'association:.....

Contact (téléphone, adresse mail et site Internet):.....

Eventuellement, connaissez-vous l'année de création de votre association?.....

Depuis sa création, l'association:

évolue

stagne

décroît

Dans quelle commune est-elle implantée?.....

Combien compte t'elle:

d'adhérents?.....

de bénévoles?.....

de salariés?.....

Si vous disposez de salariés:

Quel type de contrat de travail est le plus fréquent?

CDD

CDI

Autre

Quel nombre d'heures de travail réalisent-ils en moyenne, par

semaine?.....

L'association regroupe t'elle principalement des habitants :

de la commune

des communes à - de 10 km

des communes à + de 10 Km

L'association regroupe principalement des adhérents :

de tous les âges

de moins de 18 ans

de 18 à 30 ans

de 31 à 60 ans

de plus de 60 ans

Identifier des besoins de services

Connaissez-vous d'autres associations ayant le même type d'activités que vous sur le territoire?

Oui

Non

Travaillez-vous en collaboration avec d'autres associations?

Oui

Non

Si oui, de manière:

ponctuelle

régulière

Souhaiteriez-vous que le partenariat associatif soit plus développé?

Oui

Non

Si oui, souhaiteriez-vous améliorer la mutualisation (classez par ordre):

des moyens humains (ex: « partage » d'un salarié, de bénévoles)

des moyens techniques (ex: achat commun de matériel)

des projets (ex: tournoi multisport)

Identifier des besoins d'équipements

L'association dispose t'elle d'un local propre?

Oui

Non

L'association utilise t'elle des équipements

de la commune

des communes alentours

Si oui, quels sont ces équipements?

.....

Si oui, sont-ils adaptés à vos besoins?

Oui

Non

Souhaiteriez-vous une structure qui accompagne le tissu associatif sur le territoire (ex: maison des associations)?

Oui

Non

Si oui, quels sont les services qui vous serez nécessaires?

lieu d'échanges/de réunions

lieu d'informations

lieu de projets

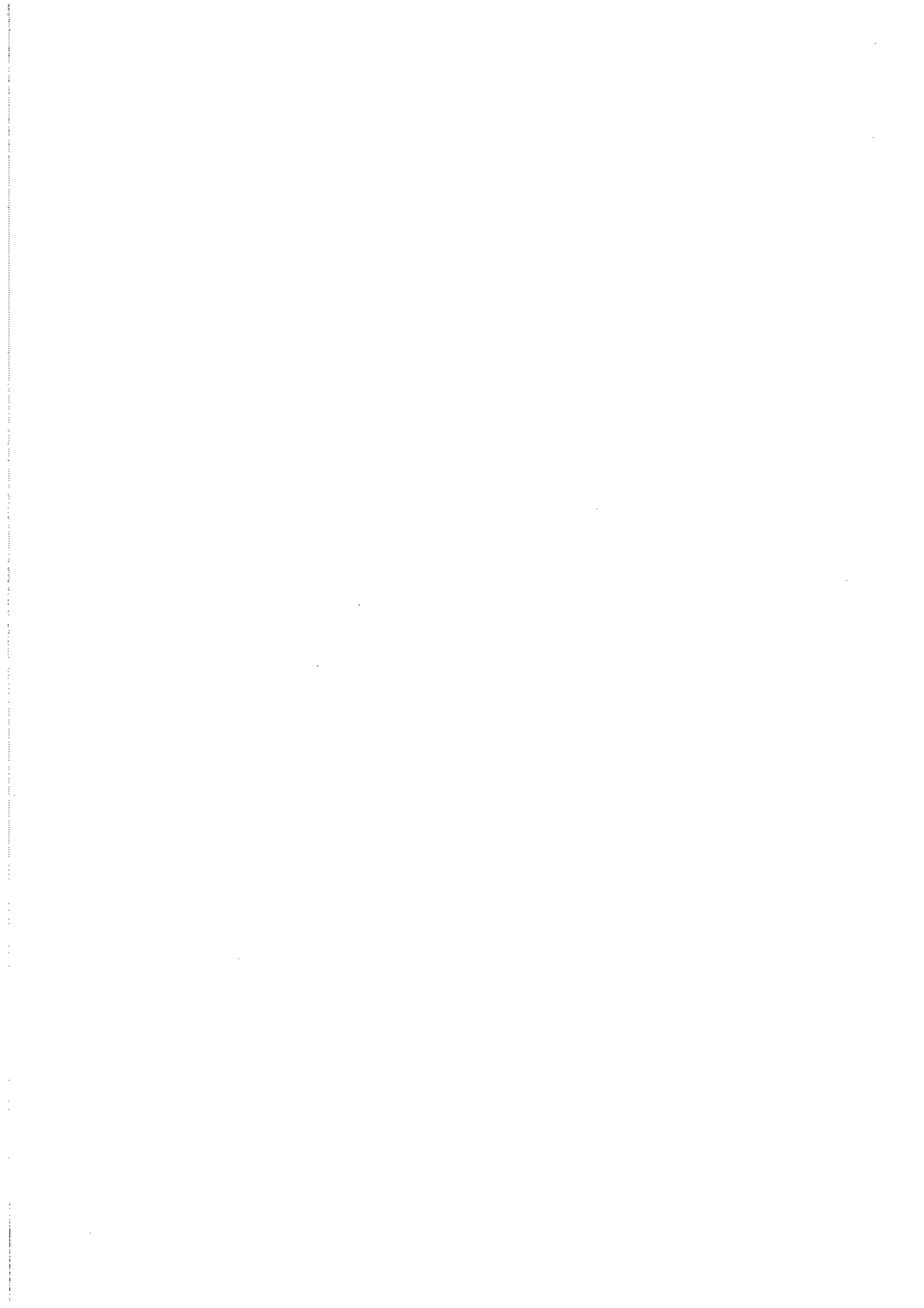
Nous vous remercions du temps que vous avez accordé à cette enquête

Vous pourrez prendre connaissance des résultats de l'enquête lors des forums des associations à la rentrée 2010.

Nos partenaires: les élus de la CCPN, PIC, DDJS, APSL 27, Meta GE, Caf, Conseil général, Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, la MSA...

Annexe 8: Le questionnaire sur le temps libre des habitants

Annexe 9: Le questionnaire UFOLEP sur le temps libre des enfants



Quelques renseignements sur toi

1 Ton âge:

2 Tu es: 1
 2

3 Tu habites à:

Quel sportif es-tu?

4 Pratiques-tu un sport dans un club? 1
 2

5 Si non, pourquoi? 1
 2
 3
 4

6 Si oui, quel sport: 1
 2
 3
 4
 5
Raquettes (Tennis, ping pong, badminton) 5
Combat (karaté, judo, boxe...) 6
 7
football 7
basket-ball 8
hand-ball 9
Autres:..... 10
 11
Cross 11
Vélo/VTT 12

7 Ton club est-il dans ta commune? 1
 2

8 Si non, peux-tu nous donner la commune de ton club?

9 Tu t'entraînes: Le soir en semaine après l'école 1
Le mercredi matin 2
Le mercredi après-midi 3

10 Qui t'emmène le plus souvent aux entraînements?

11 Tu fais de la compétition le week-end? 1
 2

12 Dans la liste des sports de la question 6, quel sport aimerais-tu faire?
(indique le numéro correspondant à l'activité)

13 Aimerais-tu faire plusieurs sports? 1
 2

14 Tu aimes faire du sport: 1
 2

Tes autres activités et tes loisirs?

15 Pratiques-tu une activité non sportive? (musique, théâtre...) 1
 2

16 Si oui, dans quelle association?

17 Que fais tu de tes temps libres? *Fais un classement de 1 à 5*

Je regarde la télévision
Je joue à ma console de jeu
Je joue à des jeux de société
Je joue dehors
Je vais me promener en famille

18 Qui te garde le mercredi? Maman ou papa 1
Une "nourrice" 2
je suis au centre de loisirs 3

A toi la parole:

Annexe 10: Le questionnaire de Melle Thétiot sur le temps libre des adolescents

Salut, je m'appelle Elodie et je suis en formation BPJEPS Activités Physiques pour Tous dans le but de devenir éducatrice sportive. Je serais présente pour la semaine en camp durant les vacances de pâques. Les informations de ce questionnaire ne serviront que dans le cadre de ma formation professionnelle. Je te remercie de prendre un peu de ton temps pour y répondre. A bientôt.

1. Dans quelle commune habites-tu ?

2. Quel âge as-tu ?

3. Que fais-tu après tes journées au collège / lycée ?

Tu peux cocher plusieurs cases et détailler tes réponses en dessous

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> lecture | <input type="checkbox"/> TV | <input type="checkbox"/> shopping |
| <input type="checkbox"/> msn / myspace / blog | <input type="checkbox"/> dessin | <input type="checkbox"/> cinéma |
| <input type="checkbox"/> internet | <input type="checkbox"/> promenade | <input type="checkbox"/> autres (précises) |
| <input type="checkbox"/> jeux vidéos | <input type="checkbox"/> voir tes ami(e)s | |
| <input type="checkbox"/> sport | <input type="checkbox"/> centre ados / MJC | |
| <input type="checkbox"/> instrument de musique | <input type="checkbox"/> cuisine | |

4. Peux-tu pratiquer des activités à proximité de chez toi ? si **OUI** quels types ?

si **NON** qu'aimerais tu pratiquer?

5. Pratiques-tu un sport en club ? Le(s)quel(s) ?

6. Le pratiques-tu dans ta commune ? (oui / non)

- Si **NON** où le pratiques tu ?

- Par quel moyen de transport y vas-tu ?

7. Que fais-tu pendant les vacances scolaires ?

Tu peux cocher plusieurs cases

- vacances en famille
- je reste chez moi
- je vais à sac'ados
- je vois mes amis
- autres (précises)

8. Es-tu inscrit pour le camp multisport à thury harcourt ?

Si non pourquoi ?

Aimerais tu y aller ?

Annexe 11: Le questionnaire du Lycée de Chambray sur l'accueil des nouvelles populations

« Conditions et moyens pour bien accueillir les nouvelles populations »

SIGNALETIQUE

➤ Identification de l' élu

- Nom et prénom :

.....

- Profession :

.....

- Commune et nombre d'habitants :

.....

- Date d'élection :

.....

- Fonction dans la CCPN :

.....

➤ **Identification des nouveaux arrivants dans la commune enquêtée**

- Comment évolue l'installation des nouveaux arrivants sur votre commune?

Forte augmentation	Faible augmentation	Stagnation	Faible diminution	Forte diminution
--------------------	---------------------	------------	-------------------	------------------

- Nombre moyen des nouveaux arrivants par an?

- Comment la commune recense t'elle les nouveaux habitants ?

.....

- Caractéristiques des nouvelles populations

- Origines géographiques : urbains/ruraux
- Profil sociologique : actifs, retraités, sans emplois
- Catégories socioprofessionnelles
- Type de logement (propriétaire, locataire, constructions neuves)

PARTIE 1: Identifier les pratiques des communes en matière d'accueil

1) Que fait la commune pour accueillir les nouveaux arrivants ?




1.1 - Si « Rien », pourquoi ?

.....

.....

.....

.....




   - Si vous avez des dispositifs d'accueil dans votre commune, avez-vous consulté les nouveaux arrivants pour connaître leurs avis et leurs attentes en matière d'accueil ?

.....

.....

.....

.....

   - Si vous n'avez pas de dispositifs dans votre commune, souhaiteriez-vous développer une politique d'accueil ?

- Oui
- Non

1.4 - Si vous avez un ou plusieurs dispositifs dans votre commune, précisez quels dispositifs (périodicité, moyens mis en œuvre) ?

.....

.....

.....

.....

1.5 - Si vous avez un ou plusieurs dispositifs dans votre commune, qu'attendez-vous en retour de cet accueil pour la commune ? Dans quel(s) objectif(s) ?

.....

.....

.....

.....

2) Seriez-vous demandeur d'informations sur les « bonnes pratiques » en matière d'accueil ?

- Oui
- Non

3) Quelle est selon vous la meilleure échelle pour accueillir les nouveaux arrivants? (précisez)

- Communale
- Intercommunale (CCPN)

Mots clefs: mutualisation, cohérence territoriale d'accueil

PARTIE 2 : Comment les élus perçoivent-ils l'arrivée des nouveaux habitants

4) Pouvez-vous identifier les contraintes mais aussi les opportunités de l'arrivée de nouvelles populations pour le développement communal?

4.1 - En quoi est-ce une contrainte? (pouvez vous préciser)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mots clés : pression foncière, voies de communications, services à la population, conflits de voisinages et d'usages

4.2 - En quoi est-ce une opportunité ? (pouvez vous préciser)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mots clés : « commerce de proximité, maintien de l'école, maintien des services publics, rajeunissement de la population, maintien d'un tissu associatif »

PARTIE 3 : Représentation des élus sur le territoire communal

5 Diriez-vous de votre commune que c'est une commune :

- Rurale
- Périurbaine
- Urbaine
- Autre (préciser).....

5.1 - Pourquoi et sur quel(s) critère(s) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6 La préservation du cadre et du mode de vie rural dans votre commune est-il un objectif ?

- Oui
- Non

6.1 – Pourquoi, pouvez-vous préciser ?

.....

.....

.....

.....

6.2 - Si oui, que fait la commune pour préserver le cadre et le mode de vie rural ?

.....

.....

.....

.....

.....

7. Comment définissez-vous « l'esprit village » ?

.....

.....

.....

.....

Merci de votre attention. Les enquêtes seront traitées très prochainement par notre classe et présentés à la collectivité dans le cadre du projet social territoire. Une synthèse de l'enquête pourra faire l'objet d'une publication dans la gazette intercommunale de septembre 2010.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de bien vouloir contacter Marie Gillot (CCPN)

Annexe 12: L'annuaire des associations

recensement

Accueil Pér-Seulrière	Mme Carivel Lactitia	27753 La Couture Boussey	02 32 36 08 71	06 81 42 04 75
ACSIB	M. Rieher Christophe	6 rue René Cassin		
ADBF 27	Mme Gavillon Céline	2 Rue Châteaubriand	02 32 38 53 33	
ADMIR	M. Pomnard Marcel	5 avenue Victor Hugo	02 32 60 32 25	
ADMIR	Mme Alves Sophie	8 Chemin de Trouville	02 37 41 81 82	
ADMIR	M. Fimat	100 rue Marie Curie	02 32 36 51 13	
ADS Emploi		27780 Gournes sur Eure	02 32 60 37 69	
ADS Insertion		27220 St André de l'Eure	02 32 37 42 51	
Aéroclub d'Eurex	M. Chaoune Boulouge	1 rue de la Croix Prunelle	02 32 37 52 80	
Aéromodélisme	M. Haas Xavier	Route de Danville	02 32 24 21 29	
AGCS	Mme Zabielle	27240 Avrilly	09 77 82 10 37	
Agrophie	M. Leblond Michel	27220 Le Hébit	02 37 43 62 97	
ALEC	Mme Bertrand Béatrice	10 rue Ronch		06 99 00 85 73
Amicale des Anciens	M. Francisco do Carmo Jean-Claude	27220 Coudrès		
Amicale des Combattants et Prisonniers de Guerre (ACGF)	M. Blondet Bernard	27220 St André de l'Eure	02 32 37 19 59	
Amicale des Parents d'élèves	M. Houeix Christophe	27220 Gossoisville	02 32 32 22 63	
Amicale des Pêcheurs	M. Courteuil Charles	16 rue Romaine		
Amicale des Sapeurs Pompiers	M. Poulain Ludovic	8 rue de la fosse aux merles	02 32 37 88 47	06 16 87 39 29
Amicale des Sapeurs Pompiers	M. Lucas Philippe	3 rue du Champ		
Amicale du Boulognin	M. Rémy Bruno	Centre de secours	02 37 48 52 59	
Amicale des Sports et loisirs	M. Puseh Thierry	11 rue de la Messangère		
Amis de la bibliothèque	Mme Baubron Chloéline	Bâtiment La simplicité - Rue de Melleville-	02 32 37 29 77	
Amis de Saint Loup	M. Travers Lionel	35 rue des Bruyères	02 32 37 81 78	
Amis du Mayombé	Mme Blanchard Yvette	Rue des Boîtes - Médiathèque	02 32 30 26 38	06 98 03 92 98
Amis du Musée	Mme Bernard Catherine	4 rue de Dreux	02 32 37 24 63	06 23 42 76 50
Amis du patrimoine	Mme Costet Claire	Le Bois des Prés	02 37 63 13 96	06 66 02 89 45
Amis Mutilés	Mme Luyss Françoise	40 Grande rue	06 12 10 70 36	
Anciens Combattants	Mme Auclair Jacqueline	56 rue Charles De Gaulle	02 32 37 95 24	
Anciens Combattants	M. Poichotte Pierre	11 Les Cordes de Motteux	02 37 48 52 61	
Anciens Combattants	M. Ducloux Jean	18 Chemin du Pointier Noir	02 32 37 29 76	
Anciens Combattants	M. Dupré Alain	2 rue du Stade	02 32 37 92 88	06 78 98 89 98
Anciens Combattants	M. Benlloch Germain	01 rue d'Ivry		
Art Courtois	M. Thibault Claude	21 rue des Quatre Vents, La Val Léger	02 37 43 45 82	
Arts et culture	Mme Tougas	7 Rue de l'Espérance	02 32 36 87 28	
ARVAB	Mme Dupast Breal Nicole	23 rue de St André	02 32 34 20 49	06 12 07 12 56
Asso Récepto	M. Allain Lionel	Mairie	02 32 37 56 14	
Association culturelle et sportive	M. Bouteau Marc	19 rue de Villemeuva	02 32 36 52 23	
Association de chasse	Mme Cherot Yvette	2 rue G. Leblanc	02 32 29 86 78	
Association de chasseurs	M. Courage Fabrice	15 Place René Cardin	02 32 37 69 85	
Association de Défense et de Loisirs (ADEL)	M. Piel Paul	5 chemin Futehaye	02 37 41 71 29	
Association des Amis de l'Aérodrome Andréstin 4A	M. De Louvigny Guy	11 rue la Grosse Devisse	02 32 37 27 24	
Association des Parents d'élèves	Mme Masselotte Marie-Anne	12 rue Villereuve	02 32 38 27 68	06 20 02 23 41
Association des Parents d'élèves	M. François Patrick	7 ter rue de la Petite Route Malassis		
Association des Parents d'élèves	Mme Dupont Sandra	15 rue des Ecoles	02 32 31 34 52	
Association des Parents d'élèves	Mme Tondele Michèle	8 Impasse de la Glane	02 76 38 02 15	06 82 17 89 32
Association des Parents d'élèves	M. Doyek Nicolas	11 rue Lechat		

recensement

Association des Parents d'élèves	Mme Lecorté	12 rue des Zozos	27780 Garennes sur Eure	02.32.26.95.80
Association familiale de St André et des environs	Mme Le Divenech Vernique	44 rue de Mousseaux	27220 St André de l'Eure	02.32.60.32.18
Association multi-sports (AMS)	Mme Levasseur Sylvie	1 rue des Venelles	27220 Bois le roy	02.32.37.51.30
Association sportive -Gymnastique volontaire-	Mme Vieter Catherine	22 route d'Ézy	27530 Croth	02.37.41.75.65
Association Sportive Adrésienne (ASA)	M. Aroule Fernand	4 rue Saint Pierre	27220 St André de l'Eure	02.32.38.19.85
Association Sportive Automobile Club Adrésien (ASACA)	M. Desjardins Fabien	29 bis avenue Winston Churchill	27000 Evreux	02.32.38.18.93
Association sportive du Collège des 7 Épis	M. Mission Serge	autoparc	27220 St André de l'Eure	02.32.37.31.30
Astronomie	M. Dupuis André	24 rue Villeneuve	27220 Prey	06.16.14.73.76
Astronomie	Mme De Sainte Marie	13 Chemin du Cormier	28260 Sirel Mousseil	02.37.41.75.23
Atelier Créatif	Mme Fontaine Anne	6 Impasse de Sainte Juree	27220 Grosseouvre	02.32.37.95.69
Athlétisme club adrésien ACAVEAC	M. Masselin Thierry	12 rue Villeneuve	27930 Guechainville	02.32.28.27.68
Atout Choeur	Mme Bazin Patricia	2 rue des Bruyères	27750 La Couture Boussey	02.32.36.83.71
Aventure Vallée club (AVMC)	Mme Rade Marie-José	15 rue du Lot Val Léger	27810 Marcilly sur Eure	02.37.48.47.52
Ball Trap Adrésien	M. Kowal Guy	10 rue des Fontaines	27220 St André de l'Eure	02.32.37.53.36
Basket Ball	M. Wetzel Jean-Claude	12 rue de Nonancourt	27220 Marcilly sur Eure	02.37.48.49.40
Basket Hall (ASA)	M. Marie Stéphanie	23 Chemin de Louvressey	27190 Fenêtres Haut-Clocher	02.32.35.78.53
Bibliothèque	Mme Uggert Rosamonde	11 rue de la Marotte	27220 Grosseouvre	02.32.37.92.12
Bibliothèque municipale	M. Lutrnan Claude	14 rue de la Garene	27530 Croth	02.37.41.78.14
Bibliothèque	Mme Debernardy	8 rue du Charry	27750 La Couture Boussey	02.32.26.10.81
Bibliothèque municipale	Mme Fournier Nicole	210 rue de l'Écu	78550 Houdan	02.37.48.48.43
Billard	M. Mazy Thierry	3 Senté de la Fosse Paris -Touvoye-	27220 St André de l'Eure	06.07.04.98.89
Billard	Bar-Jahno Le Monté Oligto	8 rue de Dreux	27220 St André de l'Eure	02.37.48.45.91
Boxe Française	M. Mercier Christian	5 rue de l'Europe	27750 La Couture Boussey	02.32.36.79.62
Boxing club adrésien	Mme Marcellin Lucélia	7 Bd de l'Europe	28100 Dreux	06.23.41.10.22
C.C.N	Mme Bacon Isabelle	47 rue de Ruisseau	27780 Garennes sur Eure	06.81.42.04.75
CAGV	Mme Olivo Denise	12 rue Jean Jaures	27220 Bois le roy	02.32.37.37.19
Canotage	M. Gomas Pierre	33 rue d'Osmon	27220 St André de l'Eure	02.32.37.23.57
Captaine des Sapeurs Pompiers	M. Nicolas Jean-Pierre	22 Rue de Saint André	27750 La Couture Boussey	02.32.36.79.21
Carole de l'Amitié	Mme Jack Bernadette	20 rue d'Ézy	27750 La Couture Boussey	02.32.36.06.48
Chaquilienne	M. Lehesnard Michel	Mairie de Coudes	27220 Coudes	02.32.37.34.79
Châpulte	M. Ménard Pascal	35 impasse de la Venellière	27220 Bois le roy	02.32.37.39.45
Ch&So	M. Brout Océane	Hameau Clissey 9 rue St Martin	27220 Grosseouvre	02.32.30.10.98
Club Aéronautique de St André de l'Eure (CASA)	M. Dubois Jean	Aérodromes	27220 St André de l'Eure	02.32.27.24.74
Club d'Aéromodélisme Passion (CAMP)	M. Bernard Jean-Jacques	4 rue de la Isatière	28350 St-Lubin des Joncherets	02.32.30.49.31
Club Peinture sur soie	Mme Cambus Yvonne	14 route des Montmarais -Touvoye-	27220 St André de l'Eure	06.82.04.34.81
Club U.L.M St André de l'Eure	Mme Dubus Françoise	Routs des Astrodromes	27220 Chapigny la Fuetillye	06.13.43.56.26
Comité des Fêtes	M. Yuen Michel	Mairie	27220 Garentières	02.32.23.22.39
Comité des Fêtes	M. Lefevre Renaud	1 rue Bourdonné	27220 Grosseouvre	02.32.37.16.31
Comité des Fêtes	M. Burkard Christian	67 rue de la Mairie	27220 Le Hahit	02.32.37.37.10
Comité des Fêtes	M. Lagoutte Olivier	7 route St André	27220 Lignerolles	02.32.37.59.64
Comité des Fêtes	M. Villain Hugues	le Buisson de Croth	27530 Croth	02.37.41.75.56
Comité des Fêtes	M. Albert Laurent	53 rue de l'Ézy	27750 La Couture Boussey	02.32.34.24.46
Comité des Fêtes	Mme Pasquon Christine	16 rue de l'Aigillon	27780 Garennes sur Eure	02.32.36.53.87
Comité des Fêtes	Mme Guyot Valérie	212	27930 Gravigny	02.32.39.49.55
Comité des Fêtes et d'entraide	Mme Renaud Jacqueline	1 rue des Épiques	27220 St André de l'Eure	02.32.37.53.46
Conférence musicale	Mme Nesch Olga	37 rue de Dieux	27220 St André de l'Eure	02.32.37.49.46
Coopérative scolaire	Mme Benedini Sabine	École Primaire	27530 Croth	02.37.41.86.26
Country	Mme Le SAGER Stéphanie	2 rue des Bruyères	27530 Ézy sur Eure	02.32.36.83.71
Cout Choeur	Mme Bazin Patricia	2 rue des Bruyères	27750 La Couture Boussey	02.37.41.48.91
CoutPat	Mme Lenois Patricia	17 rue des Furestes	28260 La Chaussée d'Ivry	02.37.41.78.93
Croth Loisirs	Mme Lopez Eugène	44 route d'Ézy	27530 Croth	02.32.32.72.73
Cyclisme (ASA)	M. Dumoutier Pascal	1 rue de la mare Bourgeois	27220 St André de l'Eure	06.61.33.49.85
Cyclotourisme (ASA)	M. Verdier Gérard	3 rue Jules Ferry	27220 St André de l'Eure	02.32.37.24.81

recensement

Danse (AF)			Mme Laventier Lucette	12 rue des fontaines	27720 St André de l'Eure	02 32 26 14 40	06 09 91 37 10
Dents de lait	gerardjul		Mme Saint James	53 rue de Ligierelles "Les Moutons"	27810 Marcilly sur Eure	02 37 48 47 81	
Dessins Peinture			Mme Quintin Gérard	2 rue des Longues pièces	27220 Champeigy la Fulestye	02 32 60 26 94	06 79 97 59 77
Dessins-ton village			Mme Carbonnier Catherine	14 rue de la Libération	27220 Condres	02 32 36 49 20	
Dijonson 27	www.dijonson.com		M. Taloff Patrick	11 rue le Parc	27750 La Couture Boursay	02 37 48 45 42	
Do Mf St La Couture			M. Pivadeau Olivier	14, Rue du Parc	27810 Marcilly sur Eure	02 32 36 55 73	
Domaine de Marcilly	domainehttp://www.domaine.com		M. Tessard Christian	Ronde de St André	27780 Garennes sur Eure	02 32 60 26 15	06 81 04 94 67
Don du Saug			M. Julka Olivier	6 rue Arabelle France	27720 St André de l'Eure	02 32 60 26 15	06 81 04 94 67
Double Croche et Contrepoint Chorale	doublefield		Mme Lotseu Michèle	22 Cité arctique			06 88 91 68 92
Ecole de Musique :			Mme Destaux				
Eure Tonic	curville-e		Mme Duousson Nathalie	Ronde de Darnville	27220 St André de l'Eure	09 54 10 57 68	
Fédération des Anciens Combattants (FNACA)			M. Barolin Jean-Marie	10 bis rue de la Libération	27220 St André de l'Eure	02 32 37 21 72	
Fédération des Anciens Combattants (FNACA)			M. Scheldt Bernard	1 chemin de Trouville	27750 Croh	02 37 41 86 54	
Fédération des Anciens Combattants (FNACA)			M. Charbon	La Ferme du Parc	27780 Garennes sur Eure	02 32 36 55 41	
Fédération des Conseils des Parents d'élèves du Collège des 7 épis (FCPE)			M. Libermont François	10 route de la Brosse	27220 Garennes sur Eure	02 32 30 23 40	06 18 93 22 07
FNATH			M. Morvan Roland	29 Rue d'Éry	27220 St André de l'Eure	02 32 37 52 47	
Formation de Jouvence			M. Coffin Michel	2 rue de Brémien	27220 Grosseuvre	02 32 37 33 81	
Football	isa.foofé		Mme Monllys Marie-Louise	37 rue de la Fontaine	27220 St Laurent des Bois	02 32 37 20 88	
Football	isa.foofé		M. Coffin Michel	7 Impasse du Hê-Sallant	27530 Croh	02 37 41 76 10	06 16 73 75 61
Football	isa.foofé		M. Léger Christophe	32 Impasse de l'église	27780 Garennes sur Eure	02 37 41 45 11	
Football Club de Crotby/Marcilly	fc.crotby.com		M. De Azevedo José	11 bis rue des Sablonis	27260 Saussey	02 32 37 45 67	
Football Club de Prey			M. Minot Jackie	15 bis rue de Bérou	27750 Prey	02 32 36 75 66	
Garénaire			M. Dupuis Patrick	6 route Val David	27750 La Couture Boursay	02 32 37 52 27	
Garénaire			M. Langellier Joël	3 rue de l'Église	27780 Garennes sur Eure	02 32 37 43 87	
Garénaire			Mme Le Flohic	11 Chemin de la couture	27780 Garennes sur Eure	02 32 36 52 15	
Garénaire			M. Doycas	23 rue Pasteur	27780 Garennes sur Eure	02 32 26 22 85	
Garénaire			M. Ténis Pierre	8 Impasse du Beau Terne Bueil	27530 Croh	02 37 41 74 93	
Garénaire			M. Porté Jean-Pierre	9 rue de la Bégonne	27220 Garennes sur Eure	02 32 32 46 84	06 21 41 47 63
Gaullie Fraternelle	gaulle.fr		Mme Leducq Marie-Noëlle	1 route de St André	27220 St André de l'Eure	02 32 32 46 84	
Gaullie Fraternelle	gaulle.fr		Mme Leducq Marie-Noëlle	1 Bd de la Communauté européenne	27220 Grosseuvre	02 32 37 52 27	06 70 75 87 68
Gaz'parts	gaze-parts.com		M. Lefebvre David	31 rue Korrature	27220 Grosseuvre	02 32 37 52 27	
Gripemoteur			Mme Tvermer Lucretie	12 rue des Frimanes	27810 Marcilly sur Eure	02 32 37 52 27	
Gymnastique et gymnastique douce (AG)	harmonie4www.ha		M. Gérard Germaine	La Métaingère	27220 St André de l'Eure	06 09 57 55 98	
Harmonie de Marcilly sur eure	harmonie4www.ha		M. Brehan Michel	13 bis rue d'Éry	27750 La Couture Boursay	02 32 37 56 07	06 81 42 04 75
HAC 27			M. Roussel Alain	20 rue de Ronde	27220 St André de l'Eure	02 32 36 87 23	06 63 37 43 97
Jardins amateurs	lesjardins.com		Mme Poncard Céline	3 Impasse du Parc	27220 Épiéde	02 32 36 87 23	
Joyeux Épis	joyeux-epis.com		M. Girard Fabrice	B& Verdun	27220 St André de l'Eure	02 32 37 26 39	
Judo (AF)	karate4na		M. Viry Olivier	rue de St André	27810 Marcilly sur Eure	02 32 30 23 40	06 81 71 99 98
Karaté (AF)	karate4na		M. François Lherminier	10, route de la Brosse	27220 Garennes sur Eure	02 32 26 12 99	
Lapins de Garennes			M. Charles Jean	13 Résidence des Plantes	27780 Garennes sur Eure	02 32 26 12 99	
Lavandière	lavandiere.net		M. Bussereau Patrick	86 rue de Coudres	27220 St André de l'Eure	02 32 37 30 41	
Lions Club	lionsclub.com		M. Stuyveart Philippe	Bp 6	27780 Garennes sur Eure	02 37 48 49 40	06 23 11 60 00
Loisirs et Culture	fr		Mme Castald	118 rue Marie Curie	27810 Marcilly sur Eure	02 37 48 49 40	
Marché Promenades	www.loisirs.com		Mme Watzler Anna	12 rue de Nonancourt	27810 Marcilly sur Eure	02 37 48 49 40	
Metaphores	na		Mme Wasylyszczyn Cathy	rue de la Marie Bourgeois	27220 St André de l'Eure	02 37 48 49 40	
MEBH (pâtisserie)	na		M. Chibot Alain	40 route de Bois le Roy	27530 Croh	02 37 41 78 60	
Mieux valleur	jacques.g		M. Galley Jacques	40 route de Bois le Roy	27530 Croh	02 37 41 78 60	
Mission Léciale	mission.com		Mme Prevost Françoise	6 rue Mare Corbin	27220 Les Authieux	02 32 37 24 00	
Mob 27 Evolution	mob27.com		Mme Prevost Françoise	61 rue Chanoine Boujigne	27220 Les Authieux	02 32 37 24 00	
Nous faisons amères			M. Legendre Patrick	7 Impasse du Vieux	27220 Garennes sur Eure	02 32 37 28 32	06 10 68 21 78
Nouveau Symas			M. Le Hénard Jean-Pierre	4 rue du Souler-Battigny	27220 St André de l'Eure	02 32 60 31 27	
Paroisse de Marcilly sur Eure			Mme Clerc Yvonne	19 rue des moulins	27220 St André de l'Eure	02 37 82 90 16	
Paroisse de St André			Maison Paroissiale	12 rue de la Libération	27220 St André de l'Eure	02 32 37 30 53	
Pâtisserie Marcillocen	bernard.fr		M. Tortel Bernard	9 rue de Dieux	27810 Marcilly sur Eure	02 32 37 30 53	06 14 15 69 89

		recensement	
Base Pêche	de pêche	M. De Almeida Antonio	5 rue de la Mare au bois
Pêche dans les marais communaux			Mairie de Coudrès
Pêche et loisirs		M. Buzenet Christophe	5 rue Bouvès
Pêche Etangs le Foucheur			47 route de Bi
Pétanque (ASA)	www.petanque.fr	M. Villédien Jacques	11 rue Beaurier
Pétits de Marnou		Mme Yasseur Valérie	1 Chemin du Village
Pierres de la Vallée		M. Le Frohic	4 rue du 11 Novembre
Ping-pong		M. Lot Jean Pierre	Caserne d'Esy
Pompiers		M. Loubert Philippe	8 rue du Chillon
Resto du coeur		Madon F. sur org	
Rugby club	olga.necel@orange.fr	Mme Nech Olga	37 rue de Verdun
Rugby Club Andréisme (ASA)	http://www.rcandrem.com	M. Paillasson Norbert	13 Lot Val Lejeu
Sarapbooking	marc-yos	Mme Rude Marie-José	Prunelle
SESSAD Richard Barot			0 route de la Brosse
Shodokan Karaté Club Andréisme (AF)		M. Lherminier François	6 rue des Bouteaux
Silva Club		Mme L'éternité Françoise	21 rue du 11 novembre
Société andréisme de classe		M. Denariet Martial	ZAC de la Croix Pynelle
Société de chasse		M. Loxier Bernard	Mairie de Coudrès
Société de chasse		M. Collen Etienne	2 rue du Château d'eau
Société de chasse		M. Guillemon Bernard	31 rue de St André
Société de chasse		M. Bijn	4 rue des Anthonnes
Société de pêche (SFCB)	spect@fc	M. Asmont Gérard	12 rue de la mare du bois
Société d'Autisme		Mme Ginnat Edith	9 rue des Folles
Sociologie (AF)		Mme T. avierier Lucette	12 rue des Fontaines
Tamateurs de Gravures	bernald	Mme Bontemps Gilberte	Mairie
Téléthon		Mme Buisson	2 rue Victor Hugo
Tempo		M. Luce Jean-Michel	12 Bd de Verdun
Tennis		M. Maklar Jean-Clément	Le Val Garonnières
Tennis		M. Fleuret Daniel	8 route d'Ezy
Tennis		M. Burellet	25 rue d'Ezy
Tennis club andréisme	foa.kenne	M. Bousset	25 rue du docteur Roux
Tennis club de Bois le Roy	cathy.paj	M. Bouillon Sébastien	24 rue de l'Eure
Tennis Club de l'Établi		Mme Huguette Catherine	4 rue du Portier Noir
Tennis Club de Puy		Mme Ghislaine Prune	Chemin Vert
Tennis de table		M. Verdier Dominique	11 rue de Garonnières
Tennis de table		M. Tissant	6 rue Hélène Boucher
Tennis de table (AF)	jeanpierre.lou@orange.fr	M. Lot Jean Pierre	10 rue des chassées
Terre de Jade - Tai Ji Quan et Qi Gong - (AF)	terredelajade.com	M. Lallemand Pierre	10 rue des Soupirs
Tillemus		Mme Méry Sophie	23 rue du Maréchal Joffre
Tourisme age dit de « La gaitié »	demollet	Mme Dumoulin Cosette	
Un. deux. Trois Solal	123solal@	M. Mathieu Patrick	10 rue de l'Osny
Union Artistique		Mme Garbaniet Catherine	14 rue de la Libération
Union professionnelle Andréisme (UPA)		Mme David	1bis rue du Bois
Yoga (AF)	milredieu	Mme Leduc Isabelle	56 rue du Charbon Bouligne
Yoga2filie	www.yoga2filie.fr	Mme Viljeleu Stéphanie	11 rue Beaurier

Annexe 13: Article de la Gazette de St André de l'Eure concernant les CCAS

QU'EST-CE QUE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ? (C.C.A.S.)

Le C.C.A.S. est un établissement public indépendant de la structure municipale, même si le maire en est le Président. Il est dirigé par un Conseil d'Administration composé d'élus et de personnalités qualifiées représentant :

- les personnes âgées,
- les personnes handicapées,
- les familles (U.D.A.F.⁽¹⁾),
- les associations d'entraide.

Lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information, le C.C.A.S. a pour mission d'accompagner les personnes en difficultés et de trouver ensemble des solutions aux problèmes du quotidien.

Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt commu-

nal gérées par le secteur privé.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, aide au logement pour les personnes âgées, les personnes sans domicile fixe...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil Général, la Préfecture, les organismes de Sécurité Sociale, la C.A.F., etc.

Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, colis alimentaires, etc.

Il peut être délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le Conseil Général.

Sa mission essentielle est de favoriser et de renforcer entre tous les habitants, en particulier les plus fragilisés, un lien social et une fraternité qui permettront à chacun de rester citoyen à part entière.

LE CCAS C'EST AUSSI :

- Un contact permanent avec les Agents de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) et les Gardes Champêtres.
- Une réunion mensuelle avec les Assistantes Sociales pour parler ensemble des dossiers rencontrés. Cette étroite collaboration permet de trouver des solutions.
- La défense des dossiers logement en commission d'attribution avec les différents bailleurs et la défense des dossiers en commission d'expulsion en Préfecture.
- Des réunions auprès des différents partenaires pour l'actualisation des connaissances et des lois.
- Un partenariat avec les différents services du Conseil Général pour

le traitement des dossiers : A.P.A.⁽²⁾, Aide ménagère, signalements de personnes en danger, etc. Et tous les autres partenaires : la Sécurité Sociale, la C.A.F.⁽³⁾, la C.R.A.M.⁽⁴⁾, la M.D.P.H.⁽⁵⁾, l'A.D.E.F.⁽⁶⁾, l'A.D.M.R.⁽⁷⁾, la Préfecture, l'A.D.I.L.⁽⁸⁾, la Maison du Droit et de la Justice, A.D.S.⁽⁹⁾ Emploi, A.D.S. Insertion, Gaz de France, E.D.F. et bien d'autres encore.

⁽¹⁾UDAF : Union Départementale des Affaires Familiales

⁽²⁾APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

⁽³⁾CAF : Caisse d'Allocation Familiale

⁽⁴⁾CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie

⁽⁵⁾MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

⁽⁶⁾ADEF : Aide à Domicile et Emplois Familiaux

⁽⁷⁾ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

⁽⁸⁾ADIL : Association Départementale pour l'Information sur le Logement

⁽⁹⁾ADS : Ateliers De la Solidarité

LES ACTIONS DU CCAS À SAINT-ANDRÉ DE L'EURE, C'EST QUOI ?

Pour l'année 2008 :

- 138 bons au titre de l'aide alimentaire ou combustible (bouteille de gaz) pour la somme de 4 004,50€ (une moyenne de 29€ environ par bon).

Sur 29 demandes de secours :

- 26 demandes de secours pour la somme de 4 222,04€ (une moyenne de 162,38€)
- 1 demande refusée
- 2 avances remboursables

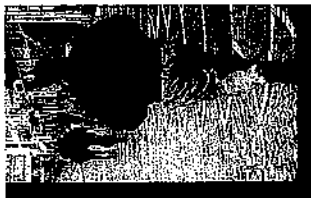
Pour l'année 2009 (jusqu'au 30 octobre) :

- 154 bons au titre de l'aide alimentaire ou combustible (bouteille de gaz) pour la somme de 6 226€ (une moyenne de 40€ environ par bon).

Sur 29 demandes de secours :

- 23 demandes de secours pour la somme de 4 866,55€ (une moyenne de 211,59€)
- 3 demandes refusées
- 1 avance remboursable

Annexe 14: La loi du 5 Mars 2007 sur la Délinquance



prévention de la délinquance



Les points clés
de la **LOI**

relative à la
prévention de la
délinquance

Secrétariat général
de la Commission
de prévention
de la délinquance

4, rue de la République 75002
Paris

Tel : 01 40 97 61 81

www.sgdpc.legifrance.gouv.fr

Impressions sur papier recyclé. 100% de fibres végétales et 100% de colle végétarienne.

LA PRÉVENTION ET LE MAIRE

Inscrite dans la continuité de l'action engagée depuis 2002, année de la création des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), la loi relative à la prévention de la délinquance renforce le rôle du maire en matière de sécurité et de prévention, tout en lui donnant des moyens nouveaux pour assumer sa mission.

Au maire, qui « anime et coordonne » la politique de prévention de la délinquance, la loi garantit une meilleure information par :

l'**inspecteur d'académie**, sur les élèves dont l'absentéisme scolaire est important ou par les chefs d'établissement pour les élèves exclus temporairement ou définitivement ;

le **procureur de la République** et les responsables des services de l'ordre, sur les infractions causant un trouble à l'ordre public dans sa commune ;

les travailleurs sociaux, par l'intermédiaire du **coordonnateur** qu'il aura désigné et dans le strict respect du secret professionnel, sur les personnes ou les familles en grave difficulté sociale dans sa commune.

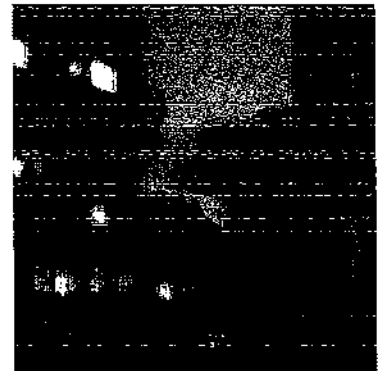
La loi améliore les conditions et moyens d'intervention du maire auprès des familles, sans l'impliquer dans l'action répressive, ni modifier la répartition des compétences entre les collectivités et autorités publiques.

Le maire sera en mesure de procéder à un rappel à l'ordre pour les incivilités ou pour les faits mineurs susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique, ou, **dans le cadre du conseil des droits et devoirs des familles** de proposer aux parents un accompagnement parental.

Pour toutes les autres mesures, la loi lui reconnaît le pouvoir de saisir d'autres autorités : pour

demander au président du conseil général d'établir un contrat de responsabilité parentale, demander au directeur de la caisse d'allocations familiales de mettre en place un dispositif d'accompagnement, saisir le juge des enfants pour qu'il décide d'une tutelle aux prestations familiales, saisir le procureur de la République en cas de mise en danger de la santé, de la sécurité, de la moralité ou de l'éducation des enfants mineurs.

La loi crée un fonds de prévention de la délinquance qui permettra à l'État de mieux soutenir l'action des maires pour le développement des politiques locales de prévention. Ces moyens financiers nouveaux, dont la simplicité et la rapidité d'emploi sont garanties par une gestion déconcentrée aux préfets, sont spécifiquement consacrés à la prévention. Ils contribueront à rendre plus visible et mesurable l'effort réalisé dans les communes et les quartiers pour améliorer les conditions de la tranquillité publique.





LA PRÉVENTION ET LA DÉLINQUANCE DES MINEURS

La loi modifie plusieurs dispositions de l'ordonnance de 1945 sur la délinquance des mineurs pour les adapter à des comportements délictueux aujourd'hui plus violents et précoces. La délinquance des mineurs a changé d'ampleur et de nature.

En 2006, 201 662 mineurs ont été mis en cause dans des affaires judiciaires. Ces mineurs commettent des actes ultra violents, inconnus il y a 20 ans à peine comme par exemple, la pratique dite du « happy slapping ». Il s'agit d'un comportement gratuit et violent qui se développe à l'intérieur et l'extérieur des collèges et qui peut déboucher sur des actes criminels (viols, actes de tortures, ...).

Il était nécessaire d'adapter l'ordonnance de 1945 aux mineurs d'aujourd'hui en donnant une réponse individualisée à chaque acte répréhensible. La succession de classements sans suite ou de rappels à la loi, accompagnés d'une remise à parents ou d'une admonestation, a montré ses limites et accredité le sentiment de quasi-impunité pour les auteurs.

La loi donne des réponses **proportionnées et rapides** sans jamais négliger la composante éducative.

Pour tous les mineurs : de nouvelles mesures alternatives aux poursuites.

La loi enrichit les **mesures alternatives aux poursuites** par des mesures adaptées aux mineurs : orientation, formation civique, consultation obligatoire auprès d'un psychiatre ou d'un psychologue, injonction thérapeutique, stage de sensibilisation aux dangers des stupéfiants, suivi d'une scolarité jusqu'à la majorité, respect d'une décision de placement.

Dès 10 ans : avertissement solennel, travaux scolaires, éloignement de l'environnement, internat.

La justice pourra apporter aux plus jeunes délinquants des réponses nouvelles, où sanction, prévention et éducation vont de pair. L'enfant sera responsabilisé par l'avertissement solennel dans l'enceinte du palais de justice, protégé par rapport aux menaces de son environnement par l'**éloignement** d'un

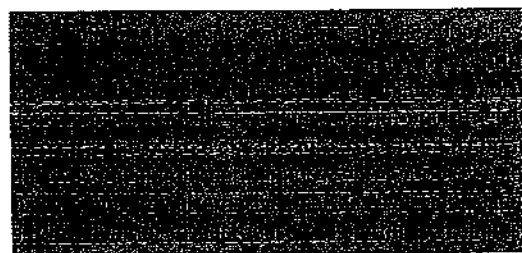
à trois mois sans remise en cause du lien familial, remotivé par des **sanctions axées sur le travail et respectueuses des rythmes scolaires.**

Dès 13 ans : composition pénale et mesure d'activité de jour

Les mineurs pourront être mis en face de leurs actes et de leur responsabilité. Dans le cadre de la **composition pénale**, ils auront à choisir entre la reconnaissance de leurs fautes et l'exécution de certaines obligations, d'une part, ou la poursuite de la procédure pénale, d'autre part. La **mesure d'activité de jour**, centrée sur l'initiation au monde du travail et structurée sur un accueil à la journée, s'insère entre les mesures éducatives pénales de milieu ouvert et l'accueil complet du mineur en établissement.

A 16 ans : présentation immédiate devant la juridiction pour mineurs.

Le mineur sera mis plus rapidement en face de ses actes. La procédure de **présentation immédiate devant la juridiction pour mineurs**, applicable aux mineurs de 16 à 18 ans qui encourent une peine d'emprisonnement supérieure ou égale à 3 ans, aboutit à la comparution du mineur directement devant le tribunal pour enfants. Elle requiert l'accord du mineur, de son avocat et de ses parents.



LA PRÉVENTION ET LA VIE QUOTIDIENNE

Plusieurs dispositions de la loi permettront une meilleure protection de nos concitoyens dans leur vie quotidienne, en assurant :

- plus de tranquillité dans les déplacements :

Les autorités organisatrices de transports collectifs devront contribuer aux actions de prévention de la délinquance et de **sécurisation des usagers**. La loi donne ainsi un cadre aux accords de coopération locaux qui se sont multipliés tant avec les régions qu'avec les syndicats de transports.

- des équipements collectifs et des aménagements urbains moins vulnérables :

L'expropriation des **centres commerciaux délaissés** sera facilitée pour revitaliser le tissu social des quartiers.

Pour les **projets urbains importants** des villes de plus 100 000 habitants ou pour les opérations jugées particulièrement sensibles par les préfets, la commission de sécurité donnera un avis préalable aux constructions ou aux aménagements. Ces **études de sécurité préalable** entreront en vigueur au 1er octobre 2007, en même temps que les nouvelles dispositions du code de l'urbanisme. Dorénavant, pour ces opérations importantes, la **sécurité** des personnes et la **protection contre les dégradations** seront prises en compte au même titre que l'esthétique ou la fonctionnalité des installations.

- moins de risques dans l'environnement quotidien :

la sanction de l'**occupation des halls d'immeuble** est simplifiée ; les communes pourront contribuer aux frais de gardiennage de certains immeubles ; les délais d'enlèvement et de destruction des épaves par les fourrières sont très sensiblement réduits.

La détention et le transport injustifiés de produits inflammables pourront être plus efficacement poursuivis et plus sévèrement sanctionnés.

Les décisions d'**euthanasie des chiens dangereux** pourront être prononcées sans délai, en cas de danger grave et immédiat.

Les contraventions constitutives d'atteintes aux biens pourront être plus systématiquement relevées grâce à l'extension de compétence reconnue aux gardes champêtres.



LA LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE : ÊTRE MOINS DURS EN THÉORIE, ÊTRE PLUS EFFICACES EN PRATIQUE

Aujourd'hui l'usage de stupéfiants est très répandu et quasiment impuni. 11 millions de Français ont déjà testé le cannabis. Les usagers réguliers sont estimés à 850 000 personnes, dont 450 000 usagers quotidiens. Depuis le début des années 90, le niveau d'expérimentation des jeunes adultes (18-44 ans) a doublé.

L'usage de stupéfiants, sanctionné en théorie d'un an d'emprisonnement et 3 750 d'amende, est jusqu'à présent largement impuni, en raison de l'inadéquation entre la peine et l'infraction, et de l'impossibilité de poursuivre les 100 000 personnes interpellées chaque année pour usage de stupéfiants.

Ce constat est d'autant plus inquiétant que, parallèlement et parfois de manière convergente, se développe une surconsommation d'alcool ou de certains médicaments.

La loi vise à redonner force à l'interdit social par des sanctions plus crédibles et des réponses mieux adaptées :

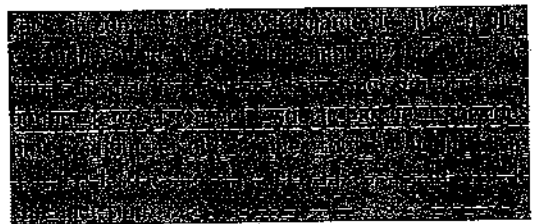
- en développant les **injonctions thérapeutiques**, à tous les stades de la procédure pénale et en les articulant avec la création de **médecins relais** ;

- en étendant la procédure de **l'ordonnance pénale** au délit d'usage de stupéfiants : cette procédure, écrite et non contradictoire, ne prévoit pas d'audience de jugement elle est cependant susceptible de recours et ne peut concerner que des majeurs ;

- en élargissant le registre des **peines de substitution** : stages de citoyenneté ou stages de sensibilisation aux dangers de l'usage des produits stupéfiants, comparables aux stages de sécurité routière ;

- en aggravant les peines encourues lorsque certaines infractions sont commises sous l'emprise de la drogue ou dans un état d'ivresse manifeste ;

en permettant, à l'instar de ce qui est autorisé en matière d'alcoolémie des opérations visant à identifier au sein des **entreprises en charge du transport d'usagers**, les professionnels qui s'adonnent à la consommation de drogue



LA PRÉVENTION ET LES VIOLENCES CONTRE LES PERSONNES

Les violences faites aux femmes, notamment au sein du couple, sont un fléau national. Elles concernent 1 femme sur 10, entre 20 ans et 59 ans, vivant en couple, et 6 d'entre elles en meurent chaque mois. La loi sur les violences au sein du couple, promulguée le 4 avril 2006, comporte déjà de nombreuses mesures de lutte contre ce type de violence (peines aggravées pour le conjoint violent et, éventuellement, éviction de l'auteur du domicile conjugal).

La loi de prévention de la délinquance complète ces dispositions en créant une mesure de suivi socio-judiciaire, destinée à prévenir la récurrence, comme c'est le cas pour les délinquants sexuels.

La loi de prévention de la délinquance complète ces dispositions en créant une mesure de suivi socio-judiciaire, destinée à prévenir la récurrence, comme c'est le cas pour les délinquants sexuels.

Pour répondre à la forte augmentation des violences commises à l'encontre des dépositaires de l'autorité publique, agents des forces de l'ordre, sapeurs-pompiers ou agents des réseaux de transport public de voyageurs, la loi sanctionne plus sévèrement leurs agresseurs :

par la création d'une infraction spécifique de violences volontaires avec arme sur agent de la force publique, de l'administration pénitentiaire, ou sur un sapeur-pompier civil ou militaire ou un agent d'un exploitant de réseau de transport public de voyageurs, commise en bande organisée ou avec guet-apens.

Cette infraction sera punie de 15 ans de réclusion (au lieu de dix ans d'emprisonnement actuellement) si les violences ont entraîné une ITF de plus de huit jours. Ses auteurs pourront donc être traduits devant la Cour d'Assises.

par la création d'une infraction spécifique réprimant le fait de tendre une embuscade aux forces de l'ordre, et par la création d'une circonstance aggravante nouvelle, constituée par le guet-apens.

par l'augmentation de l'échelle des peines en matière de rébellion (de 6 mois à 1 an d'emprisonnement).



Enfin, la loi contient des dispositions qui ont pour objet de mettre un terme à la pratique récente dite du « happy-slapping » ou vidéo-lynchage qui se diffuse de manière inquiétante. Il s'agit de punir ceux qui, sciemment, enregistrent ou diffusent des actes de violences à l'égard des personnes dans le but de faire souffrir ou d'humilier leur victime. Cette infraction ne concerne bien évidemment pas l'enregistrement et la diffusion d'images qui ont pour objet d'informer le public ou de servir de preuve en justice.



LA PRÉVENTION ET LE STATIONNEMENT ILLÉGAL DES NOMADES

Jusqu'à présent, un propriétaire privé ou un maire, si le terrain occupé est communal, ne pouvaient faire cesser une occupation illégale qu'après avoir demandé au juge civil de statuer en référé sur l'évacuation forcée des résidences mobiles en cause. Cette procédure coûteuse et relativement longue ne permettait pas aux autorités de réagir efficacement face à des comportements souvent générateurs de nuisances et de troubles à l'ordre public.

Désormais, le préfet pourra décider et faire procéder, sur la demande du maire, après mise en demeure, à l'évacuation forcée des occupants

La procédure est ainsi considérablement simplifiée pour le maire ou le propriétaire qui pourront, dès qu'ils auront constaté l'occupation illégale, alerter le préfet et lui demander de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux dans le délai qu'il aura fixé.

Elle est assortie de conditions simples puisque le préfet ne peut mettre en demeure les occupants que s'il a constaté que le stationnement porte atteinte à la salubrité, à l'ordre ou à la tranquillité publiques.

Dans l'hypothèse où il a décidé que les conditions d'une mise en demeure étaient réunies, le préfet doit laisser un délai minimum de vingt-quatre heures aux occupants pour quitter les lieux.

Le droit de recours des occupants est garanti, puisque les personnes visées par la mise en demeure préfectorale ont la faculté d'en saisir le tribunal administratif qui dispose de soixante-douze heures au maximum pour prononcer son annulation éventuelle. L'engagement de la procédure contentieuse est ainsi désormais à la charge des occupants.

Cette procédure administrative rapide et efficace ne pourra être mise en œuvre que par les communes qui sont en conformité avec la loi du 5 juillet 2000 et ont réalisé l'aire de stationnement des gens du voyage inscrite au schéma départemental d'accueil des gens du voyage ou, en attendant sa réalisation, mettent à leur disposition un terrain provisoire agréé par le préfet.



LA PRÉVENTION ET LA DÉLINQUANCE LIÉE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

La corruption de mineurs et la pédopornographie trouvent dans l'utilisation croissante par les jeunes des nouvelles technologies, et notamment d'Internet, de nouvelles et innombrables occasions d'accès à leurs victimes. Pour améliorer la protection des mineurs, la loi a prévu :

la signalisation de l'interdiction aux mineurs des supports vidéo à contenu violent, emportant l'interdiction de louer, de proposer ou de vendre ceux-ci aux mineurs;

l'instauration d'une peine d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 euros en cas d'utilisation d'un moyen de communication électronique pour faire une proposition sexuelle à un mineur, ces peines étant majorées lorsque la proposition sexuelle est suivie d'une rencontre ;

l'autorisation donnée aux policiers et gendarmes d'infiltrer ces moyens de communication électronique, pour repérer les délinquants et les interpeller, lors d'enquêtes dans le domaine de la corruption de mineurs et de la pédopornographie, mais aussi dans le domaine de la traite des êtres humains et du proxénétisme et dans celui du recours à la prostitution des mineurs ;

dans ce cadre, sous réserve que leurs actes ne constituent pas une incitation à commettre les infractions, ils pourront participer aux échanges électroniques sous pseudonyme et entrer en contact avec les auteurs d'infractions ;

des mesures financières à l'encontre de certains organisateurs de jeux, paris ou loteries en ligne prohibés.





LA PRÉVENTION ET L'INTÉGRATION

Prévenir la délinquance, c'est aussi apporter davantage de réponses pour insérer dans la société ceux qui ont mal débuté leur existence d'adulte et souhaitent repartir d'un meilleur pas.

La politique d'égalité des chances conduite par le Gouvernement offre des dispositifs d'accueil originaux conjuguant formation, insertion et ouverture de la fonction publique. Ce sont le volontariat pour l'insertion ou « Défense deuxième chance », les « cadets de la république », le volontariat civil de prévention, défense, sécurité, les classes préparatoires intégrées. La loi sur la prévention de la délinquance consacre :

LES « ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE »

Les « écoles de la Deuxième chance » accueillent des jeunes gens âgés de 18 à 25 ans sortis depuis au moins deux ans du système scolaire et n'ayant ni diplôme, ni qualification professionnelle. Ils sont rémunérés.

Financées par des subventions versées par l'Etat, les instances européennes et par la taxe d'apprentissage, les Ecoles de la Deuxième chance se développent rapidement aujourd'hui. Elles représentent une vingtaine d'établissements et offrent plus de 1 500 places à des jeunes gens dont la moyenne d'âge est de 20 ans.

Créées jusqu'ici de manière contractuelle, ces écoles sont institutionnalisées par la loi relative à la prévention de la délinquance qui leur, donne une meilleure visibilité financière dans le code de l'éducation nationale.

LE SERVICE VOLONTAIRE CITOYEN DANS LA POLICE NATIONALE

Afin de renforcer la politique de prévention de la délinquance, le service volontaire citoyen dans la police nationale organise et développe, dans le respect des dispositifs locaux existants, l'utile concours apporté par ceux de nos concitoyens qui sont prêts à s'engager pour contribuer à l'amélioration de la sé-

curité et de la tranquillité publiques nécessaires à l'épanouissement de la vie collective.

Ces volontaires citoyens, collaborateurs occasionnels du service public, n'exerceront pas de prérogatives de puissance publique. Ils seront chargés de missions de médiation, de solidarité et de rappel des règles de la vie commune.

La qualification juridique de « collaborateur occasionnel du service public » donne à ces volontaires, qui seront âgés de 17 ans au moins, une protection juridique.

LA LOI DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PRÉPARATION

- **Début 2003** : lancement de la réflexion et de la concertation sur le plan de prévention de la délinquance

- **Février 2004** : lancement du plan pilote 25 quartiers

- **28 novembre 2005** : présentation aux préfets des points clés du plan national de prévention de la délinquance

- **Janvier 2006** : présentation au Premier ministre de l'avant-projet de loi sur la prévention de la délinquance

- **17 janvier 2006** : création du comité interministériel de prévention de la délinquance

- **28 mars et 24 mai 2006** : réunions du comité interministériel de prévention de la délinquance consacrées au projet de loi

- **28 juin 2006** : approbation du projet de loi de prévention de la délinquance par le conseil des ministres

- **Débats au Parlement :**

28 séances ont été consacrées à l'examen du projet de loi au cours desquelles 1340 amendements ont été discutés.

- 1ère lecture devant le Sénat : 13 septembre 2006.

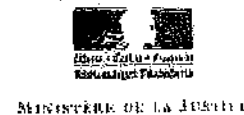
- Adoption définitive sur proposition de la commission mixte paritaire : 22 février 2007.

- 3 mars 2007 : décision de conformité à la Constitution par le conseil constitutionnel.

La loi 2007-297 du 5 mars 2007 est, pour l'essentiel, directement applicable ; 26 décrets d'application sont cependant prévus.

Annexe 15: Le projet de Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La Couture Boussey - Garennes sur Eure
Ezy sur Eure - Ivry la Bataille
Mouettes - L'Habit - Bois le Roi - Serez
Croth - Marcilly sur Eure - Epieds
La Boissière - Bretagnolles - Saint Laurent des Bois



Projet de mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Police Municipale
La Couture Boussey - Garennes sur Eure
02 rue d'Ezy
27750 La Couture Boussey
02 32 24 90 16

Définition et rôle du C.I.S.P.D. :

C.I.S.P.D. : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le rôle du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance est de constituer une instance de concertation et d'élaboration de stratégies coordonnées lors de réunions entre les responsables des services de l'Etat (Préfet, Procureur, Gendarmerie, Conseil Général...), les responsables des services municipaux (Maires, Police Municipale, CCAS...) et les acteurs sociaux (Bailleurs, Associations, Aides aux victimes...) dans le but de prévenir et de lutter contre l'insécurité et la délinquance.

Intérêts du C.I.S.P.D. :

La loi prévoit que les communes possédant plus de 10'000 habitants doivent élaborer un C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Cette instance a déjà fait ses preuves dans ces villes en donnant une réponse adaptée à la situation locale (voir dossier presse).

Or, nos communes ne peuvent pas utiliser cet outil alors qu'elles connaissent les mêmes problèmes liés à l'insécurité : Actes d'incivilités, dégradations, regroupement bruyant, trafic de stupéfiants, taggs, violences en milieu scolaire, déscolarisation, occupation illégale du domaine public par les gens du voyage, addictions, violence routière, oisiveté des jeunes ...

Néanmoins, le but est d'unir nos communes qui connaissent les mêmes difficultés afin de « bénéficier » d'un C.L.S.P.D. en version intercommunal.

Police Municipale
La Couture Boussey - Garennes sur Eure
02 rue d'Ezy
27750 La Couture Boussey
02 32 24 90 16

L'intérêt de ce dispositif est de pouvoir convier au sein du C.I.S.P.D. des professionnels organisés en groupe de travail qui devront apporter des solutions à un problème lié à leur compétence.

Ces professionnels peuvent être conviés à cette instance alors qu'ils se trouvent en dehors des communes unies par le C.I.S.P.D. Citons par exemple l'ASECJ (association socio-éducative de contrôle judiciaire), le SEP (service éducatif de prévention), l'association ELAN (violences conjugales), la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), etc...

Il permettra d'établir un véritable échange d'informations entre les Maires (faisant remonter les attentes de sa population), le Procureur de la République, le Préfet, le Président du conseil Général, les forces de l'ordre et les associations désignées par chacun.

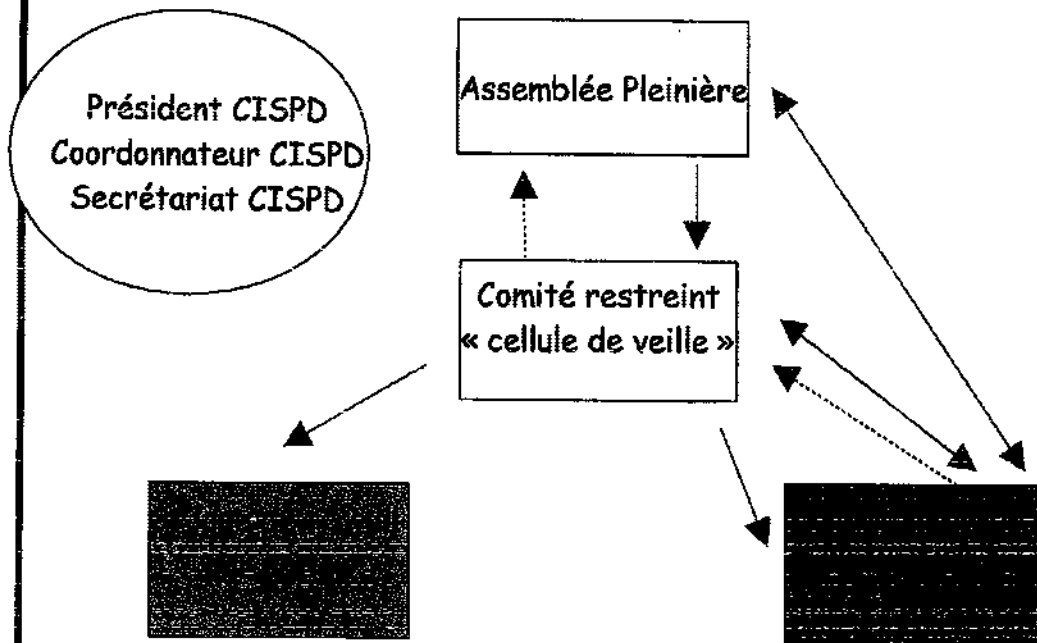
Lors d'une séance d'un C.I.S.P.D., des axes de travail pourront alors être créés comme par exemple :

- L'accès au droit et aides aux victimes
- Les mesures de réparation pour les personnes soumises à un travail d'intérêt général dans les communes
- Accompagnement des jeunes, médiation, soutien de projets,
- La citoyenneté (création d'un conseil municipal des jeunes...)
- La mise en place de vidéo protection
- Violences conjugales / familiales
- Sécurisation des transports en commun
- Gestion de proximité et protocole d'accord sur les graffitis
- La gestion des gens du voyage
- La prévention de la récidive

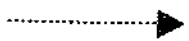
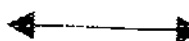
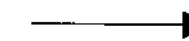


La liste étant bien entendu non exhaustive.

Police Municipale
La Couture Boussey - Garennes sur Eure
02 rue d'Ezy
27750 La Couture Boussey
02 32 24 90 16

Nous pouvons schématiser le fonctionnement d'un C.I.S.P.D. de la manière suivante :



Légende :

-  : Remontée d'informations, propositions
-  : Alertes
-  : Validation des propositions, directions de travail
-  : Fonctionne en « initiative »
-  : Fonctionne de façon permanente.

Police Municipale
La Couture Boussey - Garennes sur Eure
02 rue d'Ezy
27750 La Couture Boussey
02 32 24 90 16

Mise en place d'un C.I.S.P.D.

Le C.I.S.P.D. peut être créé à l'initiative des Maires, après un bilan de la délinquance sur leur commune par les services de l'Etat. A l'issue de ce bilan et d'une réelle motivation des Maires à mener ce projet, Madame la Préfète de l'Eure validera ou non ce C.I.S.P.D.

Des communes ou des communautés de communes peuvent se joindre à ce dispositif à l'issue.

C'est pourquoi, le fait de mobiliser tous les maires concernés (représentant une population de 14'000 habitants) appuiera la création de ce conseil auprès de la représentante de l'Etat.

A noter que des fonds spécifiques pourront être alloués par l'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance : F.I.P.D.) afin de promouvoir des mesures préventives liées à la délinquance.

Textes de loi :

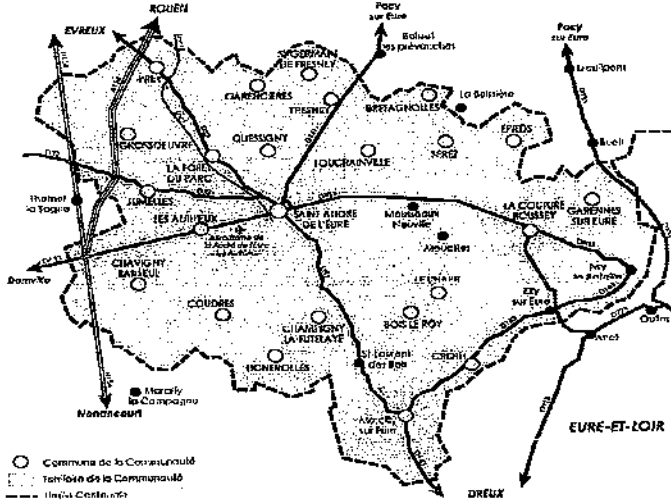
- Décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance.
- Circulaire du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance.
- Décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département.

Police Municipale
La Couture Boussey - Garennes sur Eure
02 rue d'Ezy
27750 La Couture Boussey
02 32 24 90 16

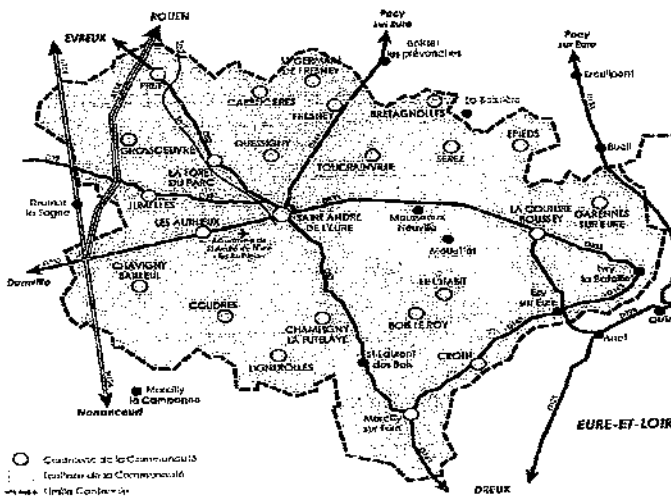
Vos déplacements de vie sur le territoire

« La qualité de vie d'un territoire rural est souvent remise en cause par les nombreux déplacements nécessaires. Cette question nous concerne tous, que l'on soit jeune, moins jeune, actif ou en situation de handicap. A ce titre, la Communauté de communes souhaite engager une réflexion avec les habitants sur les déplacements de vie: Quels sont les déplacements que vous effectuez couramment? Comment vous organisez-vous? Avec quels moyens de transport? Cette enquête a pour objectif de connaître vos habitudes et ainsi, de proposer d'éventuelles solutions pour faciliter vos déplacements. »

Veillez situer votre lieu d'habitation sur cette carte:



Veillez situer, sur cette carte, la commune où vous faites vos courses le plus souvent:



Sélectionnez le(s) moyen(s) de transport que vous utilisez pour aller faire vos courses?

- voiture à pied bus/cars
taxi vélo
autres (précisez):.....

Vous faites-vous livrer vos courses? Oui non

Avez-vous des commerçants ambulants qui passent près de chez vous? Oui non

Si oui, les utilisez-vous? Oui non

**Quelles est votre organisation familiale?
(si vous avez des enfants)**

Combien avez-vous d'enfant?.....

Utilisez-vous un mode de garde le matin avant que vos enfants aillent à l'école? Oui non

Si oui, lequel?

- membre de la famille (ex:grands parents) voisins assistante maternelle
structure périscolaire autre (précisez).....

Est-ce une solution adaptée à vos besoins? Oui non

Utilisez-vous un mode de garde le soir avant de récupérer vos enfants? Oui non

Si oui, lequel?

____ membre de la famille (ex:grands parents)

____ voisins

____ assistante maternelle

____ structure périscolaire

____ autre (précisez)

Est-ce une solution adaptée à vos besoins? Oui non

Sélectionnez le(s) moyen(s) de transport que vous utilisez pour les amener le matin et les récupérer le soir?

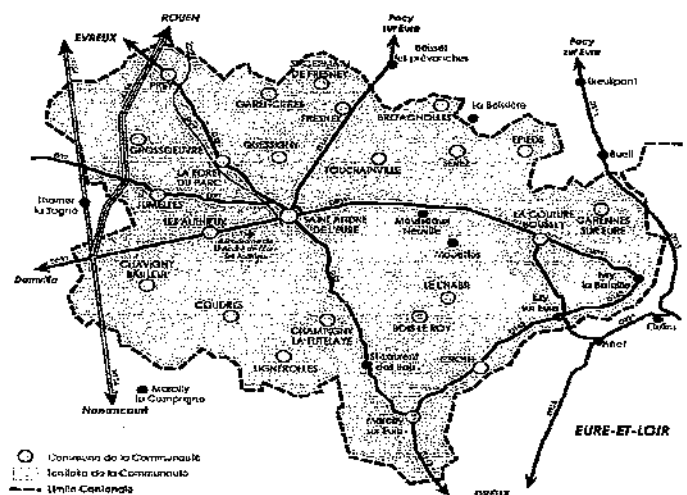
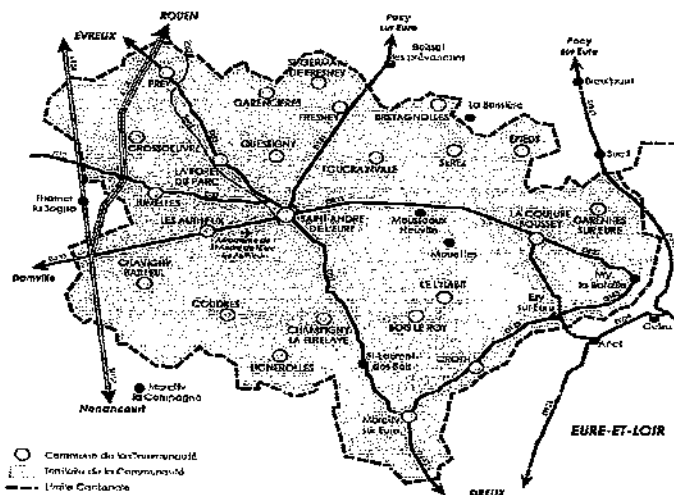
voiture à pied bus/cars

taxi vélo

autres (précisez):.....

Veillez situer les écoles de vos enfants sur cette carte:
enfants:

Veillez situer les lieux de garde de vos
enfants:



Quelles est votre organisation professionnelle?

(si vous travaillez ou êtes en formation)

Quelle est votre catégorie socio-professionnelle?

agriculteur exploitant

artisan, commerçant, chef d'entreprise

cadre ou profession intellectuelle supérieure

profession intermédiaire

employé

ouvrier

retraité

sans activité professionnelle

Votre conjoint travaille-t'il? Oui Non

Si vous travaillez, sélectionnez le(s) moyen(s) de transport que vous utilisez pour vous rendre au travail?

voiture train bus/cars

taxi vélo à pied

autres (précisez):.....

Vos horaires de travail sont-ils stables? Oui non

Si oui, vers quelle heure partez-vous le matin?.....

vers quelle heure rentrez-vous le soir?.....

Si non, vos horaires changent?

chaque jour

chaque semaine (ex: 2X8, 3X8)

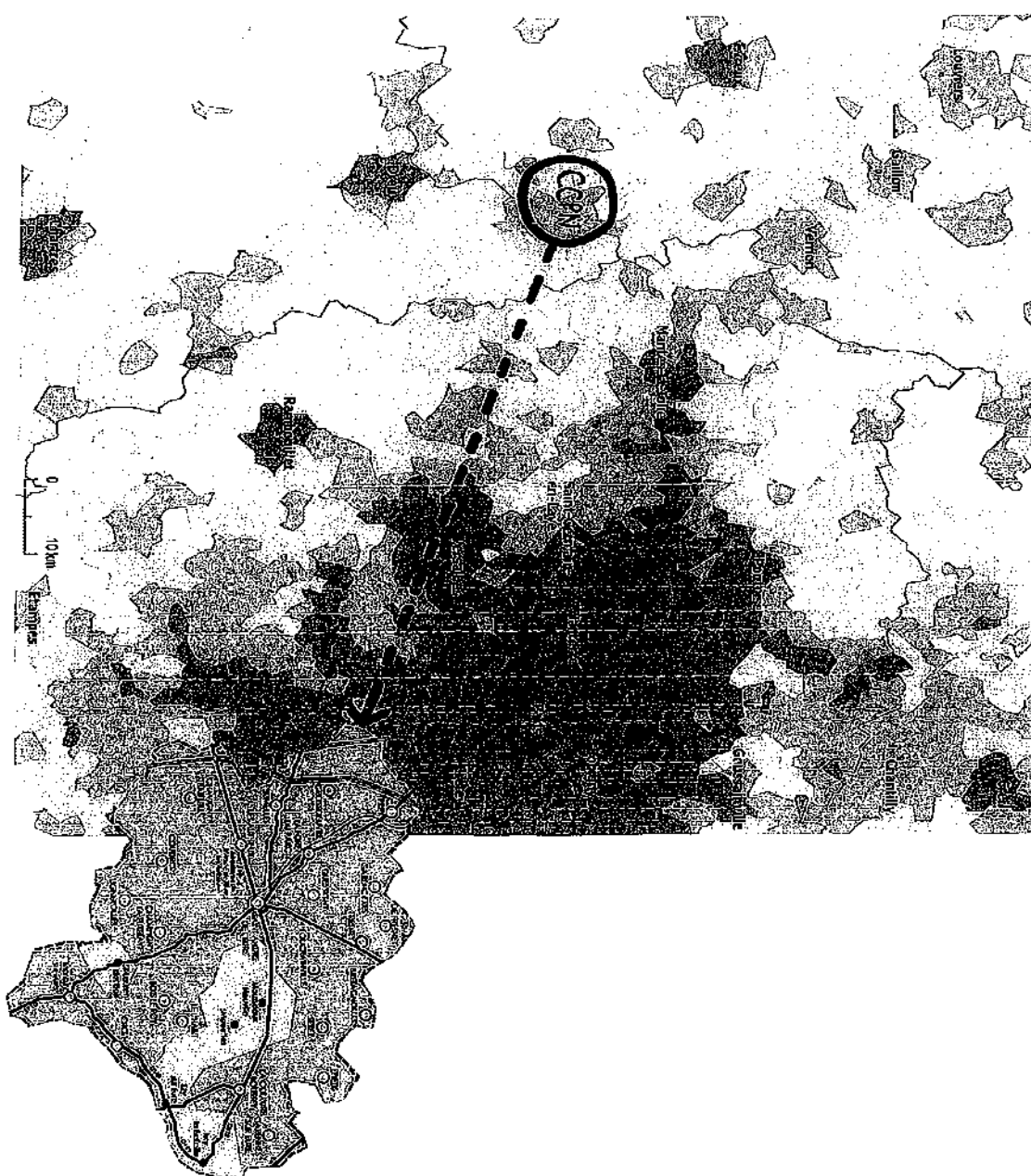
chaque mois

autre:.....

Combien de temps comptez-vous pour vous rendre au travail le matin?.....

Combien de temps comptez-vous pour vous rendre au travail le soir?.....

Veillez situer votre lieu de travail sur cette carte:



Vers d'autres modes de transport?

Seriez-vous prêt à faire du covoiturage?

- « oui sans problème »
- « oui mais je n'ai pas de véhicule »
- « oui mais seulement avec des personnes que je connais »
- « oui mais chacun paye sa part »
- « non je préfère être autonome »
- « je ne sais pas »

Votre profil

Quel est votre tranche d'âge?

- 0-18ans
- 19-35ans
- 36-50ans
- 51-65ans
- plus de 65ans

De combien de voiture(s) disposez-vous?.....

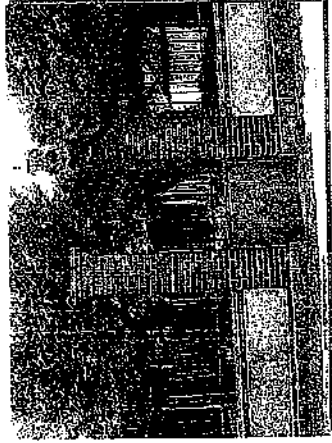
Connaissez-vous des difficultés physiques pour vous déplacer? Oui non

Nous vous remercions de votre participation.

Nos partenaires: les élus de la CCPN, PIC, DDJS, APSL 27, Meta GE, Caf, Conseil général, Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, la MSA...

Annexe 17: Le diagnostic Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Porte Normande



Synthèse de l'étude et objectifs d'actions



avec la concours de :



DÉPARTEMENT DE
L'EUROPE

Qu'est ce qu'une O.P.A.H ?

- ➔ Une opération incitative, en faveur de l'amélioration du parc privé
- ➔ Une action menée à l'initiative de la Communauté de Communes, en concertation avec l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) et le Département
- ➔ Une durée de 3 ans à 5 ans
- ➔ Une action mobilisant de nombreux partenaires



Qu'est ce qu'une O.P.A.H ?

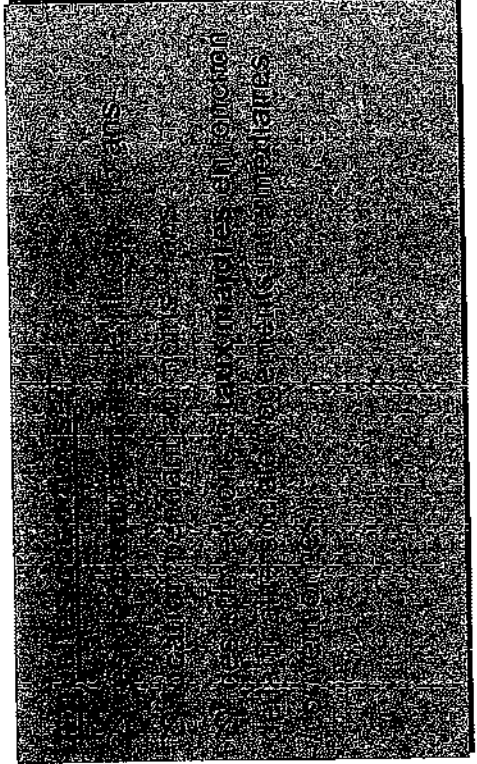
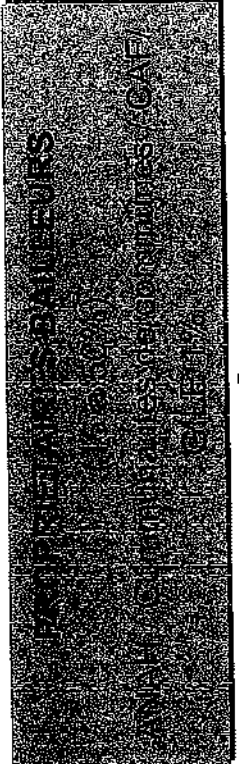
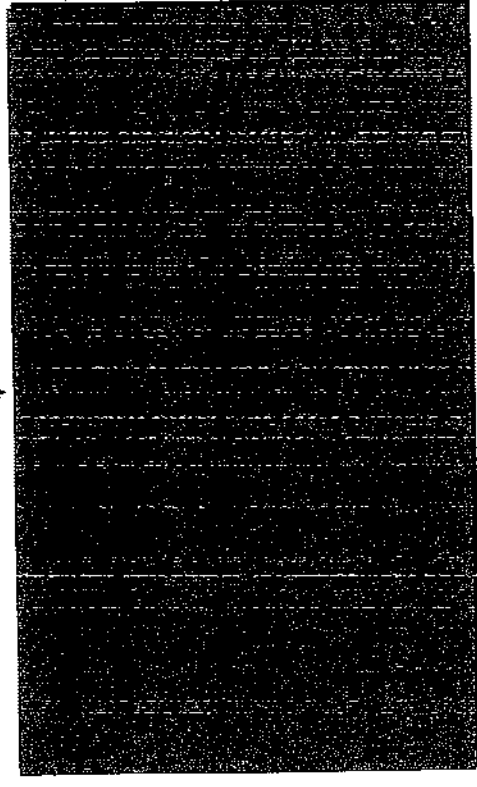
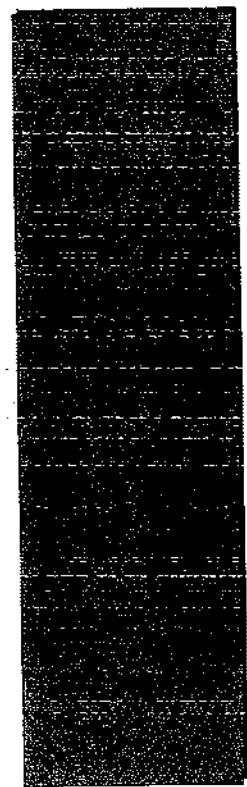
Une procédure



OPAH - Synthèse & objectifs d'action

Qu'est ce qu'une O.P.A.H ?

Des dispositifs d'aides financières



▲ Travaux réalisés par entreprise

PHASE 1 : DIAGNOSTIC

Eléments de synthèse



L'étude d'OPAH : objectifs et méthode

Objectifs



- Identification des besoins en matière d'amélioration de l'habitat
- Définition des enjeux, objectifs et moyens d'actions de l'OPAH
- Mobilisation des élus, des habitants et des partenaires

Méthode



- Analyse des données statistiques disponibles (INSEE, DRE, FILOCOM, PERSPICAF...)
- Un important travail d'enquêtes / entretiens, auprès
 - des habitants
 - des communes
 - des professionnels de l'immobilier
 - des partenaires sociaux
- Des logements tests

Un marché immobilier tendu

Le marché de la vente et de la construction

- Une forte dynamique de la construction depuis 2004
- Une offre de terrain qui se raréfie
- Des prix en constante progression (foncier et accession)
- Une demande provenant en majorité de primo-accédants

Le marché locatif

- Des logements privés plutôt anciens (52% avant 1915)
- Un confort relatif (des logements non décents signalés)
- Des loyers élevés : selon la taille du logement, un différentiel de 55 à 100% par rapport au logement conventionné
- Une demande importante, essentiellement locale et de plus en plus sociale (doublement des demandes en logements sociaux entre 2005 et 2006)



Les chiffres clés du territoire

→ 24 communes - 17 787 habitants (en 2005)

→ 7 650 logements, dont 6 595 résidences principales (85% du parc total)

→ Propriétaires occupants : 5 218 (80%)
942 éligibles aux aides de l'ANAH (18%)

→ Logements locatifs privés : 944 (14%)
771 logements de plus de 15 ans
177 logements dits « inconfortables » (19%)

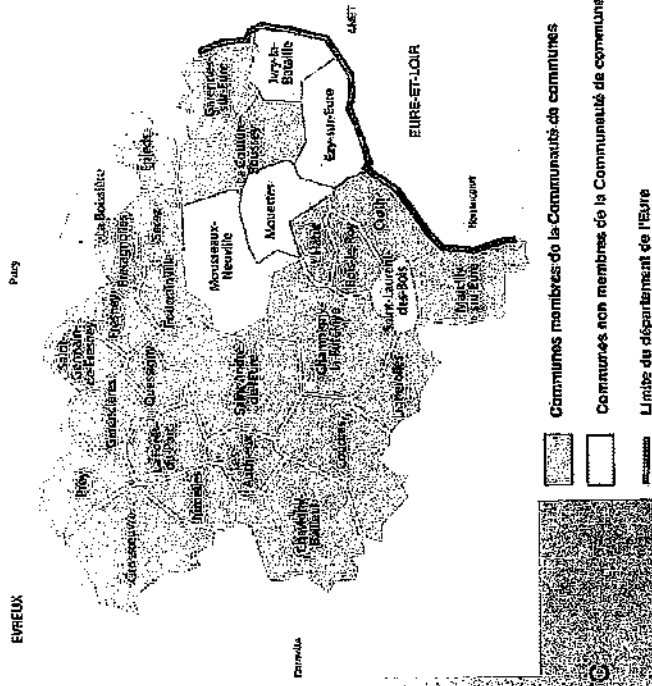
→ 371 logements vacants (4,8% du parc total)

→ 1/3 situés sur la commune de St André
→ 60% de vacance de plus d'un an

→ 484 RPPI* en 2003, soit 7,6% du parc privé

→ de nombreux logements « non décents »
→ une vingtaine de logements « insalubres »

(*) RPPI : Résidences principales potentiellement indignes



Communes membres de la Communauté de communes
Communes non membres de la Communauté de communes
Limite du département de l'Eure

Sources : FILLOCOM 2003 ET 2005

Des enquêtes et entretiens qui confirment les tendances

- Un manque de confort lié principalement au mode de chauffage et à l'absence d'isolation (enquête ménages)
- Des besoins de travaux d'adaptation dans les logements des personnes âgées et/ou handicapées (entretiens mairies - enquête ménages)
- Des situations d'habitat « indigne » signalées, majoritairement occupé par des personnes âgées
- Un faible potentiel de logements vacants mobilisable (enquête communes)
- De nombreux propriétaires intéressés par l'OPAH (1 ménage sur 3) - une majorité de propriétaires occupants (enquête ménages)
- Une prédominance des demandes portant sur des travaux d'économie d'énergie (isolation/menuiseries) (enquête ménages)
- Des logements locatifs à loyer élevé et de nombreuses demandes insatisfaites (professionnels de l'immobilier)
- Des études réalisées sur des logements test faisant apparaître des besoins et certains projets
- Une volonté d'intervenir prioritairement sur l'accessibilité et la rénovation au vieillissement, les travaux d'économie d'énergie et le développement d'une offre locative adaptée et diversifiée



Des enjeux d'amélioration dans le parc existant

- Améliorer les conditions de logement dans le parc privé, tant occupé par les propriétaires que par les locataires
- Prendre en compte les besoins spécifiques :
 - ✘ Contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
 - ✘ Améliorer les conditions de logements des populations fragiles
 - ✘ Lutter contre l'habitat indigne
- Développer et diversifier l'offre de logements locaux pour répondre à l'importante demande
- Prendre en compte les besoins en amélioration des logements pour favoriser les économies d'énergie et le développement durable
- Soutenir l'activité économique locale et préserver le local



Objectifs d'action

Objectifs qualitatifs

- Prendre en compte des objectifs du **Plan de cohésion sociale** :
 - Développer une offre de logements locatifs privés à loyer maîtrisé
 - Favoriser l'éradication de l'habitat indigne
 - Promouvoir la qualité de l'habitat dans le cadre du développement durable
- Mettre en place des volets spécifiques, en faveur notamment de la maîtrise de l'énergie, adaptation des logements au vieillissement et au handicap
- **Nécessité de mobiliser les différents acteurs et de mettre en place des moyens adaptés**



Objectifs d'action

Objectifs quantitatifs

- Améliorer **190 logements** sur 3 ans , répartis comme suit :
 - 155 logements de propriétaires occupants
 - 35 logements locatifs

Moyens

- Mobilisation des crédits de l'ANAH et du Département (subventions, primes...)
- Mise en place de partenariats : CAF, GILE (15%), retraites, etc.
- Mise en place d'aides financières complémentaires pour répondre de manière plus efficace aux enjeux de l'OPAH

Estimation financière des moyens

Propriétaires occupants

- Améliorer **155 logements** sur 3 ans
- Moyens : réservation de **570 000 €** environ auprès de l'ANAH et du Département, répartis comme suit :

Crédits ANAH délégués au Département : 341 000 €

Crédits du Département : 227 500 €

Propriétaires bailleurs

- Améliorer **35 logements** sur 3 ans
- Moyens : réservation de **317 000 €** environ auprès de

Aides complémentaires

Estimations prévisionnelles

Améliorer et diversifier l'offre de logements locatifs

Objectif : Encourager les propriétaires bailleurs à mettre aux normes leurs logements et à pratiquer des loyers encadrés

Moyens d'intervention : Création d'une aide complémentaire à l'ANAH de 5% (zone B) ou 10 à 20% (zone C)

Modalités financières : 8 logements par an

Estimation : 2 750 € par logement

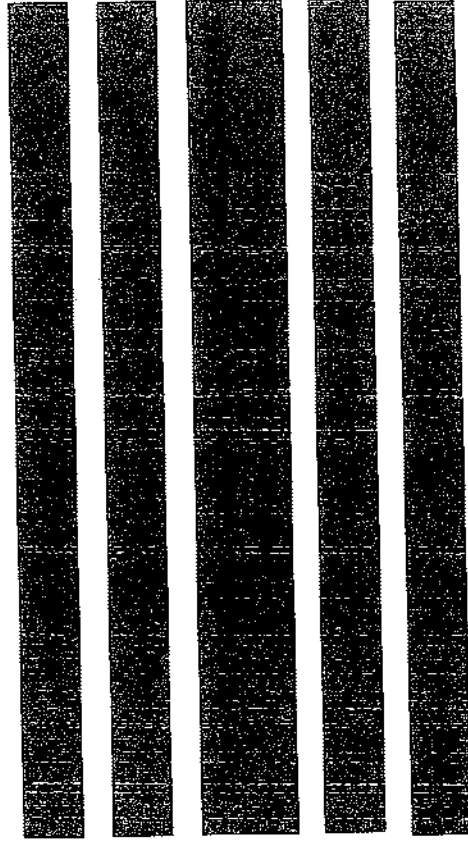
	ANAH		CCPN		TOTAL
	B	C	B	C	
Loyer intermédiaire	30%	20%	+5%	+10%	
Loyer conventionné	50%	30%	+5%	+5%	
Loyer d'insertion Privé	70%	50%	+5%	+20%	

CCPN



Estimation : 22 000 € par an

EXEMPLE



Commune

Profil du propriétaire

Nature des travaux

Coût global des travaux

Dépense retenue par l'ANAH

Plan de financement prévisionnel

En DIFFUS :

	ANAH
Loyer libre (15%)	3 750 €
Loyer intermédiaire(30%)	7 500 €
Loyer conventionné(50%)	12 500 €
Logement d'insertion privé(70%)	17 500 €
Soit entre 5% et 23% du prix de revient	

En OPAH :

	ANAH	CCPN (5%)	Total
(15%)	3 750 €	-	3 750 €
(35%)	8 750 €	1 250 €	10 000 €
(55%)	13 750 €	1 250 €	15 000 €
(75%)	18 750 €	1 250 €	20 000 €
Soit entre 5% et 27% du prix de revient			

Loyers plafonds





Mettre sur le marché du locatif des logements vacants

Objectif : Développer et diversifier l'offre de logements locatifs par la mobilisation des logements vacants

Moyens d'intervention : Création d'une prime complémentaire à l'ANAH applicable aux bâtiments et aux opérations de réhabilitations lourdes

Modalités financières : 3 logements par an
2 000 € par logement (loyers maîtrisés)



Estimation : 6 000 € par an

CCPN



Favoriser le maintien à domicile par l'adaptation des logements

Objectif : Favoriser le maintien à domicile par l'amélioration et l'adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap (propriétaires ou locataires)

Moyens d'intervention : - Création d'une aide forfaitaire pour les opérations lourdes (> à 15 000 €)
- Sensibilisation et formation des artisans

Modalités financières : 2 logements par an

Prime de 2 000 € par logement

CCPN



Estimation : 4 000 € par an

EXEMPLE

Profil du propriétaire



Nature des travaux



Coût global des travaux



Plan de financement prévisionnel

Subvention ANAH (70%)	5 600 €
Subvention du Département (30%)	2 400 €
CCPN	2 000 €
solde	23 000 €
Total subventions	10 000 € soit 30% du coût des travaux

Favoriser la lutte contre l'habitat indigne

Objectif : Soutenir les projets favorisant la mise en sécurité des logements et la résorption de l'habitat insalubre

Moyens d'intervention : Création d'une aide complémentaire pour les ménages à faibles ressources : 10% maxi 3 000 €

**Estimations financières : 2 logements par an
3 000 € par logement**

CCPN



Estimation : 6 000 € par an

EXEMPLE

Profil du propriétaire	
Nature des travaux	
Coût global des travaux	
Dépense retenue par l'ANAH	

Plan de financement prévisionnel

Subvention ANAH « insalubrité » (50%)	15 000 €
Subvention ANAH classique (35%)	3 300 €
Subvention du Département (20%)	2 400 €
CCPN (10%)	3 000 €
solde	23 700 €
Total subventions	16 300 € soit 41% du coût des travaux

Contribuer au développement durable par la mise en place d'un volet « énergie »

Objectif : Améliorer la performance énergétique des logements existants et favoriser les économies d'énergie

Moyens d'intervention : Soutien à la réalisation de diagnostics thermiques : 50% à 100% pour les plus défavorisés et si travaux réalisés

Aide complémentaire aux travaux d'économie d'énergie :

PO : 10% maxi 800 €/logement

PB : 5% maxi 400 €/logement

Modalités financières : 14 diagnostics thermiques/an soit 2 100 €/an

5 dossiers travaux de PO

4 dossiers travaux de PB



CCPN

Estimation : 7 700 €



Synthèse générale

Objectifs sur 3 ans



■ Amélioration logements propriétaires occupants	155 logts
■ Amélioration et développement de logements locatifs	35 logts
▶ dont logements libres	110
▶ dont loyers encadrés	25

Moyens financiers



■ Propriétaires occupants	
▶ 155 Subventions du Département	227 500 €
▶ 110 Subventions de l'ANAH	341 000 €
▶ Aides complémentaires de la CCPN	46 500 €
. Volet « Adaptation »	12 000 €
. Volet « Habitat indigne »	18 000 €
. Volet énergie	16 500 €
■ Propriétaires bailleurs :	
▶ 35 Subventions de l'ANAH	317 000 €
▶ Aides complémentaires de la CCPN	90 600 €
. Volet loyers modérés	66 000 €
. Volet logements vacants	18 000 €
. Volet énergie	6 600 €



PHASE 2 : SUIVI -ANIMATION

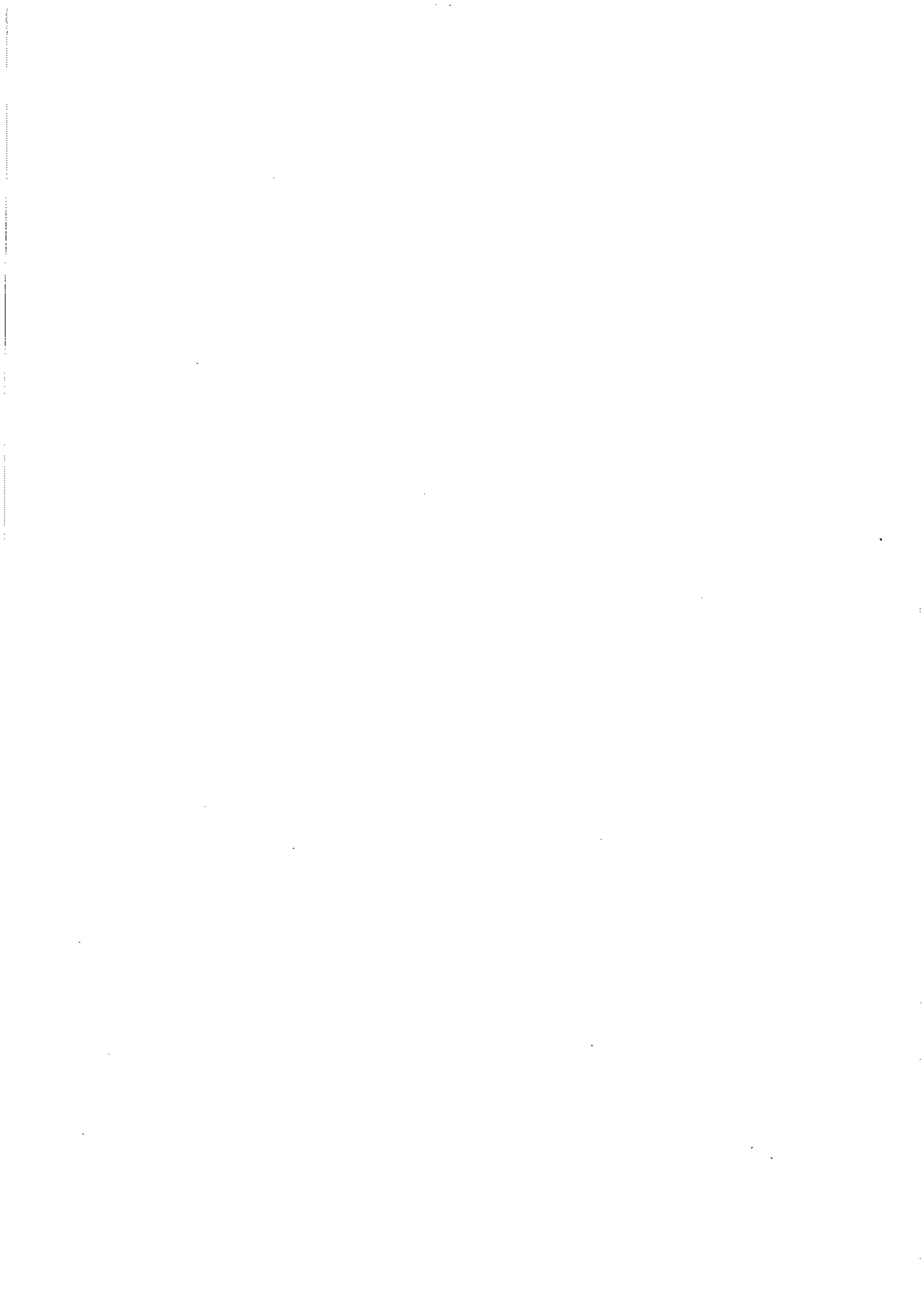
Objectifs et contenu



Une communication continue et une approche personnalisée

- **La communication, pour promouvoir l'opération**
 - Mise en place des permanences d'information
 - Réunion de lancement
 - Communiqués de presse
 - Affiches, dépliants...
- **Le conseil personnalisé et l'assistance au montage des dossiers**
- **La mobilisation des partenaires (artisans, professionnels de l'immobilier, services sociaux...)**
- **Le suivi semestriel et annuel de l'opération (bilan...)**





Annexe 18: L'article du Bulletin municipal de Grosseuvre concernant l'éco-quartier

Les 1^{er} résultats de l'enc

En perspective du nouveau PLU présenté dans les pages précédentes, la municipalité de Grosseœuvre a lancé une réflexion en vue de la construction d'un quartier de 20 logements de haute qualité environnementale.

Avec l'objectif d'aller vers un développement durable maîtrisé, la commune de Grosseœuvre s'est donc engagée dans un exercice ambitieux et porté vers l'avenir : **Comment développer un quartier attractif, dense et conçu suivant les principes du développement durable ?**

Comment construire des logements à des coûts favorisant une mixité sociale ?

Comment développer une offre de logement diversifiée prenant en compte l'évolution des modes de vie et conciliant réduction des charges et bonne qualité de vie ?
C'est à l'occasion de ces questionnements qu'est née l'idée de développer une démarche participative de l'urbanisme et de l'architecture afin d'adopter un temps consacré au dialogue, à la pédagogie et à la réflexion avec tous les acteurs du projet, et notamment en premier lieu vous tous habitants de Grosseœuvre.

Un projet en 3 phases

- Un diagnostic qui permet d'identifier les enjeux sociaux et environnementaux du projet et de situer l'opération par rapport au territoire
- Une enquête auprès de tous sur le territoire de la commune, voire au-delà pour explorer le « champ du possible », autant de pistes définissant des objectifs et des principes d'aménagement qui sont ensuite traduits dans

une charte du « bien construire durable » consacrée à cette opération d'urbanisme et de construction

- Une transcription de ces orientations dans les cahiers de charges des projets, la conception d'un projet possible et son accompagnement vers la phase de réalisation

L'enquête

Nous vous avons donc invité en mairie les 26, 27 et 28 novembre dernier à nous rencontrer pour vous écouter, vous entendre et prendre en compte votre vision de ce que pourrait être un nouveau quartier durable sur votre commune.

Pendant ces trois journées, nous avons donc consacré du temps au dialogue et à la réflexion autour des cinq grandes thématiques développées sur les panneaux toujours présentés dans la salle du conseil de la Mairie.

Cet atelier constitue peut-être l'étape la plus importante. L'objectif étant de partager la réflexion et les connaissances pour envisager des alternatives aux choix conventionnels.

Il était ouvert à l'ensemble des parties intéressées – élus, équipe de maîtrise d'œuvre et surtout habitant et associations -.

5 thématiques

L'atelier d'Architecte Lemoine, a qui a été confiée la réalisation complète du diagnostic, a donc proposé une approche sur 5 thématiques :

- 1 - Cadre de vie, qualité environnementale
- 2 - Biodiversité, eau et paysages

3 - Déplacement, formes urbaines et densité

4 - Commerces, équipements, services

5 - Energie

La démarche

Chaque thématique a fait l'objet d'une analyse critique et d'un questionnement destiné à interpeller : « On use parfois d'un peu de provocation pour stimuler le débat, pour savoir jusqu'où peuvent aller les élus et les habitants et les inciter à se fixer des objectifs plus ambitieux », affirme Etienne Lemoine, architecte. « Par exemple : Dans le cadre de la mixité fonctionnelle et sociale de l'habitat, nous avons demandé si vous accepteriez qu'une partie de votre logement, que vous n'occupez pas soit habitée temporairement par une autre personne ? »

Ce sont les propositions alternatives qui permettront ici d'orienter le projet.

« Le développement durable n'est plus perçu comme un ensemble de contraintes mais comme un facteur de qualité de projet. Les réponses des personnes ont donc fait l'objet d'une analyse que nous avons transcrite en propositions concrètes ».

Cette confrontation d'idées a valeur pédagogique et offre l'occasion de construire une culture commune aux participants qui par la suite à leur tour deviendront acteur et relais dans le but de permettre la compréhension du projet et surtout son acceptation.

Cette concertation est accompagnée d'actions de communication auprès des habitants (panneaux en mairie, exposition et présentation, information et articles dans le bulletin municipal).

Jête

De fait, les habitants se positionnent en acteur du projet.

Nous sommes aujourd'hui confortés dans l'intérêt de cette démarche de projet puisque nous avons

déjà rencontré presque 10% de la population.

Nous vous proposons ici une synthèse des réponses aux nombreuses interrogations issues des thématiques présentées et nous vous invitons courant mai à venir en mairie découvrir ces propositions et

orientations concrètes.

La grande majorité des personnes rencontrées en mairie ont entre 35 et 65 ans, habitent dans entre 100 et 500 m du centre et occupent très majoritairement une typologie de maison individuelle.

CADRE DE VIE-QUALITE ENVIRONNEMENTALE

MIXITE FONCTIONNELLE ET SOCIALE

La diversification des programmes (habitat, commerces, équipement...) permet un développement à l'usage du plus grand nombre.

Elle élimine les fractures sociales et les zones d'exclusion.



EVOLUTION FONCTIONNELLE

Les projets d'aujourd'hui doivent satisfaire aux besoins du présent sans pour autant compromettre les besoins des générations futures.

PARCOURS RESIDENTIEL, SOLIDARITE

Une opération urbaine consiste aujourd'hui à prendre en compte révolution des modes de vie pour permettre aux habitants d'évoluer au sein d'un même espace.

Il s'agit d'imaginer un quartier qui s'adapterait à vous et non pas l'inverse, un quartier dans lequel il serait possible de changer de logement au rythme :

- de la transformation de la cellule familiale
- de l'évolution des ressources
- des aléas de la vie.

ENQUETE PARTICIPATIVE POUR UN QUARTIER DURABLE A GROSSEOEUVRE - ATELIER LEMOINE ARCHITECTES

Accepteriez-vous qu'un commerce soit construit juste à côté de chez vous ? (boulangerie, librairie, bistrot...)

- Oui, accessible en véhicule
- Oui, proche, accessible à pied
- Oui, très proche, intégré aux habitations

Accepteriez-vous qu'un équipement soit construit juste à côté de chez vous ? (bibliothèque, crèche, salle d'activités...)

- Oui, accessible en véhicule
- Oui, proche, accessible à pied
- Oui, très proche, intégré aux habitations

Dans le cadre d'une nouvelle tranche de construction de logements, pensez-vous que ces habitations devraient être construites :

- Sur un autre site de la commune
- à proximité immédiate de votre quartier
- Intégrées à votre habitation

Accepteriez-vous que le logement attenant au vôtre soit un jour transformé en commerce ou en équipement ouvert au public ?



Apprécieriez-vous de trouver un logement adapté à votre nouveau mode de vie dans le même quartier ?

- Oui
- Non

Accepteriez-vous de devoir changer de logement parce que celui que vous occupez est plus adapté à la situation d'une autre personne ?

- Oui
- Non

Accepteriez-vous qu'une partie de votre logement, que vous n'occupez pas soit habitée temporairement par une autre personne ?

- Oui
- Non



CADRE DE VIE-QUALITE ENVIRONNEMENTALE

VALORISATION DES ESPACES PUBLICS

Une opération urbaine consiste aujourd'hui à organiser des espaces publics de qualité pour une plus grande convivialité entre habitants et un sentiment plus fort d'appartenance.

PARTAGE

Dans le cadre de la conception d'un projet durable, il peut être envisagé de mettre en commun des locaux dits de "fonctionnement".

Au lieu, par exemple, de construire un local vélo pour chaque logement, il peut être envisagé de n'en construire qu'un pour un groupe de logements. Cette démarche permet :

- d'économiser des surfaces au bénéfice des surfaces allouées aux pièces de vie (séjours, chambres)
- de construire des locaux de fonctionnement de qualité
- de répartir les coûts de maintenance et d'usage

PARTICIPATION, SOLIDARITE

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, il sera recherché la réduction des coûts de fonctionnement et d'entretien.

Seriez-vous prêts à partager des espaces extérieurs avec vos voisins ?

- Oui
- Non

Pensez-vous que les espaces privés (jardins, terrasses) peuvent être réduits au bénéfice de ces espaces publics ?

- Oui
- Non

Accepteriez-vous de partager ces locaux de fonctionnement avec vos voisins :

- laverie / buanderie ?
- local vélo / poussettes ?
- local de rangement extérieur (outils et mobilier de jardin) ?
- local chaufferie ?
- local de tri sélectif ?
- local ou aile de stationnement ?

- pas du tout
- à moitié
- tout

Précisez les locaux que vous partageriez



Accepteriez-vous de participer à certaines tâches pour la communauté (entretien des espaces verts, fabrication et entretien du compost, aide au retrait des déchets...)?

- pas du tout
- un peu
- tout à fait



ENQUETE PARTICIPATIVE POUR UN QUARTIER DURABLE A GROSSEOEUVRE - ATELIER LEMOINE ARCHITECTES

CADRE DE VIE, QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Mixité fonctionnelle et sociale

La majorité souhaite des commerces et équipements proches mais pas intégrés aux habitations :

Définir le degré de mixité, la densité et l'équilibre dans les usages futurs.

La mixité apparaît comme nécessaire et bien appréhendée.

D'accord pour la construction de logements proches mais pas attenants.

Affirmation d'une typologie de forme urbaine.

Continuité urbaine, recherche d'un équilibre urbain, limiter l'effet d'ensemble.

Maîtriser la « compacité du quartier » **Non** pour la transformation du logement attenant en commerces.

Réticence à l'évolution fonctionnelle à prendre en compte.

Majorité de Oui pour une diversité d'habiter

Les modes de vies évoluent et les formes d'habitat doivent évoluer.

Acceptation très large vers un autre mode d'habiter

Habitat adaptable, modulable, évolutif

Majorité de **Non** pour changer de logement parce qu'il est plus adapté à la situation d'une autre personne.

Oui à 30%
Résultat significatif compte tenu de cette thématique particulièrement difficile à appréhender.

L'adaptabilité peut-être proposée dans une proportion à définir.

Implique une réflexion sur les modes constructifs, les notions d'appropriation de l'espace (privé/public), le partage de l'habitat.

Majorité de **Non** pour que soit occupée une partie du logement. **Oui** à 30 %.

Résultat très positif compte tenu une nouvelle fois du thème de la question.

Apprendre à vivre ensemble.

Majorité de **Oui** pour partager les extérieurs avec les voisins.

En relation avec les thèmes précédents :

- Le partage est largement possible depuis l'espace public vers l'habitation privée.
- Définir la densité, les espaces publics.
- Qu'est-ce qu'un espace semi-privé, semi-public ?

Où commence son « chez-soi » ?

D'accord pour partager certains locaux de fonctionnement.

Mutualisation des espaces,

économies fonctionnelles.

Usages et Espaces ; la fonction et le lieu. Notamment : Stationnement, tri sélectif, local vélos, local chaufferie,

Moyennement à tout a fait d'accord pour participer à certaines tâches pour la communauté.

Implication des usagers dans les concepts d'appropriation des espaces publics.

BIODIVERSITE - EAU ET PAYSAGE

LIMITER LES VOIRIES ET SURFACES IMPERMEABLES

Pour réduire les coûts, réguler le débit d'orage et prévenir les risques d'inondation, il sera nécessaire :

- de limiter la largeur des voiries
- concentrer le stationnement
- préférer des chemins **NON** imperméabilisés pour les voies secondaires où à faible fréquentation.

Accepteriez-vous que les voies carrossables et piétonnes soient réduites au strict nécessaire afin de préserver au mieux les zones végétales existantes ?

Oui
 Non

Accepteriez-vous que votre véhicule soit stationné sur une zone commune à plusieurs habitations ?

Au pied de l'habitation
 20m maximum
 plus de 50m

MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE

Une construction nouvelle doit s'inscrire dans le **RESPECT** de son environnement, sans rupture, en limitant les interventions sur les abords. Il est impératif de réduire l'impact d'un projet sur la biodiversité.

Accepteriez-vous que les abords de votre résidence soient maintenus dans leur état naturel ?

Non
 Oui

Que savez-vous de l'existence de carrières, du régime des précipitations, des vents dominants, du taux d'humidité, de la présence éventuelle d'eau sur le site du projet, de la flore et faune locale ?

Je ne sais rien
 Je connais bien

Seriez-vous prêts à signer et respecter une charte paysagère comprenant notamment l'interdiction de planter certains végétaux, l'obligation de conserver des zones sauvages ?

Non
 Oui



ENQUETE PARTICIPATIVE POUR UN QUARTIER DURABLE A GROSSOEUVRE - ATELIER LEMOINE ARCHITECTES

DEPLACEMENTS-FORMES URBAINES-DENSITE

LIMITER L'ETALEMENT URBAIN

La démarche de développement durable cherche à :

- limiter la consommation d'espace
- préserver les espaces naturels et zones agricoles et forestières
- limiter l'impact des projets sur leur environnement
- maintenir et préserver la biodiversité
- respecter les écosystèmes
- réduire les coûts d'urbanisation et d'infrastructures
- limiter les déplacements

Dans cette optique, les projets urbains sont de plus en plus **denses** puisqu'ils cherchent dans cet ordre :

1. à utiliser le tissu urbain existant, valoir le bâti existant, rendre attractif ce qui ne l'est plus.
2. à se développer dans le prolongement immédiat de l'agglomération en évitant de former une tache ou de la rive.
3. en densifiant encore, à connaître hors agglomération en utilisant des que possibles infrastructures et réseaux existants.

VALORISATION DES TRANSPORTS DOUX

Les transports doux sont des transports moins polluants, moins dangereux et à moindre impact en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit de la **marche**, du **vélo**, des **transports en commun** (bus, tramway, train, métro), du **covoiturage**, de l'utilisation de **véhicules électriques**.

Dans le cadre de la démarche de développement durable, il est préférable de limiter l'étalement urbain. Accepteriez-vous d'habiter les coeurs de village ?

Dans un lieu isolé en dehors de la ville
 Dans un quartier, le rapprocher de la ville
 Au coeur de la ville

Si vous êtes imposé d'habiter un quartier à forte densité, pour quelle typologie d'habitation opteriez-vous ?

Un logement de moins de 100m² de surface
 Des appartements de 2 à 3 niveaux
 Des logements collectifs sur 3 à 4 niveaux



A quel moment estimez-vous que votre intimité est menacée ?

Lorsque vous pouvez voir votre voisin
 Lorsque vous pouvez être vu par votre voisin
 Lorsque vous pouvez parler avec votre voisin
 Lorsque vous pouvez entendre votre voisin

Quels sont vos trajets quotidiens (ex: domicile / travail ; Grossoeuville / Evreux) ?

Je ne sais rien
 Je connais bien

Quelle est la distance géographique que vous parcourez quotidiennement ?

Moins de 100m
 100m à 500m
 Plus de 500m

Si les infrastructures de transports doux sont mises en place, êtes-vous disposés à moins utiliser votre véhicule ?

Non
 Oui

Pour quel type de transport doux opteriez-vous ?

La marche
 Le vélo
 Les transports en commun

ENQUETE PARTICIPATIVE POUR UN QUARTIER DURABLE A GROSSOEUVRE - ATELIER LEMOINE ARCHITECTES

BIODIVERSITE - EAU ET PAYSAGE

Mutualisation des espaces de cheminement et de stationnement

D'accord pour la réduction de l'emprise des voies carrossables et piétonnes.

Plutôt d'accord pour que le véhicule soit stationné à 50 mètres de l'habitation, autant de réponses pour le véhicule au pied de l'habitation.

Compte tenu de l'échelle du site du projet, cela laisse entendre que les parkings pourraient être placés à l'entrée du quartier.

D'accord pour que les abords soient maintenus dans leur état naturel. Volonté de conserver des espaces naturels.

D'accord pour signature d'une charte paysagère. Expression d'une volonté réelle et

d'un engagement possible à long terme.

L'appropriation et le sentiment d'être acteur.

Participation à la vie du quartier.

DÉPLACEMENT, FORMES URBAINES ET DENSITÉ

Reconquérir, conserver, redensifier un quartier

Habiter au centre ou à proximité immédiate.

COMMERCES - EQUIPEMENTS - SERVICES

MAINTIEN ET PRESERVATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES, DE PUBLICS PARTICULIERS SUR LA COMMUNE DE GROSSEOEUVRE

Pour entretenir son attractivité, une commune cherche à maintenir sur son territoire :
- les activités économiques implantées
- les équipements et services en place
- les résidents.

Elle peut également chercher à développer d'autres activités économiques, à se doter d'autres équipements et se rendre attractive à d'autres publics.

INTERCOMMUNALITE ET MISE EN COMMUN
Partager les usages, mutualiser les investissements et construire à plusieurs.

Eviter de bâtir sur une commune un équipement qui existe déjà sur une commune voisine et qui n'est pas réellement indispensable aux habitants.

Quelles activités économiques pourraient, selon vous, être développées sur la commune de Grosseoeuvre ?

- Métiers à la personne
- Services à domicile
- Commerce
- Services publics

Quels publics doivent, selon vous, être maintenus sur la commune ?

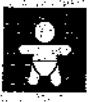
- Publics compris dans une certaine tranche d'âge
- Publics issus d'une activité particulière
- Publics investis dans la vie de la commune

Quels pourraient être ceux que l'on cherche à faire venir sur la commune ?

- Publics compris dans une certaine tranche d'âge
- Publics issus d'une activité particulière
- Publics investis dans la vie de la commune

Quels sont les équipements, commerces ou services qu'il vous semble pertinent de programmer dans le cadre de ce projet (salle d'activités, restaurant, crèche, administration, alimentation...)?

- Sportifs
- Jeunes
- Familiaux
- Personnes âgées



ENQUETE PARTICIPATIVE POUR UN QUARTIER DURABLE A GROSSEOEUVRE - ATELIER LEMOINE ARCHITECTES

ENERGIE

GESTION ET ECONOMIE DES RESSOURCES

Le caractère environnemental de ce futur quartier se traduira par :

- une architecture bioclimatique
- la maîtrise de l'éclairage public
- la récupération et la valorisation des eaux pluviales
- la gestion et la valorisation des déchets

Cette démarche vous demandera de changer vos habitudes.

ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE

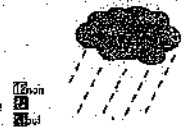
L'architecture bioclimatique est une construction dans laquelle le chauffage et la climatisation sont assurés en tirant le meilleur parti :

- du rayonnement solaire
- de l'inertie thermique des matériaux et du sol
- de la circulation naturelle de l'air

Concevoir une architecture bioclimatique impose de privilégier la performance à toute forme d'esthétisme :

- choix de l'implantation sur le site
- conception des façades en adéquation avec le climat.

Accepteriez-vous par exemple que l'éclairage public soit éteint passée une certaine heure ?



- Non
- Oui

Accepteriez-vous de participer activement au tri sélectif des déchets et à leur valorisation (fabrication de compost, récupération, aide à divers retraits...)?

- Pas du tout
- Moyennement
- Bien
- Très bien



Etes-vous prêts à habiter des maisons d'aspect différent, simplifiées voire dépourvues de tout élément d'ornement ?

- Pas du tout
- Moyennement
- Bien
- Très bien

Quels sont les matériaux ou techniques de constructions que vous refuserez pour votre habitation ?

- Pierre brute
- Béton
- Parquet vernissé
- Parquet bois
- Plancher à son de bois
- Carrelage
- Plâtre
- Plaque
- Chaux
- Isolants en fibres animales ou végétales (bats, laine de mouton, lin, chanvre...)

Quels sont les matériaux ou dispositifs que vous refuserez de voir intégrer à la construction de votre habitation ?

- Fenêtres solaires
- Plâtre
- Egalisation (colle, ciment...)
- Bassin de rétention des eaux pluviales
- Plantes végétales pour la gestion des eaux pluviales



ENQUETE PARTICIPATIVE POUR UN QUARTIER DURABLE A GROSSEOEUVRE - ATELIER LEMOINE ARCHITECTES

Volonté de redensifier.
Réponses significatives des changements de mentalités pour une partie de la population ayant recherché sur ce territoire une qualité d'habitat probablement moins dense.

Typologie d'habitat, revisiter la maison

Large préférence pour le groupement de maisons individuelles.

Toutefois, la typologie reste celle de la « maison ».

Les évolutions des modes de vie et la prise en compte d'une nouvelle densité articulée autour d'une redistribution des espaces publics et privés permettent de définir des types d'habitat mixte probablement sur 1, 1/2 et 2 niveaux.

Préserver l'intimité

La notion d'intimité peut être remise en cause en cas de : voir et entendre simultanément

Favoriser les modes de transport doux

Distance moyenne parcourue quotidiennement : 35 kms

Large majorité de réponses favorables pour une réduction de l'utilisation du véhicule au bénéfice des transports doux, notamment transport en commun,

COMMERCES - EQUIPEMENTS - SERVICES

Lien social et confort

Grande proportion favorable aux aides à la personne et services à domicile.

Commerces et artisanats souhaités également.

Lien social par les personnes.

L'esprit du village et le sentiment d'en être

Large majorité de réponses pour que soient maintenus sur la commune les publics investis dans la vie de la cité.

Esprit de communauté affirmé.

Des projets futurs ?

Point poste, crèche, commerce alimentaire, équipements sportifs, services aux personnes âgées, un marché hebdomadaire, cabinet médical (médecins, infirmières), coiffeur et annexes, salle d'activités, garderie périscolaire, station d'épuration, internet haut débit, gaz de ville.

ENERGIE

Economies d'énergie

D'accord pour que l'éclairage public soit éteint passée une certaine heure. Réponse permettant un arbitrage de la commune.

Le tri fait partie des réflexes

D'accord pour participer activement au tri et à la valorisation des déchets. Implication de la population sur une thématique porteuse.

L'architecture au service d'un projet Majorité de personnes moyennement prêtes à habiter des maisons d'aspect différent.

Architecture contemporaine, volumétries adaptées au contexte.

Majorité de personnes ne refusant aucun matériau. Principaux matériaux refusés : toits et murs végétaux et pierres.

Techniques aujourd'hui souvent limitées à l'autoconstruction.

La majorité refuse l'éolien.

Déplacement du débat à l'échelle du quartier vers des thématiques d'impact sur l'environnement.

Prochaine étape ?

Mai 2010 : présentation en mairie de la synthèse de l'enquête et définition d'une « charte du bien construire durable à Grossœuvre ».

Un atelier sera consacré à l'élaboration d'une charte de développement durable à l'échelle de l'opération.

Les grandes orientations et les propositions concrètes sont restituées de manière brute sous deux formes : une liste remise à chacun des participants et un affichage en grand format sur les murs de la salle de la mairie. A l'aide de gommettes, chaque participant identifie les grandes orientations et les propositions concrètes qu'il estime prioritaires.

En fonction de cette hiérarchisation, il sera mis en forme la charte qui sera présentée aux élus.

Ils peuvent choisir de la garder en l'état ou de la remodeler. Ce document est finalement validé en conseil municipal. Il demeure néanmoins vivant et évolutif.

Véritable engagement entre les élus, les techniciens et les habitants, ce document va permettre de guider l'ensemble des acteurs lors de la réalisation du projet d'urbanisme.

La charte permet par exemple de

cadre l'élaboration des cahiers de prescriptions techniques à destination des architectes et des urbanistes.

Financement

Le diagnostic social, économique, urbain et environnemental est une démarche très innovante en matière d'urbanisme. Aussi, notre démarche a reçu un soutien financier très large (à hauteur de 80% de la dépense) de la part de trois partenaires :



Eure habitat

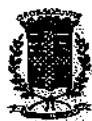
- **Eure Habitat** à financé le projet à hauteur de **11 784 €**.



- **Le Conseil Général de l'Eure** apporte une contribution de **7 623 €**.



- **Financement Européen FEADER** dans le cadre du programme **LEADER du Pays d'Avre d'Eure et Iton** : **12 017 €**.



- **Commune de Grossœuvre** : **7 856 €**

Coût hors taxes de l'opération : 39 280 €

Le Grandis Sylvain - n°4
 Directeur de publication : Etienne COLLEU
 Adresse : Mairie 27220 GROSSŒUVRE
 Tél. 02 32 57 95 54
 Rédaction : Commission Communication
 Conception : Cédric BROUT
 Imprimé à 500 exemplaires par
 Nil Caen sur papier recyclé et encres végétales.
 Journal gratuit - Dépôt légal en cours

Comme les services Grandis-Sy

Il y a peu de temps encore, la seule possibilité de prendre la voiture et d'aller à Evreux, Saint-Germer, commune riche de plusieurs commerces :

Réouverture du Rendez-vous des Chasseurs

Résultat d'une politique volontariste de la commune, le «Rendez-vous des Chasseurs», situé rue Saint Pierre, a réouvert ses portes en juin dernier. La commune, par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier de Normandie, EPF, a acheté les murs du bar-restaurant-épicerie afin d'y placer un jeune couple, Elena et Wilhem Ruben, souhaitant se lancer dans l'aventure du commerce de proximité. Pari tenu, puisqu'après quelques mois d'ouverture, les clients, non seulement Grandis-Sylvains, mais venant aussi des communes limitrophes ou de passage, sont au rendez-vous, que ce soit pour se rafraîchir, déjeuner ou simplement acheter son pain.

Depuis le 2 décembre, la deuxième phase du projet, l'ouverture de l'épicerie, est effective. Les Grandis Sylvains peuvent donc s'y approvisionner tous les jours (sauf le samedi).

D'ici à cinq ans, lorsque l'activité du «Rendez des Chasseurs» sera pérennisée, les murs du commerce devraient être cédés aux locataires de l'établissement.

Une Charcuterie à la Ferme

Plusieurs initiatives, d'ordre privés cette fois, viennent compléter l'offre traditionnelle que constitue «Le rendez-vous des Chasseurs».

Ouvert depuis six années, la